Collection Architectures traditionnelles | *Parenthèses -A.D.C.K.- Orstom*

LA MAISON KANAK

Roger Boulay

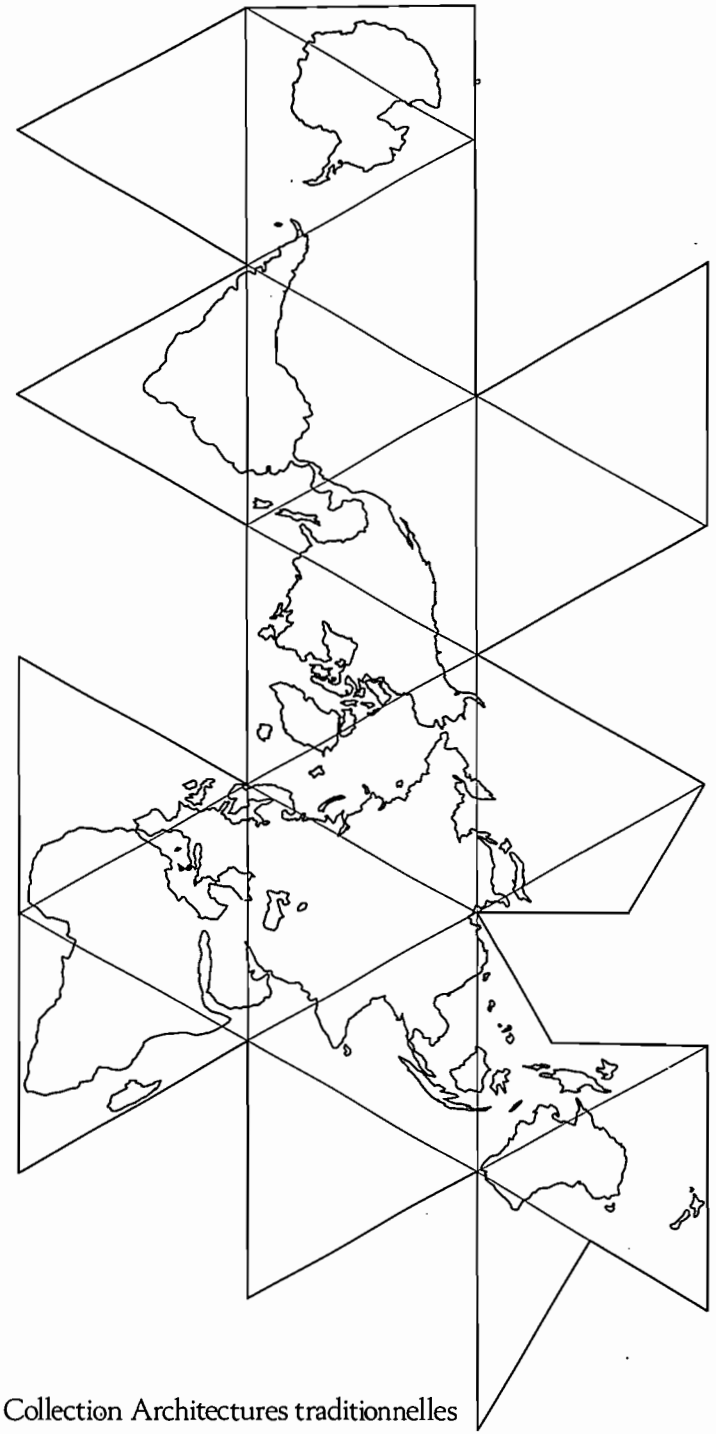

Collection Architectures traditionnelles

L'architecture traditionnelle — pour conserver l'appellation la plus directement signifiante — reste l'enseigne ethnique la plus démonstrative, mais aussi, souvent, la plus menacée.

La *Collection Architectures traditionnelles* se propose de dresser, dans une grande diversité de situations géographiques, un état de l'architecture, tout en relevant les strates du passé et en projetant des évolutions en cours. Elle questionne cette manifestation la plus complète sans doute des cultures humaines, qu'est l'habitation, par un faisceau de disciplines, celles de géographes, architectes, anthropologues, archéologues, linguistes, photographes...

Toujours fondés sur une investigation directe de terrain, les documents produits seront exploitables par les régions ou les pays concernés comme recensement de leurs patrimoines architecturaux.

La collection se présente aussi, tout simplement, comme un guide, non sélectif, pour aborder par une démarche «paysagiste» les différentes sociétés.

Série monographies :
Inventaire exhaustif des formes architecturales et des espaces aménagés qu'elles ont suscités, par unités géographiques et/ou ethniques.

Série études :
Analyse thématique de formes architecturales, des espaces aménagés pour l'habitat et/ou des pratiques qui lui sont liées.

Collection Architectures traditionnelles
dirigée par Christian Seignobos

Monographie

LA MAISON KANAK

Roger Boulay

Contributions de
Alban Bensa
et Alain Saussol

Dessins de Christian Seignobos

Editions Parenthèses
Agence pour le développement de la culture kanak
Editions de l'Orstom

Publié avec le concours de la Direction des Affaires culturelles de Nouvelle-Calédonie.

Copyright © 1990,
pour la conception, le texte,
les dessins et les photographies,
Editions Parenthèses,
72, cours Julien,
13006 Marseille — France.

ISSN 0291-4921
ISBN 2-86364-062-3

Remerciements :

Nos remerciements vont à tous ceux grâce à qui cet ouvrage a pu être réalisé et notamment Alban Bensa, Claire Faurie, José Garanger, Antoine Goromindo, Jacques Iekawé, Secrétaire général du Territoire, Kamilio Ipéré, Leopold Joredié, Président de la Province Nord, Siorem Karé, Emmanuel Kasarhérou, Conservateur du Musée territorial de Nouvelle-Calédonie, Christian Kaufmann, Museum für Völkerkunde (Bâle), Agnès et Jacques Ouvaroff, Isaka Pwarairiwa, Clément Pwerencengu, Jean-Claude Rivierre, Paul H. Rocoplan, Société G80, Alain Saussol, Marie-Claude Tjibaou, Présidente de l'A.D.C.K. et son directeur Octave Togna, Béalo Weddoye, sans oublier les populations des villages visités depuis 1979.

A la mémoire de Jean-Marie Tjibaou qui a soutenu ce travail.

Photographies :

British Museum : p. 35b.

Auguste Cidopua : pp. 49, 150h.

Philippe Huneau : pp. 82, 144.

J.P. Le-Bars : p. 153.

Musée de l'Homme, Paris : pp. 51, 59.

Museum für Völkerkunde, Bâle : pp. 40, 41, 42, 43, 44, 45, 71, 101d, 102g, 108, 147h.

Réunion des musées nationaux, Paris : p. 20.

Alain Saussol : pp. 21, 24, 121, 137.

Sauf mention contraire, toutes les autres photographies sont de Roger Boulay.

Les auteurs :

Roger Boulay est chargé de la Section Océanie du Musée national des Arts africains et océaniens (Paris).

Alban Bensa est Maître de conférence à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

Alain Saussol est professeur de géographie à l'Université de Montpellier.

Table

11 Introduction

15 Première partie:
Société et milieu en Nouvelle-Calédonie
17 Chapitre 1
La société kanak *(par Alban Bensa)*
21 Chapitre 2
Le pays kanak *(par Alain Saussol)*

31 Deuxième partie:
L'espace habité traditionnel
33 Chapitre 1
La case ronde, maison de la tradition
47 Chapitre 2
Les allées de la grande case
57 Chapitre 3
Un village construit pour un pilou:
lecture d'un espace

63 Troisième partie
La Grande Case
65 Chapitre 1
Morphologie et construction
de la grande case
77 Chapitre 2
La grande case en région de langue paicî
87 Chapitre 3
Les cases de Hienghène
95 Chapitre 4
Le décor de la grande case

117 Quatrième partie
L'habitation traditionnelle
119 Chapitre 1
De la case ronde à la case rectangulaire
(par Alain Saussol)
125 Chapitre 2
La case familiale à Lifou
139 Chapitre 3
Autres types de maisons
149 Chapitre 4
Actualité de l'habitat kanak

157 Bibliographie

159 Lexique des espèces végétales

163 Lexique des termes d'architecture

La maison kanak

Introduction

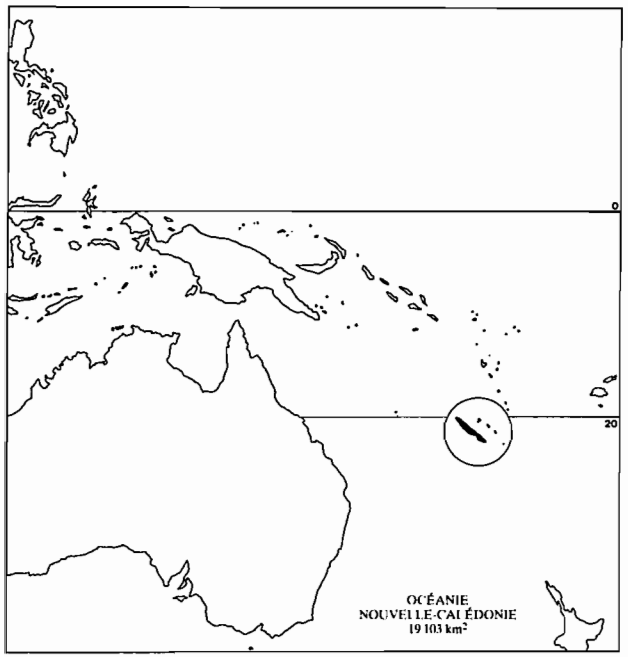

La Nouvelle-Calédonie est située en zone tropicale. Sa position et son orientation (sud-est, nord-ouest) font que les vents alizés y pénètrent aisément et entretiennent fraîcheur et humidité. Leurs effets sont moins sensibles sur la côte ouest puisqu'ils sont en partie arrêtés par une chaîne centrale s'étendant longitudinalement du nord au sud.

Cette chaîne centrale détermine une bande de terre assez étroite sur la côte est et une plaine, une zone de piémont sur la côte ouest la rendant plus favorable à toute mise en valeur agricole. L'installation humaine ancienne se répartissait alors non seulement entre ces zones côtières, mais aussi dans les vallées transversales qui coupent l'île (longue de 400 km et étroite d'environ 50 km) de part en part. Les pays, les relations et donc les sociétés s'établissent plutôt transversalement selon les vallées principales qui se rejoignent par des cols assez peu élevés et aisément accessibles. Les aires linguistiques s'organisent, elles aussi, en fonction de cette transversalité. Déterminer des «régions», des «provinces» politiques selon l'axe longitudinal revient à déstructurer la sociologie profonde du monde kanak.

L'habitat s'installe dans les zones de bord de mer lorsque l'embouchure des nombreuses rivières est constituée de terres alluvionnaires favorables aux cultures. Sinon il occupe les zones de collines douces qui précèdent la montagne et les fonds de vallées possédant des bassins de superficies suffisant à la mise en valeur.

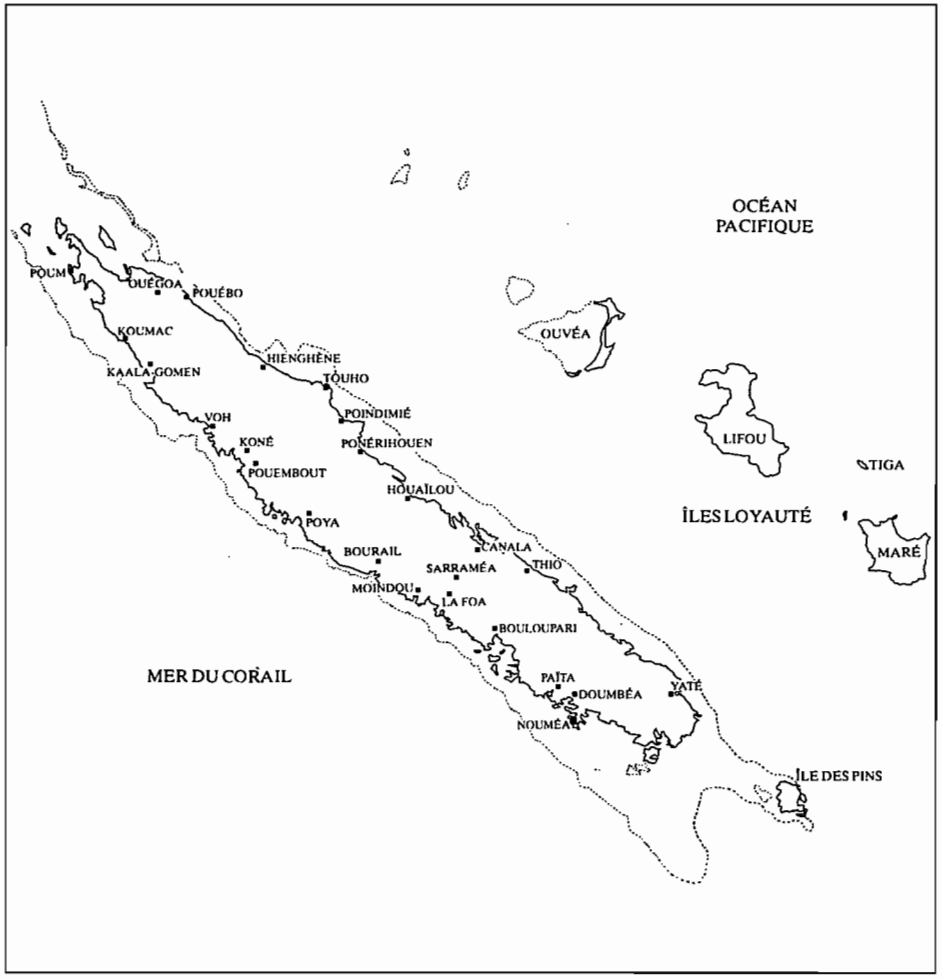

Nouvelle-Calédonie, Grande Terre et îles Loyauté.
La Nouvelle-Calédonie totalise 19 103 km², dont 16 750 km² pour la Grande Terre (400 km de long sur 50 km de large).

La forêt primaire occupe la montagne et descend parfois vers 200 à 300 m en suivant les cours des torrents. L'île est ceinturée d'un lagon, assez difficile d'accès [1], qui permet, à l'abri de la haute mer, une pêche de proximité assurant une part de la subsistance des gens en région côtière. Les îles Loyauté, plus à l'est, sont constituées de plateaux coralliens surhaussés (Lifou, Maré). L'habitat se compose soit de villages de bord de mer à l'abri de la falaise — dans ce cas les champs sont le plus souvent installés assez loin sur le plateau, au milieu de la forêt — soit des habitats de plateau dont les cultures sont plus rapprochées.

D'une façon générale, l'habitat kanak traditionnel était constitué de hameaux nombreux, mais de faible population, plus ou moins éloignés de leurs zones de cultures (tarodières à flanc de montagne) qui, éventuellement, en fonction des périodes de jachères ou des événements familiaux (deuils, exclusions...) pouvaient être abandonnés, déplacés et réoccupés. Ce semi-nomadisme (tempéré par une horticulture de haute technicité impliquant une relative stabilité) entraînait, toutefois, une certaine mobilité des groupes et de leurs habitats.

Rappel historique

L'homme est certainement présent sur la Grande Terre et aux îles Loyauté autour du deuxième millénaire avant notre ère. Son implantation est vraisemblablement plus importante sur la côte ouest de la Grande Terre, au sud et aux îles Loyauté. L'archéologie indique que, peu à peu, et ce plus nettement au début de l'ère chrétienne, une différenciation culturelle s'établit entre le nord et le sud de l'île. Elle prouve aussi que les relations de proximité et les relations inter-insulaires avec les archipels voisins sont riches et développent un flux d'échanges qui ont influencé l'ensemble de la culture matérielle.

C'est le 5 septembre 1774 que James Cook pénètre dans le lagon et relâche sept jours et demi à Balade. Il invente la Nouvelle-Calédonie pour le monde européen. Près de vingt ans après, Bruny

1. Voir les tentatives de Cook pour trouver un passage.

d'Entrecasteaux, envoyé à la recherche de La Pérouse, s'installe au même endroit pour quelques jours et décrit plus précisément ce qu'il y voit : cases, coiffures, armes, poteries... Explorateurs et voyageurs se succèdent jusqu'aux années 1840 sans troubler significativement l'histoire de l'archipel.

L'installation des missionnaires catholiques à Balade en 1843 ouvre l'ère de l'emprise européenne. Les comptoirs britanniques suivront de près, véritable avant-garde de la colonisation... «Plus tard, à partir de 1853, avec la prise de possession interviendra l'occupation militaire et l'établissement de ports fortifiés, prélude à la colonisation terrienne [2].» Elle entraînera les bouleversements que l'on sait — expulsions, cantonnements, création des réserves... — avec les inévitables conséquences sur le plan démographique [3].

Les terroirs, pris dans cette tourmente, sont profondément modifiés : on passe d'une occupation foncière plutôt lâche, intégrant un nomadisme lent, avec le plus souvent des habitats très dispersés, appropriés par une lignée, à des regroupements forcés et des cohabitations inusuelles. L'architecture s'en trouvait modifiée. Les hygiénistes, les missionnaires influencèrent assez rapidement par leurs conseils et leurs exemples les techniques et les plans des maisons.

L'influence «douce» des premiers [4] fut bien souvent contemporaine des dévastations de villages, provoquées par les opérations de répression. On brûlait les maisons, et surtout la Grande Case, symbole de l'autorité locale. Pratiquement disparue depuis la fin du XIXe siècle (sauf aux îles Loyauté), elle redeviendra, à partir de 1975, le symbole de la réappropriation foncière et du renouveau du peuple kanak.

2. Saussol, A., «L'héritage, essai sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie», *Journal de la Société des Océanistes* (Paris), n° 40, 1979.

3. Les Mélanésiens étaient estimés à 45 000 en 1866 ; en 1921 ils ne sont plus que 27 000 pour 17 000 Européens. Le recensement de 1983 indique, pour la Nouvelle-Calédonie, une population totale de 145 400 habitants dont 65 900 Mélanésiens et 54 000 Européens. Voir : Rallu, J.-L., «Démographie des territoires français d'Océanie», *Revue française d'histoire d'outre-mer* (Paris), t. LXXVI, n° 284-285, 1989.

4. Il faut signaler l'influence des «teachers» samoans qui introduisent des constructions rectangulaires aux îles Loyauté (XIXe siècle).

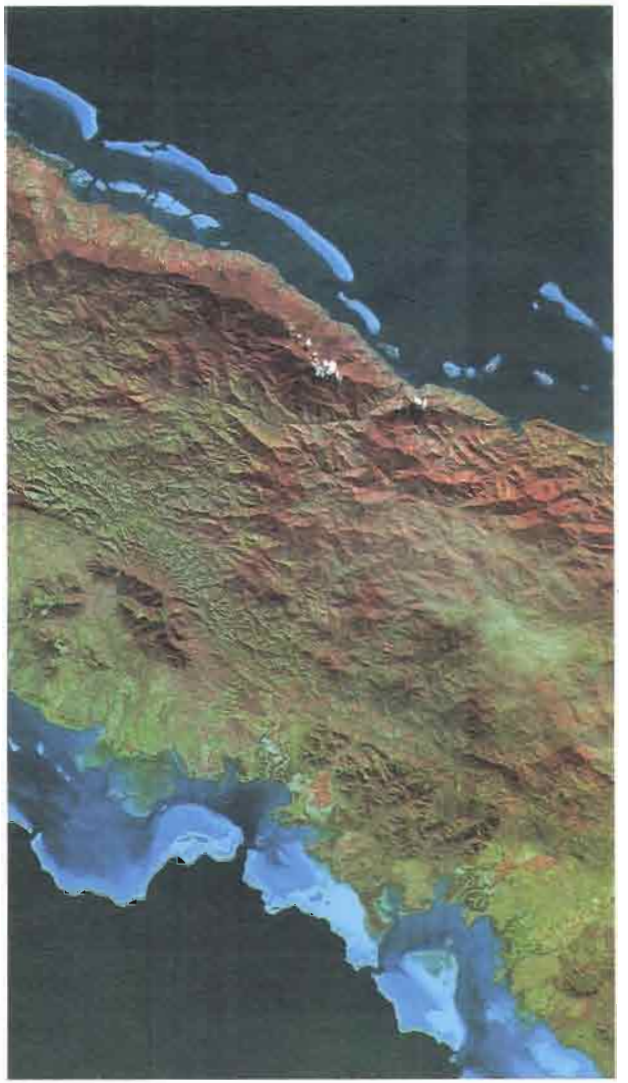

Nouvelle-Calédonie, relief et lagon.

Photographie aérienne couvrant une bande de 120 km (du nord au sud) sur 60 km (de l'ouest à l'est). On distingue au nord, le massif du Panié entre Pouébo et Hienghène ; au sud, les massifs d'Ouazangou Taom et de Koniambo avec les vallées de Voh et de Koné.
(© CNES 1986, Spot Image).

Première partie :

Société et milieu en Nouvelle-Calédonie

Chapitre 1

La société kanak

par Alban Bensa

Au centre d'un cercle jaune posé sur trois bandes longitudinales respectivement verte, rouge et bleue, le drapeau de Kanaky porte, en ombre chinoise, le dessin d'une flèche faîtière : une sculpture à plat très découpée, fichée autrefois au sommet des grandes cases. De cet emblème, à l'évidence, les nationalistes kanak font l'une de leurs plus importantes références identitaires. Par métaphore, ils assimilent leur futur pays indépendant à une «grande case» que chaque habitant de l'archipel devrait contribuer à édifier. En l'occurrence, la rhétorique n'est pas fortuite : dans son acception la plus traditionnelle, la case ne saurait se réduire à une habitation. Les termes vernaculaires qui la désignent, dans les différentes langues de la Nouvelle-Calédonie et des îles Loyauté, renvoient à la fois à ces belles demeures de bois, d'écorce et de feuilles, et à un concept sociologique et politique essentiel. La description minutieuse et appliquée de la construction des cases kanak d'autrefois, restitue des œuvres, des techniques et des gestes, certes longtemps abandonnés sous la pression du colonisateur, mais toujours associés à des idées dont les Mélanésiens de la Nouvelle-Calédonie actuelle se servent pour penser leur organisation sociale.

La case principale de la maisonnée, celle où se rassemblent les hommes autour du maître du groupe local, est, dans le centre de la Grande Terre [1], appelée d'un mot communément traduit en français par «li-

1. Les réflexions qui suivent proviennent de recherches effectuées sur la Grande Terre, dans les aires linguistiques paicî et cèmuhî.

gnage», en langue paicî *wââo*. Tous les descendants en ligne masculine de l'ancêtre qui construisit l'habitat originel, sont membres d'une même case (*wââo*). L'unité de parenté patrilinéaire ainsi définie porte le nom du site où se dressait cette demeure : par exemple, les membres du *wââo* (case, lignage) *Mii* proviennent d'un aïeul ayant bâti au lieu-dit *Mii* une case présentée comme l'origine du lignage portant ce nom. C'est donc à partir d'un lieu d'habitation et de vie qu'est pensée la famille paternelle étendue, qui confère à tout Mélanésien une part essentielle de son identité.

L'habitat-souche du lignage a donné naissance, au fil des générations, à d'autres cases, à partir desquelles de nouveaux lignages ont pu se former. A la suite de leurs déplacements et migrations, ou en raison des violences de la colonisation, ces sites ont souvent été abandonnés. Seuls subsistent les tertres [2], les pins colonnaires, les cocotiers et les bouquets de bambous, plantés autrefois par les ancêtres aux abords de la maisonnée. La mémoire de l'identité kanak se déploie à travers la topographie de ces tertres anciens. De vallées en collines, ces derniers s'égrènent selon des itinéraires ramifiés, gages visibles des relations de filiations entre des lignages fondés par un ancêtre, ses frères et ses fils, ou par des personnages assimilés à ces hommes-racines. La totalité des lignages forme une vaste enveloppe de quasi-parents entre lesquels le mariage est interdit. Les kanak du centre de la Grande Terre donnent à cet ensemble exogame le nom générique de toute «maison [3]». Ainsi, le «lignage-case des hommes» est contenu dans une entité plus vaste que nous proposons d'appeler «clan» et que désigne le vieux mot austronésien signifiant la demeure en général. L'espace des cases-souches des lignages, itinéraires, portion de vallée ou flanc de colline, est pensé comme une grande maison qui porte un «grand nom» englobant le nom des lignages, celui de leurs tertres-souches les plus anciens. Ainsi peut-on traduire l'expression cèmuhî *hê mwa Pwèi* [4] par «dans le clan *Pwèi* [5]» ; les résidences affiliées qui s'y trouvent, groupes de cases-souches, définissent le clan patrilinéaire exogame ainsi identifié à une terre, tout comme, au Moyen Age, les «maisons» nobles d'Europe.

2. Monticules de terre, support des cases.

3. *Wâ* en paicî, *mwâ* en cèmuhî, *moâ* en ajië.

4. Mot à mot «dans la maison Pwèi».

5. *Pwèi* désigne aussi une vallée, un terroir.

A l'intérieur du clan, les demeures qui donnent leur nom aux lignages ne sont pas équivalentes, mais hiérarchisées. Dès lors, les noms d'habitats sont assimilables à des titres de noblesse de notoriété différente. Le prestige qu'on leur attribue est proportionnel à l'ancienneté de leur fondation. Les récits historico-mythiques, mémoire vivante et active des groupes, se chargent de rappeler l'ordre dans lequel les tertres furent édifiés par les ancêtres. Les premières habitations construites sont celles des aînés et des fondateurs du terroir dont les souches familiales sont bien distinguées de celles des cadets, benjamins et autres arrivants plus tardifs. Dans les discours cérémoniels, les noms des habitats d'un même clan sont récités deux à deux, par ordre hiérarchique. Leur succession donne des repères spatiaux que sont les tertres, une lecture à la fois généalogique et politique.

A l'intérieur des échelles de titres, ou bien entre échelles distinctes, peuvent apparaître des compétitions. La tradition orale met en scène des relations de concurrence, à travers des métaphores là encore architecturales : ici deux personnages s'affrontent en construisant chacun une case aussi haute que possible ; là un chef trop présomptueux voit le seuil de sa case fendu à coups de hache par un guerrier d'un terroir voisin chargé de ternir le prestige de son rival. La case, son nom, son emplacement, ses décorations, font corps avec l'identité sociale de son propriétaire. Et quand les kanak veulent célébrer un personnage important, ils construisent en son honneur une case, celle de la «chefferie», symbole monumental de la réussite du groupe, de sa puissance.

La référence à la demeure comme insigne du rang est encore plus nette quand on examine la distribution de ses ornements. Les faîtages proclament la dignité des personnages habilités à les ériger sur leurs demeures. Rien n'était immuable dans les sociétés kanak d'autrefois, au point que les différentes sculptures posées au sommet des habitations pouvaient changer de mains, être retirées à un chef tombé en disgrâce et attribuées, par les anciens du terroir, à un nouvel homme fort nommé à son tour chef. La mise en place des emblèmes par les maîtres du terrain ren-

dait visibles les décisions que ces personnages clés des institutions kanak prenaient successivement.

Débats, confrontations, disputes parfois, marquent l'échange de points de vue qui prélude à un accord et à son exécution. Mais cette réalité triviale est le plus souvent masquée par une idéologie conviviale, celle du consensus, dont la métaphore mélanésienne la plus courante est la construction de la case : les anciens, les maîtres de la terre, sont assimilés aux fondations de la demeure, à sa base, tertre surmonté d'un empierrement ; puis viennent tous les «soutiens» de la chefferie, les clans spécialisés qui se sont rassemblés dans un même terroir : ils sont figurés par les piquets d'enceinte de la case et par les perches étayant le grand poteau central, métaphore du chef. Taillé dans un houp descendu des massifs forestiers selon des trajets sociologiquement codés, ce mât porteur d'un encorbellement où s'appuient les chevrons, constitue l'une des principales images du chef. Sans les perches qui le soutiennent, il tombe ; de même sans ses «sujets», le chef ne saurait se tenir droit. Et quand ce personnage central, installé au rang le plus élevé par les siens vient à mourir, le poète s'exclame :

«Le houp brisé répand sa moelle
Le houp énorme éclate et meurt
Adieu cœur de forêt profonde.»

Chacun des éléments constitutifs de la grande case et leur assemblage figurent des relations contractuelles nouées entre des groupes distincts qui ont décidé d'édifier ensemble un système politique stabilisé.

L'étude des demeures kanak et de leurs objets apporte ainsi une contribution essentielle à la sociologie des institutions mélanésiennes : avec l'habitat vient la société. Nous retrouvons, en Kanaky-Nouvelle-Calédonie, le poids du facteur résidentiel qu'affichent la plupart des organisations sociales océaniennes. Dans tout le Pacifique, principalement en Micronésie et Polynésie, cette caractéristique générale connaît des applications variées, souvent complexes ; même constat à l'échelle de l'archipel calédonien. Sur la Grande Terre et aux îles Loyauté, l'anthropologue recense une mosaïque de systèmes socio-politiques accordant chacun une place spécifique, voire décisive, aux espaces habités [6]. Simultanément, l'ethnographe-technologue-muséologue dégage l'importance de l'architecture dans la vie sociale et intellectuelle des Kanak et repère, d'une région à l'autre, une gamme de différences marquées dans la construction et le décor des cases comme dans les représentations associées à ces œuvres. Ainsi, des sociétés kanak se dégage une tonalité générale : les institutions, les langues, les objets, les théories, les croyances et les rites, apparaissent comme les combinaisons et les transformations concomitantes d'éléments culturels relevant d'une même trame mais sans cesse en mouvement, empruntés, échangés, essayés, métamorphosés. Par exemple, les flèches faîtières associent plusieurs thèmes figuratifs qui renvoient chacun à des terroirs, comme si aucune création, aucune organisation politique, ne pouvaient se penser autrement que comme un jeu mouvant de relations, de circonstances, d'histoire. Ici la tradition est changement.

En analysant les cases et leur décor [7] comme des faisceaux instables de liens sociaux, on prend conscience de cette remarquable plasticité de la civilisation kanak.

6. Cf. Bensa, A., «L'identité kanak, questions d'ethnologie», in Bensa, A., Kopler, J.-M., Saussol, A., Tissier, J., *Comprendre l'identité kanak*, L'Arbresle, Centre Thomas More, 1990.

7. Voir les travaux de Roger Boulay consacrés aux objets mélanésiens dispersés dans les musées et dans les collections privées, notamment in : Catalogue de l'exposition *De jade et de nacre, patrimoine artistique kanak*, Paris, Réunion des Musées nationaux, 1990.

Les bambous gravés

Deux ou trois entre-nœuds d'un bambou d'un diamètre de 3 à 6 cm sont ornés sur toute leur surface de scènes entremêlées évoquant certains aspects de la vie traditionnelle et de la rencontre des Kanak avec le monde des «Blancs». Quelques-uns portent des motifs géométriques qui peuvent être mis en relation avec les scènes plus figuratives. Le trait, souvent d'une grande finesse, est obtenu avec des outils rudimentaires et le bambou, glissant et ligneux, oblige à une évidente virtuosité.
A la fin du travail, le graveur enduit le bambou d'une pâte huileuse et sombre qui, essuyée, s'incruste dans les lignes et les noircit.

Les faits rapportés ont tout de même un caractère d'exception : il ne s'agit pas des gestes quotidiens de la vie kanak mais plutôt des événements marquants d'une existence : les grands deuils, la construction des Grandes Cases, les pêches réservées comme la pêche à la tortue, les cérémonies sur les allées face à la case, épisodes de guerre... Si certaines scènes sont effectivement plus ordinaires, elles viennent, semble-t-il, en contrepoint des précédentes.

Tout ce qui a pu étonner et frapper le spectateur kanak est décrit avec précision : maisons, meubles, costumes, animaux, bateaux, télégraphe et armes. Il y ajoutera quelques aspects étranges du comportement européen, des exemples d'écriture, etc.

Le R.P. Lambert (1860), Vieillard et Deplanche (1862) et Emile Rivierre (1888) attestent que les gravures servent d'aide-mémoire et d'illustration à un récit. Du coup, ce qui apparaît comme un ensemble disparate est en fait une suite de scènes rendue cohérente par le commentaire.

Ces bambous permettent en tout cas de mieux connaître certains aspects de la société kanak ancienne et de les illustrer de façon merveilleuse.

Les grandes cases rondes apparaissent comme un des motifs préférés des graveurs. Très rarement isolées, elles doivent être lues par rapport à l'ensemble de la narration, par exemple l'évocation d'un grand deuil : elles trônent aux deux extrémités d'une allée où s'organisent danses et échanges, ou bien, alignées en frise, elles constituent un hameau. Les sculptures faîtières dont les proportions exagérées indiquent l'importance symbolique, sont assez précisément représentées pour que l'on puisse en attribuer la majorité à la région de Canala. Quelques rares gravures restituent certaines séquences de la construction : couverture, transport et dressage du poteau central. D'autres, encore plus rares, montrent d'autres types de constructions kanak.

Détail d'un bambou gravé. Grande case et faîtage sculpté.
(Musée national des Arts africains et océaniens, Paris, n° 0.62.2.5 ; longueur : 120 cm, diamètre : 4 cm).

Chapitre 2

Le pays kanak

par Alain Saussol

L'environnement familier : vallée de Houaïlou.

Comme son habitat, le pays kanak est chargé de symboles et d'affectivité. Les mêmes défunts qui hantent la grande case dansent la nuit sur les crêtes désertes, arpentent les chemins mêlés aux vivants, revivent dans les arbres des forêts. Habitat et pays habité sont de même essence et se prolongent sans discontinuité.

Un semis de hameaux

Au commencement du pays, il y a la grande case et le hameau. Ce hameau familial se présente comme une agglomération de plusieurs cases réunissant les membres d'une ou de plusieurs familles. Cette forme d'habitat s'ordonne dans l'espace autour d'une allée au bout de laquelle se dresse sur son tertre la «grande case» du chef de famille dont l'endroit porte le nom. Plus bas, de part et d'autre de l'allée, s'alignent les cases des fils, des cadets et des épouses ou d'éventuels nouveaux venus, selon un ordre rigoureusement établi, fondé sur les relations de parenté ou l'ordre d'arrivée. L'histoire du lieu se lit dans l'ordonnancement de l'habitat et l'affectation des espaces.

La hameau était-il la seule forme de l'habitat mélanésien précolonial ou caractérisait-il surtout le nord et l'est de la Grande Terre? Plusieurs témoi-

gnages des premiers temps de la colonisation induisent un doute sur ce point.

Ainsi, pour le Père Montrouzier [8], les hameaux étaient plus importants dans le sud où ils formaient de véritables villages «de 50 à 60 maisons» alors que dans le nord, les maisons étaient «disséminées à droite et à gauche». Dans le même sens va l'étonnement de Billes qui participera à l'expédition de septembre 1865 contre Pamalé dont il décrit l'habitat dispersé : «Pamalé offre une configuration particulière : au lieu d'être réunies en un seul et même village, les habitations sont éparpillées sur la largeur d'une vallée longue de 3 kilomètres au moins. Elles y sont disposées par groupes de 3, 5, 7 ou 8 cases, situées sur des éminences bordant, des deux côtés, la rivière. Dès notre arrivée, nous fûmes frappés d'une disposition si avantageuse à l'ennemi et si contraire à une surprise [9].» On sait qu'à côté de hameaux plus petits, de «grands villages» existaient dans le bassin de Païta, comme Samaté, résidence du chef Kuindo que brûlèrent les Français en mai 1857.

Des vestiges archéologiques témoignent, par places, de l'existence d'un habitat groupé. Dans la notice de la carte géologique Ponérihouen-Poya, les géologues Avias et Routhier mentionnent que, sur le sentier de Nérin, à 500 m au sud de l'habitation Niambou, on distingue les traces d'au moins deux cents cases. Reste à savoir si ces vestiges ont été occupés en même temps, ou s'ils traduisent plusieurs réoccupations du même site.

Pour M. Lenormand, de tels villages seraient relativement récents : «Ce n'est que dans une période proche de l'arrivée des Européens que les Néo-Calédoniens se réunirent en villages plus importants [...]. A une époque précédant l'arrivée des Européens et lors de leur arrivée, les autochtones de Nouvelle-Calédonie étaient en train de transformer leur mode d'habitat et de constituer des agglomérations que l'on peut qualifier de villages.» Et ce rassemblement en «agglomérations plus compactes» apparaît, à cet auteur, comme «un fait réel de l'évolution sociale autochtone de la période préeuropéenne». Cette assertion se fonde sur «les récits ou notes des premiers temps de la colonisation» dans lesquels «un très grand nombre de localités habitées sont citées parfois avec l'indication du chiffre des habitants, dans les régions où quelques décennies plus tard le nombre de villages autochtones qu'on pouvait recenser était dix fois moindre [10]».

Bien qu'il s'en défende et sous réserve d'inventaire, il semble que cet auteur interprète ainsi le résultat des premières interventions «coloniales», à savoir le regroupement des villages christianisés autour des missions selon le principe des «réductions», inauguré dès 1855 à la Conception près de Nouméa, les effets des expéditions militaires, quasi continuelles entre 1856 et 1868, et ensuite les premières opérations de cantonnement [11].

En définitive, sans prétendre trancher un débat qui reste à instruire, on peut dire que le hameau (familial, lignager ou clanique) constitue la forme la plus fréquente et la plus représentative de l'habitat mélanésien précolonial. Ceci n'exclut pas, ici ou là, des agrégats de hameaux suffisamment proches pour donner l'illusion d'un ensemble villageois [12] ou encore des gros hameaux constitués autour d'une chefferie importante par la famille, les clients et autres affiliés [13].

L'implantation de ces hameaux se trouvait conditionnée par trois éléments importants. D'abord la proximité de l'eau indispensable tant pour la consommation domestique que pour l'irrigation des jardins. Toutefois, aux berges des grandes rivières exposées aux crues dévastatrices, les Mélanésiens préféraient les ruisseaux affluents, encaissés, dévalant les ravins latéraux où il était plus facile d'aménager des prises d'eau.

Dans les grandes vallées aux rivières importantes, l'habitat se perchait à distance du cours d'eau et des basses terrasses inondables, sur le piedmont des versants, les replats ou les crêtes des contreforts. Néanmoins, la disposition d'ensemble de l'habitat épousait les ramifications du réseau hydrographique qui constituait le vecteur essentiel de la répartition des hommes.

Le voisinage immédiat de bons sols cultivables où établir les jardins était un autre impératif, ce qui n'empêchait pas d'aller parfois chercher très loin des champs complémentaires : «Toutes les crêtes sont battues pour aller aux cultures d'ignames que l'on

8. Montrouzier, X., «Nouvelle-Calédonie, notice historique, ethnographique et physique», *Revue algérienne et coloniale* (Paris), t. 2, avril-mai 1860.

9. *Moniteur de la Nouvelle-Calédonie*, 29 octobre 1865.

10. Lenormand, M., «L'évolution politique des autochtones de la Nouvelle-Calédonie», *Journal de la Société des Océanistes* (Paris), n° 9, décembre 1953, pp. 245-295.

11. Saussol, A., «L'héritage, essai sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie», *Journal de la Société des Océanistes* (Paris), n° 40, 1979.

12. La répartition interne des habitats pourrait révéler la nature exacte de l'agglomération.

13. Samaté constitue à cet égard un bon exemple.

trouve quelquefois perchées au-dessus de rochers à pic. La manière même de cultiver des indigènes les pousse à voyager beaucoup. Ils vont chercher bien loin un petit coin pour y planter trois ou quatre ignames [14].»

Néanmoins, partout en Grande Terre précoloniale, l'hortus était l'environnement obligé du hameau et il ne pouvait être question de s'implanter en un lieu stérile. Ainsi évitait-on les massifs de péridotites (aujourd'hui appelés «massifs miniers»), aux limons ferralitiques rouges, chimiquement déséquilibrés au point d'en être improductifs ; on n'occupait que leur périphérie. Tout le grand Massif du sud était un désert humain. Sur la côte ouest, le peuplement précolonial fuyait les plaines et basses collines aux maigres sols podzoliques ou hydromorphes aux faibles potentialités agricoles. Il se densifiait le long des belles vallées alluviales aux sols riches sur les basses terrasses qui porteront plus tard les principaux centres de colonisation. A l'est, aux vallées jouant le même rôle de fixation des habitats, s'ajoutait la plate-forme fluvio-marine littorale formant une plaine côtière étroite et discontinue. Celle-ci pouvait porter des hameaux comme à Lindéralique (Hienghène) où résidait le chef Bouarate. Elle pouvait aussi ne porter que les cultures, l'habitat se perchant sur les premières pentes à l'arrière-plan comme à Baïao (Balade) lors du passage de Cook (septembre 1774) où le village s'élevait sur une petite éminence à dix mètres seulement du bord de la rivière, au milieu d'un terrain planté de cocotiers et soigneusement cultivé, tandis que la plaine côtière, marécageuse, qui s'étendait en arrière du front de mangrove, drainée par des fossés, était mise en culture.

En montagne, la rareté et la discontinuité des dépôts alluviaux contraignaient les paysans mélanésiens à cultiver les pentes, en recourant à des techniques particulières, permettant une large diffusion des habitats. Ici l'abondance des ruisseaux et la pente facilitant l'écoulement par gravité, représentaient un atout pour l'irrigation.

Avec l'eau et le sol, l'élévation du terrain est un troisième facteur influant sur la localisation des habitats précoloniaux. La préférence des bâtisseurs kanak allait aux positions dominantes, aérées par l'alizé, ou la vue porte loin et d'où l'on domine la campagne environnante. «Sur les promontoires que les vallées contournent, sur les crêtes herbeuses, partout où les plissements de la Grande Terre offrent un belvédère, jaillissent du sol de vieux tertres arrondis. Soutènement de cases anciennes, ils marquent le souvenir de villages disparus [15].»

Cette élévation de l'habitat répondait à des préoccupations de confort et de sécurité ; elle facilitait la surveillance des cultures semblant affirmer la prééminence du tertre sur l'espace environnant. Même au fond des vallées apparaissait ce souci d'une surélévation relative, fût-elle de quelques mètres, au-dessus de la rivière [16].

En montagne, les habitats s'accrochaient aux versants à des hauteurs parfois impressionnantes, comme en témoigne cette évocation du territoire de Gondou, dans les hauts de Koné : «Les villages de ces tribus sont, tantôt bâtis sur la cime la plus élevée des montagnes, tantôt situés au fond des précipices. [...] On se demande pour quel motif des humains ont construit leurs demeures en un site si voisin des nuages [17].»

Mais, qu'il soit en montagne ou sur le littoral, de vallée ou de plaine, indépendamment de son site, le hameau familial, temple et résidence mêlant les autels et les cases, est le centre d'un petit territoire. Il est, selon l'expression mélanésienne, «le fonds du pays», signifiant par là que «tout le pays s'appuie sur ce lieu et procède de lui».

Finage et terroirs

L'espace est le support de la culture kanak. Dans cette société sans écriture, le paysage était le livre où s'ancrait la tradition orale, le mémorial. Tel lieu, tel arbre, tel rocher, maintenait le souvenir de tel événement ou de tel individu. De ce rapport naissait une géographie affective, porteuse de toute une identité, mais d'où toute chronologie se trouvait abolie dans une intemporalité mettant sur le même plan le très ancien et le récent. En témoigne cette perception

14. Lieutenant Destelle, *Moniteur de la Nouvelle-Calédonie*, 1881.

15. Leenhardt, M., *Gens de la Grande Terre*, Paris, Gallimard, 1937.

16. Cette règle pouvait souffrir des exceptions dans les plaines deltaïques, comme à Canala ou E. Vinson (*Eléments d'une topographie médicale de la Nouvelle-Calédonie et de l'île des Pins*, Paris, Faculté de médecine, 1858) s'étonnait de voir des villages «situés en plaine ou sur le bord de l'eau, ou même à trente ou quarante pas des marais».

17. Merruau, P., «La Nouvelle-Calédonie et la transportation : un essai de socialisme colonial», *La Revue des Deux Mondes* (Paris), vol. 96, 1871, pp. 178-198.

Ancien site d'habitat dépeuplé, vallée de Houaïlou.

Traces d'anciens billons d'ignames, vallée de Tchamba.

Billons d'ignames en exploitation, Houaïlou.

qu'avait le paysan kanak de son environnement familier : «Il connaît le vallon natal, son relief, son réseau fluvial, ses forêt fantasmagoriques, ses animaux, ses plantes ; il nomme chaque pierre saillante, chaque arbre où vit un ancêtre ; il sait où tel dieu a posé le pied, tel totem accompli un geste bénéfique, où tel héros s'est figé en rocher, où telle faille abrite le vent ou la pluie, ou le secret d'un philtre. Toute la nature en cette vallée est pour lui chargée d'une histoire humaine qui est aussi la sienne propre [18].»

Cet espace reconnu dans lequel il se trouve entièrement impliqué, le paysan kanak se l'appoprie en l'indentifiant et en le nommant. «Les montagnes, les forêts, les plaines, les presqu'îles, les caps, les baies, les ruisseaux, les torrents, les îlots, les détroits, les récifs, une roche qui domine les flots, les écueils qui sont à fleur d'eau, un banian sous lequel ils aiment à se réunir et à deviser, tout a un nom particulier et une limite, et tous généralement connaissent ces noms et ces limites. [...] Ils cadastrent en quelque sorte le pays entier dans leur mémoire qui, en ces détails, paraît prodigieuse [19].»

L'espace habité est d'abord l'espace fertile. L'emprise des paysans kanak, la force de leurs rapports avec le sol était indissociable de sa fécondité ce qui introduisait un premier principe de division du champ spatial entre les gens du visible et ceux de l'invisible.

Le pays kanak est habité par les vivants et par les morts, interpénétration qui n'empêche pas les uns et les autres d'avoir leur territoire propre bien que non exclusif. Le séjour des vivants c'est l'espace habité où la vie éclate dans la fertilité du sol, dans la profusion végétale, dans le murmure de l'eau, dans le paysage aménagé. Antithétique, l'espace des morts est rejeté loin des habitats, dans les zones sèches, pauvres ou stériles, voire dans les solitudes forestières. C'est là que l'on implante les sépultures dans des grottes ou des troncs d'arbres. Les morts circulent et dansent et peuvent revenir importuner les vivants, jusqu'à ce que, le temps aidant, ce mort redouté devienne un ancêtre protecteur dont on invoque le pouvoir surnaturel. Ces morts déifiés, on les prie, réclamant leur concours. Ainsi, jadis sur les crêtes désertes des mon-

18. Leenhardt, M., *Gens de la Grande Terre*, *op. cit.*

19. Lambert, P., *Mœurs et superstitions des Néo-Calédoniens*, Nouméa, 1900.

tagnes, on élevait des tas de pierres représentant les tas d'ignames, symboles des récoltes abondantes que l'action des défunts pouvait favoriser.

Indissociable donc de la fécondité, la possession de l'espace dépendait de l'antériorité de l'occupation, du défrichement, de ce qu'on appellerait aujourd'hui le droit du feu. L'ancêtre défricheur est le véritable maître du lieu qu'il a créé. Son droit se transmet à ses descendants dont la communauté, selon le niveau de la filiation, constitue le clan ou le lignage. Mais au nom de ceux-ci, il se reporte sur celui qui représente cet ancêtre, l'aîné de la branche aînée du groupe, tête du clan, tête de lignage. Dans la terminologie mélanésienne, il est le «vieux», le «frère aîné», héritier des ascendants fondateurs dont il établit le lien avec la collectivité des descendants. Maître de la terre, il est le «cadastre vivant», mémoire du groupe, dépositaire de la tradition du lieu. A lui revient la charge de répartir la terre entre les familles, d'accueillir éventuellement les étrangers, de leur affecter une place au bout du hameau familial et de leur attribuer un terrain à cultiver. Le rapport à l'espace et au foncier repose donc sur le concept de filiation et d'enracinement.

C'est par la terre que passe le lien entre les ancêtres et les vivants et l'igname en est le vecteur essentiel. Dans la tradition coutumière, ce long tubercule, noble et viril représente un phallus enfoncé dans la terre des ancêtres que ceux-ci ont fécondée, et dont il se nourrit. L'igname est donc la substance des ancêtres, leur chair ; nourriture sacrée, il est «la matière vivante qui soutient les paroles» et «le sceau vivant des contrats [20]». L'igname est un corps que l'on habille parfois de capuchons de paille, que l'on cherche à allonger le plus possible, grâce à des soins particuliers et dont la culture s'entoure de rites et se charge d'affectivité. Représentation du clan, l'igname est le symbole de l'homme.

Tout différent est le taro, autre tubercule important de l'horticulture précoloniale, mais à la symbolique mineure. Culture humide, il représente l'élément féminin. «Le taro est la femme de l'igname», il est le symbole de la femme tout court et ne bénéficie pas de la sacralisation conférée au tubercule viril.

20. Leenhardt, M., *Do Kamo, la personne et le mythe dans le monde mélanésien*, Paris, Gallimard, 1947.

21. Sur les billons, voir l'étude de Jacques Barrau, *L'agriculture vivrière autochtone de Nouvelle-Calédonie*, Nouméa, Commission du Pacifique sud, document technique n° 87, 1956.

Cette distinction entre l'humide et le sec, calquée sur le diptyque sexuel avait sa transcription dans l'agencement de l'espace agricole opposant terroirs secs à ignames et terroirs irrigués des tarodières. Ces terroirs étaient en grande partie construits. Même s'il y avait itinérance des cultures, celle-ci s'effectuait sur des terrains aménagés qu'il suffisait de remettre en état de fonctionnement après repos. Ces aménagements, qui ont impressionné les premiers visiteurs européens, répondaient au double souci de maîtriser le sol meuble et l'eau pour édifier dans un environnement montagneux et tropical des terroirs aptes à la production de gros tubercules.

Les champs secs étaient voués à la culture de l'igname dont les préférences pédologiques vont aux sols égouttés et profonds. Aussi lui réservait-on les meilleures terres sèches : alluvions fluviatiles des terrasses et colluvium de bas de pentes. On le cultivait également sur des versants.

L'igname exige une grande épaisseur de sol, seule capable de permettre son plein épanouissement et la maturation des ignames batanes dont la longueur pouvait atteindre deux mètres, d'où l'édification de billons. Il s'agit en Nouvelle-Calédonie d'une forme très ancienne d'aménagement, probablement antérieure à la tarodière. Il est possible que la généralisation ultérieure des casiers irrigués ait cantonné les billons sur les seules terres sèches dont ils tendent à apparaître comme l'aménagement spécifique.

L'édification des billons [21] était menée collectivement. On défonçait au pieu de bois durci au feu une planche rectangulaire de 3 à 5 m de large sur plusieurs décamètres de longueur. Les hommes maniaient leur perche en cadence, l'enfonçant au même moment dans le sol et par un mouvement de levier concerté, détachaient de grosses mottes que les femmes, courbées dans la poussière brisaient au bâton avant d'achever de les pulvériser entre leurs doigts. L'ameublissement terminé on procédait au décapage partiel de la planche labourée en rejetant la terre des bords vers la médiane du rectangle, les hommes à la pelle de bois dur, les femmes avec des paniers. Ainsi s'épaississant, se renflant, la partie centrale formait bientôt un long boudin de terre ara-

ble d'une épaisseur moyenne de 1 à 1,5 m pouvant s'exhausser jusqu'à 2 m [22].

La juxtaposition de plusieurs billons parallèles séparés par les surfaces de décapage (ou parfois par de véritables fossés de drainage) composait un ensemble ondulé et ordonné participant de l'esthétique du paysage kanak.

En montagne, sur forte pente, on édifiait des billons arqués en croissant, plus petits, renflés en leur centre, effilés à leurs extrémités et dont la face convexe s'adossait au talus. Cette forme en demi-lune facilitait le ruissellement des eaux de part et d'autre du billon. Leur construction procédait d'une technique particulière. On commençait par édifier un muret de pierres sèches parfois maçonné de glaise ou renforcé d'étais de bois. Ce muret transversal à la pente et formant barrage, retenait l'humus que l'on décapait en amont. On complétait le tout en creusant, à la base de l'ados convexe du billon, un fossé d'écoulement, parfois empierré, pour détourner les eaux sauvages.

Rectilignes, sinueux ou arqués selon la topographie, les billons formaient des aménagements quasi permanents. Bien que leur mise en culture ne soit pas continue, impliquant des jachères ou des abandons temporaires du site, on se gardait de les détruire après utilisation. Passé un temps plus ou moins long, on les remettait en service non sans avoir rechargé d'humus son sommet écrêté et sans l'avoir à nouveau ameubli. Souvent, du reste, un grand billon n'était pas cultivé en même temps sur toute sa longueur. On l'utilisait par tronçons, le reste étant laissé en jachère. Mais lorsqu'apparaissaient des signes d'épuisement du sol, l'aménagement pouvait être abandonné pour une ou plusieurs générations.

A ces aménagements de terroirs secs, s'opposaient les casiers irrigués des tarodières. Plus que les rangs de billons parallèles, ces dernières ont suscité l'admiration des Européens. «Le taro est la plante qu'ils cultivent avec le plus d'art», s'extasiait le médecin Patouillet en 1872. Comme pour les billons, il existait plusieurs types de casiers adaptés au site. Il y avait des tarodières de versant, de fond de vallée ou de bas-fond marécageux [23]. Nous n'en retiendrons ici que le principe qui consistait à amener par gravité un

22. Voir Patouillet, J., *Trois ans en Nouvelle-Calédonie*, Paris, 1872.

23. Pour une étude plus minutieuse des différents types de tarodières, voir Barrau, J., *op. cit.*

Terroir traditionnel kanak

1. Crête.

2. Hameau lignager, avec végétation symbolique (pins colonnaires, cocotiers...).

3. Forêt de montagne.

4. Formation secondaire : savane herbeuse à «niaoulis».

5. Billons de versant en croissant (avec au-dessus creux de décapage et au-dessous muret de soutènement).

6. Cocotiers.

7. Billons à ignames en exploitation.

8. Bas-fond, prairie rase.

9. Bananiers.

10. Billons à ignames en jachère.

11. Champs plats (ou bombés) à ignames.

12. Tarodière irriguée.

13. Barrages.

14. Jachère.

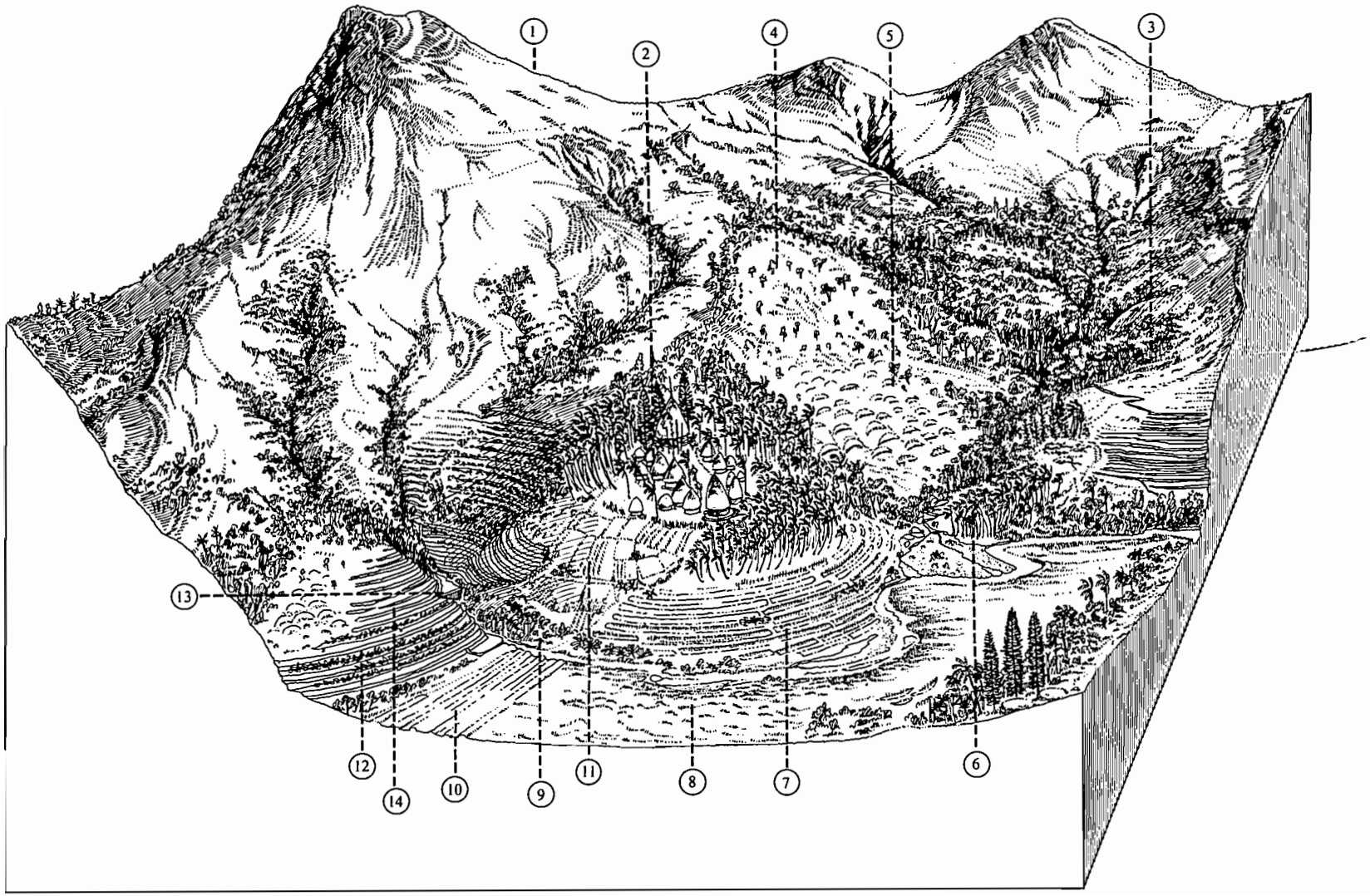
1
2
4
5
3
13
12
14
10
9
11
8
7
6

filet d'eau vive dans des casiers de culture enclos de diguettes où l'on plantait les taros. Pour cela, en amont de l'aménagement, on barrait un ruisseau d'une murette de pierres dont on renforçait l'étanchéité grâce à des tampons de fibres végétales et d'argile. Une part de l'eau ainsi retenue se déversait dans un canal à ciel ouvert, à la pente soigneusement calculée, et dont on avait consolidé de pavements de pierre les parties les plus exposées à l'érosion. Cette conduite serpentait à flanc de versant parfois sur huit à dix kilomètres. En fin de course, ces grandes conduites se ramifiaient de façon à embrasser un terroir plus large [24].

La conduite ne constituait qu'une infime partie de la tarodière. Les casiers imposaient un travail encore plus considérable d'autant qu'ils se développaient souvent sur des versants entiers. Cernés de murettes de pierre ou de bois cimentées d'argile et dont le soutènement était jadis planté d'herbes magiques, ils constituaient des bassins étagés selon les courbes de niveau. Très étroits sur versant raide, ils se dilataient sur les épaulements et au bas des versants concaves. Leur largeur se tenait en général entre 2 et 3 m et n'excédaient jamais 4 à 5 m.

Ces bassins souvent rectangulaires communiquaient entre eux grâce à des créneaux ménagés dans les diguettes de façon à maintenir en permanence une nappe d'eau d'une dizaine de centimètres dans le casier supérieur. L'excédent d'eau s'écoulait par ce déversoir dans le casier inférieur. Cet écoulement s'effectuait en zigzaguant, chaque déversoir se trouvant dans le coin opposé du précédent de façon à brasser l'eau sur toute l'étendue du casier. En cas de tarissement du ruisseau d'alimentation, on colmatait tous les déversoirs pour hausser le plan d'eau dans les casiers, évitant le dessèchement de la tarodière en attendant la reprise de l'écoulement.

La construction des terrasses s'effectuait par creusement au bâton et décapage à la pelle de bois de l'argile que l'on rejetait en mottes sur la périphérie du futur casier [25]. Le processus était identique, mais de sens opposé à celui qui permettait d'édifier les billons. Toutefois, le décapage ne pouvait être que partiel sous peine de stériliser le casier, les tubercules du taro d'eau s'enfonçant jusqu'à 50 cm dans le sol. Souvent même, le bassin achevé, on rechargeait de terre végétale la partie décapée.

Ensembles de billons et gradins irrigués représentaient un travail que seul un groupe suffisamment nombreux et organisé pouvait accomplir. C'est dire que de tels aménagements, notamment les tarodières, tributaires d'une prise d'eau parfois lointaine, ne pouvaient être réalisés au niveau du seul hameau familial. La chose devenait possible à partir du groupement lignager contrôlant un espace suffisamment vaste pour inclure des sites aménageables, un nombre de bras suffisant et une autorité permettant de la mener à bien.

On ne saurait donc réduire une présentation du vieux pays kanak au seul environnement des hameaux, d'autant que ceux-ci pouvaient parfois changer de localisation. La société précoloniale était marquée par la mobilité même si celle-ci n'était pas itinérance. Par essence sédentaire, enracinée dans la terre des ancêtres, la paysannerie kanak était stable. Cela n'excluait pas des migrations ni des déplacements d'habitat. Maurice Leenhardt a noté comment de tels mouvements pouvaient intervenir à la suite d'un décès : «Quand meurt le maître de cet habitat [...] les descendants troublés laissent le défunt dans sa case, bouchent l'entrée de celle-ci et s'en vont. Ils iront ailleurs reconstruire ou restaurer quelque ancienne installation. Dès lors le lieu de la case du mort est interdit. Les lianes et les plantes le transforment en un fourré très sacré. Les cocotiers des allées et les araucarias des autels croissent très haut et marquent dans le paysage une silhouette qui est comme une projection puissante du dessin demeuré au sol de l'ancien village. [...] Toutefois, ces allées, ces arbres alignés représentent un acquis du passé qu'on ne peut laisser improductif à jamais. Une génération arrive qui revient et, respectant le lieu interdit, s'installe tout à côté. Elle crée un nouveau village, mais elle bénéficie des anciennes allées, son œuvre est agrandie de la grandeur du passé [26].»

D'autres déplacements, parfois lointains, pouvaient intervenir pour des causes diverses : croissance démographique, épuisement des terres, éclatement des groupes, conflits, mauvais présages... tous générateurs d'exodes. Parmi les causes de dé-

24. L'écoulement gravitaire posait le problème du dénivelé et de la constance de la pente entre la prise d'eau et les casiers. Une pente trop forte accélérant le courant aurait érodé la conduite et projeté dans les casiers un flot qui aurait emporté les limons en suspension dans la tarodière et peut-être les diguettes.

25. Vincent, J.B., *Les Canaques de la Nouvelle-Calédonie, esquisse ethnographique*, Paris, 1895.

26. Leenhardt, M., «Notes d'ethnologie néo-calédonienne», *Travaux et mémoires de l'Institut d'ethnologie* (Paris), VIII, 1930.

parts brusqués, il pouvait y avoir un abus de pouvoir du chef (inceste, anthropophagie...), quand le chef «refuse tout contrôle à son autorité et faillit à la norme sociale du clan, ses gens l'abandonnent et transportent ailleurs l'honneur et la sécurité du clan [27]». Ces départs pouvaient se faire vers des terres inhabitées où ils engendraient des fondations pionnières qui étendaient le finage lignager ou l'aire du clan originel. Ils pouvaient s'orienter vers des espaces déjà occupés et contrôlés par d'autres groupes. Dans ce cas se posait le problème de l'insertion des migrants dans la structure socio-politique en place. Dans une telle dynamique, chaque groupe pouvait, selon le moment, être émetteur ou récepteur, participant à ce qui, sur plusieurs générations, aboutit à créer une brassage de familles, donc une hétérogénéité locale. Chaque groupe pouvait avoir des consanguins émigrés, fixés ailleurs, et des étrangers accueillis chez lui avec des statuts divers. Cette particularité rend compte de relations transversales aux cellules spatiales tissant des réseaux de solidarité géographiquement étendus.

27. *Ibid.*

Un emboîtement de territoires

Transgressant largement la tombée spatiale du hameau familial, l'espace précolonial mélanésien s'organisait en superposant une dimension linéaire, des trajectoires de groupes et une dimension spatiale, des aires emboîtées... Son analyse a fait l'objet d'approches successives qui en ont révélé la subtilité [28].

La Nouvelle-Calédonie précoloniale s'agençait en une succession d'aires gigogne allant du hameau familial et de son environnement champêtre à l'aire linguistique définissant l'ethnie, en passant par plusieurs niveaux intermédiaires. L'ensemble de la Grande Terre se trouvait partagé entre vingt-quatre langues d'emprise inégale mais sans qu'aucune ne soit dominante [29].

La plus petite division correspondait au hameau familial et à sa tombée territoriale. Au-delà de ce niveau, plusieurs de ces hameaux se groupaient en nébuleuse créant une zone d'habitat relativement dense qui constituait une entité socio-spatiale. Les Mélanésiens de parler cèmuhî la désignaient par l'expression *mwo daame* signifiant littéralement «contenant de chef». Les habitants de ces hameaux étaient pour la plupart unis par des liens de parenté. En témoignait la référence à un tertre originel dont tous portaient le nom. Ici le point de référence n'était plus un ancêtre mais un lieu géographique, le tertre d'origine du groupe. Particularité qui rend compte de la difficulté qu'il pouvait y avoir, en l'absence d'écriture, à remonter au- delà de quelques générations et qui témoigne du rôle de mémorial joué par l'espace.

28. Voir les travaux de Alban Bensa et Jean-Claude Rivierre consacrés à l'aire linguistique cèmuhî : *Les chemins de l'alliance : l'organisation sociale et ses représentations en Nouvelle-Calédonie*, Paris, Selaf, 1982.

29. Rivierre, J.-C., «La colonisation et les langues en Nouvelle-Calédonie», *Les Temps modernes* (Paris), mars 1985.

Depuis Maurice Leenhardt, ces groupements étaient assimilés à des clans. Alban Bensa préfère les qualifier de lignages : ils sont hiérarchisés et leur chef occupe la grande case dont le tertre donne son nom au groupe.

Les terres qui dépendent de ce «lignage» s'inscrivent généralement dans des limites naturelles parfaitement identifiables, crête, cours d'eau, contreforts montagneux... Au sein de ce «finage lignager» se juxtaposent divers terroirs opposant un *hortus* et un *saltus* et, surtout, deviennent possibles des aménagements de longue portée comme les ensembles de tarodières.

Le finage lignager apparaît comme la base de l'organisation économique et sociale de l'espace précolonial et son véritable niveau fonctionnel. L'ampleur des aménagements imposait la sédentarisation, sinon au niveau du hameau, toujours sujet à mobilité, du moins à celui de la nébuleuse formée par l'ensemble des hameaux du lignage. La complémentarité des terroirs conférait au finage lignager une unité économique complétée par l'affectation de lieux de pêche ou de chasse. La solidarité interne facilitait l'entraide. L'autorité du chef maintenait la cohésion indispensable à l'accomplissement des travaux.

Au-delà de cet espace individualiste par son triple contenu social, économique et politique qui correspond le mieux au «séjour paisible», s'étendait l'aire du clan. Ce «pays» porte un nom et se trouve identifié par un site, souvent un sommet, possible survivance d'un culte de la montagne antérieur au culte

des ancêtres. Territoire au sens plein, le pays clanique représentait l'espace d'identité du paysan kanak, sa vraie «patrie». Ainsi s'articulait le vieux pays kanak avant que la colonisation de peuplement ne vienne le bouleverser. Avec l'emprise coloniale, en effet, l'environnement et la société mélanésienne se transforment radicalement. Les spoliations foncières au profit des colons, le cantonnement des «tribus» réduisent l'œkoumène aux périmètres épars et confinés des «réserves», ébranlant les fondements sociaux et fonciers de l'ancien peuple. L'obligation de résidence interrompt les échanges et disloque les réseaux de solidarités. Aux hameaux dispersés du séjour paisible ont succédé de gros villages de regroupement où l'on doit vivre dans la promiscuité sous le regard des autres. Brisé, le vieux peuple a failli en mourir.

Deuxième partie :

L'espace habité traditionnel

Chapitre 1

La case ronde, maison de la tradition

Plusieurs formes de constructions traditionnelles coexistent en Nouvelle-Calédonie. A côté des modestes cases rondes, observables en toutes régions, et des grandes cases de Lifou, on trouve des maisons longues aux extrémités arrondies (Camba, îles des Pins...), des maisons rectangulaires (Loyauté, Nord...), des abris précaires dans les jardins et des abris de formes variées à usage de cuisine. D'autres types ont disparu définitivement vers les années 1920 comme les cases ateliers rectangulaires [1].

Peu à peu et sous les coups des agressions de la période coloniale, s'éteignait sur la Grande Terre, au début du siècle, la tradition des grandes cases, témoignages les plus majestueux de l'architecture kanak. Or cette tradition est une des clés de la compréhension des techniques de construction, des manières d'habiter et de la sculpture monumentale de cette société. Il s'agissait donc d'entreprendre une démarche de reconstitution visant à restituer non seulement les techniques, mais aussi le sens de ce type d'édifice. Comme pour toute reconstitution, la recherche s'est appuyée sur des sources variées : descriptions anciennes, tradition orale recueillie sur le terrain, relevés de techniques traditionnelles encore attestées et souvenirs tronqués de tours de main anciens.

1. Quelques photographies témoignent de cette forme architecturale (Hughan pour la fin du XIXe siècle et Sarasin en 1911).

Les travaux les plus complets, résultats d'observations directes, sont rares et ils sont très souvent inclus au sein de descriptions et d'études concernant l'ensemble de la société kanak. Il faut, dans tous les cas, relativiser ces résultats puisqu'ils font apparaître pour chaque observateur les particularités régionales propres à l'aire et à la période d'observation. On aura ainsi l'extrême nord pour les premiers voyageurs de la fin du XVIIIe siècle [2], le nord et le sud pour les missionnaires de la première génération [3], la région du centre nord pour les chirurgiens de marine basés à Wagap vers 1860 [4], la vallée de Houaïlou pour le pasteur Maurice Leenhardt [5] entre 1910 et 1930, et la région de langue paicî cèmuhî chez Alban Bensa [6], Maré et Lifou pour le R.P. Dubois [7] et Jean Guiart [8] dans les années soixante-dix.

Les récits de voyageurs

— *James Cook*

Voyage dans l'Hémisphère Austral, et autour du monde, fait sur les vaisseaux du Roi, l'Aventure et la Resolution en 1772, 1773, 1774 et 1775 [9] :

«Leurs maisons, du moins pour la plupart, sont construites sur un plan circulaire : elles ressemblent pas mal à des ruches d'abeilles, et elles ne sont ni moins closes ni moins chaudes : l'entrée est un long trou carré, précisément de la grandeur qu'il faut pour admettre un homme plié en deux. Du plancher à la naissance du toit, la hauteur est de quatre pieds et demi ; mais le toit, qui est d'une élévation considérable, se termine en pointe au sommet, au-dessus duquel s'élève un poteau, orné de bas-reliefs ou de coquillages, ou des deux à la fois. Ces huttes se construisent avec des perches, des roseaux, etc. et les deux côtés et le toit sont épais et bien couverts d'un chaume de longues herbes grossières. Dans l'intérieur de la cabane, il y a des poteaux dressés, qui soutiennent des échafaudages de lattes, où ils placent leurs provisions, ou tout autre chose. Quelques-unes de ces maisons ont deux planches l'une sur l'autre. Sur le plancher est répandue de l'herbe sèche, et çà et là, on voit des nattes étendues et destinées à servir aux Maîtres de siège pendant le jour, et de lit pendant la nuit. Dans la plupart, nous avons remarqué deux foyers, et communément un feu allumé ; et comme la fumée n'a d'autre issue que la porte, toute la maison est si chaude et si enfumée, que, pour nous qui ne sommes pas habitués à une pareille atmosphère, il nous était impossible d'y rester un moment.

Voilà, sans doute, pourquoi ces Peuples, sont si frileux en plein air, s'ils ne font pas de l'exercice. Nous les avons vu fréquemment allumer de petits feux, et se ranger autour, afin de se réchauffer. Peut-être est-il nécessaire que les maisons soient ainsi enfumées, pour en écarter les moustiques, qui sont ici très multipliés. A quelques égards, il y a de la propreté dans ces habitations ; car, outre les ornements du sommet, les poteaux de la porte sont souvent décorés de bas-reliefs ; et si d'ailleurs elles paraissent peu convenables dans un climat chaud, elles seraient du moins très bien entendues sous un Ciel plus rigoureux : comme il n'y a qu'une seule pièce, sans aucune séparation, les membres d'une même famille vivent toujours ensemble.»

— *Jacques Julien Houtou de Labillardière*

Relation du voyage à la recherche de La Pérouse, fait par ordre de l'Assemblée constituante, pendant les années 1791-1792 et pendant la première et la deuxième années de la République françoise [10].

«Nous descendîmes à terre vers une heure après midi, et bientôt nous fûmes entourés par un grand nombre d'habitants qui venaient de sortir du milieu des bois au travers desquels nous nous enfonçâmes à plusieurs reprises en nous éloignant peu des bords de la mer. Nous ne tardâmes pas à trouver quelques huttes isolées, à trois à quatre cents pas de distance les unes des autres et ombragées par un petit nombre de cocotiers. Quelque temps après, nous en trouvâmes quatre qui formaient un petit hameau dans un des lieux les plus sombres de la forêt ; elles avaient toutes à peu près la forme de ruches ayant trois mètres de haut sur autant de large. Une des ces huttes est entourée d'une palissade haute d'un mètre et demi, faite avec des pétioles de feuilles de cocotier rapprochés très près les uns des autres et fichés dans la

2. Cook, J., *Voyage dans l'Hémisphère austral et autour du monde, fait sur les vaisseaux du Roi, l'Aventure et la Resolution en 1772, 1773, 1774 et 1775*, Paris, 1778, pp. 296-298 ; La Billardière, J., *Relation du voyage à la recherche de La Pérouse*, Paris, 1800.

3. Lambert, P., *Mœurs et superstitions des Néo-Calédoniens*, Nouméa, 1900, pp. 121-125.

4. Vieillard, E., et Deplanche, E., «Essais sur la Nouvelle-Calédonie», *Revue maritime et coloniale* (Paris), 1862-1863, t. 6 et 7.

5. Leenhardt, M., «Notes d'ethnologie néo-calédonienne», *Travaux et mémoires de l'Institut d'ethnologie* (Paris), VIII, 1930, pp. 4-9.

6. Bensa, A., et Rivierre, J.C., *Les chemins de l'alliance : l'organisation sociale et ses représentations en Nouvelle-Calédonie*, Paris, Selaf, 1982, pp. 34-37.

7. Dubois, M.J., *Gens de Maré*, Paris, Anthropos, 1984, pp. 107-122.

8. Guiart, J., «Structure de la chefferie en Mélanésie du sud», *Travaux et mémoires de l'Institut d'ethnologie* (Paris), LXVI, 1963.

9. Traduction publiée à Paris en 1778 par Panckoucke (4 vol.), pp. 296 à 298. L'observation est datée de septembre 1774 et concerne la région de Balade. Il découvre la grande île lors de ce second voyage, mouille quelques jours près de Balade avant de descendre vers l'île des Pins. Le navigateur est frappé par ces constructions coniques et le dessinateur de «l'Adventure», W. Hodges, les met en scène dans une des planches de l'ouvrage intitulée «Vue de l'Isle des Pins».

10. Livre publié à Paris en 1800, accompagné d'un *Atlas pour servir à la relation du voyage à la recherche de La Pérouse*. Botaniste à bord de la «Recherche», sous les ordres du chevalier Antoine de Bruni d'Entrecasteaux, La Billardière donne la description précise d'une case ronde qu'il a observée au cours de leur séjour à Balade du 19 avril au 10 mai 1793.

terre à onze décimètres de distance des bords de la hutte ; ils servent encore à former une petite allée devant la porte.

Nous remarquâmes ensuite beaucoup de huttes qui n'étaient point entourées de palissades. La porte qui avait un mètre de haut sur un demi-mètre de large était quelquefois fermée au moyen d'un bout de feuille de cocotier dont les folioles étaient entrelacés. Plusieurs de ces portes avaient deux montants faits de planches à l'extrémité d'un pieu qui s'élevait du centre de leur aire. La charpente était faite de perches appuyées sur l'extrémité supérieure du pieu qu'on voit planté au centre de l'aire et dont la base a deux tiers de décimètre d'épaisseur.

Quelques morceaux de bois courbés en arc rendent ces petites loges assez solides. Leur couverture est de paille et a environ deux tiers de décimètre d'épaisseur. Des nattes couvraient le sol sur lequel les naturels sont parfaitement à l'abri des injures de l'air ; mais les moustiques y sont si importuns qu'ils sont obligés d'allumer du feu pour les chasser lorsqu'ils veulent dormir ; et comme la fumée n'a d'issue que par la porte qui est très basse, ils doivent en être extrêmement incommodés.

On voyait ordinairement dans l'intérieur une planche placée horizontalement et attachée avec des cordes à près d'un mètre d'élévation sur des côtés de la hutte. On ne pouvait y poser que des effets assez légers, car ses attaches étaient très faibles.»

— *François Leconte*

Notice sur la Nouvelle-Calédonie, les mœurs et les usages de ses habitants [11].

«Les habitations forment des villages généralement peu considérables ; elles ne sont pas groupées, car, ainsi qu'il a été déjà dit, chaque Nouveau-Calédonien réside au milieu ou tout près du petit terrain qu'il cultive ; chacune de ces habitations se compose d'une ou de plusieurs cases, selon le rang et la fortune de l'individu. Les chefs s'entourent d'une petite haie de 4 à 5 pieds de hauteur, formée avec des piquets, entre lesquels on entrelace des feuilles séchées de cocotier. Les cases sont toutes semblables et diffèrent peu dans leur grandeur ; on les asseoit ordinai-

Gravure extraite de l'Atlas de J. Cook, Voyage dans l'hémisphère austral, 1778.

11. *Annales maritimes et coloniales* (Paris), 1847. Il met à profit son naufrage à Balade en 1846 pour détailler la construction d'une case ronde.

«Grande case indigène sur le chemin de Balade à Poepo», planche tirée sur Chine de Charles Meryon, série «Voyage de la corvette le Rhin», 1842-1846.

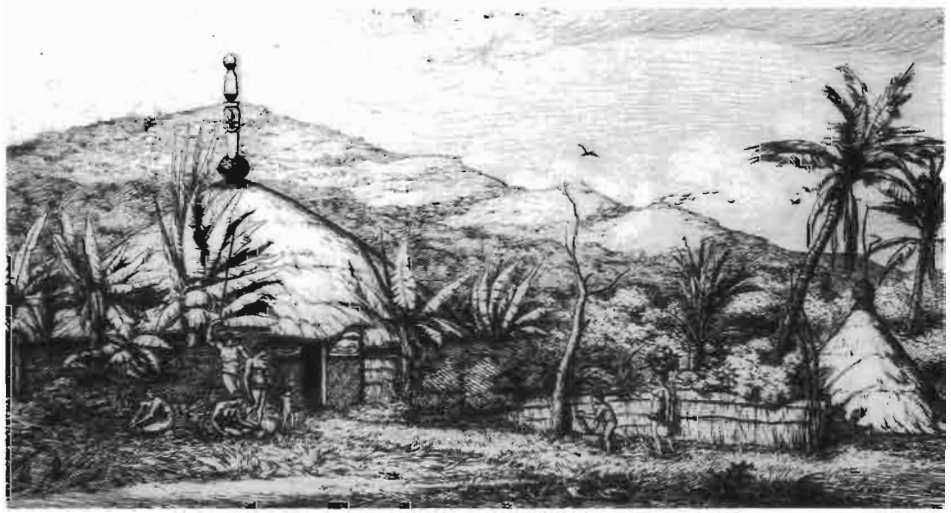

rement sur un petit tertre élevé de 1 mètre à 50 centimètres sur le sol ; quelquefois ces petites éminences sont un amas de pierres. Pour construire la case, les naturels enfoncent au milieu du monticule un morceau de bois droit, de 10 à 12 mètres de hauteur, autour duquel ils décrivent un cercle de 6 à 8 mètres de diamètre ; ils placent sur la circonférence des pieux assez rapprochés, qui n'ont jamais plus de 1,25 m ou 1,20 m ; ils forment une muraille en les entrelaçant, d'une manière assez solide avec de grands morceaux de l'écorce de niaouli ; au-dessus ils établissent une toiture conique, de forme assez allongée, avec des bambous couverts avec de longues herbes séchées et qui a son sommet à l'extrémité de la pièce de bois plantée au centre. Ces cases n'ont jamais qu'une seule ouverture, placée dans la muraille et qui, par conséquent, n'a qu'environ 1 mètre de hauteur ; sa largeur n'a pas plus de 60 à 65 cm. Les chefs placent de chaque côté de cette porte une pièce de bois grossièrement sculptée et quelquefois peinte en rouge. La longue pièce de bois qui supporte le toit est souvent aussi ornée d'une grotesque figure ; à son sommet on remarque quelquefois un crâne humain. Chez les chefs, les femmes ont une case à part. Ils placent dans un coin les quelques ustensiles qu'ils possèdent ainsi que ce qu'ils appellent leurs richesses. Ils se couchent pêle-mêle, rayonnant autour de la pièce principale de l'édifice. Ils couvrent le sol de paille sèche, qu'ils renouvellent de temps en temps. Les riches et les femmes s'étendent sur des nattes grossièrement tissées, dont elles se servent aussi pour s'entourer le corps quand les nuits sont fraîches. Pendant la durée de la nuit, à l'époque où les moustiques les gênent, ils conservent un petit feu près de la porte, vis-à-vis d'elle et en dehors.

La cuisine se fait à l'extérieur ; le foyer est placé entre quelques grosses pierres. Ils cuisent leurs ignames et taros sous la cendre, mais ils préfèrent se servir de grands pots de terre cuite, appelés *ta*, et qui sont d'une forme sphérique avec une ouverture de 12 à 15 centimètres. Ils posent le *ta* sur les pierres du foyer, le trou obliquement placé sous un angle de 60 degrés. La cuisson se fait ainsi facilement sans couvercle, la vapeur étant en partie condensée dans la partie supérieure du vase.

Quand il fait beau temps, les hommes se tiennent presque tout le long du jour assis à l'ombre près d'une case ou sous un arbre ; ils dorment ou se livrent à la conversation.

Comme ce peuple change souvent de résidence, on remarque dans presque toutes les parties de l'île, de ces petites éminences circulaires sur lesquelles il construit ses cases, et qui sont, sans nul doute, les bases de celles abandonnées.»

— *Eugène Vieillard et Emile Deplanche*
Essai sur la Nouvelle-Calédonie [12].

12. *Revue maritime et coloniale* (Paris), 1882. Chirurgien de la marine, Eugène Vieillard est un observateur attentif : il donne la première description détaillée d'un abattage et du transport des arbres. C'est un des textes les plus précis concernant l'architecture.

«Les cases ont diverses destinations ; les unes ne sont habitées que le jour, les autres pendant la nuit. De cette destination il résulte des différences dans la construction.

Les cases habitées pendant la nuit ont partout une forme ronde qui rappelle une ruche d'abeilles couverte de son chaperon ; l'on y entre par une porte étroite haute de trois à quatre pieds au plus. Les autres ont la forme d'un carré long, dont un côté est ouvert à tous vents.

Lorsqu'un individu veut construire une case, il choisit l'emplacement, le prépare et en bat le sol de manière à l'aplanir régulièrement. Il plante alors au centre de cette surface un piquet auquel est attachée une liane dont la longueur égale le rayon qu'aura la case, et avec elle il construit un cercle.

La construction d'une case étant de première importance, l'on convoque ses parents, ses amis, et l'on se rend à la montagne pour y faire le choix des pièces qui devront servir. L'on s'occupe d'abord du pilier central, dont la qualité est longuement discutée. Dans tous les cas, c'est toujours un excellent bois qui est choisi. Si la case doit être grande, l'on prend un arbre tout entier, et il n'est pas rare d'en voir, principalement dans les cases de chefs, qui atteignent la grosseur d'un mât de frégate. L'arbre choisi est toujours très droit : une fois abattu, ce qui se fait ordinairement en le brûlant par le pied, il est écorcé et transporté à force de bras à des distances souvent considérables et par des chemins qui paraissent impossibles. Au point de destination, un trou est creusé et l'arbre, soulevé à l'aide de cordes faites soit de

lianes, soit de fibres de noix de coco tressées, attachées à des arbres voisins ou à des pieux, est mis en place et consolidé. Cela fait, on passe aux pieux qui doivent former le pourtour. Ceux-là ont en hauteur deux mètres et demi. Leur grosseur varie suivant la grandeur de la case ; inférieurement ils sont terminés en pointe et passés au feu ; l'extrémité supérieure porte tantôt une entaille latérale, tantôt une tête séparée par un col étroit. Ils sont fichés en terre à une distance de 0,60 m environ et reliés entre eux à leur sommet par de fortes lianes qui les contournent au collet. Entre chaque pièce, un clayonnage est établi que l'on revêt intérieurement et extérieurement d'écorce de niaouli ou de faisceaux de paille mis debout et maintenus par des liens au clayonnage. Souvent, la paroi intérieure est tapissée de petits bambous qui donnent à la case un aspect assez gai.

La charpente se fait de la même manière ; les chevrons, choisis tous de la même longueur, sont appliqués d'un bout sur le pilier central, de l'autre sur les pièces du pourtour, mais de manière à les dépasser quelque peu. On les relie entre eux par un treillis de branches flexibles que l'on recouvre d'une couche d'écorce de niaouli. Comme ce pilier aurait trop peu d'épaisseur au sommet pour permettre d'y fixer solidement les chevrons, on lui donne le volume nécessaire en faisant, avec un solide treillage, une espèce de panier conique à sommet renversé qui rappelle assez bien la nasse des pêcheurs et qui a, de plus, l'avantage de laisser passer la fumée.

Ces travaux une fois terminés, l'on s'occupe de la couverture ; les femmes vont cueillir de l'herbe, choisissent la plus longue et la plus ferme, qu'elles arrachent avec les racines. Les deux premières rangées d'herbes sont disposées de façon que les racines soient en bas, de manière que le toit, se prolongeant à l'extérieur, fait une sorte d'auvent. Dans les autres rangs, les paquets, juxtaposés très serrés, ont la racine en haut. Tous sont solidement fixés au treillis au moyen de cordes en fibres de coco ou de lianes passées au feu. Voici la méthode qu'on emploie. Plusieurs poignées de paille étant rangées sur un seul plan, l'ouvrier prend une tige très fine et flexible, et la place sur les paquets de telle sorte qu'elle soit parallèle à l'une de celles qui forment le treillage de la

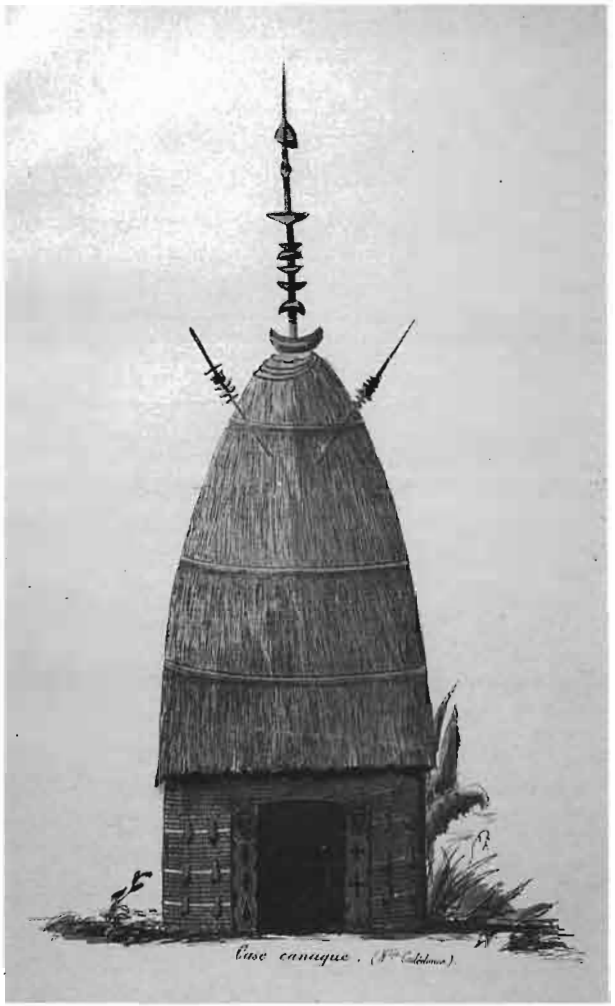

Dessin de Gustave Glaumont, commis à l'Administration pénitentiaire (1880-1890).

Passionné d'ethnographie et d'archéologie, Gustave Glaumont publie *Etude sur les us, mœurs, coutumes, funérailles des Néo-Calédoniens* à Nouméa en 1888 qu'il illustre de ses dessins aquarellés.

charpente ; s'armant alors d'une longue perche percée à son extrémité d'un œil par où passe une liane, il coud pour ainsi dire les paquets d'herbes aux chevrons ; un aide, placé dans l'intérieur, repousse l'aiguille, qui est souvent très longue, afin qu'elle puisse atteindre jusqu'au sommet du toit ; la couverture terminée, on la coiffe avec de l'herbe ou des racines de fougères.

On repousse ensuite la terre au pied de la case pour en former un talus destiné à l'écoulement des eaux, puis on place le seuil, qui est toujours plus élevé que le sol intérieur ; tantôt il est formé d'une pierre, tantôt d'une pièce de bois. De chaque côté, et symétriquement disposées, sont des pierres d'un assez fort volume ; le plus souvent, c'est un tas de terre qui supporte des coquilles nombreuses dont l'arrangement donne à ce petit rempart une certaine élégance.

Les cases des chefs sont ordinairement situées sur un mamelon ou sur une petite colline qui domine le village. Devant la porte s'étend une esplanade, vaste, herbeuse, plantée de chaque côté en cocotiers et bananiers. Elle est entourée d'une grande quantité de piquets fichés sans ordre en terre et souvent reliés entre eux par des lianes ; ils supportent des talus d'étoffes, des cocos, des bracelets et forment une espèce de fortification qui ne permet d'arriver à la case que par un chemin tortueux.

Le plancher de l'habitation est couvert de nattes, et plus souvent d'herbes sèches de la famille des Cypéracées, qui ont la propriété de ne point prendre feu ; quelques foyers sont placés au centre, entourés de pierres ou de gros coquillages, tridacnes, qui servent de garde-feu. La fumée, dans presque toutes les cases, sort par la porte. Quant à l'ameublement, il est à peu près nul ; de place en place on trouve des rondelles de bois qui servent d'oreillers ; quelquefois des nattes, des filets et, chez les chefs, outre ces objets, des faisceaux de sagaies, des casse-têtes, des manteaux d'herbe, etc.

La troisième espèce de case, semblable à la précédente, mais plus petite et plus écrasée, sert de grenier où l'on conserve la récolte d'ignames. Jusqu'ici, nous n'avons parlé que des cases en général ; il nous reste à dire quelques mots sur celles des chefs.

On en distingue deux espèces, celle qu'habite le chef ordinairement, et celle qui est destinée à recevoir les étrangers les jours de réjouissance, et à faire les fêtes en temps de pluie.

La case habitée par le chef a la même forme que les autres ; mais, comme nous l'avons vu, elle est mieux placée, plus grande, plus artistiquement travaillée ; les piliers de l'intérieur sont souvent sculptés et peints en rouge ; la porte est ornée de chaque côté d'une forte pièce de bois aplatie, représentant tantôt une figure grossière, affectant le plus souvent la forme d'un croissant, tantôt des losanges, le tout peint en noir et en rouge.

Quant aux cases destinées aux étrangers, elles sont très grandes ; quelques-unes même ont huit, dix, et souvent quinze mètres de diamètre. Dans celles-là, on trouve plusieurs rangées de piliers qui soutiennent la toiture et, en même temps, un ou plusieurs étages où logent les amis. Les poutres que supportent ces piliers sont souvent des arbres entiers. De telles cases demandent un immense travail ; toute la tribu y prend part, hommes, femmes, enfants ; souvent il faut plusieurs mois pour en achever une.»

Cases d'habitation.
Photographie de Allan Hughan (1874), extraite de l'«Album Dubain» (Fonds Bouge, Musée des Beaux-Arts de Chartres).

— *Sarasin*

Sarasin, voyageur et homme de science bâlois a proposé une typologie complète appuyée sur les observations qu'il effectua aux îles Loyauté et sur la côte est de la Grande Terre en 1910-1911. Elle est établie en mêlant formes et fonctions observables à cette date [13] : «cabane pour dormir et vivre pour les hommes ordinaires (rondes) ; cabane de chef (rondes, sur un tertre plus haut) ; cabane pour les fêtes et les réunions (rondes ou oblongues) ; cabane pour les hôtes (oblongues) ; case atelier (oblongues) ; grenier-magasin (petites rondes) ; case à naissances et à menstruation (petites rondes) ; étables pour les porcs [14].» Cette classification fait apparaître l'omniprésence des édifices de plan circulaire dans cette société et confirme, aux derniers moments d'une possible observation [15], les descriptions les plus anciennes.

13. Sarasin, F., *Ethnologie der Neu-Caledonier und Loyalty*, Munich, 1929, pp. 128-155.

14. Un bambou gravé inédit du Museum d'Histoire naturelle de Grenoble représente ce type de bâtiment et en esquisse même la charpente (daté de 1894 par l'auteur de la gravure située à Houaïlou).

15. Sarasin a effectué son périple juste avant la construction de la Grande Case de Mwaringou près de Canala.

Cases à Bopope.
(Photographie Fritz Sarasin, 1910-1911).

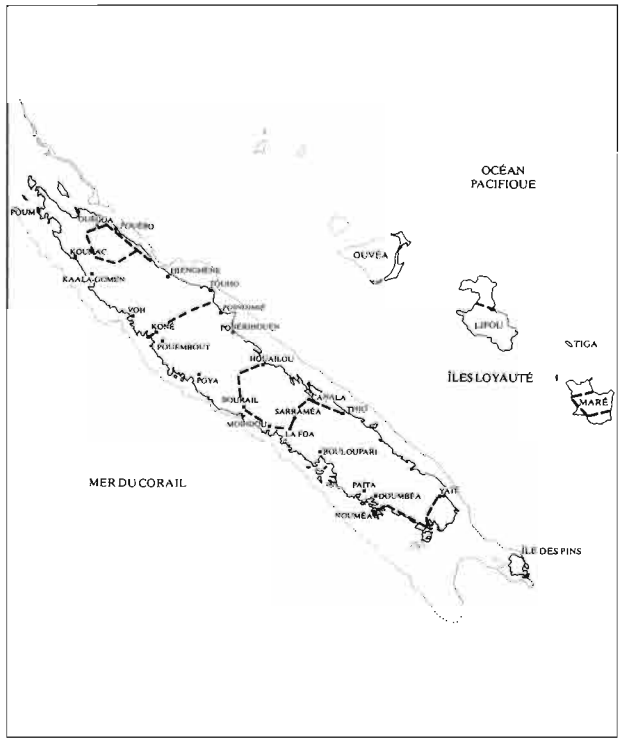

Le voyage de Fritz Sarasin, 1910-1911, itinéraire.

Vue générale du village de Bopope.
(Photographie Fritz Sarasin, 1910-1911).

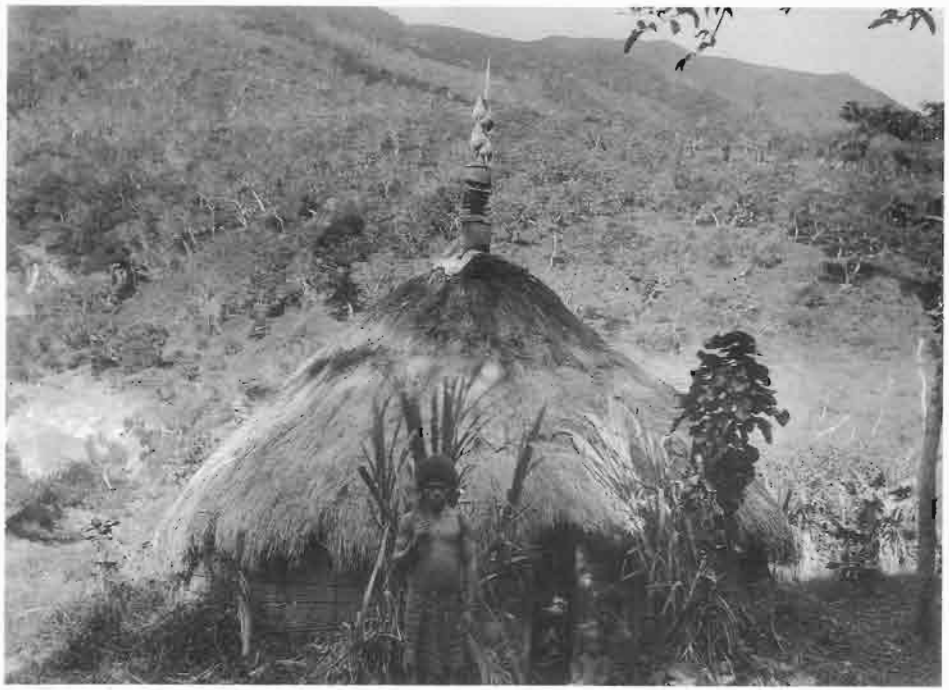

Case près de la rivière Ouébia.
(Photographie Fritz Sarasin, 1910-1911).

Case du chef à Tchambouenne, près de Balade.
(Photographie Fritz Sarasin, 1910-1911).

Case longue à paroi à Tchambouenne, près de Balade.
(Photographie Fritz Sarasin, 1910-1911).

Case à Koindé (région de Canala), «hutte du cavalier».
(Photographie Fritz Sarasin, 1910-1911).

Case ronde à Houaïlou.
(Photographie Fritz Sarasin, 1910-1911).

Case ronde à Gondé (région de Houaïlou).
(Photographie Fritz Sarasin, 1910-1911).

Case de chef à Chépénéhé (Lifou).

(Photographie Fritz Sarasin, 1910-1911).

Case ronde à Chépénéhé (Lifou).

(Photographie Fritz Sarasin, 1910-1911).

Case pour les jeunes à Chépénéhé (Lifou).

(Photographie Fritz Sarasin, 1910-1911).

Case ronde à Médu (Maré).

(Photographie Fritz Sarasin, 1910-1911).

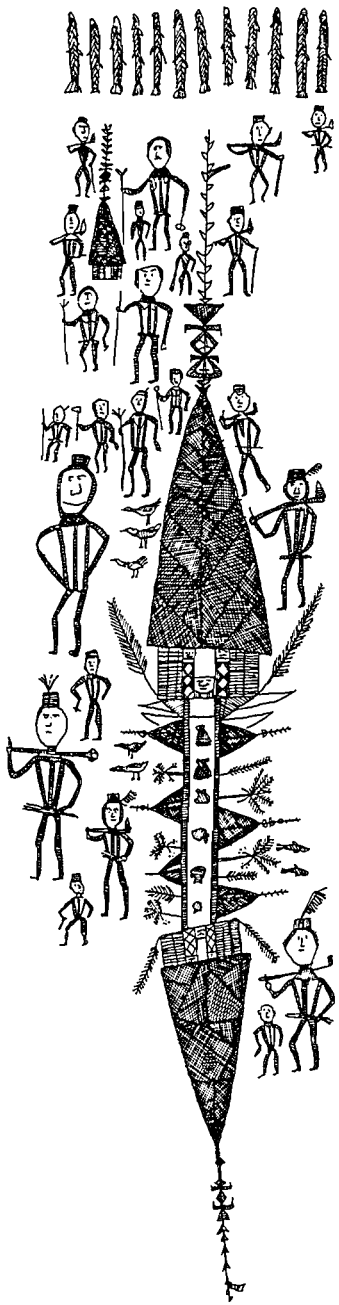

Restitution d'un bambou gravé, détail : deux cases affrontées à chaque extrémité d'une allée centrale.

Ce bambou (longueur : 120 cm, diamètre : 4 cm) reproduit également les petites cases rondes «familiales» réparties de chaque côté de l'allée. (Museo Etnografico Luigi Pigorini, Rome, n° 1648).

Chapitre 2

Les allées de la grande case

La grande case ne se conçoit pas en dehors de ses allées. En effet, l'espace du hameau s'organise le plus souvent par rapport à une allée dite «allée centrale» dont le haut est toujours occupé par une case ronde de belle allure, sinon la plus élevée, en tout cas la plus importante par le sens qui s'y attache. C'est la case qui est attribuée au maître de l'allée, également maître du pays : le grand aîné. On dit à son propos : «La grande case ne se vit pas sans ses allées car ce qui est fait dedans doit ressortir, doit éclater à l'extérieur. Quand on constate que toutes les paroles ne font plus qu'une parole, que la ligature est bien serrée, alors elle peut s'exprimer dehors par la bouche-allée [16].» Et le message doit emprunter ce chemin pour parvenir près du porte-parole du chef («là où tombe la parole») qui le transmet à la grande case. Aussi, pour un contact mal pris dans une chefferie, on dit du messager «qu'il est passé derrière la case», qu'il n'a pas marché dans l'espace clair de l'allée. Pour évoquer les échanges, c'est l'image de l'allée qui s'impose, d'abord parce que les signes se croisent sur ces allées, puis parce que les actes et les événements essentiels de l'existence des clans s'y vivent : annonce d'une naissance, célébration des mariages et des deuils, présentation des prémices, danses... «On manifeste tout sur les allées car elles donnent la vie», dit-on à Houaïlou.

Les habitants des régions situées au nord de Houaïlou ont souvent insisté sur leur difficulté à

16. Propos recueillis à Houaïlou en 1980.

s'approprier la notion d'allée ; même plantée d'arbres alignés, ils lui préféraient celle d'«espace clair». Nous le verrons dans les cas où le travail (ou l'acte social) requiert le respect absolu des interdits comme pendant le transport du poteau central de la maison : «C'est mieux d'être à découvert quand le poteau central se repose, comme ça on peut mieux voir si tout le monde fait bien!» On peut penser que l'environnement très sacralisé de la grande case demande une sorte de page blanche où les gestes, les actes et les déplacements puissent s'inscrire en toute clarté grâce aux repères disposés dans cet espace.

Toutefois, même dans les régions du nord, l'espace cérémoniel et domestique va s'établir par rapport à cette aire allongée, bordée d'arbres, qui peut atteindre une centaine de mètres de longueur sur vingt ou trente de large. En général, les cases rondes habitées par les hommes sont réparties de chaque côté, doublées par celles des femmes. Les communs (cuisines, cases ateliers, fours, etc.) sont placés à l'écart, mais toujours par rapport à l'allée centrale.

La puissance symbolique des allées transparaît dans leur répartition, dans leurs développements annexes (sous-allées), dans leur environnement végétal (arbres et arbustes plantés) qui reflètent «la grande division sociale de l'humanité en Grande Terre. Elles marquent les correspondances entre les deux parties, groupe paternel et groupe utérin [17].» On en détaillera les aspects les plus importants en prenant appui sur la particularité, globalement attestée sur toute l'île, selon laquelle cet espace se répartit entre le haut de l'allée, sacralisé, et l'allée elle-même, aux fonctions différentes et aux règles d'accès moins contraignantes.

L'existence d'une grande allée, dominée par la case de l'aînée, est l'apanage des chefferies importantes. Elle est, comme le disent les gens de langue cèmuhî, le signe de la présence d'un «contenant de chef» (*mwo daame*) [18]. La présence de cette allée cérémonielle implique, en plus de la répartition des habitations, un ensemble de règles de déambulation. Il est bien évident que cet espace ne peut pas être franchi par n'importe qui et à n'importe quel endroit. Il semble, de plus, et ce sentiment est renforcé par bien des affirmations, que le hameau qui contient l'espace cérémoniel, l'allée et sa grande case, soit lui aussi globalement pensé comme un lieu chargé de sens dans la mesure où la vie de travail et de subsistance se passe ailleurs pour la plupart des activités ; quelques informations attestent que le hameau pouvait être quasiment abandonné, abritant seulement quelques vieux, chacun s'établissant alors près des champs d'ignames, des tarodières et des plantations parfois éloignés pour des périodes assez longues. L'abri construit dans les espaces de culture devenait bien souvent la maison d'habitation. On se retrouvait au hameau principal lors des grandes manifestations cérémonielles et pendant les saisons creuses de la culture de l'igname (mars à juillet).

17. Leenhardt, M., *Gens de la Grande Terre*, Paris, Gallimard, 1937, p. 21.

18. Bensa, A., et Rivierre, J.C., *op. cit.*, pp. 42 et 47 pour le pays cèmuhî.

Allée centrale et case à Petit Couli (Sarraméa), 1982.

Le haut de l'allée

On choisissait pour établir cette allée, une ligne de crête bien marquée, une colline de forme allongée, un endroit, en tout cas, surélevé. Les monticules ne manquent pas en ce pays où la chaîne centrale répartit sur toute la longueur de l'île des zones de piémont propices à ce type d'établissement. Les vallées procurent aussi nombre de sites favorables. Dans les endroits plus plats et dans les plaines, c'est un véritable travail de terrassement que l'on mettait en œuvre afin de construire un espace suffisamment surhaussé.

Maurice Leenhardt a proposé un plan et une coupe des allées de la vallée de Houaïlou qu'il décrit ainsi :

«Sur chacun des innombrables sommets de ce pays mamelonné se dressait la pointe d'une case. Tout autour, la pente est disposée en gradins. Ce sont les étroites terrasses des anciennes tarodières. Lorsque, à l'époque, toutes les collines portaient ainsi le cône de paille abritant un foyer, entouré de cultures dévalant en escaliers d'arums au feuillage frais, le pays devait avoir un aspect extraordinairement agréable et vivant.

Cet ensemble du paysage fait partie de l'habitat canaque. Il en est le cadre, et l'indigène fixe sa demeure au centre, en un point culminant d'où il aura de la vue et de l'air [...].

Sur une toute petite pente, et de préférence sur la crête des petites croupes, le Canaque a aplani le sol, brûlé et déchaussé les troncs d'arbres [...]. Il a surélevé la surface nettoyée en une chaussée de cinquante centimètres de hauteur, disposée en léger dos d'âne, longue de dix à soixante mètres, large de cinq à douze. Il l'a bordée, à distances régulières, d'araucarias symboliques, ou de cocotiers plantés de façon à ce que la convexité de leur courbe élargisse encore la perspective. Cela forme une fort belle avenue à l'extrémité de laquelle, comme en un fond de tableau, se dresse la grande case surmontée d'une flèche de coquilles blanches.

Cette allée s'appelle le *boeweye*, nom qui signifie à la fois : le chemin de vivres, la surface où l'on chemine, le dehors.

De chaque côté, une contre-allée parallèle, le *sère*. Elle est moins large. Le sol n'en a pas été surélevé en chaussée ou dos d'âne. Elle est bordée d'araucarias, de cocotiers ou d'érythrines.

Quand le *boeweye* est sur une croupe, le *sère* est en contre-bas. Ces deux sortes d'allées sont constantes et essentielles [19].»

19. Leenhardt, M., «Notes d'ethnologie néo-calédonienne», *op. cit.*, p. 16.

L'existence d'une allée et sa configuration vont sans doute varier selon l'implantation (montagne, collines, plaines, bord de mer) et la fonction du hameau (résidence principale, résidence des périodes de culture, village-refuge). Malgré tout, l'idée constamment en œuvre est que l'on réservera un endroit surplombant les autres pour y établir la case de l'aîné.

La case ronde du maître de l'allée est construite sur un tertre, lui aussi surélevé par rapport à l'esplanade du haut de l'allée (ou des allées). Ce tertre, souvent circulaire, va déborder la case d'une largeur de 2 à 3 m. «Sur le devant, sont déposées les pierres sacrées où résident les esprits des ancêtres. Sur chaque côté est plantée une perche près de laquelle pousse une igname ou un taro, symbole de la vie des cultures. L'arrière de la case ne comporte aucun signe spécial, mais c'est l'endroit de choix où se plaît le totem. L'arrière de la case des femmes est, à ce titre, très rigoureusement interdit, car leur totem est le plus redoutable. Dans l'espace nu et balayé entretenu devant la case et tout proche du tertre se trouvent deux foyers : l'autel de l'igname et l'autel des autres végétaux, canne à sucre, bananes, taros, tous végétaux humides. C'est en réalité l'autel de l'humide, du féminin, qui subsiste auprès de l'autel du sec, du masculin. Dans les grandes installations, l'autel n'est point contre le tertre, mais à une certaine distance. C'est cet autel qu'on trouve aujourd'hui dans le *boeweye*, le *ka moaro*, caractérisé par des pieux plantés, les trois pierres du foyer, des marmites fêlées abandonnées et une abondance d'araucarias qui souvent se ressèment et poussent en pépinière. L'autel a ainsi l'apparence d'un carré touffu dans ce paysage où tout est net et ordonné [20].»

20. *Ibid.*, pp. 22-23.

Le plus souvent, l'espace qui entoure le tertre lui-même est planté d'espèces végétales et de perches marquant son caractère sacré. Il peut être éventuellement isolé par des enclos (palissades légères, murs ou palissades de troncs aux îles Loyauté). En tout cas, l'accès à cet espace et à la case est régi par un ensemble de règles soulignant la disposition des lieux et matérialisant les hiérarchies sociales.

En complément des observations précédentes, les habitants de Ponérihouen donnent la description d'une allée idéale. Son intérêt réside en ce qu'elle définit l'archétype de l'organisation de l'espace habité autour d'elle. Puisque nous sommes en région de langue paicî, chaque côté de cette allée est attribué à une des moitiés intermariantes : les Dui et les Baÿ [21]. Elle est divisée de haut en bas en deux moitiés sensiblement égales aux fonctions sociales différenciées. Une grande case ronde est érigée aux deux extrémités qui se font face. Enfin, les autres habitations sont réparties de chaque côté : les cases des hommes au plus près de l'allée, les cases des femmes un peu à l'écart, l'ouverture tournée vers le bas.

Dans le haut de l'allée, trois zones sont à distinguer.

— *Le bosquet sacré* : la case du maître de l'allée est adossée au bois sacré, *au pwa ilö* («là où l'on fait la cuisine sacrée»). En effet, cet espace planté de pins colonnaires (*Araucaria columnaris*), de banians (*Ficus sp.*), encombré de broussailles, est le lieu absolument interdit où magies et divinations sur la marmite (*ilö*) seront effectuées. Les crânes des ancêtres peuvent y être déposés. Cet endroit peut avoir été l'emplacement d'une grande case abandonnée à la mort de son occupant. Plus proche de la case, on trouve l'autel des prémices des ignames. Il est marqué de perches portant des nœuds de paille et indiquant un interdit absolu (*na caru* [22]) du fait même du voisinage de la case. L'accès à ces anciens tertres et à l'espace alentour est régi par des règles strictes qui sont encore quotidiennement observées : personne n'y entre s'il n'est pas accompagné de celui qui ouvre le chemin et s'il n'a pas effectué les gestes coutumiers (offrandes et paroles) apaisant les esprits des morts du lieu. On abandonnera ici des objets, des restes qui doivent être mis à l'écart des vivants car trop chargés

21. On peut compléter cette information par le relevé publié par Alban Bensa, *Les chemins de l'alliance*, *op. cit.*, pp. 41-43.

22. Le mot *caru*, dans *picaru*, c'est jouer à cache-cache. *Na caru* désigne également les cimetières.

Le tertre du haut d'une allée et sa grande case.
(Photographie Lennier, 1901).

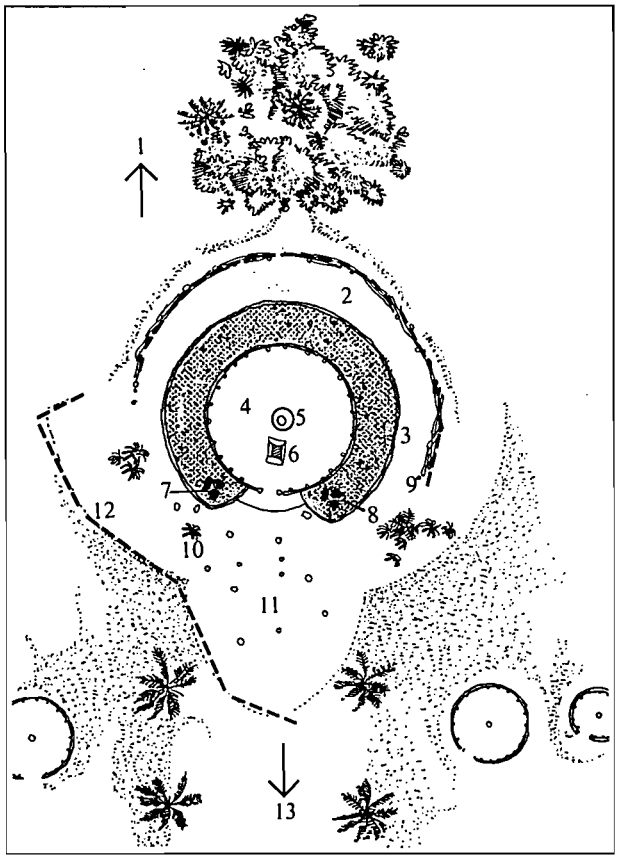

Organisation de l'espace autour de la Grande Case.

1. Vers la montagne.
2. Lieu du totem du maître de l'allée.
3. Tertre surélevé (*boemoa*).
4. Case (*moaro*).
5. Pilier central.
6. Foyer.
7. Autel des taros (*ka moaro*).
8. Autel des ignames (*ka moaro*).
9. Lieu des magies pour les cultures (mât *puramuini*).
10. Plante (*diro*).
11. Mâts commémoratifs liés aux ancêtres (*juxè*).
12. «Là où sont les endroits sacrés» (*boe kasè*).
13. Vers les allées.

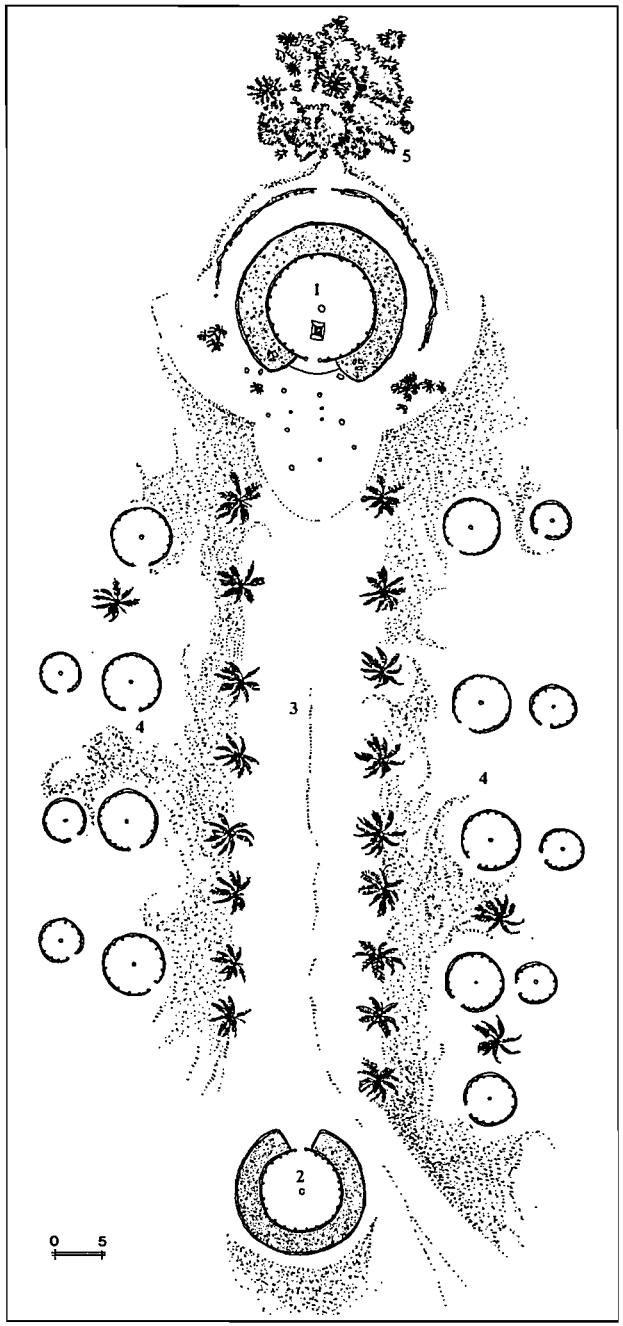

Grandes cases et allée centrale, zone paicî, exemple de reconstitution.

1. Grande case
2. Case du cadet
3. Allée centrale
4. Cases familiales
5. Bois sacré

de puissance ou trop utilisables dans les magies. C'est ainsi que l'on trouvera d'anciennes sculptures, des morceaux de marmites ayant servi aux offrandes, des coquillages (ornements de maison), pierres de foyers de cases, etc.

— *L'enclos de la grande case* : la maison de l'aîné, chef du groupe local, grande case, est bâtie sur un tertre devant le bois sacré et en haut de l'allée. On la désigne soit par le terme de *wââo wârâ ukai*, soit par celui de *wââo wârâ mêëre* [23]. La grande case est entourée d'une palissade, *na babé*, constituée de matériaux légers (feuilles de cocotier tressées, piquets, branches) ; elle délimite ainsi un espace autour du tertre proprement dit, appelé *caabërëpô*. A l'intérieur de cette palissade, on aura planté une cordyline *wâjiti mäidöa* aux feuilles violacées qui est symboliquement en rapport avec les rites mortuaires : on attache les monnaies (*âdi*) sur le rameau brisé. Une autre plante sera son pendant, c'est *puwâro wâro* (*Plectranthus parviflorus*), symbole de vie, que l'on cueille à la naissance de l'enfant.

— *Le haut de l'allée* (*görö au pwaté*) : c'est un espace gazonné de *nûrûga* (*Lespturus repens.*) où l'on étale les dons. De chaque côté de l'allée, et tout au long, sont disposées des cases rondes *wââo*. Ce sont les cases des hommes qui sont plus basses que celle du chef et qui, bien que pourvues de flèches faîtières, ne portent pas de conques. En retrait des cases des hommes sont disposées les cases réservées aux femmes et aux enfants non initiés ; le chef dispose de plusieurs de ces cases construites à proximité du haut de l'allée. De chaque côté de la grande case une maison ronde abrite les «magiciens et gardiens » de la chefferie ; suivent dans l'alignement les cases des «administrateurs, les deux oreilles, les conseillers», puis celles des fils du chef. Outre le marquage par des perches et des pierres, ce qui indique avec précision les limites du *görö au pwaté*, apparaît la place occupée par deux guerriers qui interviennent lors de chaque événement impliquant des échanges de monnaies de coquillages (*âdi*). On dit que les monnaies destinées aux visiteurs, présentées étalées sur une branche, sont brandies par un guerrier du hameau qui occupe le devant du *caabërëpô*, le dos à la porte de la case : «il tire des sagaies sacrées sur un guerrier du clan des invités qui doit, en les évitant, venir chercher les *âdi*». Le guerrier du bas remonte le *görö au pwaté* à partir de l'endroit qui limite l'extrémité inférieure de ce dernier.

23. *Ukai* : chef ; *mêëre* : roussette. *Wërë mêëre* est parfois distinguée par un écheveau de cordonnets dits «à poils de roussette», objet d'échange prestigieux, accroché au faîtage (Paicî, 1984).

Le bas de l'allée

En région paicî, on nomme le bas de l'allée *görö igé* ; c'est un espace ouvert à tous et particulièrement aux invités où l'on dansera. Il est clos par une case ronde qui fait face à celle de l'aîné, plus petite : c'est la case du benjamin, le *poindi* et c'est aussi, éventuellement, celle des invités. Les gens s'y rassemblent ; c'est la «porte du bas de l'allée». Les clans utérins arrivent par là et, à plus forte raison, tout voyageur qui demande accès à la chefferie.

En changeant de région, on retrouve cette spécialisation de l'espace qui répartit les zones entre les gens du lieu et les groupes de leurs oncles maternels. Ainsi lors d'une fête à Houaïlou, le maître de l'événement s'exclame en regardant la foule des clans maternels : «Entendez! vous les chefs réunis ici, le seuil sur lequel vous vous tiendrez est là-bas, vers l'extrémité inférieure de l'allée. Quant à nous [les paternels] nous nous tiendrons vers le haut [24].»

24. Leenhardt, M., «La fête du Pilou en Nouvelle-Calédonie», *L'Anthropologie* (Paris), 1922, t. 32, p. 246.

On pourrait ici déceler une contradiction dans les descriptions de Maurice Leenhardt qui répartit l'espace entre lignages maternels et paternels sur les allées selon des localisations plutôt parallèles : le *boeweye* (l'allée centrale) serait réservé aux paternels, aux gens du lieu et le *sère* (les allées parallèles au *boeweye*) serait «réservé en droit à tout ce qui concerne les oncles maternels. [...] Il est donc l'allée du clan utérin allongée auprès de l'allée du clan masculin [25].» Cette distinction n'apparaît pas pour les régions du nord de Ponerihouen. S'agit-il d'une variante locale dans l'investissement des espaces ou bien ne faudrait-il pas plutôt penser que l'on peut lire tous ces lieux de deux points de vue ?

25. Leenhardt, M., «Notes d'ethnologie néo-calédonienne», *op. cit.*, pp. 17 et 22.

— *Transversalement* : l'occupation de l'espace selon l'organisation de la société, comme l'indique d'ailleurs la répartition des habitations. On aurait alors, sur une coupe perpendiculaire à l'allée cen-

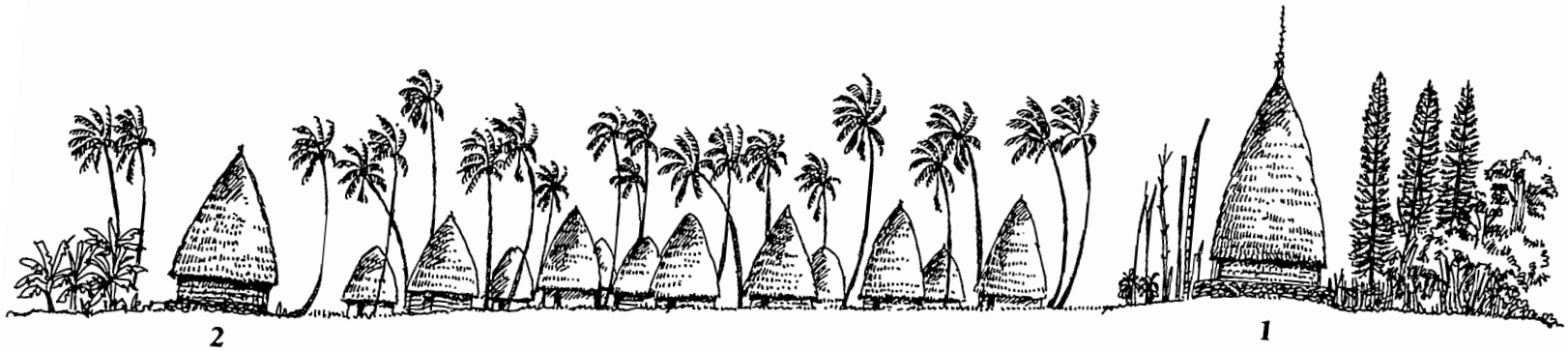

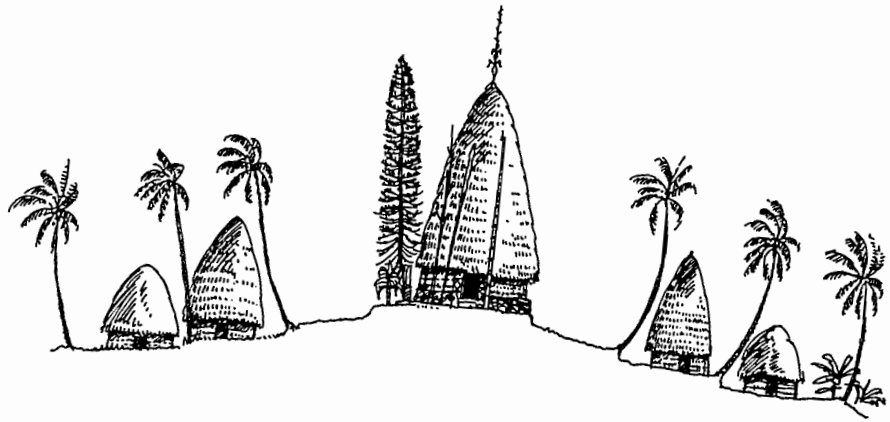

Coupes des allées de la Grande Case en vallée de Houaïlou, exemple de reconstitution.

1. Grande case
2. Case du cadet

trale, à gauche le lieu des femmes et des enfants, puis le lieu des hommes avec leur case, un espace pour les oncles utérins, l'allée centrale pour les gens de la localité (les paternels) et de nouveau, l'espace pour les oncles, la case des chefs de famille et la case de leurs femmes et enfants.

— *Longitudinalement* : du haut de l'allée centrale avec la grande case, les autels, l'espace du sacré dont l'accès est possible, mais strictement réglé, au bas de l'allée aux accès plus libres, là où hommes et femmes participent à la danse. Cette seconde lecture renvoie également à l'inscription de la hiérarchie sociale dans l'espace puisque les cases des clans se répartissent selon leur proximité à celle de l'aîné.

Une position surélevée

L'existence d'une allée n'est pas systématique. Certains sites, soit qu'ils n'aient été que des lieux de séjour provisoires ou saisonniers, soit que la configuration du terrain ne le permette pas, ne révèlent pas d'organisation spatiale de ce type. Toutefois, il semble que l'on ait fait en sorte que la case du maître du lieu fut toujours bâtie sur l'endroit le plus élevé. Un repérage effectué en 1984 sur un site ancien permet d'illustrer de façon concrète ce type d'habitat. Il s'agit du lieu dit Wachoa en Haute Karangué, dans la région de Thio. L'ensemble des habitations est établi sur la rive gauche d'un torrent dont les crues sont importantes et se répartit en terrasses superposées au flanc de la montagne. La première terrasse bordant le torrent, et s'en protégeant par un muret d'environ 1 m de hauteur, ne porte pas, apparemment, de traces d'habitation ; elle est large de près de 10 m et un ressaut de près de 1,50 m la sépare de la seconde. Celle-ci était occupée par des constructions de type oblong. La terrasse supérieure, longue d'une trentaine de mètres et large d'une dizaine, révèle l'emplacement d'une case rectangulaire plus vaste que les autres. Enfin, moins sur une terrasse que sur un monticule surplombant la précédente d'environ 3 m, on trouve les indices d'une case ronde, à pilier central, à foyer rectangulaire (pierres longues et galets

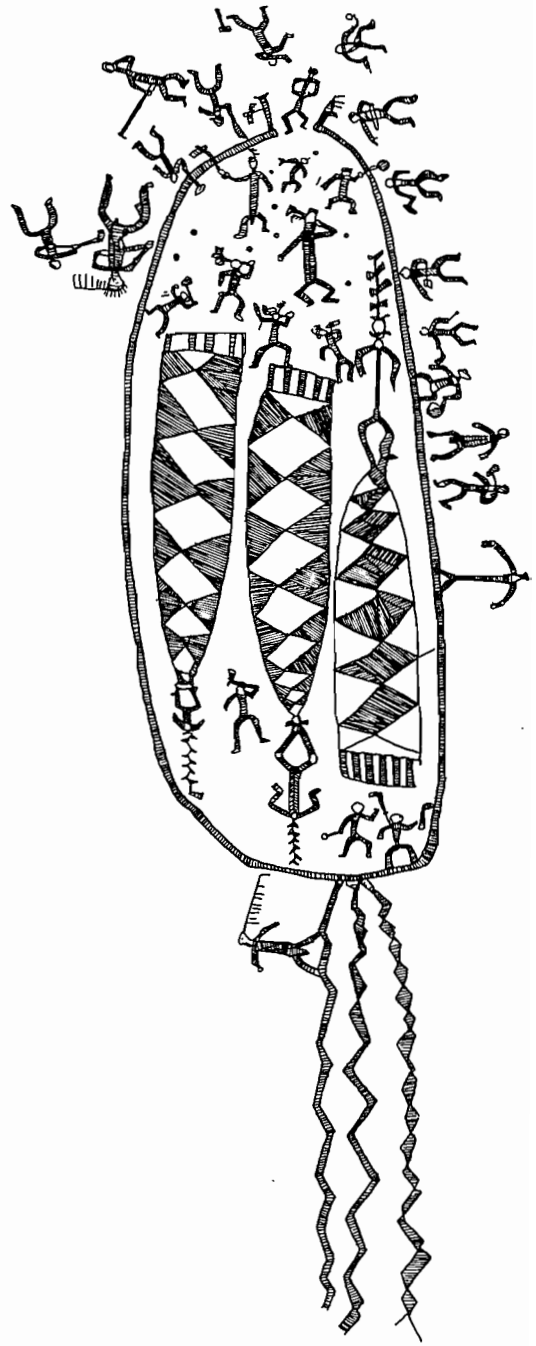

Restitution d'un bambou gravé, détail : trois grandes cases dans un enclos.

Ce mode d'occupation de l'espace diffère des types «à allées» ; il est proche des cours protégées par un muret de blocs de corail (îles Loyauté) ou par une haie-barrière (Grande Terre). (Museum für Völkerkunde, Bâle, Vb 29 44 ; longueur : 78 cm, diamètre : 5,8 cm).

ronds aux quatre coins), attribuée au chef du groupe installé ici [26]. Cet ensemble d'habitation est établi à proximité de cultures en terrasses (tarodières) placées à flanc de montagne, plus haut dans la vallée.

26. Par un informateur ayant souvenir de ce village, abandonné vers 1910.

Anse de Gouaro (région de Bourail).

(Photographie de Allan Hughan, 1874).

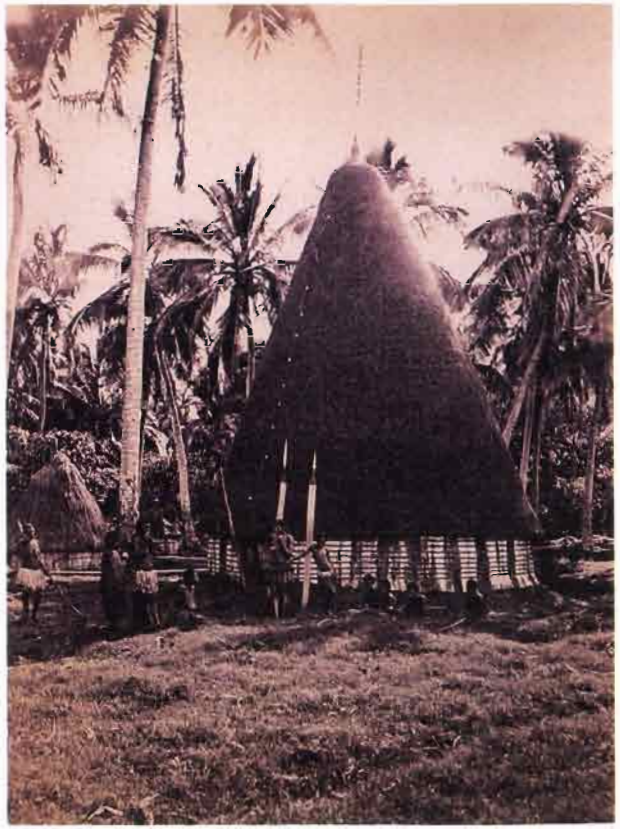

Grande Case du village de Gouaro.

Les sites de bord de mer, s'ils ne pouvaient établir les cases en position de surélévation, gardaient toutefois la disposition des allées. La case photographiée par Allan Hughan et l'une des deux cases qui se font face sur une allée proche de la plage de Gouaro (1874).

Chapitre 3

Un village construit pour un pilou : lecture d'un espace

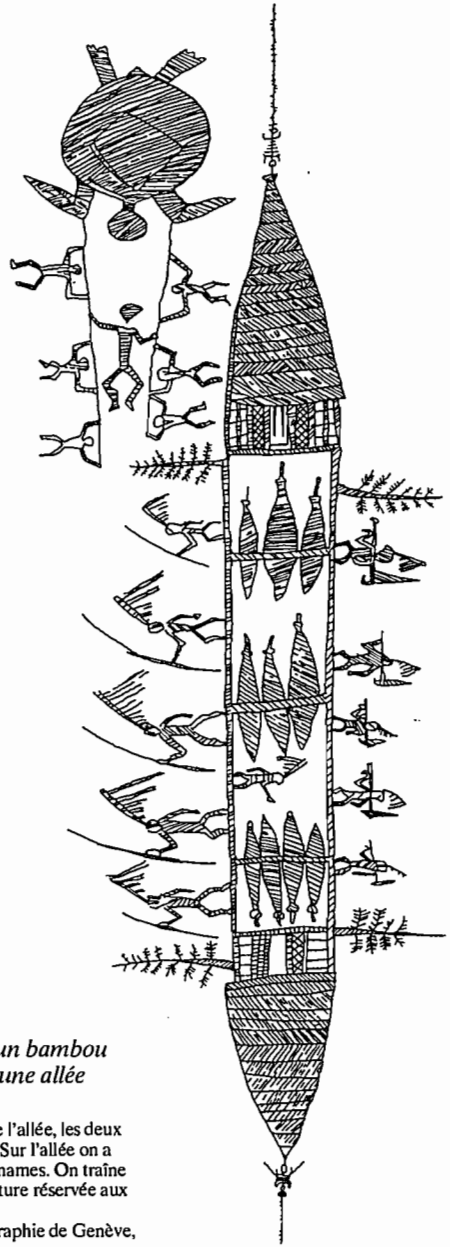

Restitution d'un bambou gravé, détail : une allée cérémonielle.
Aux extrémités de l'allée, les deux cases se font face. Sur l'allée on a étalé les dons d'ignames. On traîne une tortue, nourriture réservée aux chefs.
(Musée d'Ethnographie de Genève, n° 20507).

A certaines très grandes occasions, comme le retour de deuil d'une haute personnalité, on construisait un hameau entier, où les grandes cases rondes se répartissaient selon la hiérarchie et les proximités de relation des groupes entre eux. De manière encore plus affirmée que dans le hameau permanent, on pouvait lire dans cet espace l'organisation de la société.

Maurice Leenhardt décrit longuement le pilou-pilou [27] et indique avec de nombreux détails les déplacements, les comportements, le rapport que chacun entretient avec l'espace de la fête [28]. Toutefois, il ne donne pas les informations qui permettraient de percevoir avec suffisamment de clarté les variantes dans les modes d'occupation de ces allées selon que l'on a affaire à l'allée du hameau permanent (site ancien ou site récemment investi), ou à des installations (allées et cases) provisoires, établies à l'occasion d'une grande fête. Or il publie un document particulièrement intéressant, mais dont le commentaire succinct ne permet pas de tirer immédiatement les informations propres à illustrer notre propos. Reste donc à tenter d'interpréter, à partir des renseignements recueillis sur le terrain [29], le «plan du village de la plaine de Nindiah, lors du dernier grand pilou qui y fut donné, d'après Boesou, qui fut l'ordonnateur de cette fête [30]». Ce plan, de la main de Boesou, localise

27. Le terme «pilou», repris par les Européens, est une transformation du mot *pila*, signifiant «la danse» dans certaines langues du nord (Nemi).

28. Leenhardt, M., *ibid.*, pp. 143-178.

29. L'enquête a été effectuée par E. Kasarherou (1986) auprès de son oncle Boewa Victorin Badimon, petit-fils du vieux Boesou, auteur du dessin.

30. Leenhardt, M., *ibid.*, pp. 18-20, fig. 6 et 7.

Un pilou.

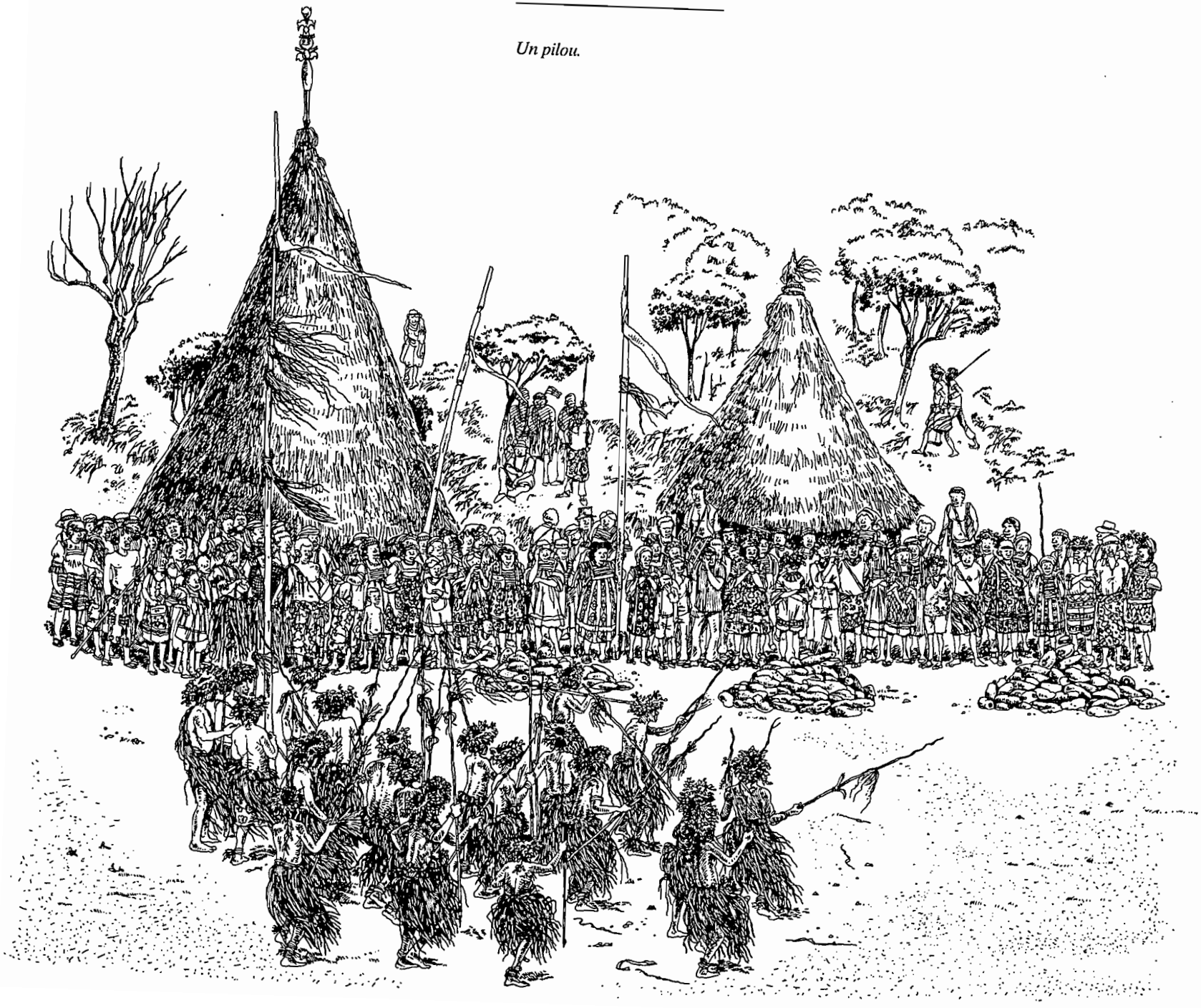

les clans invités, les cases qui leur ont été attribuées ainsi que les cultures qui leur reviennent. Le hameau a été établi dans la plaine (ce qui semble lié à l'aspect provisoire de cet espace cérémoniel), alors que l'endroit fournit aisément monticules et petites crêtes propices aux installations. Il montre un ordonnancement bien différent de celui que l'on décrit pour les établissements organisés autour de l'allée centrale dominée par la grande case. Dans ce croquis, on relève onze grandes cases rondes, réparties en trois lieux. Elles sont alignées selon un ordre que seule l'étude du statut des clans notés ici permet d'éclaircir. Aucun bâtiment domestique n'y figure alors qu'ils devraient apparaître autour de chaque allée. Certaines cases se font face, à l'extrémité d'une allée, d'autres se tournent le dos.

Il semble certain, selon Victorin Boewa, que ce dessin n'est pas un plan, ni la représentation d'un village réel. On peut supposer que ce village, qui a pu exister à l'occasion d'un pilou de deuil, était constitué non par des grandes cases rondes comme le dessine Beosou, mais par des abris temporaires. Il est impossible d'envisager que l'on ait pu construire onze grandes cases. Aucun indice archéologique ne vient le confirmer. Il s'agit plutôt d'une représentation spatiale des liens coutumiers qui unissent les groupes concernés, «une sorte d'allégorie de la coutume [31]».

31. Selon les termes de Emmanuel Kasarherou qui estime que si cette fête a eu lieu effectivement, elle a dû se tenir avant 1894, date des cantonnements dans la vallée.

Grande allée cérémonielle.

(Photographie Allan Hughan, 1880).

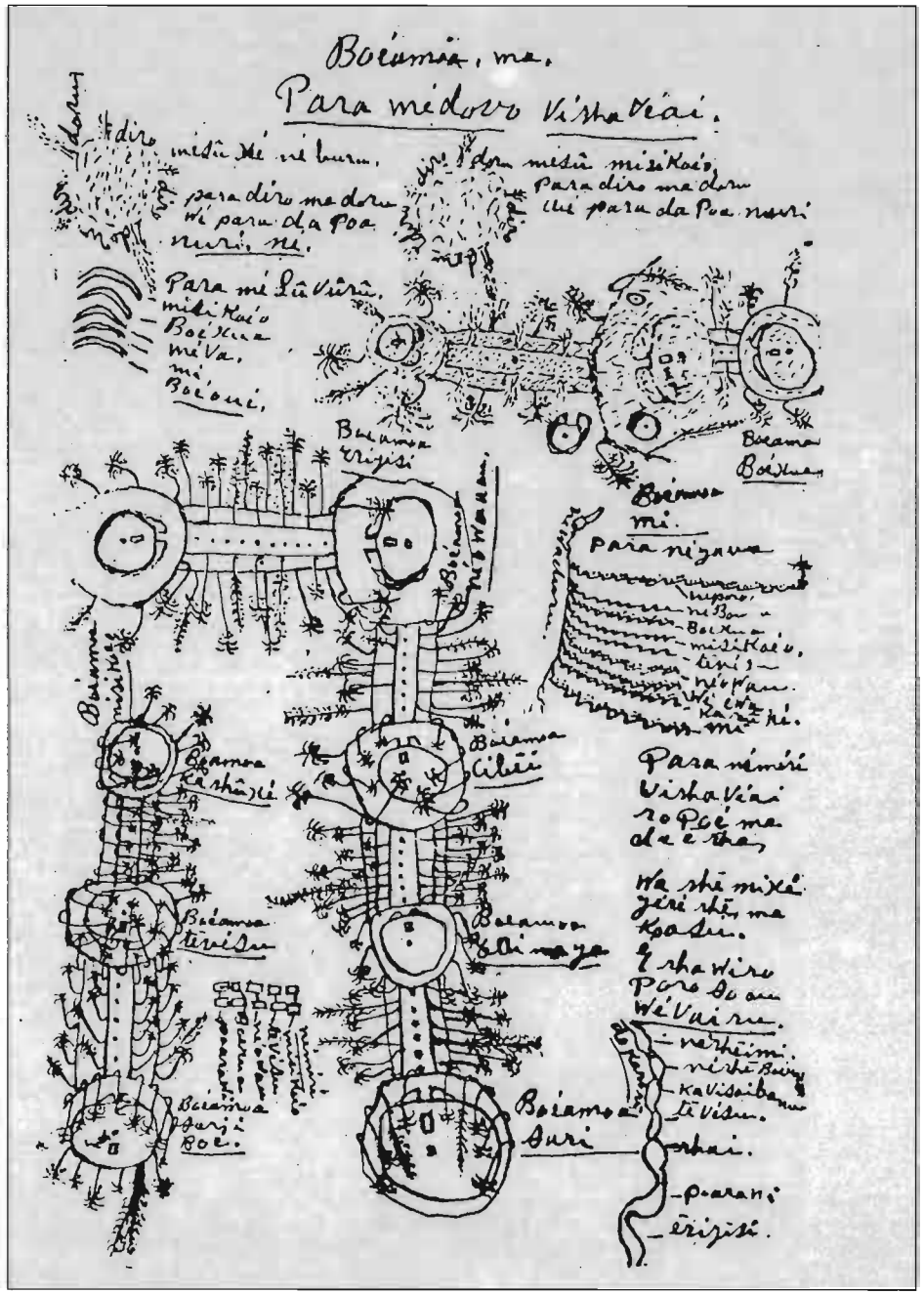

Le village de Nindiah (Neajié) à l'occasion d'un pilou [32].

Commentaire de V. Boewa (1986)

Les grandes cases portent les noms des «clans», les *mwâro*, tandis que les lieux de cultures et de pêche, eux aussi représentés, portent les noms des clans ou des sous-clans. Il y a trois groupes de cases.

1. Premier groupe (1), (2), (3).

(1) Boewa, aîné du clan.
(2) Boewa, cadet du clan, donc en bas de l'allée du grand frère : Boewa Mii.
(3) Erijisi (Boesou et son clan) : maître de la cérémonie et sorte de poste de la chefferie Boewa car on doit passer par lui pour y accéder. Intermédiaire entre Boewa et les autres clans. Leur rôle ne se limite pas aux clans représentés sur le dessin ; associés aux Eriboa, tous deux sont dits *kavilunévâ* («ceux qui lient le pays»), ce qui démontre leurs fonctions médiatiques.
Ce premier groupe est composé des chefs de Nindiah et de leurs sujets. Ils résident tous sur place.

«Plan du village de la plaine de Nindiah, lors du dernier grand pilou qui y fut donné, d'après Boesou, qui fut l'ordonnateur de cette fête».

Dessin de Boesou, publié en 1930 par Maurice Leenhardt.

32. Se reporter au plan établi d'après le dessin de Boesou. Un numéro a été attribué arbitrairement à chaque tertre.

2. Second groupe :
(4), (5), (6), (7), (8)

(4) Misikoeo : chefferie de Nessakoéa.
(5) Neowau : chefferie de Karagere.
(6) Cibei : chefferie de Gondé.
(7) Erimaja : associés aux Cibei, ils résident à Gondé.
(8) Sari : clan serviteur de ces chefferies.
Ce groupe rassemble les chefferies extérieures et leurs «sujets» de la haute vallée de Houaïlou. Elles sont toutes alliées et apparentées entre elles.
3. Troisième groupe :
(9), (10), (11)

(9) Karhuxe : résident à Gondé.
(10) Teresu : résident à Nessakoea.
(11) Boe : que Leenhardt traduit comme étant la case des femmes puisque «femme» se dit *bwe*. Il s'agirait plutôt d'un «sous-clan» éteint du clan Wewaa, résident entre Nessakoea et Nindiha.

Tous ces gens des trois groupes peuvent manger au même feu ; il existe une certaine égalité entre eux. Mais lors des cérémonies coutumières, une hiérarchie s'établit ainsi ; dans les discours on dira :
Boewa ma Misikoeo
Boewa ma Neowau
Boewa ma Cibei
Boewa ma Erimaja...
Le discours suit le dessin de haut en bas et de droite à gauche. Si une parole arrive au Erimaja, ce clan doit la répercuter en amont à Neowau jusqu'à Boewa gwa-e (l'aîné) et à l'opposé aux Sari... jusqu'à Boe.
Lors de ce pilou c'est cet ordre de préséance qui a été respecté.

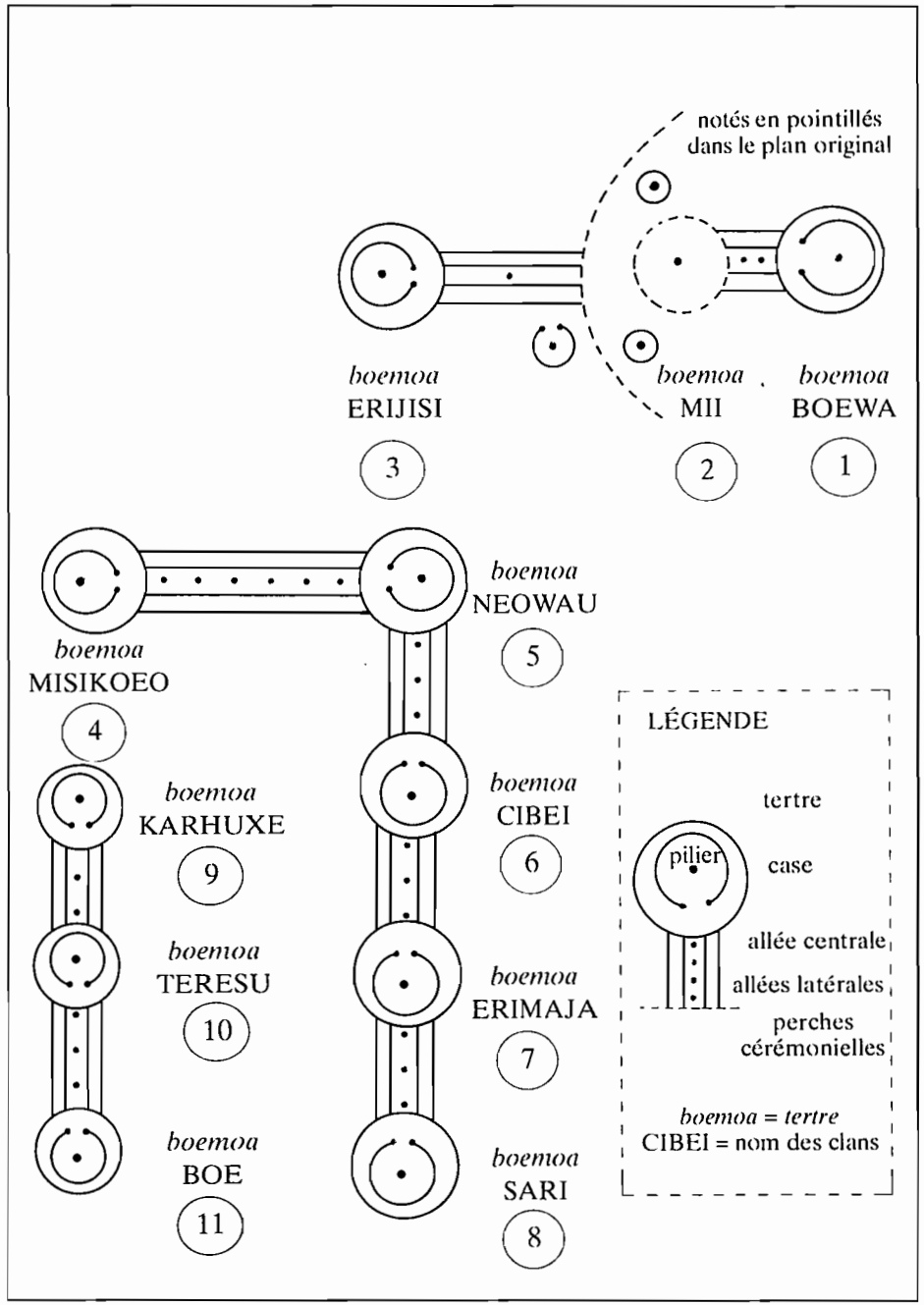

Interprétation du dessin de Boesou.

Le croquis fait apparaître les cases rondes qui se répartissent selon les trois groupes décrits dans les commentaires de Victorin Boewa. En haut et à droite, le premier groupe figure les installations permanentes du groupe local qui organise la fête (grande case, autres cases rondes et allée centrale prolongée) vers le tertre (Boemoa) du clan de Boesou Erijisi. On trouve au centre, les cinq tertres des grands clans alliés invités à cette fête ; ils sont hiérarchisés entre eux : une certaine égalité pour deux clans dont les cases se font face, puis les trois autres qui se tournent le dos mais dont les portes sont dirigées vers le haut. En bas à gauche, trois tertres de clans invités, mais tenus à l'écart comme n'étant pas directement alliés au premier et au second groupe. On perçoit, grâce à cet exemple, les subtilités qui marquent l'occupation de l'espace dans la société kanak. Or, si cette hiérarchisation est inscrite dans le plan horizontal de l'espace construit, on peut également le lire dans l'élévation de l'édifice lui-même.

Troisième partie :

La Grande Case

Chapitre 1

Morphologie et construction de la grande case

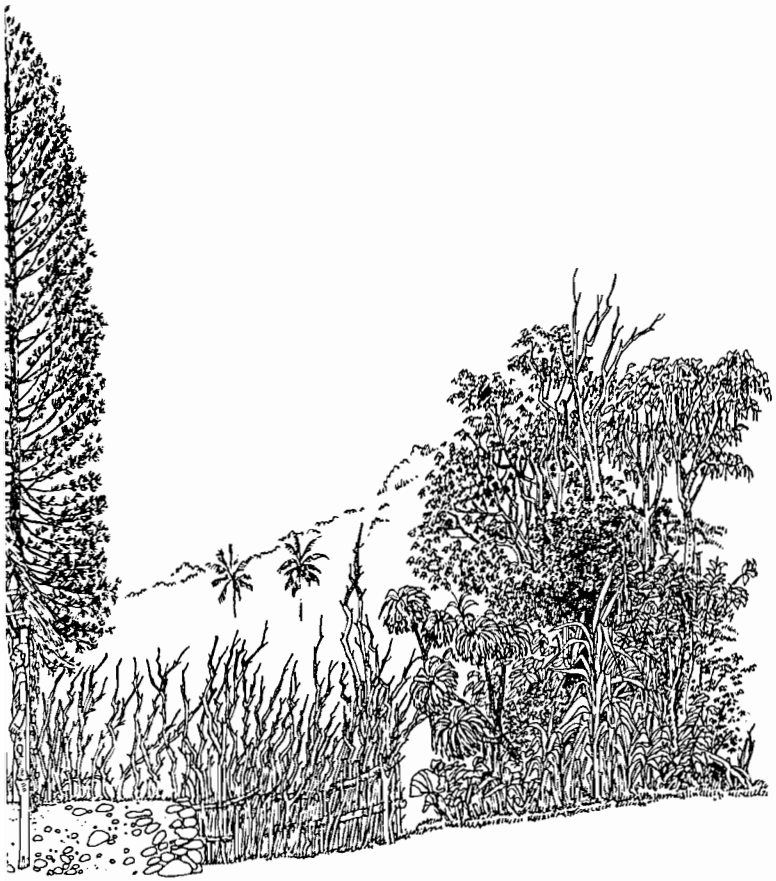

Coupe sur une Grande Case, en haut d'une allée.

La construction d'une grande case mobilisait bien sûr un grand nombre d'intervenants. Si ce travail était essentiellement masculin, il requérait aussi la contribution des femmes chargées notamment de la collecte des matériaux de la couverture. Ces édifices, qui pouvaient atteindre une hauteur de près de 20 m [1], supposaient de rassembler d'abord les divers éléments nécessaires à la réalisation de la charpente. Les pièces de la charpente, que ce soit pour les maisons rondes d'aujourd'hui ou pour celles d'autrefois, sont demeurées les mêmes, leurs dimensions et leur nombre seuls se modifiant.

1. Selon les estimations établies à partir de documents photographiques (fin XIXe siècle).

La charpente

Plusieurs éléments composent la charpente de la grande case :

— *Le poteau central.*

— *Les poteaux principaux du tour de case* : ce sont les poteaux les plus gros sur lesquels s'appuient les chevrons.

— *Les poteaux secondaires du tour de la case* : de diamètre beaucoup plus modeste, ils ont pour seule fonction de maintenir les matériaux qui constituent la paroi verticale de la construction.

— *La panne sablière* : elle désigne le cerclage qui, au sommet des poteaux principaux du tour de la case, soutient les chevrons qui se rejoignent à la pointe du poteau central.

— *Les pannes ou ceintures* : de même constitution que la panne sablière, ces autres pannes ceinturent, soutiennent et rendent solidaires les chevrons principaux et les chevrons interstitiels (ou secondaires) qui, eux, ne sont pas appuyés sur le bord de la corbeille. Leur nombre est déterminé par la hauteur de la toiture.

— *Les chevrons* : ils s'appuient, pour les plus gros, sur la panne sablière en bas, et sur le bord de la corbeille en haut. Ils sont solidement liés et correspondent à chacun des poteaux principaux du tour de la case.

— *La corbeille* : solution technique caractéristique de l'architecture kanak, la corbeille se présente le plus souvent comme une sorte de panier tronconique fixé à l'extrémité supérieure amincie du pilier central et sur le bord de laquelle viendront se poser les chevrons principaux. Elle est l'objet de variantes régionales.

— *Les contre-lattes ou chevrons secondaires* : ils sont plus petits et s'appuient sur la panne sablière entre les poteaux. Ils sont maintenus vers le haut par les ceintures et ne reposent pas sur la corbeille.

— *Les gaulettes* : on désignera par là toutes les petites perchettes disposées horizontalement de bas en haut de la structure. Elles sont fixées à l'extérieur des poteaux du tour de la case, mais liées uniquement sur les poteaux secondaires.

Tous ces éléments peuvent varier dans tel ou tel détail de la construction, mais ils ne diffèrent pas fondamentalement. L'originalité régionale la plus apparente s'établit entre les modes de couverture employés aux îles Loyauté et ceux de la Grande Terre qui supposent quelques adaptations particulières.

Les matériaux sont rassemblés sur le lieu de la construction, parfois bien avant, notamment lorsqu'ils doivent être traités [2]. Mais, parmi ceux-ci, c'est le poteau central qui requiert le plus d'efforts et de soins. Il constitue à lui seul une séquence de la construction, au point que son abattage et son transport prennent l'allure d'un cérémonial complexe organisé autour des images qu'il véhicule.

Monnaie de coquillages avec sa tête sculptée.

(Musée d'Océanie, La Neylière).

2. On peut les laisser tremper dans l'eau de mer.

3. Les «monnaies» kanak sont constituées d'un enfilage de minuscules perles de coquillages attaché à une «tête tressée ou sculptée». Leur valeur s'établit selon la couleur et l'espacement de ces perles : noires, blanches ou blanches séparées par un nœud. Plus qu'un moyen de paiement, elles scellent l'accord et l'alliance entre les partenaires.

Le poteau central des grandes cases rondes

Il faut partir du fait que la grande case est sans doute un discours dans lequel s'organisent des images évoquant la grandeur du chef, la capacité de soutien des clans qui l'entourent, le prestige de ces groupes, la puissance de leurs ancêtres qui sont inséparables et dont les interventions s'appellent et se répondent. Le poteau central est l'élément le plus important de cette grande case, à la fois par son poids, sa taille et ses implications symboliques.

— *Le bois de houp*

Le poteau central des grandes cases rondes est taillé dans les troncs des grands arbres de la forêt primaire ; le plus couramment recherché est le houp (*Montrouziera cauliflora*) pour ses qualités techniques et plus particulièrement pour sa haute capacité de conservation. Les cases monumentales nécessitaient des troncs de 10 à 15 m. Les qualités du houp sont telles aux yeux des Kanak que son nom est souvent donné comme classificateur de plusieurs espèces aux qualités proches. Il est connoté là comme bois dur, imputrescible, solitaire dans la grande forêt et présent depuis les origines du pays.

— *La commande de l'arbre*

Dans le cas des maisons familiales, le poteau mis en place ne demande ni grand renfort de main d'œuvre, ni respect de convenances complexes. La famille se procure le bois au plus près, soit dans les espaces forestiers qu'elle contrôle soit dans ceux de ses alliés et voisins. Une simple demande accompagnée de «monnaie blanche» suffit [3]. Les hommes abattent eux-mêmes et transportent le bois.

En revanche, les arbres destinés à la construction des grandes cases sont acquis en mobilisant un réseau de relations beaucoup plus large et selon des

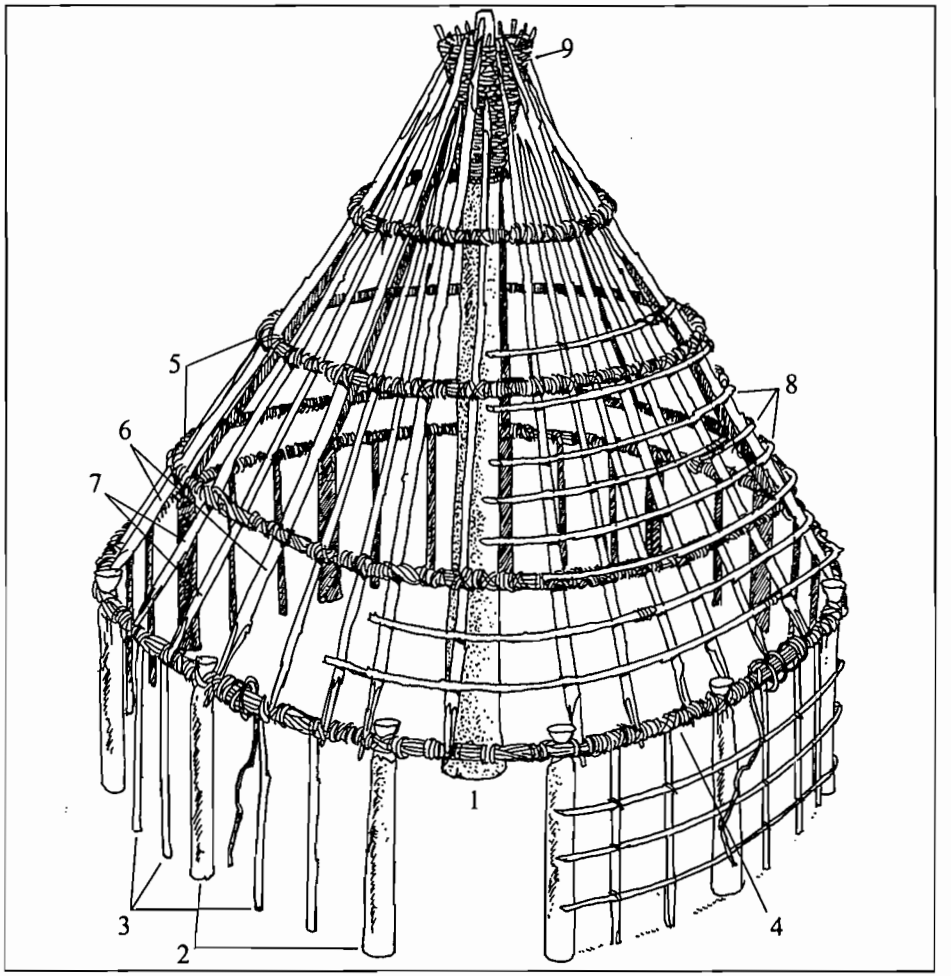

1. Poteau central.
2. Poteaux du tour de la case.
3. Poteaux secondaires du tour de la case.
4. Panne sablière.
5. Pannes secondaires ou ceintures.
6. Chevrons principaux.
7. Chevrons interstitiels.
8. Gaulettes.
9. Corbeille.
10. Chambranles.
11. Perches de l'entrée.
12. Foyer.

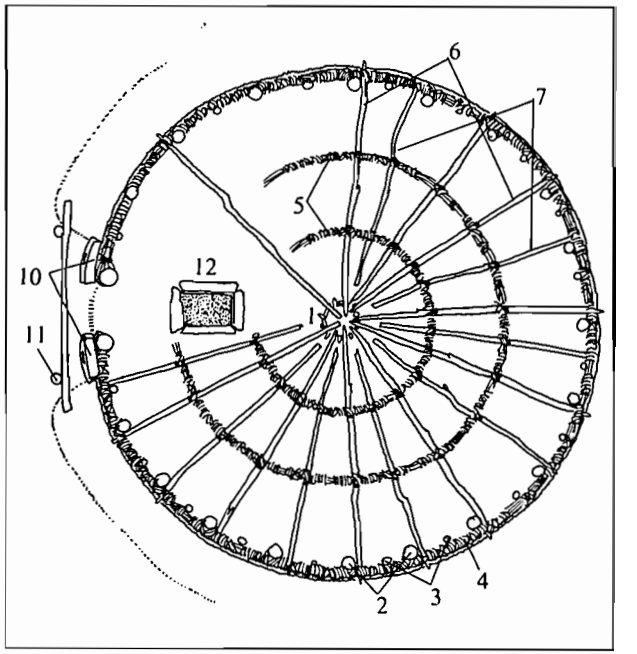

Plan d'une Grande Case et nomenclature des pièces de la charpente.

modalités qui mettent en évidence une ritualisation plus manifeste de la démarche. Ainsi, on connaît tel ou tel groupe comme étant le fournisseur traditionnel de ces arbres. Il est généralement installé dans la montagne. Or on considère, que cette montagne et ce groupe sont l'origine de la lignée qui projette de donner cette case à son chef et que c'est un honneur pour elle de recevoir cet arbre de leurs mains. On va donc envoyer à ce fournisseur les monnaies manifestant la demande et faisant appel à la mobilisation de tous les clans intermédiaires concernés par la future construction.

— *Préparation matérielle du chemin*

Pour les grosses pièces de bois (pirogues et poteaux) le transport s'effectuait sur des itinéraires assez régulièrement utilisés et donc aménagés de façon à maîtriser les difficultés du terrain. Les vieux réunis à Poinda en 1980 montraient dans le paysage faisant face au village (sous le pic Tandji) les endroits remarquables du parcours qui permettait de descendre de la chaîne les grands troncs de houp et de kaori.

La préparation du chemin consistait donc pour l'essentiel et, d'après les rares informations recueillies, en quelques opérations de voirie : débroussaillement, entretien et égalisation du sol ; installation de fascines ; aménagement de voies garnies de troncs écorcés au sol ; creusement de tranchées ; établissement de points d'amarrage sur les pentes.

— *Le transport*

«Le transport commence avec solennité. Un sorcier à califourchon sur le tronc invoque les esprits, s'efforce par ses incantations de les rendre propices. Le tronc avance par monts et par vaux, par eau s'il est possible, toujours escorté du sorcier qui recommande d'éviter les blancs [4].» Dans tous les cas «la grande question est d'amener ce poteau énorme de la forêt au lieu où il doit être dressé [5]».

Durant le transport, les rôles sont apparemment répartis entre des gens ayant des fonctions techniques (chef de chantier, guide d'abattage) et des personnages ayant des attributions liées aux manipulations des magies (voyants, protecteurs, magies d'allégement des fardeaux). Ils veilleront au respect des interdits qui régissent l'entreprise ; par exemple écarter les femmes des lieux des abattages et des chemins de passage ; n'avoir aucune relation sexuelle tant que l'on participe au transport ; ne pas manger auprès du tronc ; ne pas consommer de nourritures bouillies ou humides ; ne pas s'asseoir sur le tronc ; ne pas couper la route en passant devant la tête du tronc [6]... Si on ne respecte pas ces interdits, on raconte que l'arbre peut s'arrêter de lui-même, être dévié de sa course ou provoquer des accidents très graves. Le voyant (ou magicien) confectionne des breuvages et des ceintures de paille qui doivent assurer force et protection à tous les acteurs de l'événement et alléger leur charge. Il tresse pour lui-même une ceinture de paille qui retient un paquet de plantes symboliques qu'il porte serrées sur la poitrine.

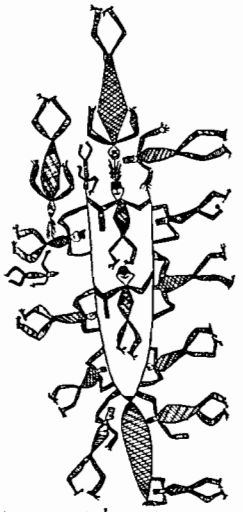

Le transport du poteau central de la Grande Case.
Restitution d'un bambou gravé, détail. (Musée territorial de Nouvelle-Calédonie, MNC 10281).

Le pilier est ceinturé de lianes spécialement choisies pour cette opération. On les utilise non écorcées afin de donner de la prise. Elles sont rassemblées en faisceau dans les gorges ménagées aux extrémités du tronc d'arbre et se dispersent en plusieurs brins pour faciliter le travail d'un grand nombre de personnes à la fois. La traction s'opère à partir de la tête du tronc (le pied de l'arbre) ; on freine la descente par l'arrière et l'on fait glisser des rouleaux de bois sous l'arbre. Une répartition hiérarchique des fonctions où chaque clan a sa place, transparaît. Quand le trajet s'avère long, deux saisons, parfois trois, sont nécessaires pour amener le tronc à son tertre car l'entreprise s'interrompt dès que les travaux des champs requièrent les soins de leurs propriétaires [7].

— *Les itinéraires de transport*

L'itinéraire d'Ateu à Gatop, décrit à titre d'exemple, est long de près de 20 km et reste suffisamment présent dans les mémoires pour que nous ayons pu en établir le relevé. En outre son existence est assez ancienne pour que quelques-uns des lieux du parcours gardent des toponymes caractérisant la fonction de cet itinéraire [8]. En effet, les gens de la montagne d'Ateu fournissaient des arbres pour faire

6. En fait, le pied de l'arbre.

7. On signale l'existence de chants à tirer ; leur mélodie est la même que celle des *pilou* mais les paroles disent les endroits où l'on doit passer, les difficultés du parcours et appellent les esprits au secours des hommes.

4. Vincent, J.B., *Les Canaques de la Nouvelle-Calédonie, esquisse ethnographique*, Paris, 1895, p. 92.

5. Leenhardt, M., «Notes d'ethnologie néo-calédonienne», *Travaux et mémoires de l'Institut d'ethnologie* (Paris), 1930, VIII, p. 4.

8. Par exemple, une butte escarpée est dite «là où saute la pirogue».

des poteaux et des pirogues à la chefferie autrefois installée à Koné et repoussée depuis à Gatop et Oundjo par la colonisation. L'enquête conduit à mettre en évidence une liste de trente-sept toponymes et/ou noms de clans dont on sait en Nouvelle-Calédonie qu'ils s'équivalent.

On constate à travers l'étude de plusieurs exemples qu'il n'y a pas véritablement de règle mais que la fourniture et le transport du pilier sont le moyen de réaffirmer les relations traditionnelles des groupes entre eux, et de manifester la surface sociale et politique du groupe pour lequel on construit la grande case. L'occasion est belle car cet acheminement mobilise obligatoirement d'autant plus de monde qu'il est lointain.

Le passage obligé près des tertres de ces différents clans est l'occasion renouvelée tout au long du parcours, de réactiver les alliances et les relations : discours, échanges de monnaies de coquillage (*âdi*) et de vivres ponctuent toute la durée de l'entreprise.

Au-delà du formidable moyen de mobilisation et d'exaltation sociale qu'est ce transport, la fourniture d'un arbre peut prendre une signification symbolique plus marquante puisque ces arbres sont appropriés par les clans de la montagne proches des forêts d'altitude. Or ces groupes sont souvent considérés comme plus proches des lieux réels ou mythiques de l'origine des grands clans. La plupart se réfèrent à une montagne sacrée, voire à une forêt proche de cette montagne. Les référents spatiaux sont importants dans cette société où chacun se définit par rapport à un lieu d'émergence : «en partant de l'habitat actuel d'Ego on remonte, le long de l'itinéraire qui relie les tertres successifs que ses ancêtres ont habités, jusqu'au tertre d'origine [9]». On peut y lire l'ordre d'apparition des «tertres lignages» et par là repérer leur classement. «Le classement se fait en vertu du principe d'ancienneté : les tertres lignages (*pwömaiu*) qui furent fondés les premiers sont "chefs", ceux qui vinrent après "sujets". Le souvenir de cet ordre d'apparition est véhiculé par des récits sur les origines. Il se double parfois d'une représentation spatiale : le tertre d'origine le plus élevé, le plus proche du sommet de la montagne où apparut l'ancêtre fondateur du clan, est alors celui du tertre-lignage "chef" situé en haut de la hiérarchie du contenant-de-chefs (*mwo daame*) [10].»

10. *Ibid.*, p. 72.

11. Les deuilleurs (*ambi*) sont les notables qui vont accompagner le corps du chef lors des funérailles et le transporter dans la forêt.

9. Bensa, A., et Rivierre, J.C., *Les chemins de l'alliance, l'organisation sociale et ses représentations en Nouvelle-Calédonie*, Paris, Selaf, 1982, p. 61.

12. Ainsi que l'ont montré Alban Bensa (aire cèmuhî) et Patrice Godin (région de Hienghène).

— *Le poteau est un chef vivant*

Les grands arbres solitaires de la forêt sont réputés servir de réceptacle à l'esprit (au souffle) des morts. Ces morts sont déposés dans la forêt qui est le lieu qui rassemble ces esprits (*Ko* en langue Ajië). L'accès à cette forêt est strictement réglé par des interdits qui doivent être levés par les personnes habilitées (par exemple les anciens deuilleurs [11]). Alors, une prière est adressée à l'arbre afin de lui demander son assentiment avant tout abattage. L'arbre, contenant l'esprit du chef, s'offre comme poteau central de la maison des clans. Arbre vivant, il est abattu par les hommes et reste vivant.

Les opérations techniques d'abattage et de transport sont bien en relation avec une classe de comportements concernant les relations entre vivants ; c'est pourquoi on énonce des interdits qui sont aussi ceux que l'on respectera en présence du chef et qui régissent son approche : réglementations alimentaires (nourritures d'hommes), règles de déambulation (devant-derrière), règles de positionnement en sa présence (au-dessus, au-dessous), éloignement des femmes (affaire d'homme, comme la guerre). Ce pilier est le chef ou tout au moins l'esprit, le souffle de ses ancêtres. Que soit établie l'analogie entre arbre, poteau et chef n'est pas nouveau dans la symbolique de l'architecture kanak, mais ce qui est plus intéressant c'est que dans ce cas on pousse la métaphore jusqu'au bout.

Bien des mythes établissent l'origine des clans du chef à partir de la descendance d'un enfant trouvé dans la forêt que les anciens du lieu auraient recueilli et élevé. Ces récits mettent en scène une des caractéristiques de la sociologie du centre nord et du nord de l'île qui a consisté à se pourvoir en chef à l'extérieur du groupe de résidence. Ces lignées de chefs sont considérées comme étrangères [12], éclairant ainsi le rapport qui peut nous sembler paradoxal, entre les fondateurs (du lieu) et les chefs (venus d'ailleurs).

«On se trouve en présence à la fois d'unités sociales décrites comme des "maisons" *hwan nga* et

des relations d'échange désignées comme des "chemins" *cneedaan* [13].» Le chef a un rôle de médiateur entre les «maisons» et les «chemins». L'indication suffit ici à mieux saisir ce qui est rejoué lors de la quête du poteau central et en particulier à donner une idée de ce qui est évoqué dans le fait d'aller au loin chercher cet arbre. Dans ce contexte le chef s'identifie aux chemins : s'il est venu de l'extérieur, il est aussi le grand aîné du groupe qui l'a accueilli (lui ou la lignée dans laquelle il s'intègre) et se pose comme celui à partir duquel ce groupe se constitue. L'acquisition, le transport et la mise en place du poteau central rejouent le processus mythique de ses origines et sert vraisemblablement à mettre en valeur, comme en contre-partie, le «résidentiel».

13. Godin, P., «Maisons, chemins et autels», in *De jade et de nacre, patrimoine artistique kanak*, Paris, Réunion des Musées nationaux, 1990, pp. 70-99.

Charpente de la case du grand chef Philippe, Hienghène, juin 1874, photographiée par Allan Hughan.

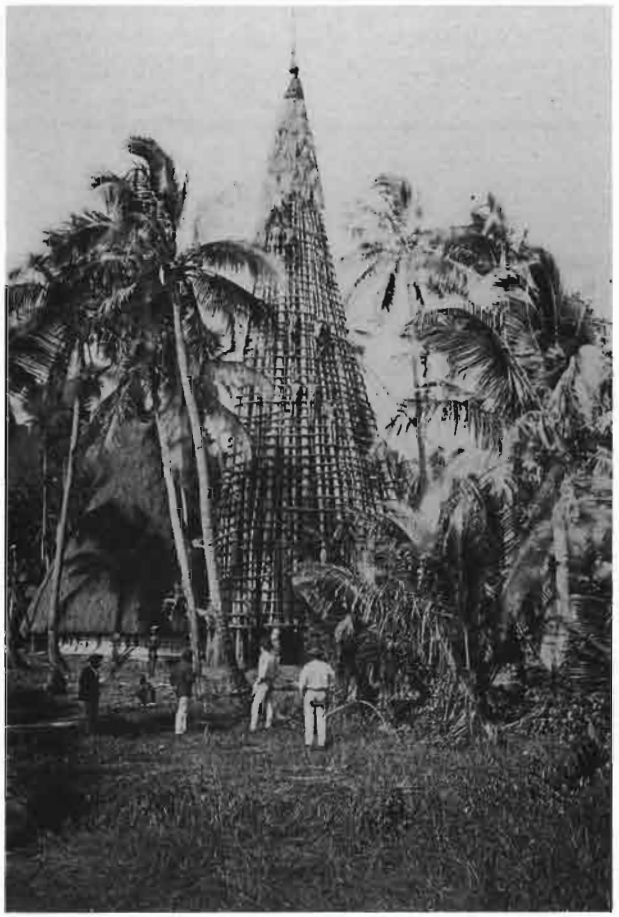

Mise en place de la charpente

— *Le sol et l'implantation des poteaux*

Il y a lieu de distinguer d'une part la préparation du sol et, d'autre part, la confection du tertre lui-même. Le sol est nettoyé, décapé des dépôts superficiels, puis remblayé de cailloux et de terre argileuse et cela de façon à obtenir un soubassement stable, «aéré comme les trous dans les briques», pour assurer la conservation des pieds des poteaux. L'emplacement est laissé à la pluie une saison ou deux afin qu'il se tasse et se stabilise définitivement. On plante un piquet au centre et avec une liane à la dimension du rayon choisi pour la construction, on trace la circonférence où seront implantés les poteaux du tour de la case.

Le trou qui reçoit le poteau central est relativement moins profond que ceux des poteaux du tour de la case. On affirme qu'il tient par son poids et qu'un trou à hauteur de la hanche suffit. La moyenne se situera entre 0,80 m et 1,50 m, alors que les poteaux du tour sont toujours plus profondément enfoncés : 0,80 m à 1 m pour des longueurs totales de 2 à 2,50 m [14]. La taille hors sol de ces poteaux est constante dans les habitations anciennes (1,20 m à 1,50 m). On notera, comme pour le poteau central, que le diamètre de ces poteaux a pu présenter des

14. Vieillard, E., et Deplanche, E., «Essais sur la Nouvelle-Calédonie», *Revue maritime et coloniale* (Paris), t. 6 et 7, 1862-1863, p. 488.

dimensions dépassant la stricte nécessité technique [15].

Les poteaux principaux du tour de case auront un diamètre moyen d'au moins 0,25 m et seront espacés de 1 m à 1,20 m. Ces écartements sont relativement réduits pour assurer à la charpente de la toiture un appui efficace. En tout cas, plus la hauteur de toiture augmentera, plus l'écartement des poteaux du tour sera réduit jusqu'à atteindre 0,60 m [16]. Le poids des chevrons devient là considérable et se porte directement sur ces poteaux. On peut penser que dans les reconstructions récentes, comme celles de Hienghène (1984), on a pu relever la hauteur de ces poteaux de 0,30 m grâce à l'amélioration de la solidité de leur implantation due au bétonnage des pieds.

15. Ainsi, Charles Lemire, en 1874, signale à Nékoué des poteaux de tour de la case d'un diamètre de 0,80 m. La chose a dû singulièrement l'étonner au point qu'il donne là, dans ses écrits, la seule mesure concernant les habitations. Sarasin a collecté des poteaux de tour de case sculptés de 0,50 m de diamètre.

16. Photographie de la construction de la case du chef Philippe à Hienghène (Hughan, 1874).

— *La confection du tertre*

Le sol est surélevé par un apport de terre et de petits cailloux, damé soigneusement et retenu sur les bords de la circonférence par un muret de pierres sèches d'environ 0,30 à 0,60 m de hauteur. Ce muret est établi, selon les cas, à une distance allant de 1 m à 2,50 m des poteaux du tour de la case. Le tertre désigne donc ce soubassement circulaire soigneusement limité par un muret et témoin principal, avec le foyer, de l'existence et des dimensions des habitats anciens.

On peut observer sur ces sites que le muret est interrompu pour marquer l'accès à la porte de la case, matérialisée assez souvent par un seuil en pierre ou en bois. La partie du muret allant de la porte au bord du tertre est très souvent soignée et fait l'objet d'une recherche d'un effet décoratif dans la disposition des pierres [17]. On y place par exemple des blocs de quartzite faisant contraste, par leur blancheur, avec le reste du muret. Entre la paroi de la case et le muret, on plantera du gazon pour retenir la terre. Dans certains cas, et pour les petites cases, cette bande du remblai restant à l'extérieur de la construction pouvait être plantée d'espèces diverses qui profitaient de l'humidité provoquée par les écoulements d'eau du toit.

17. Leenhardt, M., *op. cit.*, p. 5.

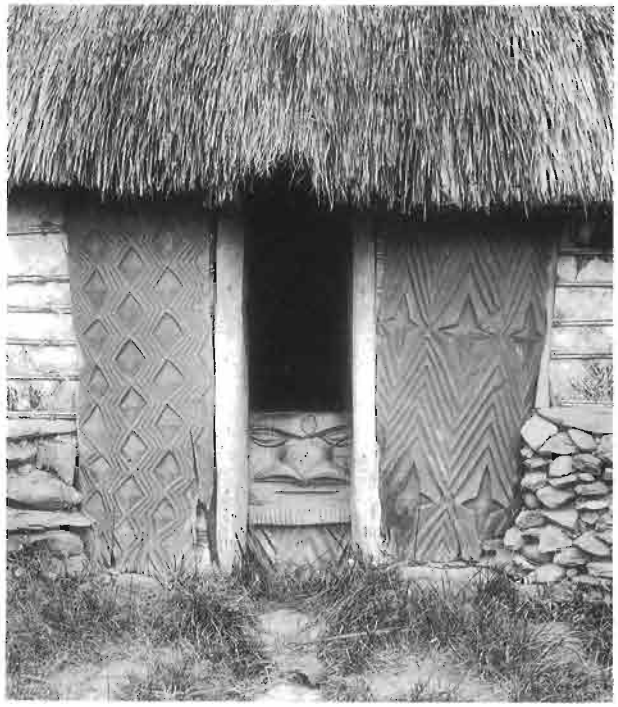

Un seuil et les murets soutenant le tertre.
(Photographie de Fritz Sarasin à Tipuamien, vallée de Tiwaka, 1911).

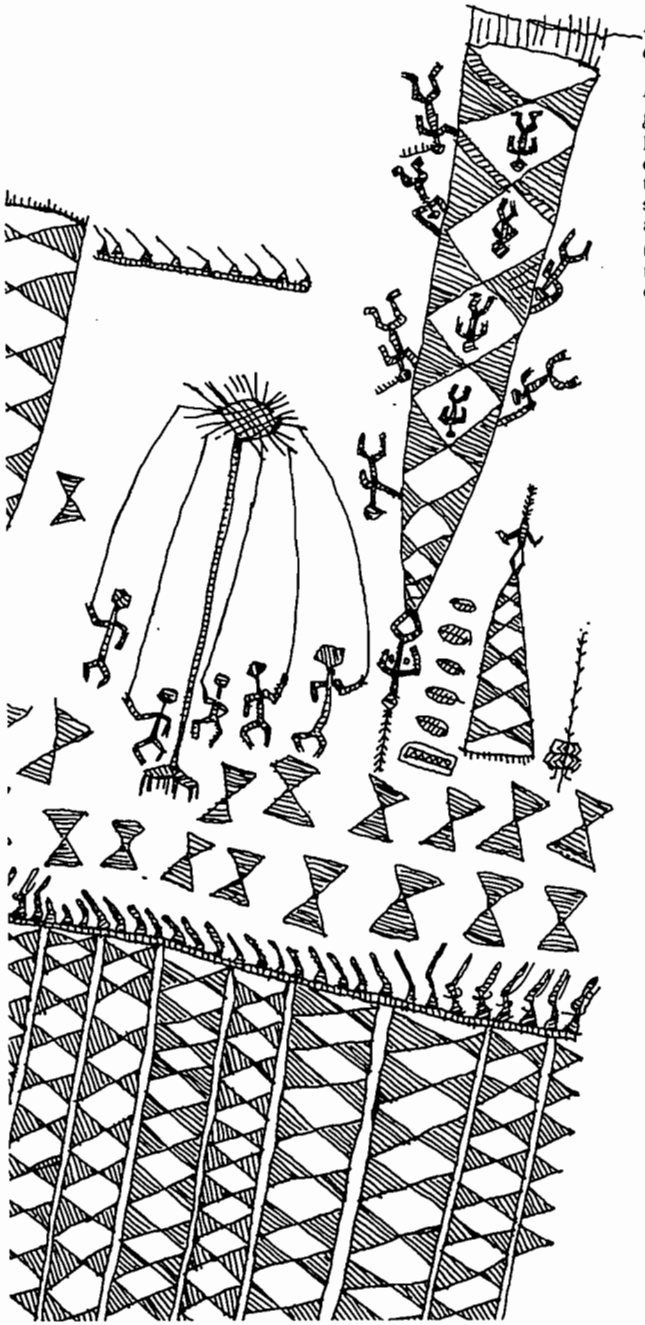

La mise en place du poteau central.

Restitution d'un bambou gravé, détail.

La scène évoque la couverture de la case, avec les bottes de paille étalées à terre. Le dressage du poteau central s'est effectué à l'aide de lianes fixées autour de la corbeille.

(Musée de l'Homme, Paris, n° D.39.10.1 ; longueur : 100 cm, diamètre : 4,5 cm).

— *Rites et magies de protection*

Le trou est prêt à recevoir le poteau ; des poteaux y sont adossés face au pied du tronc et feront office de butée. On se sert des arbres voisins pour faciliter la traction par des lianes. Des croisillons sont glissés sous le poteau au fur et à mesure de son redressement. L'arrivée du poteau va donner lieu à une cérémonie qui marque la remise de l'arbre à son destinataire. Elle ne concerne encore que les lignées paternelles qui ont assuré l'abattage et le transport. En revanche, le moment où l'on dressera le poteau verra l'entrée en scène des oncles utérins : ils manifesteront leur présence et leur rôle dans un processus dont ils étaient exclus jusque-là.

— *Réception du poteau central*

Les demandeurs de l'arbre vont remercier les clans qui ont assuré le transport en leur remettant des monnaies de perles de coquillages. «Quand le bois est là, on fait un pilou avec la danse, les tas d'ignames, les taros, tout, on est content car la maison est là.»

Au cours de cette fête, l'orateur du clan qui a en charge l'abattage et le transport, prend la parole pour évoquer les participants, dire leur force et leur courage. A Sarraméa, on dit qu'il y a trois discours : un pour recevoir le poteau, un pour remercier l'aîné d'avoir rendu tout cela possible, un pour glorifier la puissance des clans. On apporte aussi les éléments qui doivent être fournis avec le poteau : chevrons principaux, poteaux, sculptures.

— *Mise en place du poteau central*

La mise en place du poteau se fait toujours en présence de l'oncle utérin et des hommes de son clan. Son rôle est, semble-t-il, capital. Il y a là encore l'occasion d'une fête plus importante pendant laquelle un échange d'objets de grande valeur s'effectue. Le neveu (en l'occurrence ici l'aîné pour qui on construit une grande case) va donner à ses oncles des monnaies de perles, des bracelets de coquillages, des nattes, des bandes de balassor (*awa*, étoffe végétale). Les oncles rendent bien sûr le même type de richesses, mais en quantité moindre : c'est eux que l'on

honore, que l'on supplie d'intervenir comme garants du bon déroulement des opérations techniques qui suivront. En effet ils seront considérés comme responsables de la bonne marche des travaux. D'ailleurs ils devront mettre en œuvre, au bénéfice de leurs neveux, toutes les ressources des puissances magiques qu'ils détiennent. Pour cela, ils feront déposer au pied [18] du poteau un paquet magique fait d'herbes et de végétaux variés. En région paicî, on dépose aussi une pierre dans le trou du poteau, *pëë-rë-wa*, la base de la maison : elle recouvre les magies de protection. Lors de la construction des temples, l'habitude est gardée de déposer au pied d'un poteau une bible recouverte d'une pierre plate.

Ensuite on peut commencer à dresser le poteau. «A tout moment des incantations sont nécessaires, mais maintenant elles sont suprêmes, car on va créer le définitif : il s'agit donc que le bois soit léger aux bras vigoureux qui le soulèveront. C'est pourquoi le magicien, tenant sous le bras son panier sacré, repose lui-même sur l'extrêmité de la pièce. On soulève, il se maintient de tout son poids sur le tronc. On soulève encore, il se cramponne. Il ne lâche prise que lorsque la colonne est presque debout [19].» Dans d'autres cas on mettra autour du pied les paniers sacrés [20] des clans afin qu'ils soulagent les porteurs.

Toutefois, il semble certain qu'en plus de cet acte assuré par les oncles, les clans protecteurs de la chefferie doivent, eux aussi, établir tout un dispositif de défenses magiques de ce qui deviendra la grande case. Ils vont déposer alentour, en des lieux proches mais tenus secrets, des paquets d'herbes magiques enfouis en terre. Toutes ces précautions visent à tenir au loin les esprits malfaisants venus de l'extérieur qui pourraient être la cause de défaillances de la construction, ce qui doit être compris tant pour la réalité de la case que pour ce qu'elle implique comme sens social : d'une construction mal assurée on déduira des jugements équivalents quant à la solidité de la chefferie et de ses alliances.

— *La corbeille*

La construction des cases rondes suppose donc d'avoir résolu le problème de la fixation des che-

Confection de la corbeille à l'extrémité du poteau central.

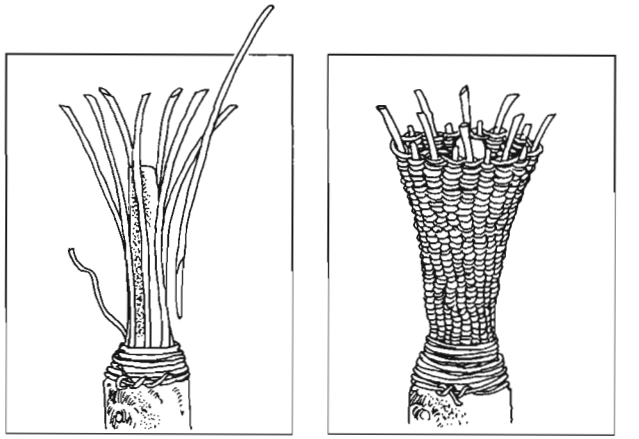

18. Attesté par le père Lambert, *Mœurs et superstitions des Néo-Calédoniens*, Nouméa, 1900, pp. 126 et 127.

19. Leenhardt, M., *L'habitation indigène dans les possessions françaises*, Paris, 1931, pp. 105 et 106.

20. Le panier sacré d'un clan rassemble les monnaies, têtes de monnaies, pierres magiques et autres éléments assurant la puissance du groupe. Ils sont souvent entreposés entre les lattes, près du sommet du poteau central, enveloppés de feuilles protectrices. Le panier sacré est l'énergie, la puissance vivante du clan posé là-haut près de l'effigie de l'esprit ancêtre, la sculpture faîtière.

Exemples de corbeille à Doking (île Lifou), 1980.

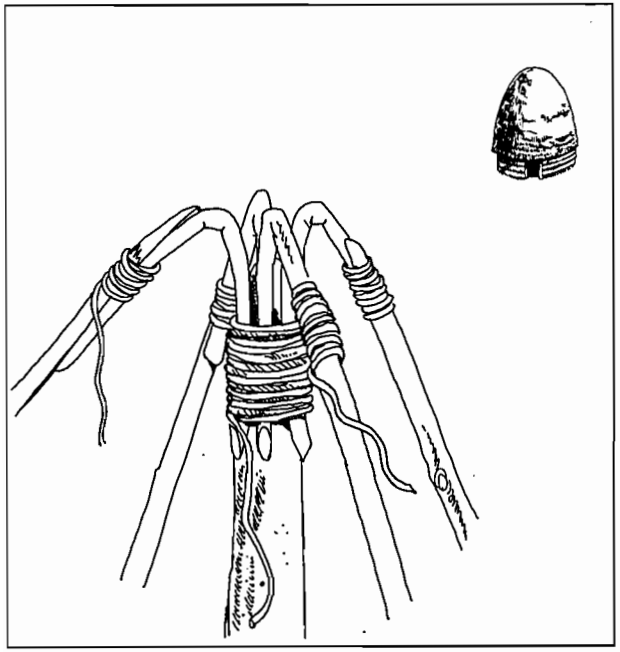

21. Leroi-Gourhan, A., *Milieu et technique*, Paris, Albin Michel, 1954, p. 264.

22. Sarasin, F., *Ethnologie der Neu-Caledonier und Loyalty*, Munich, 1929, p. 129.

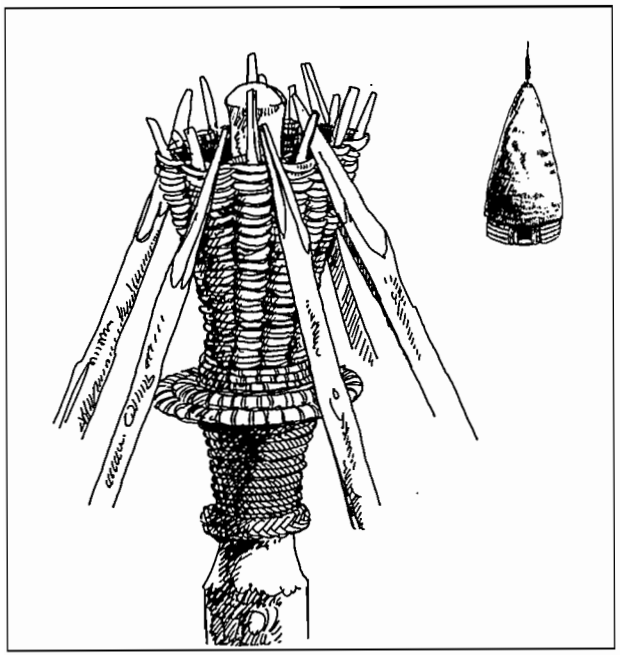

Disposition des chevrons principaux et formes des toitures.

En présence de corbeille, les chevrons s'y accrochent directement, ce qui induit des cases à toiture pointue. Avec un poteau central dit «sans corbeille», les chevrons sont courbés et liés au poteau, la toiture reprenant alors cette rotondité.

23. D'après les informateurs locaux (Ponerihouen, 1984). Un montage identique est attesté dans la région de Hienghène (1990) ; la case est dite *bwan jep* (nemi).

vrons à leur sommet. Ils pouvaient être liés entre eux [21] comme dans la plupart des charpentes à plan circulaire. L'originalité de l'architecture autochtone en Nouvelle-Calédonie tient dans la mise au point d'un dispositif différent aménagé au sommet du poteau central : comme l'ont souvent remarqué les observateurs, son allure fait effectivement penser, dans certains cas, à une corbeille sur les bords de laquelle vient se poser l'extrémité des chevrons de la toiture. Quelle que soit sa forme, la fonction reste la même : soutenir, sans qu'elle soit liée de manière rigide, une charpente tirant essentiellement sa solidité du réseau serré formé par le clayonnage des chevrons et des gaulettes. Or, si les formes de corbeilles varient selon les régions, leur principe reste le même. Il a même été remplacé parfois par un simple disque de bois fixé en haut du poteau [22] sur lequel s'appuient les chevrons principaux.

Un autre type de montage de charpente

Un cas particulier de montage du dispositif sommital (sans corbeille) a été relevé au cours de l'enquête (1986) qui, bien qu'isolé, repose le problème de la typologie des cases rondes ou, du moins, la précise. Ces informations ont été données pour la région de langue paicî. Aucun élément suffisant ne permet d'en tirer des conclusions susceptibles d'être étendues à l'ensemble du pays kanak. Toutefois, ce système de montage, pour lequel aucune information n'a été jusque-là collectée, pourrait fournir des éléments précieux dans une tentative de description plus fine des formes des toitures des cases rondes.

— *Le nid d'oiseau*

Ce dispositif est nommé *na ni mörü*, «comme un nid d'oiseau [23]». Les gens de langue paicî distinguent entre les différentes cases rondes, la «case du chef», *wâão wârâ ukai*, haute, pointue, placée en haut de l'allée, et la case des hommes désignée par le terme simple *wâão*, maison, plus basse, sur les côtés de l'al-

lée. Le «nid d'oiseau» ne concernerait que les constructions de type *wâão*, encore que l'on n'en soit pas sûr et que certaines cases hautes aient été construites sur ce principe.

Dans ce cas, le poteau central est préparé de la même manière que dans les montages décrits pour cette région. Six à huit barres sont liées autour du sommet du poteau ; elles sont pliées vers le bas et dirigées vers la périphérie de la construction. Ces bois se cintrent aisément au feu. On évoque, à propos des essences, le *ru* qui, à Sarraméà, sert à confectionner des sagaies. Le diamètre de ces barres est de 3 à 6 cm. Elles sont prolongées à leur extrémité opposée par les chevrons principaux. On obtient ainsi un sommet de charpente à angle beaucoup plus ouvert que dans les montages en *putu*, donnant, de l'extérieur, une allure plus arrondie au faîte de la toiture.

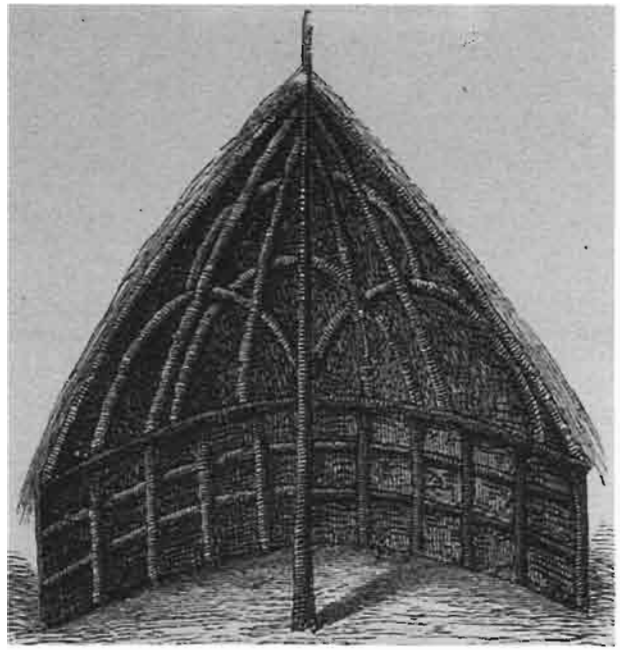

Représentation d'une charpente et d'une couverture, d'après La Billardière (1800).

(*Bilder Atlas, Ikonographische Encyklopädie der Wissenschaft und Künste*, Leipzig, s.d., XIXe siècle, planche 2, fig. 1 et 2).

— *Typologie des formes de cases rondes*

Une distinction a souvent été établie par les observateurs entre des cases rondes couvertes d'une toiture pointue et des cases rondes dont la forme se rapprochait plutôt des «ruches d'abeilles», c'est-à-dire légèrement arrondie au sommet. Les cases en forme de ruche sont toujours décrites comme étant des habitations ordinaires [24], par opposition aux cases pointues dénommées aussi selon les auteurs cases de chef, cases des fêtes, cases des étrangers. On remarquera que, dès les premières descriptions, cette distinction est nettement établie : «Ces huttes, situées à environ dix verges des bords de la rivière sur un petit monticule, étaient de forme conique, d'environ dix pieds de haut, et non pointues au sommet. La plupart des maisons sont circulaires, quelques-unes sont semblables à une ruche. Les murs sont hauts de quatre pieds et demi environ ; mais le toit est en pente et s'effile en une pointe au sommet, au-dessus duquel se dresse un mât de bois, généralement orné de sculptures ou de coquilles, parfois des deux [25].»

24. La Billardière, J., *Relation du voyage à la recherche de La Pérouse*, Paris, 1800, pp. 188-190.

25. Cook, J., *Voyage dans l'Hémisphère austral et autour du monde, fait sur les vaisseaux du Roi, l'Aventure et la Resolution en 1772, 1773, 1774 et 1775*, Paris, 1778, pp. 296-298.

Ces observations permettent d'établir que les cases «ruches» sont, la plupart du temps, décrites [26] comme étant de taille moindre que les cases «pointues». On le rapprochera de l'information précé-

26. La Billardière, Rochas, Lambert, La Hautière, Godey.

dente selon laquelle le montage sans *putu* serait surtout utilisé dans les constructions plus basses *wâão* ; on aurait donc là de bonnes raisons de penser que les descriptions, souvent rapides et peu détaillées, ont quand même repéré au moins deux formes de constructions, impliquant deux techniques différentes.

— *De l'arceau au montage en corbeille*

On sait qu'il existait par ailleurs de petites constructions rondes très basses, montées sur arceaux : les deux extrémités des perches étant enfoncées dans le sol [27] ; «les femmes canaques vont habiter hors du village une petite loge de feuillage bâtie en forme de hutte à castor [28]». Dans cette même région de langue paicî, on construisait des petites cases rondes *neyaa pè* à arceaux liés au sommet, couvertes de paille ou de roseaux. Etablies dans les champs, elles pouvaient servir à engranger les ignames à la récolte, ou y dormir, *waa jiu*, afin d'éviter de rentrer au village. On trouve ailleurs sur l'archipel des survivances de ce type de constructions maintenant dévolues aux ignames mais autrefois utilisées comme habitations [29].

Périodes de travail et calendrier de la construction

La construction d'une grande case est une affaire qui peut s'étaler sur trois ou quatre saisons. On entreprend ces travaux pendant les moments creux de la culture de l'igname. Le calendrier, évidemment fondé sur les lunaisons, tient compte aussi des mises en culture nécessaires à la nourriture des constructeurs, et à la constitution des dons qui seront faits lors des grandes fêtes (pilou) [30].

— *Le calendrier de la région de Koné*

Ce calendrier, relevé par Rey Lescure [31], présente l'intérêt de situer les travaux de construction par rapport aux périodes de travail aux champs.

poe thae : les feuilles des ignames commencent à sécher ; on commence à élever les cases de pilou ; mai.

poe fuhip : on nettoie les ignamières et on rassemble les tubercules *soa* ; juin.

capathece : on récolte, les jours sont longs et secs ; juillet.

poe thoo : on débroussaille et on brûle ce qu'on a débroussaillé ; août.

poe cute mabo : les hommes ne restent pas tranquilles à cause des jours de labourage (préparation des ignamières) et préparent les jours du pilou ; les ignames poussent ; septembre.

— *Le calendrier de la région de Houaïlou*

La période des constructions va se situer entre mars (les premières récoltes marquant la fin de la période active des cultures) et juillet (début du débroussaillement en particulier pour les ignames du chef qui serviront aux prémices). Ce calendrier [32] est à mettre en relation avec l'organisation des grandes fêtes qui vont requérir à la fois des récoltes abondantes et la construction des grandes cases : «Tant de raisons demandent pour le pilou une préparation de plusieurs années. Il faut compter près de trois ans pour les vivres (trois saisons d'ignames de neuf mois chacune, et les entractes nécessaires). C'est un travail encore tout aussi long de préparer dans la forêt les énormes troncs qui formeront la colonne centrale de la grande case, et de les amener à grand renfort de peuple jusqu'au village. Ainsi, durant trente-six mois que durent l'extension des cultures et l'édification des cases, les indigènes qui organisent la fête ne chôment pas [33].»

27. La Billardière, *op. cit.*, p. 234.

28. Patouillet, J., *Trois ans en Nouvelle-Calédonie*, Paris, 1873, p. 82.

29. Seul La Billardière évoque clairement l'existence d'éléments de charpente qui pourraient faire penser à l'utilisation d'arceaux : «Quelques morceaux de bois courbés en arc rendent ces petites loges assez solides» (*op. cit.*, p. 190). Il semble toutefois que la figure montre des arceaux qui seraient établis parallèlement au poteau central, ce qui pourrait être rapproché d'un mode de construction de case ronde de petite taille sans poteau central observée chez les Baruya de Nouvelle-Guinée.

30. Leenhardt, M., *Gens de la Grande Terre*, Paris, Gallimard, 1937, p. 27.

31. Dans une lettre datée du 24 novembre 1932 adressée à M. Rivière, Paris, Musée de l'Homme.

32. Voir Leenhardt, M., «Notes d'ethnologie néo-calédonienne», *op. cit.*, p. 132, tableau.

33. *Ibid.*, p. 147.

Chapitre 2

La grande case de la région de langue paicî

Case « Eika », tribu de l'Embouchure, Ponérihouen, construite en 1984.

Si les principes de la mise en place des éléments de la charpente restent assez semblables sur tout l'archipel, certains détails de montage, les modes de couverture et de construction de la corbeille du sommet du poteau central, peuvent varier. On a choisi ici de donner le descriptif complet de la construction d'une case ronde. Cet exemple est emprunté à la région de langue paicî. Il s'agit d'une reconstitution établie à partir des informations recueillies auprès des anciens autour de Ponerihouen, entre 1980 et 1986 (Vallée de la Camba, Nembaye, Embouchure...).

La charpente

— *Le poteau central (ö)*

Il est confectionné dans un tronc de houp, *ù* (*Montrouziera cauliflora*), cet arbre étant le plus valorisé. Toutefois on peut choisir en remplacement, pour des constructions modestes, le kaori, *jëu* (*Aghatis sp.*) ou le tamanou de montagne, *pia* (*Callophyllum montanum*). Une fois l'arbre abattu, il est ébranché puis écorcé. Le sommet du tronc peut être taillé en forme de goulot de bouteille sur le tiers de la longueur hors sol.

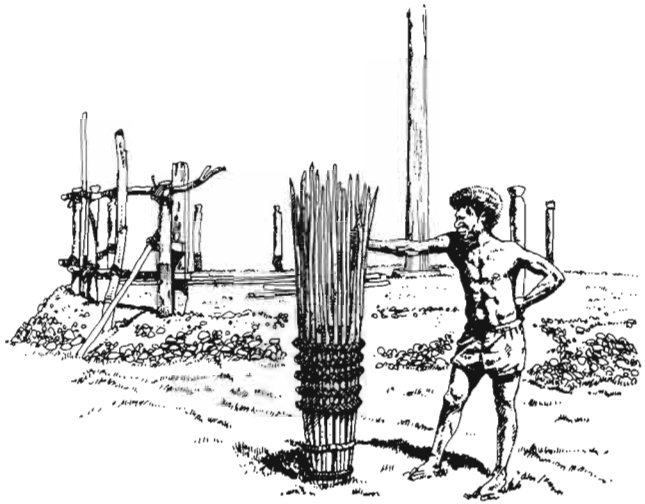

34. Cette procédure a été attestée dans un exemple récent à la case dite Eika à la tribu de l'Embouchure, 1984.

Corbeille préparée à terre et directement posée au sommet du poteau central à l'aide d'un échafaudage.

Ponérihouen, 1984, tribu de l'Embouchure

— *La corbeille (putu)*

La corbeille était façonnée directement sur le poteau central grâce à un échafaudage. Elle pouvait aussi, semble-t-il, être mise en place, au moins dans ses éléments principaux, sur le poteau au sol. Il est possible enfin, sans doute pour des cases de dimensions moyennes, que l'on ait préparé la corbeille à part, puis qu'on l'ait montée sur le poteau dressé [34].

La corbeille supporte les chevrons principaux qui seront posés, par leur extrémité amincie, sur son rebord supérieur. Des perchettes écorcées, de 2 à 3 m, serviront de montants à ce qui pourrait s'apparenter à une vannerie dont les brins sont constitués de lianes, *wamô* (*Piper austro-caledonicum*) et *kièpwaa* (*Tetracera scandens*). Le poteau est d'abord ceinturé sur une bonne hauteur à partir de l'épaulement formé par le «goulot de bouteille» ; on y insère l'extrémité épointée des perchettes et on commence le tressage qui va en s'évasant légèrement et s'arrête un peu en dessous du sommet du poteau de façon à ce que les chevrons viennent éventuellement à le toucher ou à se rejoindre presque au-dessus. La corbeille est calée par des chutes de bois, de la bourre de coco, tassées à l'intérieur. Un espace est ménagé pour recevoir le pied de la flèche faîtière.

— *Les poteaux principaux du tour de la case (ârâ-wâ)*

La taille de ces poteaux devait être pratiquement constante, quels que soient la hauteur et le diamètre de la construction : 1,20 à 1,50 m hors sol pour un diamètre moyen de 25 cm ; ils sont enterrés sur environ 1 m.

Les principales essences utilisées comprennent *mêê*, *gaïac* (*Acacia spirorbis*), pour ses qualités de solidité ; ce bois ne pouvant fournir de belles perches à cause de son allure tourmentée, il est en revanche toujours choisi pour confectionner les clôtures ; *mâdùgö*, bois pétrole (*Fagraea schlechteri*) ; *pia*, tamanou de montagne (*Callophyllum montanum*) ; *uwëi*, non identifié.

Les poteaux sont écorcés, éventuellement épointés à leur base et passés au feu. A leur sommet on façonne un tenon d'environ 20 cm pour 6 cm à 10 cm

de diamètre. Dans les grandes cases, il est certain que la plupart devaient être sculptés et le sommet de la sculpture aménagé en tenon.

— *La panne sablière (câbëù)*

Elle est constituée de deux faisceaux de gaulettes, de grosses lianes ou de roseaux qui courent tout autour de la case, fixés de chaque côté (intérieur et extérieur) des tenons des poteaux principaux. Le diamètre de ces faisceaux est d'environ 15 à 18 cm.

Pour lier le faisceau sur toute sa longueur, on prend une liane que l'on a passée à la flamme pour enlever la peau, en la torsadant sur elle-même. Si l'on dispose de temps, il est plus facile d'écorcer en laissant tremper la liane dans la rivière où l'écorce se détache seule. Les lianes sont *wamô* (*Piper austrocaledonicum*) et *kièpwaa* (*Tetracera scandens*). On peut stocker ces lianes au sec et les réutiliser en les trempant dans l'eau.

Les faisceaux sont constitués soit par des roseaux, *èù* (*Miscanthus japonicus*), soit, plus couramment, par une liane qui, dans sa taille adulte, a un diamètre suffisant (1 à 2 cm), *wiri nû* (*Smilax sp.*).

— *Les poteaux secondaires du tour de la case (nêêdëpëre ârâ-wâ)*

Ils sont beaucoup plus légers que les poteaux principaux et de diamètre inférieur. Ils sont plantés puis maintenus entre les deux faisceaux de la panne sablière. De même hauteur que les poteaux principaux, ils ont un diamètre d'environ 0,10 à 0,15 m. On choisit *ù*, *uwëi* ou *ji*, écorcés, amincis au sommet et passés au feu au pied. Ils sont placés entre deux poteaux principaux, au nombre de un à trois, selon l'écartement.

— *Les autres pannes ou ceintures (pwambwé)*

Leur nombre dépend de la hauteur de la construction ; elles sont confectionnées de la même manière et avec les mêmes matériaux que ceux de la panne sablière. Elles enserrent les chevrons ou bien sont fixées dessus.

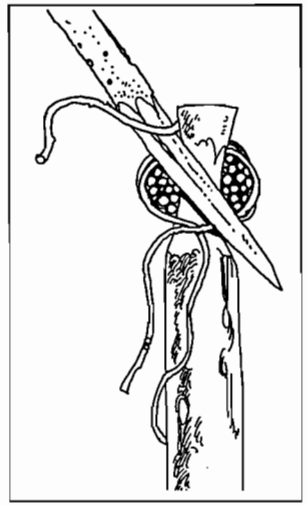

Panne sablière à faisceaux et insertion des chevrons taillés en bout.

35. Chez les clans Mêedü à Gwa on a vu que si les Godo mê Nènapu vont couper le poteau, les Gorode qui ont en charge la magie et la guerre vont fournir le premier chevron. On posera souvent un paquet magique dans son voisinage au-dessus de la porte – attesté par Glaumont, G., «Usages, mœurs et coutumes des Néo-Calédoniens», *Revue d'ethnographie* (Paris), 1887, t. 6, p. 90.

36. Les bois retenus sont : Tamanu de montagne, *pia*, faux tamanou, *mô* (*Geissois balansae*), arbre de forêt, *köka* (*Anisomallon clusiaefolium*), kaori, *jëu*, bois bleu, *pinä* (*Hernandia cordigera*).

37. On raconte qu'autrefois ces gaulettes étaient attachées en spirale à partir de la panne sablière et que lorsque le travail était terminé, le chef des travaux jetait une noix de bancoulier (diamètre 3 à 4 cm) sur la toiture : si la noix pénétrait entre les gaulettes, on recommençait la pose.

— *Les chevrons (itea)*

Ils sont faits de longues perches écorcées et amincies aux deux extrémités. L'une (le bout de plus fort diamètre) vient s'insérer entre les faisceaux de la panne sablière ou se poser sur cette panne ; l'autre est appuyée et maintenue par des lianes sur le bord supérieur de la corbeille. Les chevrons principaux sont liés fortement en bas, à la panne et à chaque tenon des poteaux du tour de la case. Une fois la charpente terminée, on voit l'extrémité amincie qui dépasse de la panne. On pose d'abord les quatre premiers chevrons en commençant par celui qui ne s'appuie sur aucun poteau au sol. Il est amarré à la panne au-dessus de la porte. C'est le chevron principal du point de vue symbolique qui est fourni par le clan «protecteur» de la chefferie et apporté avec le poteau central. Ce chevron, ainsi que les trois suivants, pouvait avoir une partie sculptée [35].

Le deuxième chevron est fixé à l'opposé puis les deux suivants, face à face, à droite et à gauche. Ensuite on place un chevron par poteau principal. Les chevrons secondaires ou contre-lattes sont épointés et, n'allant pas jusqu'au poteau central, ils sont imbriqués entre les premiers et soutenus par les pannes ou ceintures. Ils sont amarrés à la panne sablière auprès de chaque poteau secondaire du tour de case [36].

— *Les gaulettes (urupwarä)*

On désigne sous ce terme tous les éléments horizontaux posés sur les chevrons de la toiture et sur les poteaux du tour de la case. Ces gaulettes mesurent en moyenne 4 à 5 m de longueur pour un diamètre moyen de 3 cm, et sont posées depuis le bas de la toiture jusqu'au sommet, puis du haut de la paroi verticale jusqu'à son pied. Elles sont liées sur tous les chevrons et seulement sur les poteaux secondaires du tour de la case.

Placées bout à bout, à très faible écartement autrefois, la quantité de gaulettes nécessaire est considérable mais varie en fonction de la dimension de la construction. Ces gaulettes sont toutes écorcées puis épointées à leur extrémité [37].

Ce treillage, extrêmement serré, rend solidaire toute la structure ; on peut alors raisonnablement

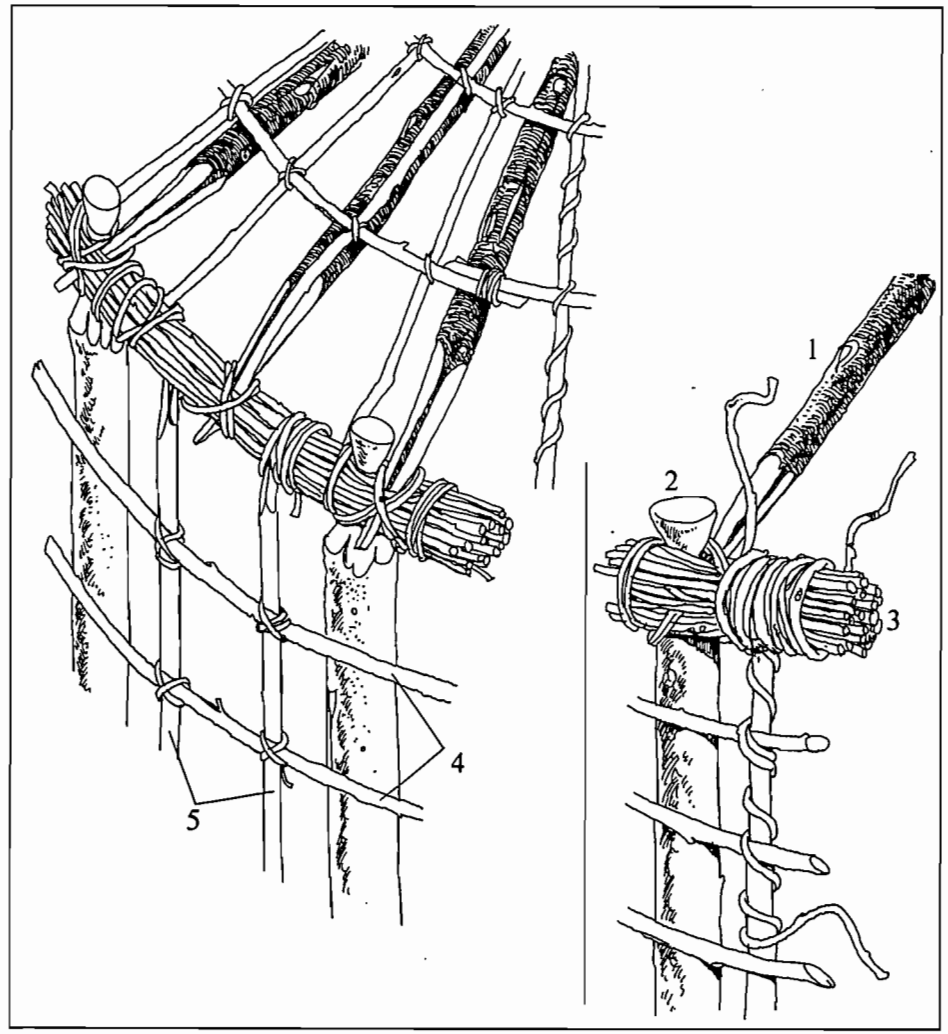

Panne sablière,
chevrons et gaulettes.

Mise en place d'un chevron principal – 1 – et liaison avec un poteau principal du tour de la case – 2 – et la panne sablière – 3 –. Attache rapide des gaulettes – 4 – sur les poteaux secondaires – 5 –.

penser que les pannes secondaires peuvent disparaître comme l'affirment certains informateurs. En effet, leur seul rôle semble être de soutenir les chevrons interstitiels pendant la pose des gaulettes. Par ailleurs, et cela est plus important quant aux conséquences liées à une réflexion sur l'origine et la diffusion de cette forme architecturale, il apparaît que le poteau central ne joue pas un rôle déterminant dans la solidité de l'ensemble. Certes il soutient les chevrons principaux lors de la mise en place de la charpente ; toutefois ceux-ci pris dans ce réseau serré, font porter l'effort sur les poteaux principaux du tour de la case. Il est remarquable que le seul élément inchangé des cases rondes de Nouvelle-Calédonie reste la dimension de ces poteaux, quelle que soit l'ancienneté ou la taille des constructions.

Les gaulettes sont ligaturées solidement sur la structure grâce à la liane *kièpwaa* (*Tetracera scandeus*) [38] qui peut être refendue en fonction de la grosseur choisie. On confectionne des écheveaux de 3 à 4 m qui sont lancés aux charpentiers au fur et à mesure de leur utilisation [39].

40. Patouillet, J., *op. cit.*, p. 76 ; Lafferière, J., «Voyage aux îles Tonga-Tabou, Wallis et Futuna, à la Nouvelle-Calédonie», *Annales maritimes et coloniales* (Paris), t. 4, 2e section, 1845.

38. On utilise également *jewé-nû*, liane de forêt (non identifiée) ou *dù-wië*, liane de bord de mer (*Derris trifoliata*).

39. Si l'on doit lier rapidement (sans nœuds), on utilise une technique dite *piuru* («attacher vite»). De toute manière, la liane est torsadée au moment de la pose. Ce nouage explique que l'on pose les gaulettes par séries de haut en bas, car l'écheveau est noué puis déroulé vers le bas.

Pliage de l'écorce de niaouli.

La couverture

Dans les grandes cases, la charpente était entièrement recouverte de nattes de feuilles de cocotier tressées, *behno*, ou plus couramment d'écorces de niaouli, afin de protéger l'espace intérieur des inconvénients dus au contact direct avec la paille de la toiture : «Au milieu du toit, et maintenues par des lianes, s'entrecroisent des branches plus minces et flexibles, qui servent de support à une première couverture en écorce de niaouli [40]». L'écorce de niaouli se compose d'une superposition de feuillets minces donnant un excellent matériau de rembourrage, très isolant. On la récolte par plaques d'environ 2 m de longueur grâce à un bâton pointu qui sert à détacher l'écorce du tronc. Chaque morceau est plié soigneusement et tenu resserré par un lien de paille. Tous les morceaux récoltés sont entassés et peuvent rester stockés à l'extérieur plusieurs mois. La veille de leur utilisation, on déplie chaque feuille sur le sol. La pose commence en bas, à droite de l'entrée ; la première rangée est à demi pliée sur le sol, la terre étant rapportée jusque contre la paroi. Les autres rangées sont disposées de façon à recouvrir la panne sablière *câbëù*. La paroi du bas de la case, *görö pôrôwâ* garde ces écorces de niaouli comme seule couverture. Elles se recouvrent par tiers, jusqu'au sommet, et sont fixées contre les gaulettes *urupwarä* par des liens noués à l'aide d'une aiguille de bois.

— *La collecte des matériaux de couverture*

Il existe deux modes de couverture. Le premier, qui demande beaucoup de soin et de précision dans la technique, consiste à utiliser les petites bottes d'une graminée assez courte, dite *päbë*. Cette paille est récoltée par arrachage de façon à en conserver la racine. C'est elle qui formera le matériel extérieur de la couverture. On la décrit comme étant «la vraie paille» : elle constituait les couvertures de belle apparence des grandes cases (*wërë mêrê*, cases à racines dehors). Le second utilise une herbe de brousse, *ara môtö* (*Imperata cylindrica*), beaucoup plus longue, cueillie coupée (sans doute depuis que l'on dispose d'outils tranchants européens) ou arrachée : on

conserve la racine, d'ailleurs très peu fournie à l'inverse de la précédente, et on pose les racines à l'intérieur (vers le haut). Cette paille est collectée par les femmes qui la rassemblent en petites bottes à peu près de la grosseur d'un bras. Elles les transportent ensuite aux abords de la construction [41].

41. *Imperata cylindrica* est cueillie dans les plaines ou les savanes de demi-pentes, alors que *päbë* l'est en montagne. Elle était récoltée par les hommes car l'arrachage est difficile (herbes coupantes bien enracinées), les lieux de collecte éloignés. Cette petite paille était transportée par bottes, traînées à l'aide d'un brancard en branches car elle est trop courte pour être chargée sur le dos.

— *La pose de la paille de couverture*

Que la racine soit disposée à l'extérieur ou non, le principe de pose est le même : les bottes sont maintenues serrées entre la gaulette du dessous, *urupwarä*, et une gaulette placée à l'extérieur, *urupwarä tara awâ*, confectionnée en *wiri nû* ou en roseau *watü* comme *èù*. Chaque rangée de paille recouvre la gaulette précédente, maintenue à l'aide d'un lien passé de l'intérieur de la case grâce à une aiguille de bois.

On monte sur la toiture à l'aide d'un échafaudage fait de perches insérées dans la charpente. Les bottes sont lancées aux couvreurs, tandis qu'à l'intérieur de la case, quelques autres manient les aiguilles. Seule la première rangée, *coo kärä wâ* («le *manou* [42] pour la maison»), à partir du premier chevron et prolongée vers la gauche, est constituée de paille avec ses racines : la surépaisseur ainsi provoquée par les racines relève légèrement la paille au bord du toit. Dans certains cas, on double l'épaisseur au-dessus de la porte en utilisant la paille *päbë*, indice encore vivant des couvertures prestigieuses d'autrefois.

42. Terme polynésien utilisé actuellement pour désigner la bande de tissu dont on se ceint les reins.

Pose d'une couverture, 1987.

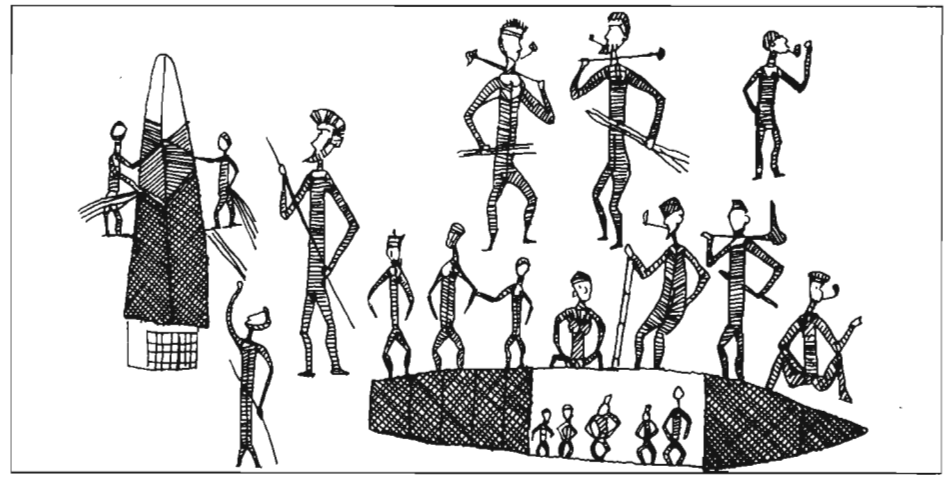

Couverture de la case, restitution d'un bambou gravé.

Les couvreurs sont montés sur la toiture et reçoivent les paquets herbes lancés par le personnage au sol
(Museum für Völkerkunde, Bâle, Vb 227 ; longueur : 115 cm, diamètre : 5 cm).

— *La confection du faîtage (bupi wâ)*

La dernière rangée de paille, pour laquelle on a choisi les plus longues tiges, est appliquée par bottes, racines en haut, contre le pied de la flèche faîtière. Elle est serrée par une liane, puis la partie des bottes dépassant en haut est rabattue sur elle-même et maintenue par un autre cerclage de lianes. Ce cerclage extérieur reste donc apparent ; c'est la solution technique la plus simple et la plus couramment utilisée.

On peut parfaire l'étanchéité du serrage de la paille contre le pied de la flèche faîtière par un dispositif plus élaboré, le *wara membu*. La paille est tressée par petites bottes successives, comme enfilées sur une liane à la manière, dit-on, des pagnes de femmes, et cela sur une longueur suffisante (2 à 3 m). Cette pièce est enroulée de deux ou trois tours de haut en bas contre le pied de la flèche et par dessus le faîtage. A la base, la paille est maintenue appliquée sur le chaume par une gaulette circulaire fixée au cerclage du dessous. On appelle ce faîtage «l'essaim d'abeille». Il assure une jolie finition à la couverture et une meilleure étanchéité à la pluie par son imbrication dans la dernière rangée de paille et par la pose avant serrage contre le pied de la flèche, d'une épaisseur d'écorce de niaouli.

Finition de la couverture au pied de la flèche faîtière.

1. Flèche faîtière.
2. Gaulette du dessous.
3. Gaulette du dessus maintenant la paille longue rabattue.

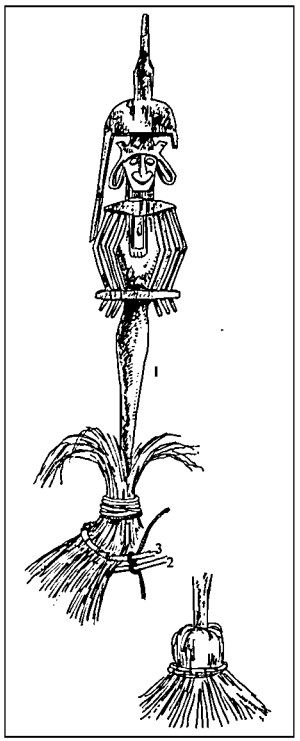

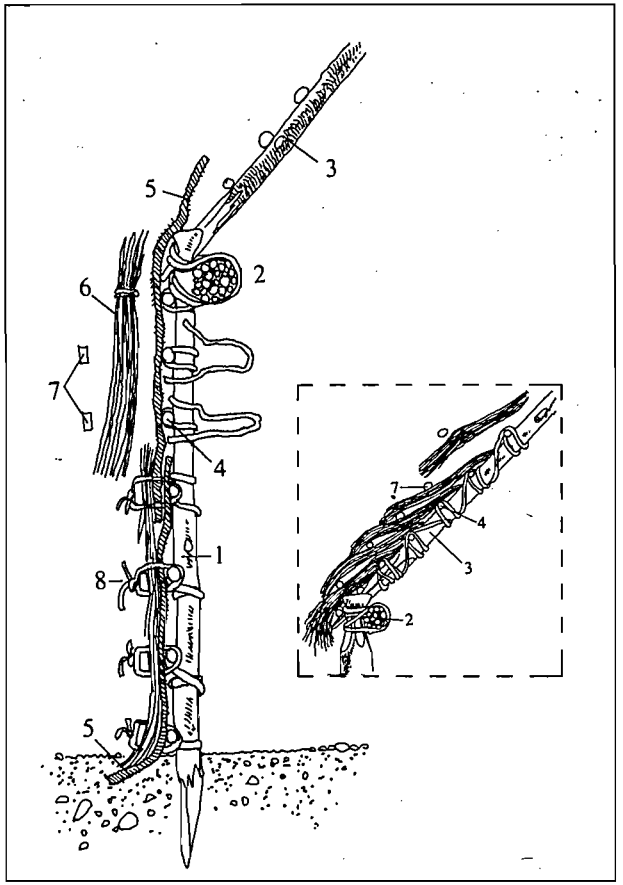

Mise en place des éléments constituant la paroi du tour de la case et fixation du chaume.

1. Poteau du tour de la case.
2. Panne sablière.
3. Chevron.
4. Gaulette.
5. Ecorce de niaouli.
6. Botte de paille.
7. Gaulettes extérieures serrant la paille.
8. Liens rattachant le tout aux gaulettes.

Paroi de chaume maintenu par des baguettes.

La paroi du bas de la case

On pose les écorces de niaouli de bas en haut, deux rangées suffisant le plus souvent, pour couvrir cette paroi (*görö pûïnöâ*) qui ne dépassait jamais 1,50 m de hauteur. Les écorces sont serrées contre les gaulettes de la paroi avec une latte extérieure, *urup-warâ tara awâ*, maintenue par un lien passé avec l'aiguille de couvreur ; cette latte peut être remplacée quelquefois par des roseaux posés par paires.

Les lattes ou gaulettes extérieures de la paroi restent visibles, que l'on ait choisi la paille ou les écorces de niaouli pour la garnir. Ces gaulettes sont insérées à leur extrémité, de chaque côté de la porte par un piquet ou par le chambranle sculpté qui les tient appliquées contre les poteaux. L'écorce de niaouli a pu être quelquefois recouverte de nattes de pandanus.

Paroi constituée de nattes de feuilles de coco tressées.

Couverture constituée de paille, racines au dehors.

Aménagements divers

— *La porte (görö pôrôwâ)*

Les pièces sculptées composant la porte sont placées après la construction de la charpente et la pose de la couverture. Les sculptures proprement dites (chambranles, seuil, linteau) accompagnent les quelques aménagements concernant la porte et sont propres à cette région. D'abord deux perches, *upwârâ au pwijuru*, plantées de part et d'autre de la porte sur lesquelles on s'appuie pour pénétrer plus aisément dans la case. Ensuite une pierre plate, *atü töötwé*, placée, elle, entre les deux poteaux bordant la porte : elle recouvre une des préparations magiques protégeant la maison. On ne pose pas le pied dessus et on évoque à son propos le rôle des clans «gardiens» [43].

Tressage de nattes en feuilles de cocotier (behno).

Exemple de porte avec un chambranle partiellement masqué par la paille de la couverture.
(D'après une photographie de Fritz Sarasin à Tipuamien, Tiwaka, 1911).

43. Ainsi pour nommer ces clans qui ont pour charge de donner accès à la chefferie, on dit *a tu aû upwârâ aû pwijuru* («ce sont les cailloux de l'entrée et les bois sur lesquels tu t'appuies pour passer le seuil de la case»).

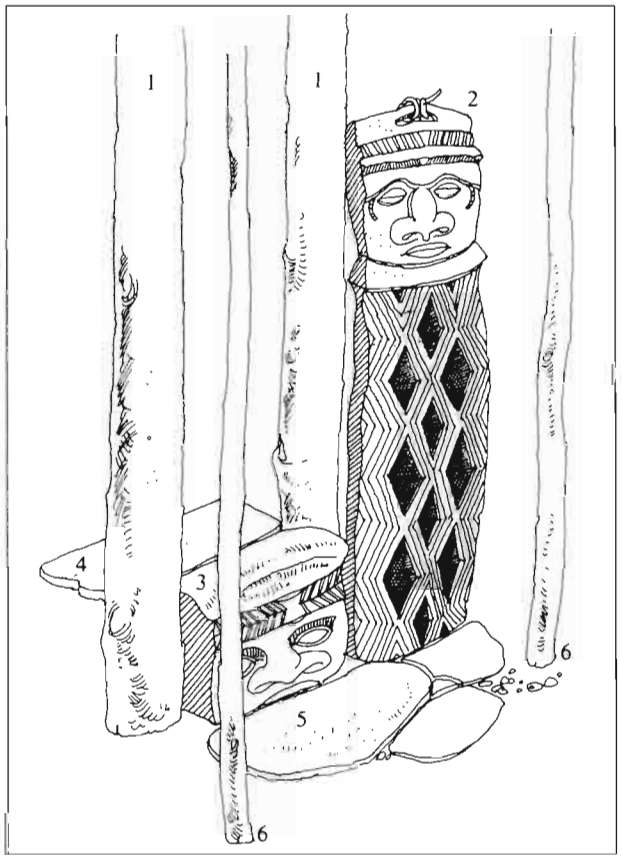

La porte d'une grande case.
1. Poteaux du tour de case formant la porte.
2. Chambranle du côté gauche.
3. Seuil de bois sculpté.
4. Pierre de seuil intérieure.
5. Pierre de seuil extérieure.
6. Perches placées de chaque côté de l'entrée supportant une traverse.

— *Aménagements intérieurs*

Le foyer (*nä dë*, «là où il y a de la cendre»), est, dans la montagne, de forme à peu près ronde car on utilise de gros cailloux pour en marquer la limite (*céé ré dë*, «pour empêcher la cendre de s'étaler»). Il est placé entre la porte et le poteau central. Au bord de mer, les foyers sont bâtis avec des pierres quadrangulaires de genre schiste ou des plaques posées sur chant. Des herbes magiques sont placées sous ces pierres pour se garantir de la fumée. Aucune nourriture n'est préparée dans ce foyer : sa seule fonction est de chauffer et d'éclairer la case. Le bois qui l'alimente est dit *inê* ; apporté par les hommes, il ne peut être utilisé à la cuisine, comme d'ailleurs aucun bois de construction.

Le sol est tapissé d'une couche de paille séchée ; c'est la litière de la maison, *cëù rù wâ*. On choisit *jinû* (*Eleusine indica*) et *ara-môtö* (*Imperata cylindrica*). En bord de mer il sera plus aisé de se procurer des folioles de feuilles de cocotier. Deux couches de nattes vont recouvrir la paille. La première couche se compose de nattes dites *behno*, tressage de deux demi-feuilles de cocotier dont la nervure fait lisière (1,50 m par 0,80 m). On y étale ensuite des nattes plus fines de dimensions plus variées et à l'apparence plus élaborée, fabriquées à partir de lanières tirées des feuilles de pandanus, *era-të*.

Concernant les éléments de mobilier, on recense dans la case des paniers en cocotier, *nä pé*, suspendus où on rangera divers objets. Ils sont attachés aux gaulettes de la paroi ou de la charpente. Dans les cases rondes des hommes, ou les grandes cases, des traverses de rondins vont faire office d'étagère pour entreposer les objets de valeur (bracelets, armes), *au maî mûkûrû*, installées à hauteur de la panne sablière. Une autre étagère est décrite sous le terme *nä ciö*. Elle désigne là un panier *nä pé* ou un filet dans lequel est notamment déposé le panier sacré contenant des monnaies du clan. Le tout est suspendu à proximité du *putu*. C'est un endroit secret, par opposition à l'étagère précédente où tout est étalé à la vue des visiteurs [44]. De toute façon, rien de ce qui concerne la cuisine et la nourriture ne pénètre dans les maisons pour dormir ou se réunir. Si tel est le cas, l'objet est détruit ou change de fonction : un «bol» devient un «vase».

44. Seules quelques personnes ont accès au *nä ciö*. Le terme ne fait pas partie du vocabulaire courant. Il est en revanche utilisé pour les discours pour dire «vous allez donner les monnaies». On déclarera plutôt : *gwa ti böaa y nä ciö* («vous avez ouvert le larynx du panier sacré»).

Chapitre 3

Les cases de Hienghène

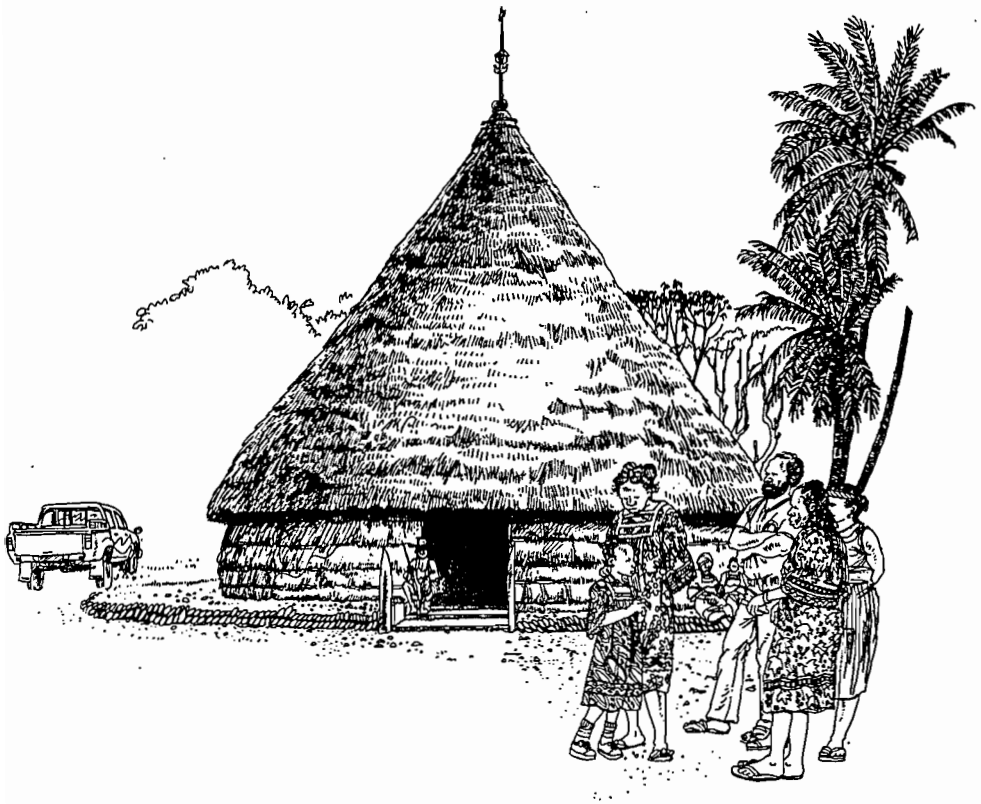

Sur le site du Centre culturel de Hienghène, au lieu dit Do Huny, deux grandes cases rondes ont été construites en 1984. L'une pour la chefferie Bwarate, l'autre pour la chefferie Gwa. Leurs techniques de construction, mis à part la hauteur des poteaux du tour et leur insertion dans une dalle de béton, semblent respecter les technologies traditionnelles et cela dans une dimension représentative des anciennes grandes cases.

Les deux cases sont sensiblement de la même taille : une hauteur de 10 m pour un diamètre de 11 m. Elles ont une seule ouverture de 1,80 m de large, haute de 2 m, et se font face à l'extrémité de l'allée d'une centaine de mètres bordant le Centre culturel.

La charpente

— *Le poteau central (sê duut)*

C'est un dispositif composite de 10 m de hauteur totale ; il est constitué d'un poteau principal de 8,10 m en bois de fer *hwahwiik* pour la case Bwarate et de houp pour la case Gwa. Son diamètre est de 0,60 m au pied. Quatre barres de 5,60 m d'un diamètre de 12 cm sont accolées au poteau principal, ligaturées sur 2,40 m par une liane très serrée et maintenues par quatre ceintures formant ainsi qua-

Ossature d'une des deux grandes cases de Hienghène.

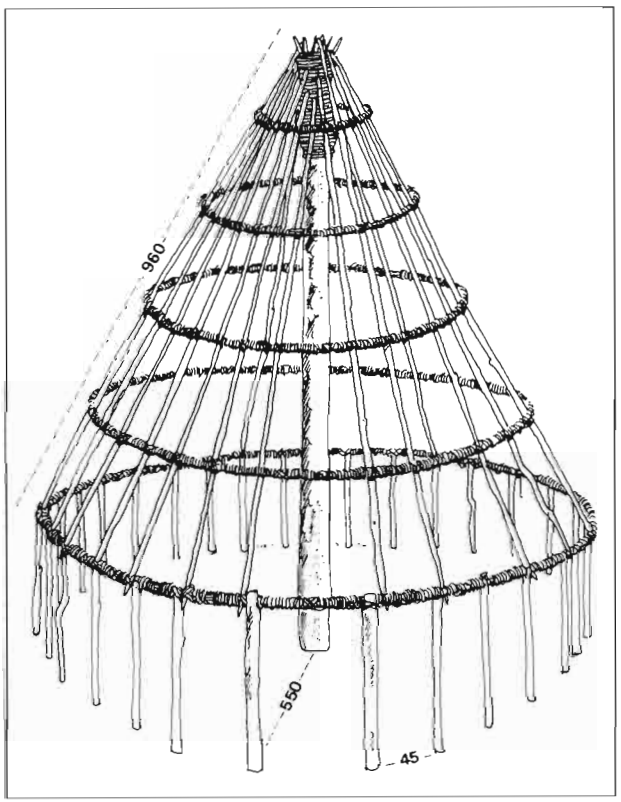

tre carrés de 0,40 m, réparties sur les 3,30 m qui séparent le haut de la ligature continue du sommet du dispositif. Les bois choisis comme barres appliquées au poteau principal sont d'un diamètre inférieur aux chevrons de façon à laisser un espace suffisant pour poser les chevrons principaux. L'ensemble de ce que l'on appelle la corbeille est le *nae manik* ; il est réalisé au sol. Les ceintures sont confectionnées en liane *vha hâ but* serrées par la liane *hmek* (*Agation pancheri*).

Lorsque le poteau central est planté, on lui attache deux échelles de bambou qui serviront d'échafaudage. Elles sont démontées à la fin du travail. Elles servent essentiellement à la pose des chevrons sur la dernière ceinture.

— *Les poteaux du tour de la case (hon nga)*

Il y a d'une part les poteaux principaux sur lesquels viennent s'attacher les chevrons principaux *ceen nga*. Au nombre de 33, ils ont un diamètre de 15 à 20 cm et une hauteur de 2,20 m hors sol (enfoncés à 0,80 m). Ils sont plantés tous les mètres. Le sommet de chaque poteau est travaillé en tenon, taillé à la scie, à l'herminette et fini à la plane. Les poteaux secondaires sur lesquels sont amarrés les chevrons secondaires *ceen wâvic*. Au nombre de 32, ils ont un diamètre de 12 à 15 cm et une hauteur de 2,20 m ; ils sont intercalés entre chaque poteau principal et recevront les gaulettes *wâ vic*.

— *La panne sablière (pa garhek)*

Elle est constituée d'un faisceau de huit bambous *du hyavic* maintenus de façon ininterrompue par une liane et amarrée aux poteaux principaux vers l'intérieur de la construction. La liane *hmek* est utilisée là sous une section de 1 cm environ. Les bambous étaient plantés auprès des lieux d'habitation ou en bordure des rivières. On utilisait autrefois un roseau de montagne *huuda* (*Miscanthus japonicus*). Afin d'éviter son glissement vers le bas, la panne sablière est liée aux épointements des poteaux principaux *baré nuk*.

Mise en place du poteau central (Hienghène, 1984).

Le dressage du poteau central est facilité par la pose de croisillons et par la traction d'une corde passant (vers la gauche) au sommet d'un arbre.

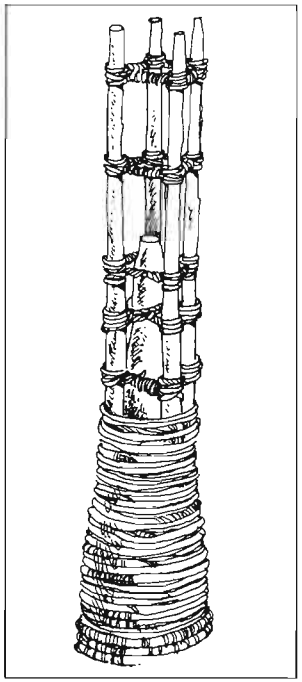

Corbeille au sommet du poteau central (Hienghène, 1984).

Echafaudage sous forme d'échelles de bambou fixées contre le poteau central.

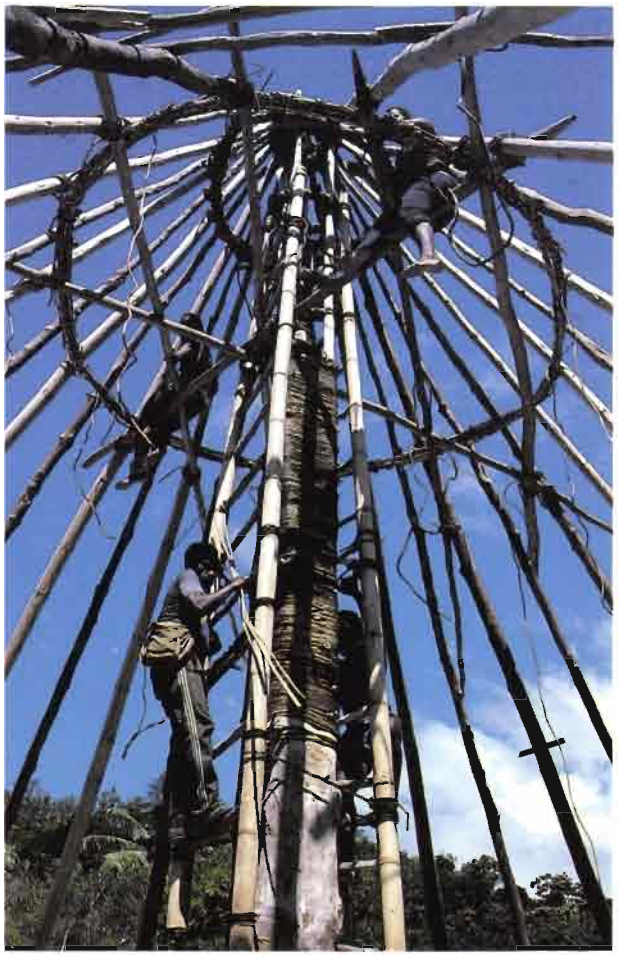

Détail de la panne sablière (Hienghène, 1984).
Attache des chevrons principaux sur la panne sablière : ils sont maintenus serrés au sommet des poteaux du tour.

Position des chevrons principaux sur le dernier arceau de la corbeille.

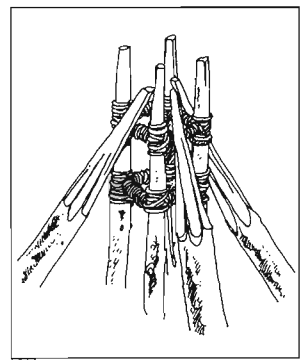

— *Les chevrons principaux (ceen nga)*

Au nombre de 8, ils sont posés sur la panne sablière et liés à l'un des poteaux principaux du tour, puis posés et amarrés à la ceinture du poteau central. Ces chevrons ont un diamètre de 15 cm pour 9,60 m de longueur. Ils sont écorcés puis épointés à chaque extrémité. On en pose d'abord quatre, le premier prenant appui au poteau de côté de ce qui sera la porte ; le second lui fait face, le troisième et le quatrième au centre et de chaque côté des premiers, pendant qu'on les attache, ils sont maintenus par une barre calée entre l'extrémité du chevron (posé sur la panne sablière) et le sol.

— *Les chevrons secondaires (ceen wâvic)*

Les chevrons secondaires remplissent les espaces restés libres entre les chevrons principaux. Leur longueur varie en fonction de l'écartement des chevrons déjà posés de 6 à 9 m pour un diamètre de 12 à 15 cm. Ils doivent, en effet, être serrés le plus possible afin d'assurer la solidité de la structure. Ils sont tous maintenus par leur base épointée à un des poteaux du tour de case.

— *Les ceintures, ou pannes secondaires (wâ le jien)*

Lorsqu'on a établi les chevrons principaux entre la panne sablière et le sommet du poteau central, on confectionne une ceinture de lianes qu'enserrent ces chevrons. Elle est placée à environ 7,50 m de la panne sablière ; on monte alors les chevrons secondaires qui sont maintenus par les trois ceintures *wâ le jien* suivantes.

Les ceintures du haut sont confectionnées avec une liane aisément cintrable sur une petite circonférence, *whahâ-but* ou *da bida*. Les tiges de ces lianes sont enserrées par la liane *hmek*. Les autres pannes sont faites avec les bambous utilisés pour la panne sablière. La seconde ceinture est placée à 5,30 m de la panne sablière, la troisième à 3,55 m et la quatrième à 1,80 m.

On coupe l'extrémité des chevrons qui dépassent de la panne sablière afin qu'ils ne gênent pas la pose de la paille et de l'écorce de niaouli. Un cerclage de

bambous, attachés sur les chevrons et parallèlement à la panne sablière, soulèvera la première rangée et facilitera ainsi l'écoulement des eaux en la projetant à l'écart du mur.

— *Les gaulettes (wâvic)*

Ces petites tiges, longues de 3 m environ, et d'une section moyenne de 2 cm, sont écorcées puis attachées à la charpente horizontalement tous les 10 cm. On débute la pose en partant de la panne sablière en montant à la première ceinture puis, les charpentiers s'en servant comme échafaudage, de la troisième ils redescendent à la seconde, ainsi pour les deux suivantes, enfin de la dernière au sommet. On pose enfin celles du mur, du sol à la panne sablière. Les matériaux requis étaient autrefois, soit des lattes tirées d'un palmier sauvage *thep lekutc* refendu sur pied, soit une liane *da-bida* écorcée. Lorsque la charpente est terminée on place la flèche faîtière.

— *La préparation des lianes*

Les lianes sont coupées plusieurs jours à l'avance. La méthode de préparation actuelle consiste à faire bouillir les écheveaux de lianes et à les écorcer. Elles étaient autrefois passées au feu ou laissées à tremper dans le marais et écorcées. On les roule ensuite sous forme d'écheveaux de quelques mètres. Elles peuvent ainsi aisément être manipulées et utilisées. Leur élasticité est conservée par trempage dans l'eau de mer (quinze jours au plus), puis séchage une journée avant utilisation. Les charpentiers les torsadent en les posant afin d'améliorer leur souplesse.

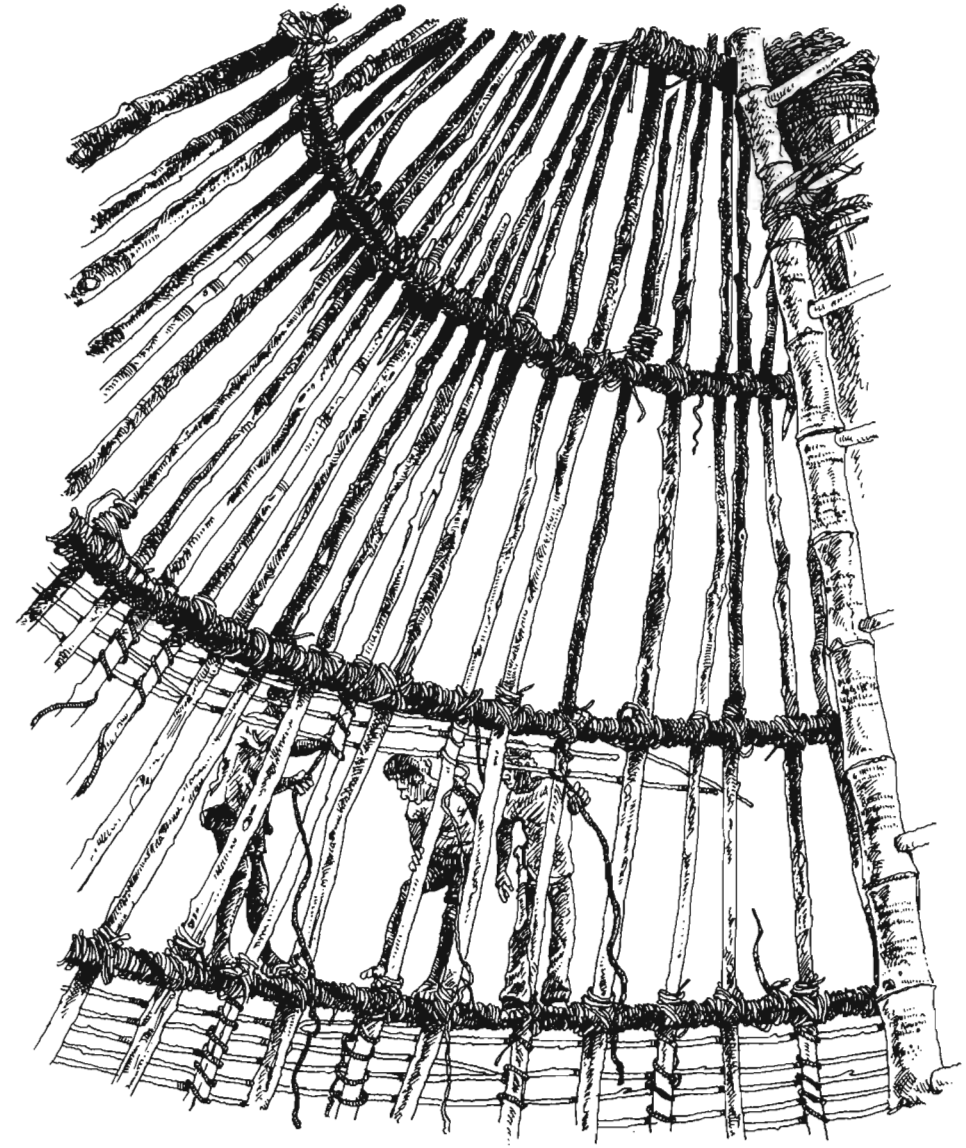

Pose des gaulettes sur la charpente d'une des grandes cases de Hienghène (1984).

Ecorçage des lianes par torsion.

Les lianes sont ébouillantées afin d'en faciliter l'écorçage.

La couverture

Le treillis de gaulettes est entièrement recouvert d'écorces de niaouli *tewii-n*. Chacune des écorces mesure 1,60 m sur 0,50 m environ. Lorsque la couverture du mur n'est pas constituée exclusivement d'écorces de niaouli, la paille est placée en même temps, serrée avec elles entre les lattes extérieures *hyabec*. Le travail s'effectue alors du sol au sommet, de façon à ce que les écorces enveloppent bien la structure au niveau de la panne sablière là où l'étanchéité pose le plus de problèmes.

La paille *yaat* est posée par bottes, cousues à la structure des gaulettes. Le premier rang de paille au niveau du toit *doon nga* est particulièrement soigné, voire confectionné avec une rangée de paille racines à l'extérieur. On arrête la couverture presque au pied de la flèche faîtière par un dernier rang de paille *hmek panua* ; l'étanchéité du faîtage étant assurée par un bourrelet de paille tressée *fidu*, serré contre le pied de la sculpture faîtière. La paille a été collectée, mise en bottes du diamètre d'un poignet d'homme.

Il reste alors à placer les chambranles sculptés, assurer la finition du muret de pierres qui retient la terre du tertre et à égaliser le chaume au bas de la toiture.

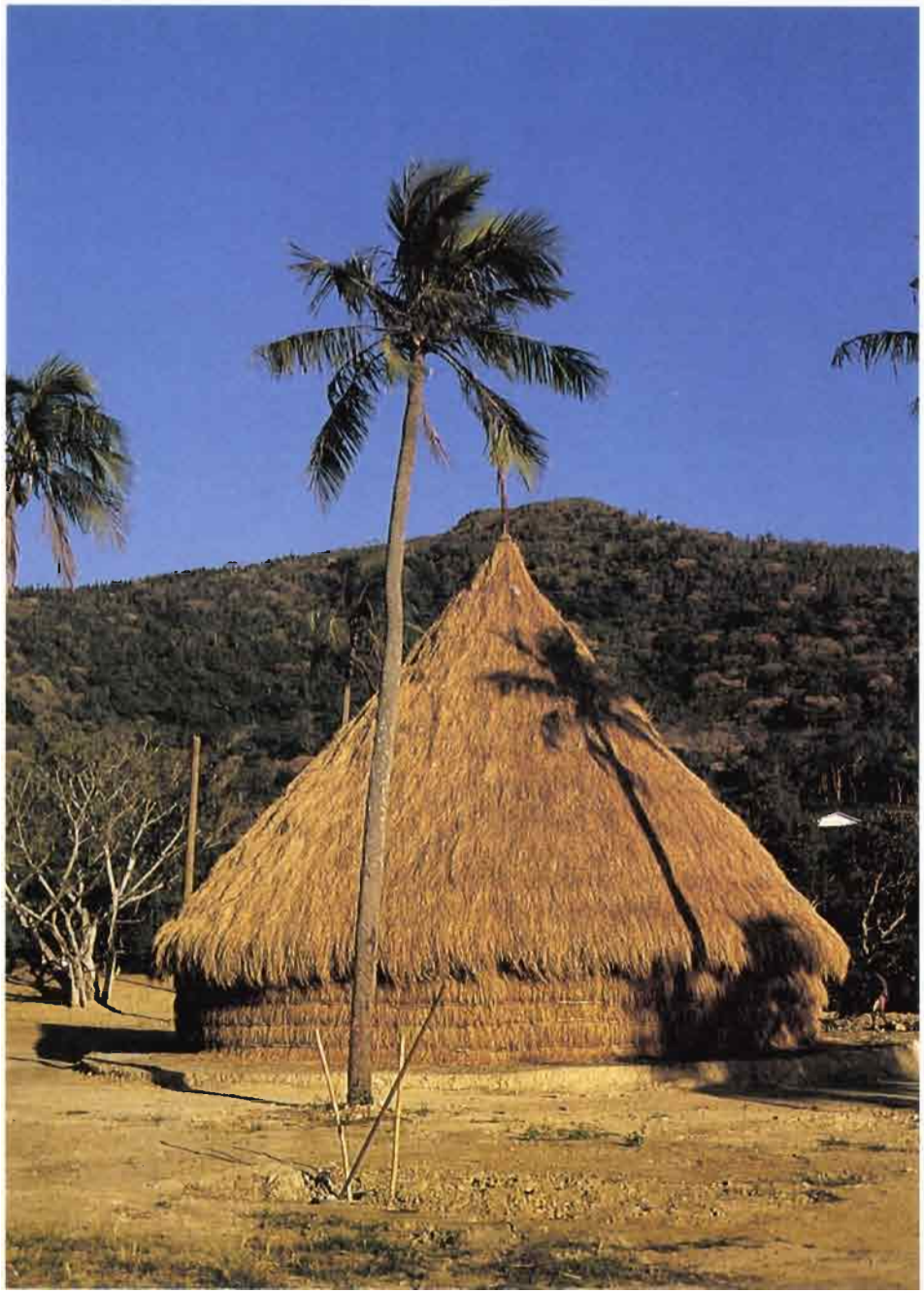

La case de Hienghène construite en 1984.

Chapitre 4

Le décor de la grande case

Les Kanak apprécient d'emblée la réussite esthétique de leur grande case en soulignant quelques qualités liées aux proportions générales de la construction, à sa mise en valeur par le paysage et l'environnement végétal et au soin apporté dans la réalisation de certains détails techniques. Ainsi on fera remarquer que le chaume a été bien posé, suffisamment serré, les ligatures soignées car faisant motif sur la charpente, l'arrangement du muret de soutènement réussi dans le rapport des couleurs des pierres entre elles.

D'autres accessoires vont contribuer à valoriser une grande case. Ce sont, cette fois, des objets déposés en mémoire de quelque événement d'importance : sagaies plantées dans le chaume à l'occasion de grands deuils, oriflammes de tapa blanc déposés par d'importants visiteurs, perches sculptées érigées alentour, mémoriaux d'événements passés. Tout ceci contribue à la valeur esthétique de l'édifice. Toutefois, la place prépondérante revient à la sculpture. Installée en bonne place, elle constitue surtout le décor de la porte et du sommet de la case, sans pourtant se réduire à cela puisqu'on pourra trouver bien d'autres éléments de la case qui seront les supports d'un décor gravé ou sculpté.

Les sculpteurs et la commande de la sculpture

Ces sculptures ornaient les édifices des lignages les plus prestigieux. Seuls quelques chefs de haut renom avaient la capacité de voir se mobiliser un nombre suffisant de gens et de moyens pour élever les grandes cases que leur «peuple» voulait bien mettre à leur disposition.

Selon les circonstances, selon l'importance du personnage à qui elle est destinée, la sculpture est commandée soit à un sculpteur de son clan, ou des proches alliés, car chacun trouve chez lui quelqu'un capable d'assumer ce travail, soit à un sculpteur de grand renom que l'on fera venir, l'invitation ayant, elle aussi, suivi les chemins coutumiers. Demander une sculpture est un geste honorifique pour celui qui le reçoit ; il aura donc à cœur de le prendre en charge au mieux. Ainsi, en fin de compte, le sculpteur sera sollicité pour sa compétence, dans le cadre d'un système de relation préétablie et sa production manifestera autant son art que la capacité sociale du clan qui aura mis au point le contrat de fabrication. Il retirera, à coup sûr, un prestige important d'une fourniture réussie.

Les conditions du travail du sculpteur d'autrefois sont particulièrement méconnues. La disparition des grandes cases, seules raisons à la production d'œuvres d'art, a entraîné avec elle celle des sculpteurs. Les informations recueillies aujourd'hui sont pauvres, tronquées et difficiles à interpréter. On peut citer le témoignage de Louis Göröde d'Ateu (1985) parlant de la commande de la sculpture faîtière : «Les faîtages ne sont pas pareils. Les clans ont chacun leur style de sculpture. On peut choisir son faîtage ; ceux qui construisent leur case demandent à une famille de sculpteurs. Ils font un don coutumier (monnaie) pour demander. Quand la sculpture est terminée, les demandeurs font un nouveau don de remerciement. Les familles peuvent demander par les liens de parenté les sculptures à Houaïlou par exemple, ou bien dans le nord, de même pour les chambranles. On peut constater en voyageant que les mêmes styles par les liens de parenté se retrouvent dans différents endroits.»

Sculpture faîtière, style du centre-nord.
(Musée territorial de Nouvelle-Calédonie, MNC 86.5.7).

Des réflexions notées au hasard des conversations donnent quelques indications supplémentaires : «Si on va ailleurs et qu'on voit le style de chez soi (et que l'on sait qu'il n'a pas été payé), on a honte.» «Si on prend le style d'un autre sans faire le geste coutumier, c'est la guerre.» «Il y a toujours deux gestes (dons de monnaies) à faire, un pour le sculpteur, pour son travail et un pour acquérir le droit de faire le motif.» C'est là la confirmation de la nécessité en Nouvelle-Calédonie, comme ailleurs en Mélanésie, de s'acquitter des droits de reproduction. Toutefois le système de production de ces sculptures est singulièrement compliqué par leurs modes d'acquisition et de circulation.

Alors même qu'il est possible de faire ressortir l'existence de styles régionaux assez homogènes et nettement différenciés, on constate à partir des informations recueillies sur le terrain et de la lecture des photographies anciennes, que des styles peuvent cohabiter au sein du même pays. On en vient donc à penser qu'étant donné les relations des grands clans, étendues à l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, on trouvait dans un même village des sculptures aux styles différents correspondant à ces alliances et d'autres dont le style était identifié comme étant propre au lieu.

Le système social qui sous-tend la construction d'une grande case implique souvent que plusieurs sculpteurs aient pu intervenir dans le décor d'un même bâtiment. En effet, chacun des clans ayant en charge la fabrication d'un ou de plusieurs éléments de la construction se doivent de passer commande de sculpture afin de manifester leur présence avec le plus d'éclat possible. Les uns apporteront des planches à étagères sculptées, d'autres des chevrons, d'autres des appliques intérieures, d'autres, enfin, des poteaux du tour de la case. Ceci explique, en tout cas, le nombre et le rôle des sculpteurs lors de l'inauguration de la case. On ne voit pas, pour une commande unique, comment on pourrait, à l'image de ce que fait Leenhardt, évoquer un groupe de sculpteurs : «Chose remarquable, les sculpteurs sont les premiers à en franchir le seuil [de la case]. Eux qui

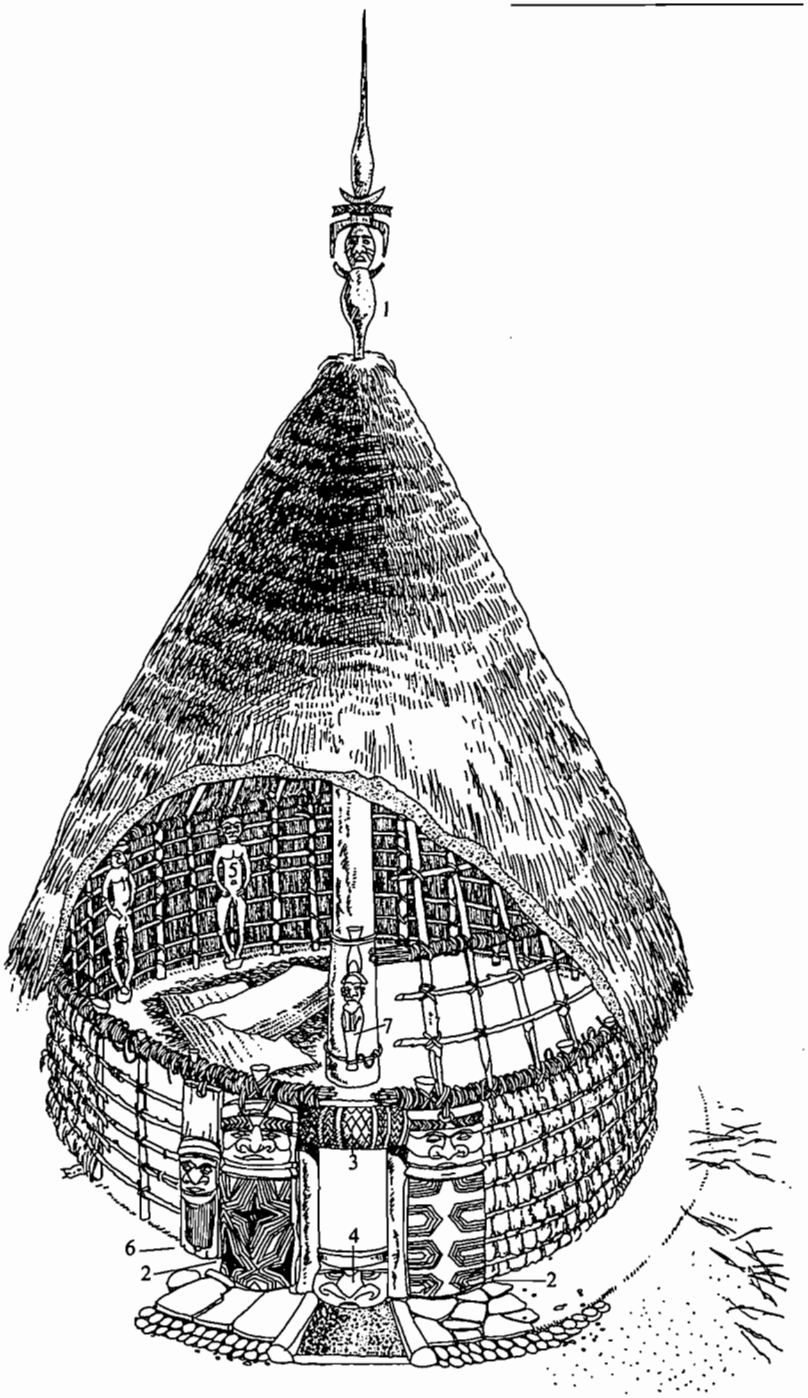

Les sculptures de la Grande Case.

1. La sculpture faîtière.
2. Les chambranles.
3. Le linteau.
4. Le seuil.
5. Les poteaux principaux du tour de la case.
6. Les appliques extérieures.
7. Les «gardiens» liés aux élément de la charpente ou plantés dans le chaume à l'intérieur.

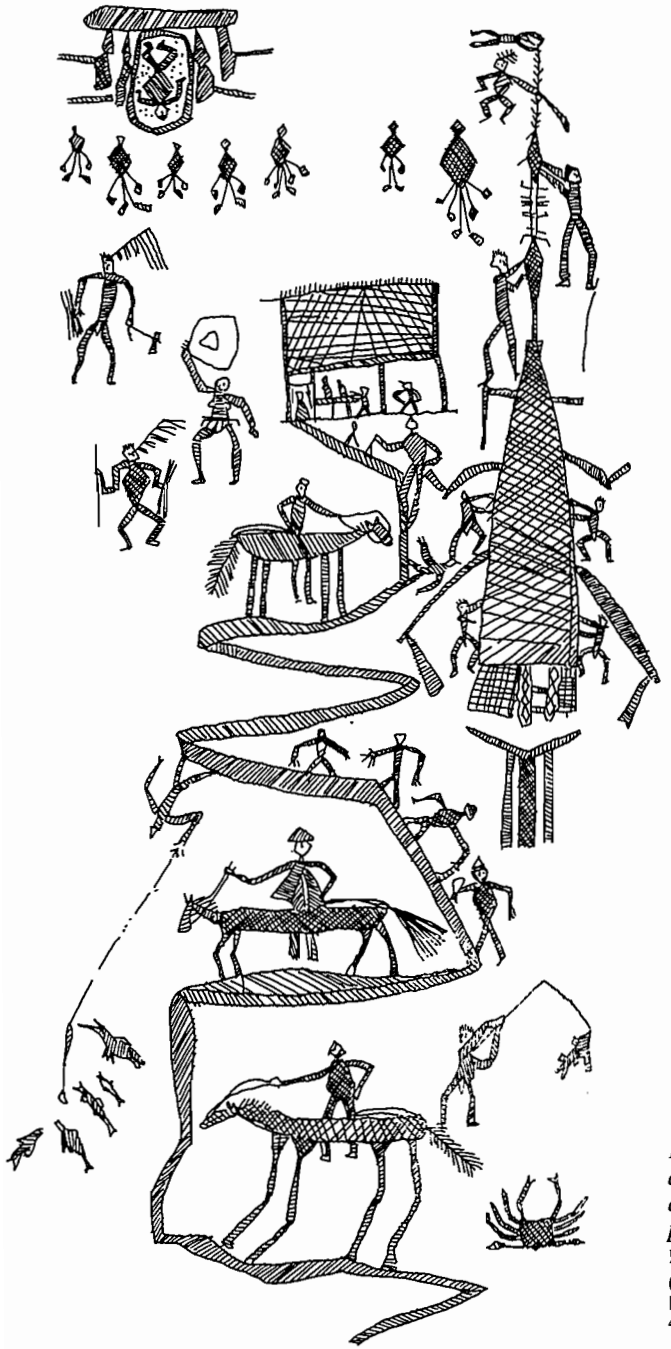

Les personnages sur la case arrachent la flèche faîtière après la mort de son propriétaire.
Restitution d'un bambou gravé.
(Musée de l'Homme, n° 87.47.5 ; longueur : 107,5 cm ; diamètre : 4,5 cm).

ont eu la charge d'assurer la présence permanente de l'ancêtre, sont les seuls qualifiés pour inaugurer les rapports qui vont s'établir désormais entre les effigies ancestrales et les vivants. Les sculpteurs entrent donc, s'installent, et commencent à battre un rythme [45].»

Le rituel des grands deuils a aussi quelques conséquences dans l'appropriation et la circulation des sculptures : elles peuvent être arrachées à la case lors de la mort de son propriétaire. En effet, les membres des clans utérins viennent manifester la douleur causée par la perte de leur neveu. «Et comme aussi, en définitive, dans le deuil, les hommes lésés sont les oncles utérins, les détenteurs de la vie, et qu'on ne peut rendre la vie à leur neveu décédé, on parera à cette douloureuse infirmité en leur remettant, dans le pilou de fin de deuil, les sculptures de la case élevée à cette occasion, et ils les emporteront chez eux [46].» Il faut bien distinguer ici entre deux destins des sculptures. Les unes sont abîmées, frappées à coups de hache, voire détruites au cours des rites du *jedo*. C'est pourquoi nombre de sculptures portent des traces de destructions rituelles : coupures, trous de sagaies, piquetis de chevrotines à l'époque moderne, cassures. Elles sont alors laissées en place en cet état ou parfois emportées (mais non réutilisées). Les autres, qui sont préparées afin d'orner les grandes constructions de réception, sont emportées aussi mais pour être données au cours des échanges ; elles ne sont pas endommagées et elles peuvent alors être réutilisées. Les informateurs sont assez fermes de ce point de vue : seuls les objets neufs circulent. En fait, lorsque l'on reprend le processus de commande, le *jedo* montre que, lors de la mort du neveu, les oncles viennent casser les sculptures qu'ils ont eux-mêmes offertes autrefois (eux ou leurs pères), car le plus souvent les oncles fournissent les flèches et les chambranles de la case qui doit glorifier leur neveu.

Les sculptures ont pu, par ailleurs, hors des rituels de deuil, être objets de dons. L'inauguration d'une case peut ainsi, et paradoxalement, être le moment où l'on aura commandé des sculptures qui seront emportées. D'autres sculptures les remplaceront. On assiste donc, en définitive, à une vaste circulation des pièces essentielles (chambranles et flèches faî-

45. Leenhardt, M., *Do Kamo, la personne et le mythe dans le monde mélanésien*, Paris, Gallimard, 1947, p. 189.

46. Leenhardt, M., «Notes d'ethnologie néo-calédonienne», *op. cit.*, p. 10.

tières) qui rend extrêmement difficile la localisation de leur production.

L'outillage du sculpteur

Les informations recueillies, même dans leur imprécision, permettent d'affirmer que la sculpture devait beaucoup aux techniques du feu : il reste dans les mémoires l'idée d'un métier qui nécessitait une excellente connaissance des bois et de leurs qualités au feu. Cet élément a le plus souvent échappé aux observateurs, du fait notamment du secret absolu entourant la production des sculptures. Le bois est brûlé avec des braises avivées par un chalumeau. Il faut donc choisir des essences qui procurent les braises dont l'efficacité soit de la plus longue durée possible (en l'occurrence ici le bois de fer, Casuarinacée, aux variétés nombreuses et communes). Le bois consumé est gratté avec une herminette. On effectue, avec cette technique, les évidements et les refouillages les plus difficiles. L'habileté des sculpteurs kanak devait être suffisamment développée en ce sens puisqu'une grande part de l'originalité de la statuaire consiste en un travail qui confine à la dentelle.

Le sculpteur était bien évidemment muni d'une panoplie d'herminettes dont l'une est strictement caractéristique de la Nouvelle-Calédonie. Elle est souvent décrite comme «l'herminette à genou» en raison de l'analogie établie entre la forme de son emmanchement et cette partie du corps. Ses dimensions sont toujours modestes, la force de la percussion étant obtenue non par la longueur du manche mais par le poids de l'emmanchement. Seul un cordonnet plat, long d'une dizaine de mètres, extrêmement solide, enserre les pièces de bois qui maintiennent la lame. Les unes ont un manche solidaire de la pièce du dessous de la lame, les autres sont constituées de trois pièces de bois indépendantes, dont le manche, maintenues par le cordonnet.

Ces herminettes sont tirées d'une partie noueuse éventuellement prolongée d'un départ de branche (qui sera le manche). Le nœud est éclaté en deux parties aménagées d'un logement concave propre à maintenir la lame. Elles sont particulièrement bien adaptées au travail de la sculpture par leur maniabilité et par leur conception permettant un changement aisé de lames : il suffit de défaire le lien serrant les deux parties contre la lame, ce qui n'a rien à voir ici avec les ligatures complexes de bien des outils océaniens. Ce démontage était rendu nécessaire par la relative fragilité des lames en serpentine qui n'ont pas la dureté que l'on prête habituellement aux autres sortes de jadéites.

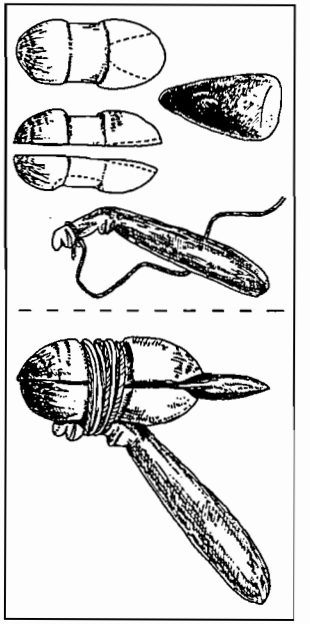

Mise en place d'une lame dans une herminette en trois éléments.

La sculpture faîtière

De toutes les sculptures de la grande case, la flèche faîtière est à la fois la plus importante et la plus fonctionnelle. Symbole de la société tout entière, attribut confié au bénéficiaire de la case, elle a été choisie pour emblème par le peuple kanak. On la considère comme une des plus grandes réussites de l'art océanien.

Du point de vue technique, le faîtage d'une case ronde est un point délicat de la construction. De son bon positionnement dépend l'étanchéité de cette partie de la couverture. Dans la description des finitions de la couverture de chaume, on peut constater qu'il s'agit de resserrer la dernière rangée de paille autour d'un axe sommital. Dans les constructions sans flèche faîtière, la paille est fixée directement autour du sommet du poteau central qui dépasse légèrement de la toiture. Dans les autres constructions, une sculpture faîtière est insérée et calée dans la corbeille et dans l'alignement du poteau central. La paille est alors serrée contre le pied de celle-ci.

— *Description morphologique*

La flèche faîtière classique est une pièce de bois allongée, monoxyle, dont on peut distinguer trois parties de bas en haut : le pied, le motif, l'aiguille. Sa longueur moyenne constatée est de 2,50 m [47], car le plus souvent sciée à la base. En fait, elle devait être plus longue, de l'ordre de 3 à 4 m [48].

Le pied est d'allure cylindrique, d'un diamètre moyen de 0,15 m. C'est le support de la sculpture, le

47. Sarasin, F., *Ethnologie der Neu-Caledonier und Loyalty*, «Atlas», Munich, 1929, pl. 41 n° 11, 12, 13 ; pl. 43 n° 1 à 4.

48. Leenhardt, M., *L'habitation indigène dans les possessions françaises*, *op. cit.*, p. 106.

moyen de la placer dans le dispositif faîtier de la construction. Sa longueur est variable, mais jamais inférieure à 1 m. Il est épointé à l'extrémité. Une fois mis en place, le bourrelet de paille du faîtage y étant appliqué, seule la partie sculptée émerge du sommet de la case.

Le motif est généralement la représentation sculptée du haut d'un corps humain : coiffure, visage, épaules [49]. Cet ornement travaillé en bas-relief, d'une profondeur maximale de 12 à 15 cm, est toujours strictement frontal ou bifrontal (deux visages adossés ou un visage et sa nuque). En effet, les flèches faîtières sont vues de face, d'autant que l'arrière des grandes cases était sacré et interdit et que le visiteur arrivait par le bas de l'allée centrale aboutissant à la porte de la construction. Il existe des flèches faîtières sculptées de personnages en pied, à la ronde bosse plus ou moins accusée [50]. Ces pièces posent un problème quant à leur origine et à leur rapport à l'histoire de l'évolution des formes sculptées, mais on peut se ranger à l'avis de Maurice Leenhardt qui estimait que «la ronde bosse cède au bas-relief dans les rôles où joue la tradition [51]». Il convient donc de faire correspondre à la case ronde, signe de la tradition, la flèche faîtière en bas-relief, avec une même connotation [52]. Les sculptures de type classique étalent de part et d'autre du visage quelques motifs récurrents pour lesquels on a proposé des clés de lecture : «Dans le bas, un ovale plat représente le ventre et le thorax, sur ce dernier une cravate. Au-dessus le cou, le menton, figuré par un arc aux pointes relevées ; le visage, avec les oreilles percées et posées en lignes horizontales ; le front, stylisé en deux pointes ; la chevelure, en deux parties, stylisée en ligne horizontale ; la cordelette de la fronde, enroulée sur le vivant autour des cheveux ; un ovale nouveau, qui représente la nuque, invisible sur le modèle vivant [53].» Ce type de lecture est «assumée» assez volontiers par les informateurs de la zone centre (Houaïlou, Bourail), alors qu'ailleurs, sans être négligée, elle est souvent contestée.

L'aiguille (en langue paicî *au utu tù*, «là où on enfile les conques»), tige ronde, épointée, de 0,50 m à 1,50 m de longueur pour 3 cm de diamètre, est dégagée au sommet du motif sculpté. Elle est destinée à recevoir les coquillages, enfilés de bas en haut. Sur certaines flèches faîtières du nord, elle est remplacée par plusieurs tiges, de taille plus modeste, disposées en peigne. «Elles supportent des coquillages de la même manière que les précédents. Si ces sculptures sont parmi les réalisations les plus soignées de l'art kanak, il semble qu'elles soient toutefois un élément symbolique moins important que les coquillages (en général *Charonia tritonis* ou *Murex ramosus*). Ils pouvaient en effet, enfilés sur une simple branche, être l'unique décor faîtier de la grande case [54]» et suppléer parfaitement la sculpture. Actuellement ces coquillages sont souvent conservés et éventuellement dressés à l'entrée d'une nouvelle case sur une branche plantée en terre. On les considère comme faisant partie des trésors du clan [55].

49. On rencontre quelquefois un motif sculpté très géométrique (uniquement pour la zone Canala-La Foa, le sud et les îles Loyauté).

50. Elles sont plutôt localisées dans une zone limitée au sud par la ligne Touho-Koné.

51. Leenhardt, M., *Gens de la Grande Terre*, *op. cit.*, p. 104. L'auteur affirme, dans ce même texte, n'avoir jamais vu de statue placée sur la «maison commune des hommes».

52. Seul, avant Maurice Leenhardt, Patouillet a observé un personnage en pied en guise de flèche faîtière qu'il semble d'ailleurs attacher à la décoration des petites cases et exclure de celle des chefs (Patouillet, J., *op. cit.*, pp. 76-77).

53. Leenhardt, M., *Gens de la Grande Terre*, *op. cit.*, p. 98.

54. Vieillard, E., et Deplanche, E., *op. cit.*, p. 491.

55. Sarasin en signale «dissimulés en forêt et contenant des pierres magiques» (Sarasin, F., *La Nouvelle-Calédonie et les îles Loyalty, Souvenirs de voyage d'un naturaliste*, Bâle, 1917, p. 170, fig. 93).

56. Cook, J., *op. cit.*, p. 297.

— *Le signe du grand aîné*

La plupart des informations font de la flèche faîtière et de ses coquillages l'attribut des grandes cases de chefs. Pour la zone paicî, on estime que dans un hameau plusieurs maisons pouvaient porter des sculptures faîtières, mais qu'elles étaient surtout l'apanage des chefs («c'est la parure du chef»). On précise que toutes les grandes cases des hommes ont des flèches sculptées, mais qu'elles n'ont pas toutes des *tùù*, les conques enfilées. Les gens de Hienghène insistent sur le fait que seule la case de la grande chefferie porte des sculptures, droit d'ailleurs jalousement gardé car on raconte un épisode relativement récent (début du siècle) au cours duquel ses guerriers sont allés punir des clans qui avaient outrepassé leurs droits en exhibant des sculptures sur leurs constructions. Les cases ont été brûlées et l'on a relevé quelques blessés.

Les observations antérieures à 1915 paraissent, même dans leur imprécision, montrer le rapport entre le faîtage orné et la case d'un personnage important. Cook distingue des cases en forme de ruche, non pointues et sans flèche faîtière et des cases pointues avec flèche faîtière, qui sont généralement ornées de sculptures ou de coquilles, parfois des deux [56]. Leconte décrit les constructions de manière générale et précise ensuite que «les chefs placent de

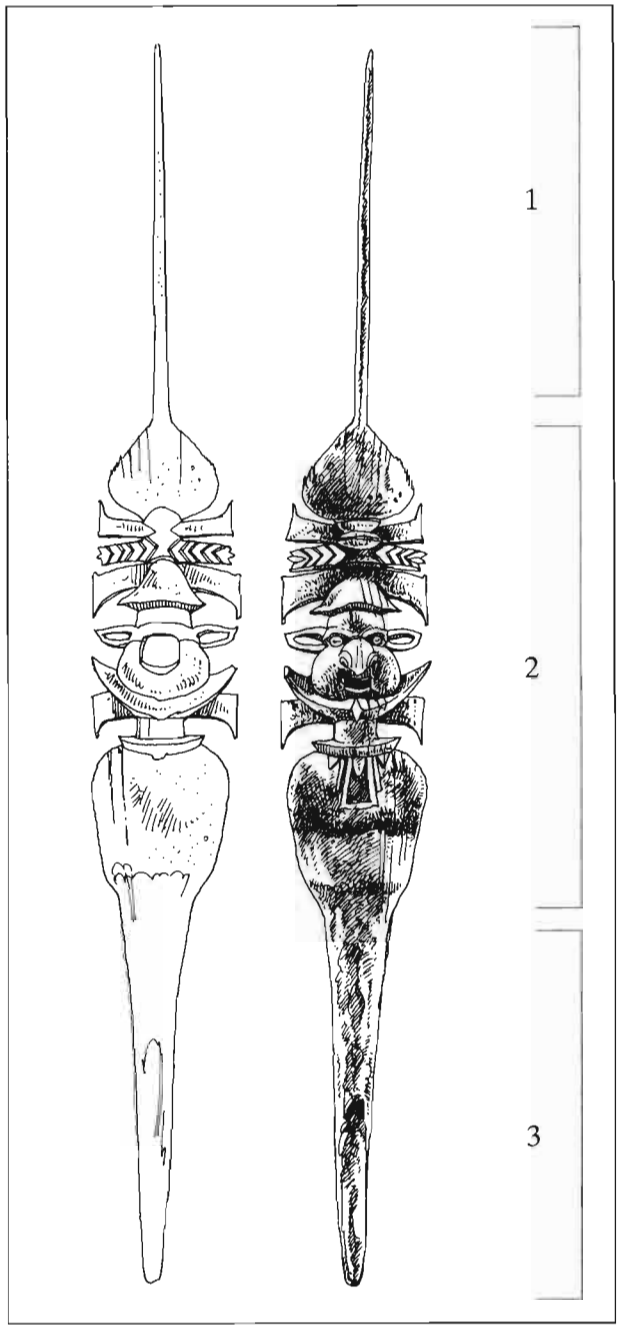

Une flèche faîtière classique de la région Bourail - Houaïlou.

1. Aiguille destinée à porter les coquillages.
2. Coiffure, tête et poitrine.
3. Pied de la sculpture plantée au sommet de la case.

(Collection Sarasin, 1911, Museum für Völkerkunde, Bâle, Vb 2652).

Flèche faîtière de la région de Houaïlou.

(Musée territorial de Nouvelle-Calédonie).

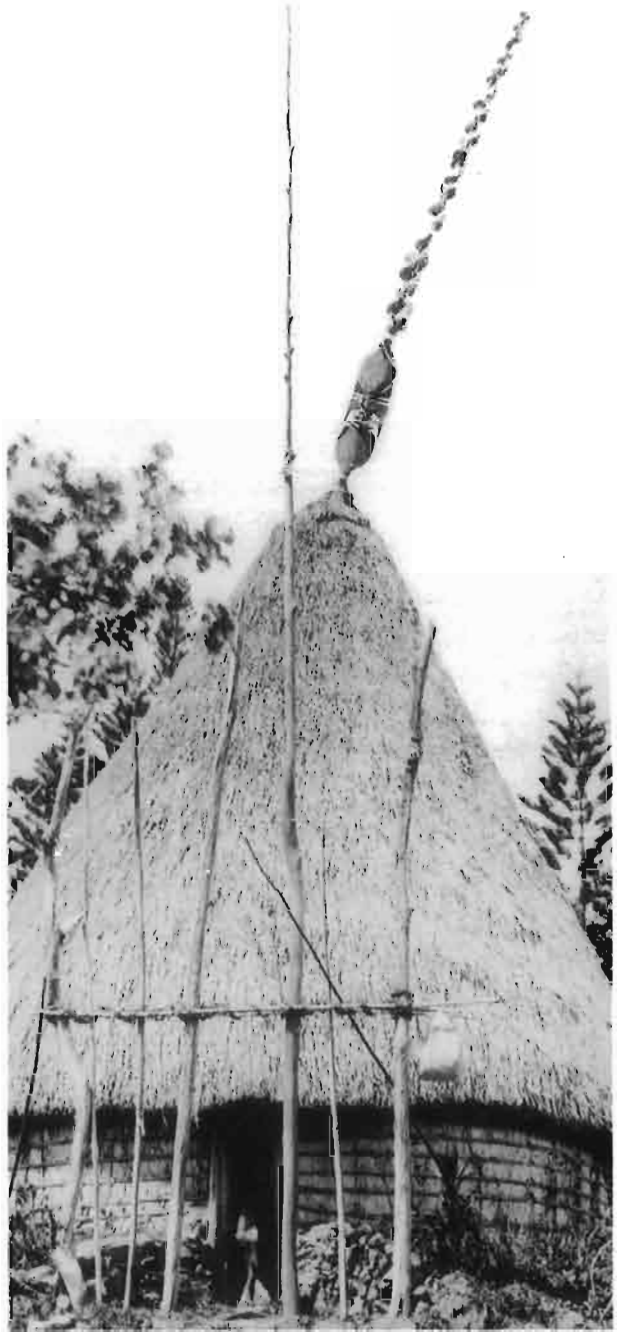

Flèche faîtière d'une case à Bopope.

(Photographie de Fritz Sarasin, 1911).

Case de Mwarengou (Canala) dont Sarasin a observé la construction.

La couverture très soignée est faite de bottes de paille aux racines placées à l'extérieur. Flèche faîtière à deux rangées de coquillages. Quelques sagaies portant des tissus (dons) sont plantées dans la toiture. Seule la perche de droite était encore visible en 1985.

(Photographie de Fritz Sarasin, 1911).

57. Leconte, F., *Mémoires pittoresques d'un officier de marine*, Brest, 1851, p. 832.

58. Vieillard, E., et Deplanche, E., *op. cit.*, p. 491.

59. Rochas, V. de, *La Nouvelle-Calédonie et ses habitants*, Paris, 1862, p. 177.

60. Lambert, P., *Mœurs et superstitions des Néo-Calédoniens*, Nouméa, 1900, p. 122.

Flèche faîtière de Canala comportant des coquillages.

(Musée de l'Homme, Paris, n° 23.2.15).

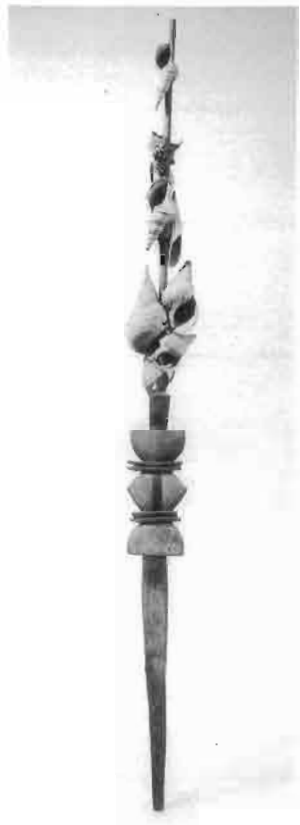

chaque côté de cette porte une pièce de bois grossièrement sculptée et quelquefois peinte en rouge. La longue pièce de bois qui supporte le toit est souvent ornée d'une figure grotesque ; à son sommet on remarque quelquefois un crâne humain [57].» Vieillard et Deplanche confirment ces informations en signalant que la hauteur de la construction «montre la puissance d'un chef, le sommet du poteau central est surmonté de sculptures grossières ; ce sont tantôt des oiseaux, symbole de l'autorité, tantôt des figures humaines grimaçantes, quelquefois le crâne d'un ennemi mangé et, le plus souvent, pour les cases des classes inférieures, une branche d'arbre dont les diverses ramifications supportent une ou plusieurs coquilles du genre triton [58]». «Un crâne humain couronnant l'extrémité du poteau qui fait saillie au sommet du toit est un ornement qui remplace avec avantage, aux yeux de l'important personnage, les conques marines ou les statuettes grotesques qui tiennent plus communément la même place [59].» Le R.P. Lambert donne un détail supplémentaire : pour lui la case du chef est la plus haute et possède des sculptures plus grandes que celles des cases ordinaires qui peuvent, elles aussi, porter des flèches faîtières «avec certains coquillages et ornements de bois sculptés [60]».

On peut donc penser que les grandes cases portaient des sculptures faîtières, que ces sculptures étaient de dimensions plus grandes que celles des autres cases, qu'elles pouvaient être ornées de coquillages mais que, dans ce cas, elles étaient l'attribut d'un personnage de haut statut social.

— *La présence de l'ancêtre*

On rapporte qu'à Belep on hissait le corps du chef mort au sommet de la case [61]. En région de langue paicî le corps desséché était posé dans un filet *mbaranu* tendu entre les poutres tout près de la corbeille, *putu*, donc du haut du poteau central. L'endroit est dit *au te pe ndui* («c'est là qu'on dépose le mort»). Les deuilleurs, *ambi*, ont tressé ce filet qui sert à transporter le corps dans l'espace habité lors d'une fête dite «fête de sortie» et dans sa dernière sépulture (banian, anfractuosité de rocher). Tout auprès est entreposé le panier sacré renfermant les trésors et les magies du clan.

Le faîtage de la case et, à l'intérieur, le voisinage du sommet du poteau central, sont les lieux chargés de puissance ; ainsi la proximité de la figure sculptée et du corps du défunt établit entre eux un échange où sont liées sa réalité d'humain et la distance symbolique de la sculpture dans laquelle il rejoint l'ancêtre déjà entré dans la mythologie des clans.

A Hienghène on insiste sur le fait que la flèche faîtière était débarrassée de son décor de coquillages au moment où les utérins emportaient la sculpture chez eux. Ils étaient autorisés à la réutiliser ; toutefois c'était manifester son respect que de ne pas dresser sur une autre case l'ornement qui fut le sien. Un vieux sculpteur exprimait assez bien le caractère sacré et puissamment magique de la flèche faîtière. Il explique que cette sculpture n'est pas fixée en haut de la case car elle doit rester libre de ses mouvements propres ; elle doit pouvoir s'en aller en cas de danger. On les dépose sur les lieux de sépulture des personnages importants, sur les tertres d'anciennes grandes cases : «elle s'envole avec son herbe magique ; elle est sacrée car à son pied (près de la corbeille à l'intérieur) il y a le panier contenant les objets réunissant la puissance du clan. La flèche faîtière ne brûle pas.»

Plus généralement, dans la maison, on considérera que haut et centre sont les lieux du chef et, plus précisément, le haut, la flèche faîtière celui du chef mort tandis que le centre, poteau central, celui du chef vivant.

61. Misotte, P., *Endogène et exogène*, Paris, EHESS, thèse, multig., 1986, p. 56.

Flèche faîtière sur lieu de sépulture, Hienghène, 1979.

Les styles des flèches faîtières

Le problème des styles en Nouvelle-Calédonie est complexe. Si Maurice Leenhardt et Jean Guiart s'accordent pour définir cinq styles régionaux, on peut faire apparaître des variantes à l'intérieur de ces aires, particulières à un sous-ensemble comme une vallée (Diahot) ou un style de représentation (paquets d'herbes stylisées de Canala) et des sculptures composites rassemblant les caractéristiques d'archétypes différents.
Ces déterminations doivent être maniées avec précaution car le découpage par aires géographiques, plus commode il est vrai, ne rend pas suffisamment compte des données de la sociologie locale.

STYLES

(A = archétypes
V = variantes)

NORD

au nord d'une ligne Voh - Hienghène

A : à chevrons ajourés et aiguilles en peigne

V : à palettes étirées et symétriques (Paimboa, haute vallée du Diahot)

CENTRE NORD

Koné - Touho - Ponerihouen

A : à palettes superposées, larges et symétriques

V : à palettes étirées et/ou ligne de chevrons ajourés (plutôt côte est)

CENTRE

autour d'un axe Bourail - Houaïlou

A : à palette supérieure resserrée et à figure joufflue

V : même chose avec narines en inversion et yeux pédonculés (plutôt Bourail)

CENTRE SUD

La Foa - Canala - Thio - Païta

A : à côtes évidées

V : à représentation de paquets d'herbes marquant l'interdit et/ou à motifs géométriques plus complexes

SUD

Ile des Pins - Nouméa - Yaté - Goro

PIÈCES COMPOSITES

Le nombre de ces pièces est plus important que les quatre exemples cités ici. Elles marquent plus subtilement le passage d'un archétype à un autre, additionnant les motifs propres aux uns et aux autres. Elles posent le problème des influences et des emprunts. Ces emprunts ne se font pas forcément par proximité.

1.
La palette supérieure est décomposée en deux aiguilles rappelant en même temps la symétrie des palettes étroites de la vallée de Diahot. Le croissant retombant de chaque côté du visage et l'ajour des chevrons sont typiques des pièces du Nord.

2.
Composée d'une seule rangée de chevrons rappelant les styles du nord et d'une large palette inférieure souvent représentée dans le centre nord.

3.
Un visage typiquement centre sud et un décor supérieur à chevrons ajourés propre au nord.

4.
Un rétrécissement des motifs autour de l'axe vertical et une stylisation plus poussée des motifs inspirée de la zone de Canala. Un visage à rapprocher de ceux de Houaïlou dont les joues abondantes s'étalent plus géométriquement que dans l'archétype où elles sont assez réalistes.

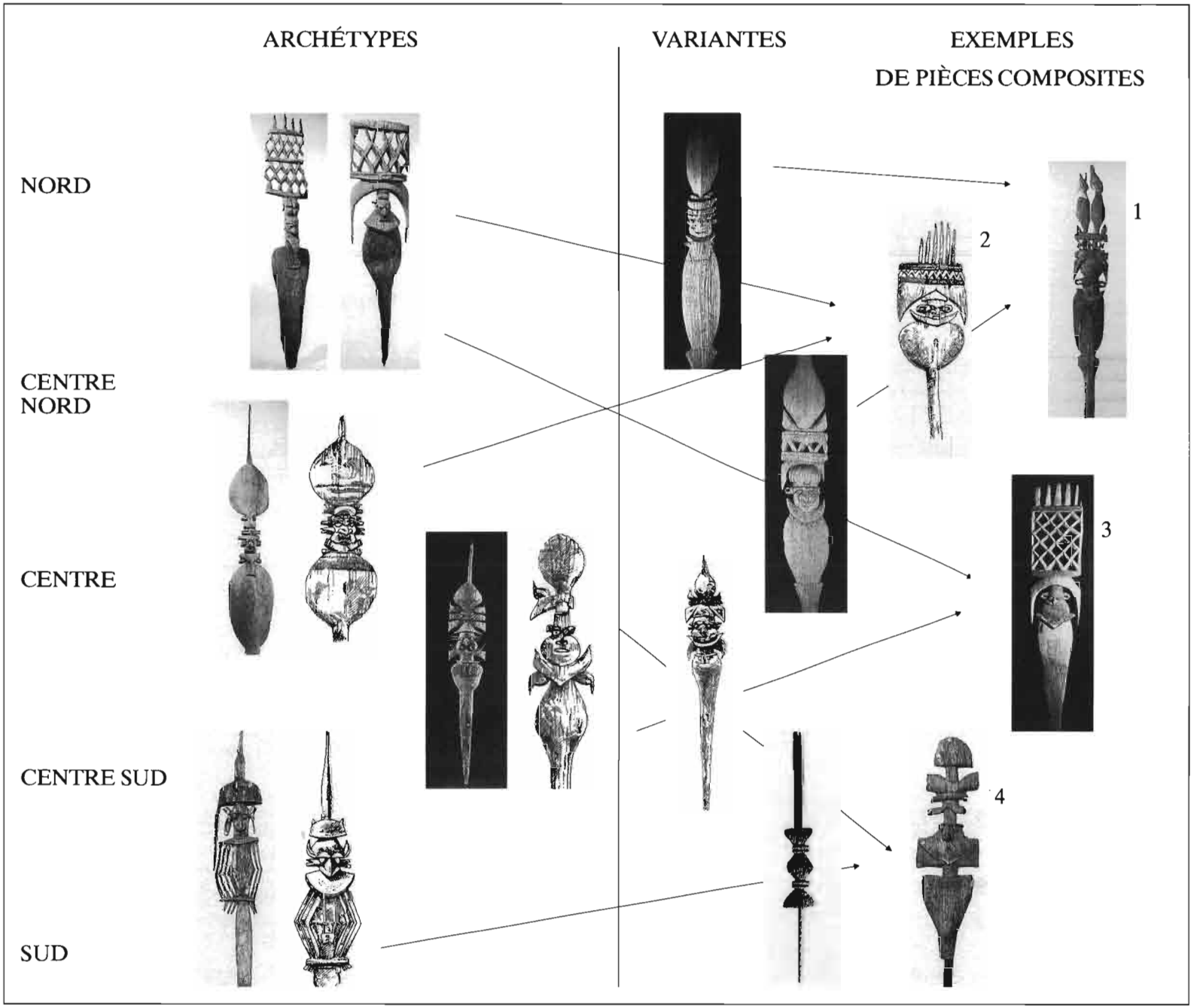
ARCHÉTYPES
VARIANTES
EXEMPLES
DE PIÈCES COMPOSITES
NORD
CENTRE
NORD
CENTRE
CENTRE SUD
SUD
1
2
3
4

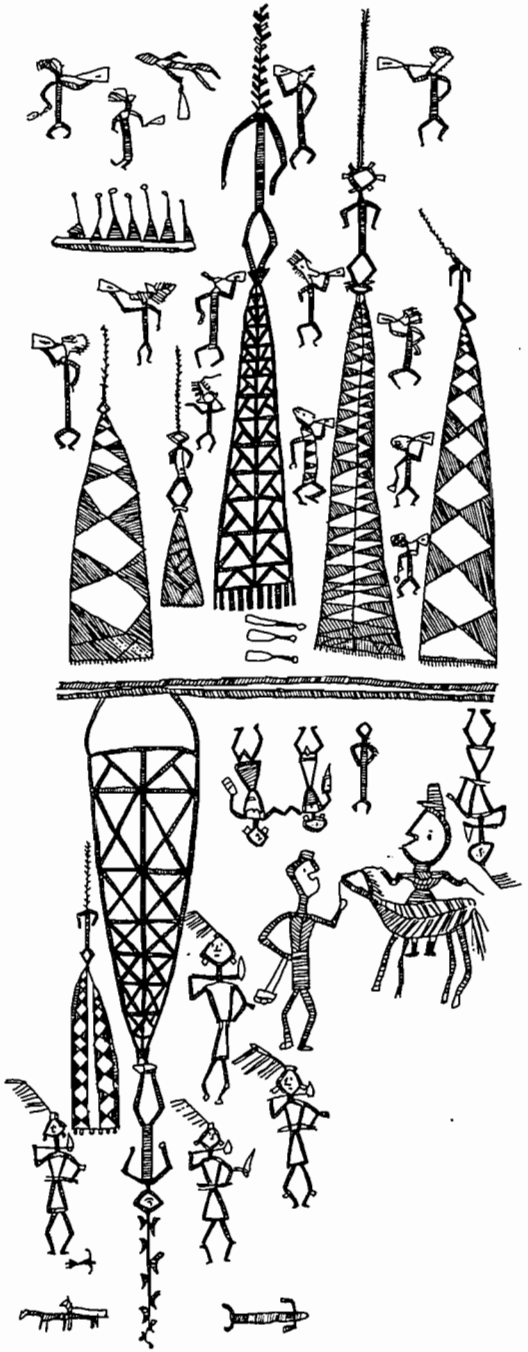

62. Leenhardt, M., «La fête du Pilou en Nouvelle-Calédonie», *L'Anthropologie*, Paris, t. 32, 1922, pp. 261-263.

63. Leenhardt, M., «Documents néo-calédoniens», *Travaux et mémoires de l'Institut d'ethnologie* (Paris), 1932, IX, p. 212.

Grandes cases ornées de flèches faîtières.

Restitution d'un bambou gravé, détail.

Certaines flèches sont des représentations de personnages en pied. D'autres sont surmontées d'une aiguille supportant les coquillages (*Charonia tritonis*).

(Musée d'Ethnographie de Genève, n° 15.460 ; longueur : 98 cm, diamètre : 4,3 cm).

— *La puissance du clan*

Un des coquillages enfilés sur la flèche faîtière contient des préparations assurant la protection de la grande case et du pays qu'elle représente. A Waté (Poya) on dit que le «médicament» qui est déposé dans le *tùù* est constitué des herbes macérées qui ont servi à préparer la potion nécessaire au transport du pilier et à la construction de la case. Il est apprêté par le clan dont la charge essentielle consiste à assurer la protection de la chefferie. Bien souvent, en cas de guerre ou bien lors des rites funéraires, cette conque est la cible de prédilection des guerriers.

Maurice Leenhardt relate [62] les circonstances et la harangue d'une fête qui a donné lieu à la construction de grandes cases afin d'y recevoir les invités. Un des discours s'adresse aux maîtres du Pilou (fête) et évoque l'aide apportée à la construction. Il fait très souvent référence à cette conque : «repas destiné à effacer les contusions et les écorchures provenant de votre travail dans l'aide apportée à l'édification des cases de ce pilou ; repas en l'honneur de la grande case et de la conque là-haut». Aussi, à propos des ignames consommées au cours de la fête : «la fumée de l'igname qui monte en bénédiction vers la conque ; nos petits enfants en mangeront et demain penseront à la vie descendant de la conque là-haut». L'invocation lors de la naissance d'un fils comporte également cette même référence : «aux pères, grands-pères, frères aînés et ancêtres, *roi dô a torva ma weamoa* (par la conque et le faîte) [63]».

Dans toutes ces relations, la conque est signalée comme objet d'importance considérable. Mais il faut noter également que contenant et contenu sont en relation évidente avec la lignée du petit-fils à l'ancêtre, du maître à la case. On le confirme en région paicî où les conques *tùù* sont enfilées sur l'aiguille dans un ordre où les unes «montent la pointe en haut, les autres redescendent la gueule en bas, la pointe en bas». La dernière en haut est accrochée «la bouche vers le haut» pour que le clan détenteur des magies de protection de la chefferie et son porte-parole puissent y déposer l'herbe.

Les coquillages (uniquement les Tritons) servent également de trompe d'appel ou de signal. Ils sont

donc connotés comme instrument du rassemblement des clans, comme voix et parole du chef, et cela à travers bien sûr le clan en charge de cette fonction. On les entend retentir lors de la mort du chef [64], l'arrêt de la sonnerie donnant le signal du début des lamentations.

L'honneur considérable de poser la flèche revient à l'oncle utérin, c'est la règle. Elle peut être modifiée si l'on considère que l'on a à rendre hommage à quelqu'un d'autre. Malgré cela, sa mise en place donne lieu à une fête où les utérins sont représentés. En revanche, on précise que les conques ne seront accrochées qu'au moment de la fête d'inauguration proprement dite. Elles sont montées durant la nuit car «tous ne peuvent voir cela» et l'affaire reste celle du clan protecteur de la chefferie qui y dépose les préparations magiques. Les coquillages et la magie semblent donc maîtrisés par les gens de la lignée paternelle.

64. Lambert, P., *op. cit.*, p. 242.

Mythe d'origine de la flèche faîtière de Hwaago

Texte de tradition orale recueilli par Patrice Godin (avec Béalo Weddoye) près de Hienghène en 1989.

Deux femmes vivent à Hwaago. Elles n'ont pas de chef. Elles restent là. Un vieux leur dit d'aller râper des «ignames sauvages» [*niwâ*]. Elles s'en vont et râpent les *niwâ*. Elles posent leur panier de façon à travailler dos-à- dos. Elles râpent les *niwâ*, quand, soudain, le *niwâ* râpé par l'une des vieilles se met à grossir ; elle s'assoit et regarde dans son panier à *niwâ*. Elle y voit le visage d'un homme. C'est le visage du *hup*. Elle l'observe un moment et dit à sa voisine : «quand tu râpes tes *niwâ*, regardes-tu dans ton panier?» L'autre râpe un *niwâ* en regardant au fond de son panier, et elle voit le même visage. Puis elle se tourne vers sa voisine et lui dit : «tu sais, j'ai peur ; je veux que nous rentrions.» Elles s'en vont en abandonnant leurs paniers dans le ruisseau, sous les deux petites conduites. Elles marchent et arrivent et racontent tout au vieux. «Nous avons arrêté de râper les *niwâ* car nous avons peur d'un homme qui se trouve dans nos deux paniers.» (Le vieux) dit : «allons voir de quoi il s'agit.» Ils s'en vont pour descendre jusqu'au ruisseau et monter à l'endroit où se trouvent les paniers. Ils arrivent. Lorsque le vieux regarde au fond du panier, il voit le même visage du *hup* ; et quand, il se retourne pour lever les yeux, il le voit bien là-haut. C'est l'image du *hup* qui est dans le panier, là-haut c'est son visage. Le *hup* est là-haut dans l'arbre dont il est le visage. (Le vieux) dit : «c'est bien, nous rentrons.» Ils s'en retournent et invitent les autres hommes du village. Il les invite à venir jusqu'au ruisseau. Les hommes arrivent et regardent dans les paniers. Le vieux leur dit : «je vous invite pour que vous puissiez voir ce qui se trouve dans les paniers car il est là-haut. Nous allons le prendre et le ramener.» Alors les autres vieux montent dans l'arbre pour le prendre et l'emporter chez eux. Ce qui est collé à l'arbre, c'est la mousse [*the*] qui fait le visage du *hup*. Ils la décollent soigneusement et l'emmènent. Ils lui construisent une case dans la forêt. Le tertre s'y trouve déjà, jonché de conques [*daalok*]. Puis le vieux décide que c'est Bwanehoot qui restera avec lui. «Nous autres, nous allons redescendre vivre en bas.» Ils demeurent là jusqu'au jour où un enfant sort de la forêt. Il sort de la forêt et apparaît dans le village. Quand les deux femmes vont chercher des vivres au champ, elles le trouvent. Elles trouvent un petit homme qui descend le long du ruisseau. Elles se mettent à le chérir. Elles lui disent : «d'où sors-tu?» Il répond : «moi, je viens de la forêt.» Elles lui disent : «toi, nous t'emmenons pour être notre fils.» Puis l'une des femmes porte le panier à provisions, l'autre porte l'enfant. Elles rentrent. Elles partent et arrivent chez le vieux. Celle qui porte l'enfant arrive la première. Elle arrive et reste debout à l'entrée de la case. Celle qui porte le panier est en retard. Le vieux dit : «où est le sac à provisions? Et cet enfant, où l'as-tu trouvé?» La femme répond : «attends que l'autre arrive et que nous te l'expliquions [littéralement : que nous te disions une parole, *falik*].» Le vieux acquiesce. L'autre femme arrive et pose la panier. La femme qui a porté l'enfant propose à celle qui arrive de raconter l'histoire. Et celle-ci raconte : «nous sommes allées chercher des provisions là-bas et cet enfant nous est apparu. Nous l'amenons ici.» Le vieux demande : «est-ce qu'il est sorti de chez quelqu'un ou d'un chemin?» Elles lui répondent que non, «il est sorti d'un endroit où personne ne va. Il est sorti de là et nous l'avons pris.» Le vieux acquiesce : «c'est bien, nous allons le garder pour qu'il devienne notre enfant.» Ils le gardent, gardent... Il grandit, grandit. Il ne se rase pas encore. Arrive le temps de la nouvelle igname [*pweilek*]. Une fois la cuisine terminée, c'est le moment du repas. Il y a un homme, un chef. Il est invité à (la fête) *pweilek*. L'enfant est un homme, il est grand par la taille mais encore un enfant par le raisonnement. Tous ceux qui participent au repas ne savent pas qu'il est le chef trouvé dans les paniers à *niwâ* et qu'il s'est fait homme pour devenir leur chef. Car là où ils sont, il n'y a pas de chef et c'est pour cela que l'enfant est venu. Pendant le repas, il joue à droite, à gauche. Il jette la peau de son morceau d'igname par dessus la tête du chef invité, un chef choisi par eux. L'enfant est venu mais il est le chef de la forêt [*daama o kuc*] car il est descendu de la forêt. Alors ils le tuent. Ils disent qu'ils l'ont trouvé et qu'il faut le tuer car il a jeté (quelque chose) à la tête d'un chef. Au moment même où ils achèvent (l'enfant) et qu'il tombe à terre, des conques résonnent. Elles chantent du haut de la forêt jusqu'à Tooven. Les conques se lancent des cris [*pe thai tho*] les unes aux autres. Ce jour-là, il fait nuit. Ils (les meurtriers) regrettent : «nous avons tué un vrai chef, mais nous ne le savions pas avant de le tuer.» Aujourd'hui nous prenons soin du *hup* [le *hup* désigne aussi bien la flèche faîtière que le bois dans lequel elle est sculptée] car c'est l'image du chef mort.»

Porte de case ronde, à Lecoulnoué près de Hienghène.

La flèche faîtière est caractéristique des styles du Nord. Les coquillages sont supportés par plusieurs aiguilles. Couverture de paille et mur en écorces de niaouli. Le haut des deux chambranles est masqué par le bas de la toiture.
(Photographie de Fritz Sarasin, 1911).

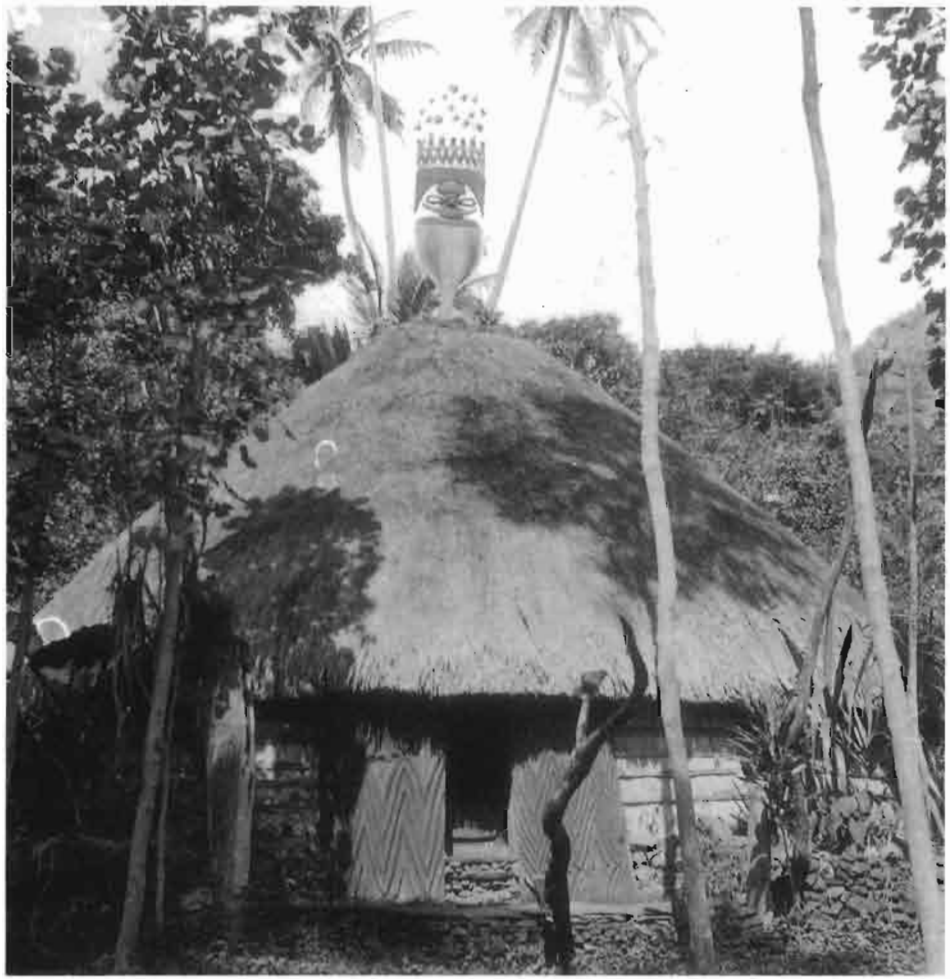

La porte et son décor

Une seule entrée permet l'accès à la grande case. Son étroitesse a frappé les observateurs qui en ont fait des descriptions beaucoup plus détaillées que pour le reste de la construction. «On y entre par une petite porte qui est un trou en forme de carré long, juste assez grand pour laisser passer un homme plié en deux» (James Cook). «La porte, qui avait un mètre de haut sur un demi-mètre de large, était quelquefois fermée au moyen d'un bout de feuille de cocotier dont les folioles étaient entrelacées. Plusieurs de ces portes avaient deux montants faits de planches à l'extrémité supérieure desquelles on avait sculpté assez grossièrement une tête d'homme», raconte Labillardière du voyage d'Entrecasteaux ; «60 à 80 cm de hauteur sur 40 à 50 de large» (Rochas) ; «Hauteur de 3 à 4 pieds au plus ; étroites» (Vieillard et Deplanche) ; «[...] réduisent l'ouverture d'entrée à moins de 2 m de haut. C'est à peine si sa largeur permet à un homme d'y passer. Quelquefois même elle est si basse et si étroite qu'on n'y rentre qu'en rampant» (Lambert).

Toutes ces dimensions précises ou estimées sont à rapporter à la hauteur, quasi constante de la paroi du bas de la case : 1,20 à 1,50 m. Elles nous permettent d'avoir une idée exacte des dimensions courantes observables de la fin du XVIIIe siècle au début du XXe siècle. Elles ne semblent avoir été modifiées qu'en relation avec les conseils des hygiénistes de l'administration à partir des années 1910.

Deux plaques de bois sculptées en bas-reliefs sont placées de part et d'autre de la porte. Leur fonction consiste à tenir appliquée contre les poteaux du tour de case formant la porte, l'extrémité des gaulettes horizontales supportant les matériaux qui constituent les parois : paille, écorce de niaouli ou nattes. Autant signaler que ces éléments, habituellement dénommés chambranles, le sont abusivement. En effet le chambranle est techniquement un élément porteur ; on devrait donc désigner par là les poteaux du tour de case qui encadrent la porte. En langue xâârac̀ùù, *xäba pichöo* se traduirait par «les teneurs

d'écorce de niaouli», description plus conforme à la fonction de ces pièces [65].

— *Descriptions morphologique et formelle*

Les chambranles sculptés ont une épaisseur qui varie de 4 à 20 cm selon le point de mesure, une hauteur de 1,70 m à 2,40 m et une largeur de 0,50 m à 1,10 m. Ils sont réalisés dans une pièce de bois lourd et à texture serrée, généralement du houp. Le dos de la pièce est légèrement évidé sur toute sa surface, lui donnant ainsi un profil incurvé qui en facilite l'application contre la paroi circulaire de la case (cet évidement est d'autant plus marqué que le chambranle est large). La fixation de la sculpture à la charpente s'opère par son sommet. L'extrémité supérieure est soit taillée en tenon, soit munie de plusieurs trous circulaires de 2 à 4 cm de diamètre ou d'une seule ouverture rectangulaire d'environ 12 cm par 4 cm. Ces dispositifs permettent l'amarrage de la sculpture par lianes à la panne sablière et aux poteaux du tour de case qui forment la porte. Le pied est enfoncé au maximum d'environ 20 cm dans le sol (plus exactement il est retenu par les pierres rapportées qui font le tertre de la case). Quelle que soit la hauteur de soutènement circulaire de la case matérialisée par un muret de pierres, les chambranles descendent jusqu'au niveau du sol réel, ce qui explique que leur hauteur soit souvent plus importante que celle des parois du bas de la case.

Le haut de la sculpture porte toujours [66] une représentation du visage humain. Le front est souvent ceint d'une sorte de couronne à chevrons décrite comme la figuration du cordon de la fronde [67]. Le nez est très développé et parfois la langue est largement tirée hors de la bouche [68]. Seul accessoire ornemental représenté, le peigne qui, selon le sens de son implantation, indiquerait la virilité ou la féminité de la figure [69].

Le bas du chambranle (soit environ les trois quarts de la hauteur) est recouvert de motifs géométriques dont la variété est suffisamment restreinte pour permettre d'identifier leur origine régionale sans trop de difficulté. Le traitement des visages (narines, yeux, joues) donne, lui aussi, des informations

65. Même chose en fwai : *vhire hwan nga*.

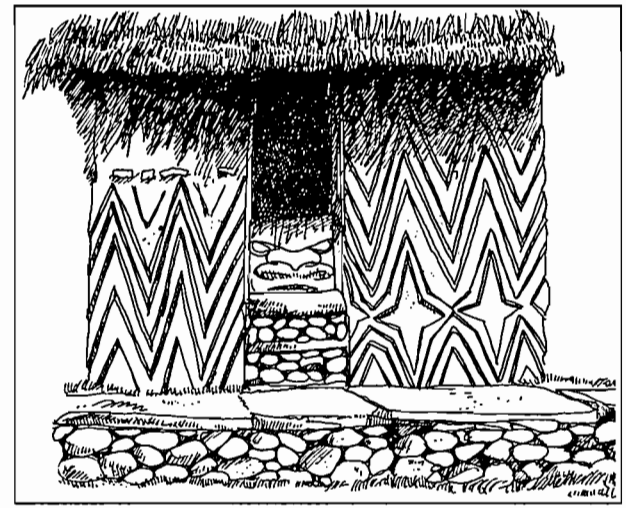

Porte de case ronde.

(D'après photographie de Fritz Sarasin, 1911).

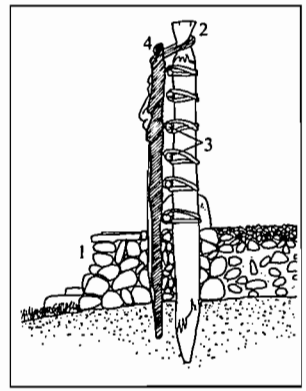

Fixation des chambranles.
1. Bord de muret d'entrée (tertre).
2. Poteau du tour de la case.
3. Gaulettes maintenant la paroi.
4. Chambranle.

66. Sauf pour certaines pièces du sud et de Kunié.

67. Leenhardt, M., *Gens de la Grande Terre*, *op. cit.*, pp. 98-99.

68. *Ibid.*, pp. 100-101.

69. Guiart, J., «L'art autochtone de Nouvelle-Calédonie», *Etudes mélanésiennes* (Nouméa), 1953, p. 16.

Chambranle de porte, Yambé.

Il s'agit d'un des exemples les plus monumentaux de ce type. Les dimensions (H : 192 cm ; l :136 cm) impliquent l'abattage d'un arbre de plus de 2 m de diamètre.
Le nez a sans doute été brisé lors d'un rituel de deuil.
(Museum für Völkerkunde, Bâle, Vb 2629).

assez précises sur ce point [70]. Il est important de signaler que la paire de chambranles peut être constituée de pièces dépareillées du point de vue stylistique et que dans certains cas, plusieurs chambranles sont accolés (deux paires) [71].

— *Evolutions*

Les têtes de chambranles, découpées à 30 cm du bas du visage, ont été souvent réutilisées comme garnitures de seuils des portes de grandes cases. Des chambranles complets (légèrement diminués sans doute de la partie dégradée du pied) ont été réunis en forme de boîtes rectangulaires comme cercueil [72].

Il est remarquable de constater que plus les chambranles sont récents, plus les aspects fonctionnels disparaissent. N'étant plus strictement dépendants des impératifs architecturaux, leurs formes évoluent vers une sculpture de bas-relief destinée à être plantée dans le sol. Plusieurs cas observés récemment montrent que ces pièces ne sont plus placées contre la paroi mais de chaque côté de la porte, à quelques mètres de la façade. Dans ce cas les dos sont plats et les dispositifs d'amarrage disparaissent. D'une manière générale les formes ont perdu jusqu'à ces dix dernières années de leur qualité plastique et de leur diversité de motifs. Seul le renouveau des constructions de grandes cases semble venir initier un sursaut de la sculpture monumentale.

— *Sculpter des arbres creux*

L'observation attentive des sculptures et plus particulièrement de ces chambranles met en évidence une particularité qui caractérise les pièces anciennes tirées du bois de houp. On peut aisément remarquer que les chambranles se partagent entre ceux dont le revers incurvé détermine une concavité de 5 à 15 cm de profondeur, et ceux dont le dos est plat. Or cette concavité montre à l'évidence qu'elle est d'origine quasi naturelle. On y repère en effet peu de traces de travail à l'outil (coups d'herminettes), de grandes parties du bois étant laissées telles qu'après un grattage superficiel. Restent souvent en évidence des traces de dégradations du bois par des agents extérieurs (pourriture, insectes...). De plus l'orientation

70. *Ibid.* ; Leenhardt, M., *Gens de la Grande Terre*, *op. cit.*, pp. 99-100.

71. Voir les nombreuses photographies anciennes (Sarasin, F., *Ethnologie der Neu-Caledonier und Loyalty*, «Atlas», *op. cit.*, photo Vb 4689 et Album Robin).

72. Quatre exemples sont connus : ceux des musées de Nouméa, de Pithiviers, du Musée de l'Homme à Paris et de l'Australian Museum à Sydney.

Réceptacle à ossements, constitué de chambranles de porte retaillés et assemblés.
(Musée de l'Homme, Paris, 1905).

Exemple de chambranle contemporain (1980).

Un tronc de houp creux.

des gerces suivant les rayons médullaires indique que les pièces de bois ont été extraites de la partie extérieure au cœur de l'arbre. Les chambranles à revers plat ne présentent eux aucune de ces caractéristiques ; ils ont été sculptés sur des pièces débitées aux coins ou à la scie, selon des méthodes européennes incluant des bois de cœur, toujours absents des pièces anciennes.

L'observation donne les mêmes résultats à propos des flèches faîtières. La face convexe porte le motif principal tandis que le revers, lui aussi sculpté, est toujours au plus proche du cœur de l'arbre.

La seule information recueillie sur le terrain révélait que les sculptures étaient réalisées dans des pièces de bois extraites de troncs d'arbres brisés et abattus par les cyclones. Les troncs de houp transportés dans le lit des torrents font parfaitement l'affaire du sculpteur. En effet, à côté des pièces entièrement saines on peut repérer des troncs (0,80 à 1,20 m de diamètre) dont seule subsiste une couronne de 20 à 30 cm d'épaisseur. Une entaille au couteau permet de vérifier que le bois, après un grattage très superficiel, est parfaitement sain et de la belle couleur jaune, caractéristique du houp.

Après enquête auprès des forestiers, il s'avère que le houp est souvent sujet à une désagrégation du cœur. Ces arbres peuvent être l'objet d'accidents mécaniques sous l'action des grands vents (assez communs en ces régions) qui aboutissent à des lésions internes ou des décollements des couches de bois de cœur (roulure ou bois étoilé). Ces lésions permettent à des agents comme les champignons ou les insectes d'attaquer le bois par le centre et de faire disparaître peu à peu le cœur de l'arbre. C'est donc toujours une partie du bois hors cœur qui restera saine [73].

La complexité de la fabrication de ces sculptures implique donc un savoir technique hors de portée du premier venu. Elle confirme l'existence d'artisans spécialistes qui contrôlaient à la fois les connaissances techniques, leur transmission dans leur lignage et les pouvoirs magiques réputés nécessaires à leur exercice [74].

73. Enquête de 1986 auprès des exploitants forestiers. Par ailleurs le fait doit être suffisamment établi puisque la tradition orale s'y réfère : «L'homme grimpa jusqu'au faîte de l'arbre. Le tronc était creux. Parvenu au faîte, l'homme redescendit dans l'intérieur et ses pieds touchèrent terre» (Leenhardt, M., «Documents néo-calédoniens», *op. cit.*, p. 394).

74. Toutefois, la première étape de cette chaîne opératoire semble échapper aux sculpteurs. Deux informations ténues indiquent, en effet, que seuls les deuilleurs étaient habilités à recueillir le bois destiné à la confection des grandes sculptures liées aux représentations des ancêtres défunts.

Arbre vivant et arbre mort, homme et cadavre

Lorsqu'un grand personnage meurt, son corps est porté par les deuilleurs dans la forêt où il est laissé à pourrir sous leur surveillance. Maurice Leenhardt rapporte, à propos du sculpteur qu'il «a su choisir dans la forêt une bille de houp [...] il a laissé la charge de la couper et de l'apporter aux deuilleurs, ces hommes enturbannés qui ont soin du défunt dont il veut reproduire le visage désormais ancestral [75]».

Quand les deuilleurs ramènent de la forêt, après avoir déposé le cadavre, un tronc d'arbre pour le sculpteur, ils effectuent manifestement une substitution entre le corps du défunt et le bois destiné à confectionner son effigie «ancestralisée [76]». Cette interchangeabilité est d'ailleurs confirmée par les informateurs de Maurice Leenhardt quand ils expliquent que les sculptures «dispensent le mort de venir manifester sa présence en l'état décharné et malodorant où il se trouve» et qui poursuivent, s'adressant au défunt : «retourne maintenant chez tes parents maternels, dans la forêt. Laisse-nous. Nous t'avons aimé. Tu vois nous avons fait ton portrait [77]».

L'arbre sur pied est conçu comme un être à qui on parle et à qui on va demander son assentiment avant de l'abattre. S'il est destiné à devenir le poteau central d'une case, on le considérera comme la personne même du chef pour qui on construit. Cet arbre, coupé de la main des hommes vivants est lui-même un vivant et on se comportera avec lui comme tel. Ainsi, les interdits et les règles qui régissent son abattage et son transport sont assez semblables à celle que l'on respecte en présence d'un chef. De plus, ce transport est une affaire d'hommes et l'on s'y prépare de la même manière que pour partir à la guerre : veillée d'armes, équipement et décor de guerriers. Les guerriers accompagnent le chef, extrait de la forêt, rejoignant là la conception kanak de l'origine de la chefferie [78] selon laquelle l'enfant-chef est trouvé dans la forêt comme un caillou ramené au village. Cette scène est rejouée à chaque fois que l'on va transporter un arbre pour en faire le poteau central de la grande case.

79. Il faudrait examiner les rapports entre l'utilisation de ces troncs creux et celle des perches, dites encore *ti* (bois-os), effectivement faites avec le cœur de certains arbres, plantées dans l'espace sacré du haut de l'allée.

75. Leenhardt, M., *Gens de la Grande Terre*, *op. cit.*, pp. 33-35 et *Do Kamo, la personne et le mythe dans le monde mélanésien*, *op. cit.*, p. 233.

76. Selon l'expression de Maurice Leenhardt.

80. Glaumont, G., «Usages, mœurs et coutumes des Néo-Calédoniens», *Revue d'ethnographie* (Paris), t. VII, 1889, p. 122.

77. Leenhardt, M., «Documents néo-calédoniens», *op. cit.*, p. 229.

78. Voir : Bensa, A., et Rivierre, J.C., *op. cit.*

Les deuilleurs eux, et eux seuls, vont transporter un arbre mort ; pas un arbre sur pied mais un arbre abattu naturellement par le cyclone, pourri de l'intérieur, cadavre en état de décomposition dont seule l'enveloppe extérieure subsiste [79]. Le comportement vis-à-vis de cet arbre est radicalement inversé, et c'est cet arbre cadavre, substitut du véritable corps du défunt, que l'on va sculpter pour en faire les effigies principales du décor de la grande case. Ainsi le chambranle est taillé dans un bois-cadavre au cœur décomposé que l'on a substitué à l'homme-cadavre déposé dans la forêt. Il est représenté dans la sculpture par un corps engoncé dans une natte formant les motifs géométriques du bas, le visage noirci dépassant de son empaquetage : «les ensevelisseurs enveloppent le cadavre dans une natte ; quelquefois on lui couvre la figure et le corps entier d'une poudre noire [80]». Ainsi sont enduits les visages des flèches faîtières et des chambranles.

Les autres sculptures de la grande case

Mis à part le sud de la Grande Terre et les îles Loyauté, la présence des flèches faîtières et des chambranles est constante. Les sculptures qui complètent le décor de la grande case vont être sujettes à plus de variations dans leur utilisation. Certaines pièces sont particulières à une région donnée et leur emplacement dans l'édifice peut, lui aussi, être modifié. Par ailleurs l'intervention de sculpteurs «professionnels» semble moins attestée pour ces pièces que pour les œuvres monumentales. Certaines figurines, comme les «gardiens», ont pu être façonnées par des amateurs locaux du fait de leur moindre importance ostentatoire.

— *Le seuil*

C'est le protecteur de la maison, «celui qui voit tout». Dans les constructions ordinaires, le seuil est constitué par une barre de bois ou une pierre longue placée en travers de la porte. Ce seuil est toujours

Seuil sculpté de porte de case.
(Museum für Völkerkunde, Bâle).

Linteau sculpté.
(Musée de l'Homme, Paris, X.33.273.24).

81. «Le seuil de la porte d'entrée est en bois, il s'élève à un demi-mètre de hauteur» (Verguet, L., *Histoire de la première mission catholique au vicariat de Mélanésie*, Carcassonne, 1854, p. 71).

Appliques extérieures (Hienghène).

(Museo Etnografico Luigi Pigorini, Rome).

82. Bensa, A., et Rivierre, J.C., *op. cit.*

83. Sarasin, F., *Ethnologie der Neu-Caledonier und Loyalty*, «Atlas», *op. cit.*, pl. 40, n° 7, 8 et 9.

surhaussé par rapport au sol intérieur de la maison. Il est placé, à l'extérieur, à près du tiers de la hauteur des chambranles [81].

Dans les grandes cases, le seuil est sculpté en général dans une pièce de bois massive (de 20 à 40 cm d'épaisseur). Orné d'un visage assez semblable à celui des chambranles, il est d'ailleurs souvent fabriqué avec un haut de chambranles, réemployés après que l'on a enlevé la partie ornée de motifs géométriques. On l'enfonce dans le sol ou on le pose sur un préseuil de cailloux. Si sa largeur n'est pas égale à celle de l'ouverture, il est calé par des pierres ou des pièces de bois qui obstruent l'espace le séparant du chambranle.

— *Les appliques extérieures*

Les appliques extérieures sont deux pièces de bois plates, moins larges que les chambranles qui sont adossés à la paroi, à l'extérieur des chambranles. Elles complètent la décoration de l'ensemble portier et ont la même fonction. Le dos en est plat et l'épaisseur réduite (5 cm). Une mortaise est ménagée au sommet de la pièce, destinée à un amarrage qui ressemble en tous points à celui des chambranles (lianes autour d'un poteau de tour de case) ; le pied semble avoir été planté en terre comme les chambranles.

Toutes ces pièces sont ornées, environ à la moitié inférieure, d'un visage barbu évoquant le porteur de masque. L'espace non sculpté du sommet de l'applique (30 à 50 cm) était dérobé au regard par la dernière rangée de paille de la toiture. Assez curieusement donc, les visages des chambranles l'étaient aussi, tandis que ces figures de porteurs de masque restaient visibles. Compte tenu de l'importance politique de celui qui détient ou donne le masque [82] on peut considérer que l'applique est un décor destiné à la «hutte des grands chefs [83]».

— *Le linteau*

Le linteau est une pièce de bois placée horizontalement à l'intérieur de la porte, à l'aplomb du seuil. Souvent sculpté de figures s'opposant par le sommet de la tête, les visages sont donc tournés vers le bas. Le linteau intérieur est fixé soit par enfilage dans les

tenons des deux poteaux, soit posé, lié sur le sommet des deux planches verticales garnissant les deux côtés intérieurs de la porte.

Les linteaux de portes de cases répertoriés sont rares.

— *Les poteaux principaux du tour de la case*

Ces poteaux peuvent être sculptés et dans ce cas il s'agit soit d'un tronc sculpté d'un visage tourné vers l'intérieur de la construction, soit d'un personnage entier aux pieds posés sur un pilier. Les troncs sculptés répertoriés ont un diamètre moyen de 0,20 m et une hauteur de 1,40 m, dimension qui ne prend pas en compte la partie enterrée et le tenon sommital. Les personnages en pied sont des sculptures surmontées d'un tenon solide et de dimensions suffisantes pour remplir leur fonction de soutènement. Ces poteaux marquent la contribution des grands clans à l'édification de la case, ce qui explique que le décor pouvait être assez disparate.

— *Les appliques intérieures*

Ce sont des pièces de bois le plus souvent très légères demi-rondes ou plates, sculptées en leur milieu et évoquant le porteur de masque. D'une longueur moyenne de 1,20 m, leur largeur se situe entre 13 et 25 cm. Ces pièces devaient être attachées à l'intérieur de la grande case, contre les poteaux du tour non sculptés.

— *Les planches d'étage intérieur*

Ces planches, de grande dimension, sont ornées d'un visage à chaque extrémité. Leur épaisseur moyenne est de 10 cm et elles sont amarrées dans la charpente soit par tenon, soit par mortaise. Quelques informations attestent l'existence d'étages (plutôt mezzanines) intérieurs, au moins d'étagères solides et de grandes dimensions. On les nomme *boedu* en langue ajie : «Ces cases comportaient un ou deux étages ; ceux-ci sont formés de longues pièces de bois sculptées, dégrossies à l'herminette en planches épaisses, et couchées sur des traverses [84].» Ces éléments sont à distinguer du *boené*, «étagères

Exemples de poteaux du tour de la case sculptés.
1. Museum für Völkerkunde, Bâle, Sarasin, 1911.
2. Musée territorial de Nouvelle-Calédonie.
3. Museum für Völkerkunde, Bâle, Sarasin, 1911.
4. Musée territorial de Nouvelle-Calédonie.

Applique intérieure.
En bois léger, l'applique comporte des trous de fixation en haut et en bas et représente le porteur de masque. (Musée de l'Homme, Paris).

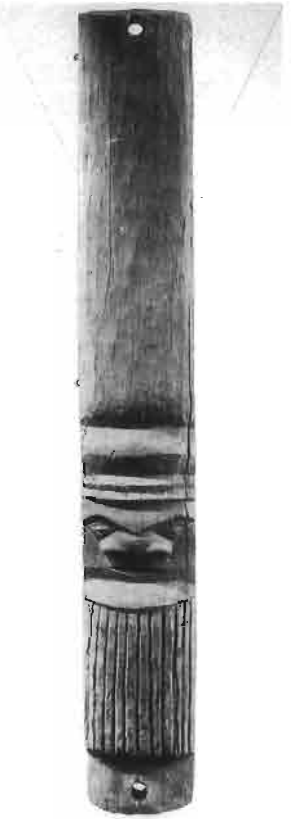

84. Leenhardt, M., «Notes d'ethnologie néo-calédonienne», *op. cit.*, p. 4. Voir aussi Sarasin, F., *La Nouvelle-Calédonie et les Iles Loyalty*, *op. cit.*, pp. 200, 202.

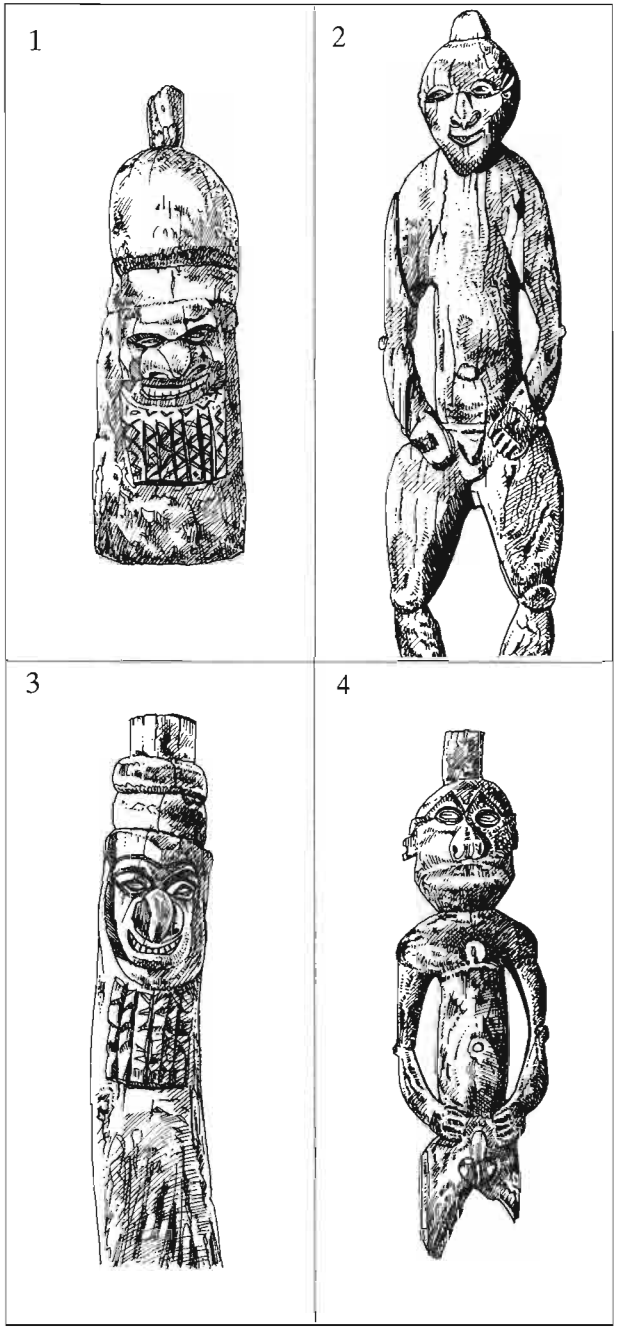

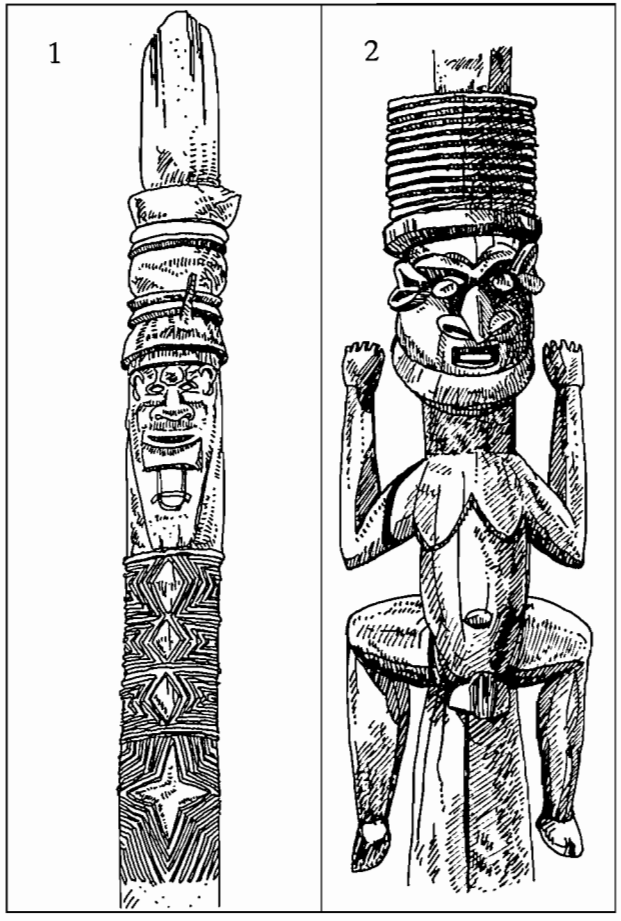

Poteau central de grande case sculpté.

1. Seul exemple connu, d'après une photographie de Allan Hughan, sans doute de la région de Canala.

2. Extrémité de poteau sculpté (Museum für Völkerkunde, Bâle, Vb 2642).

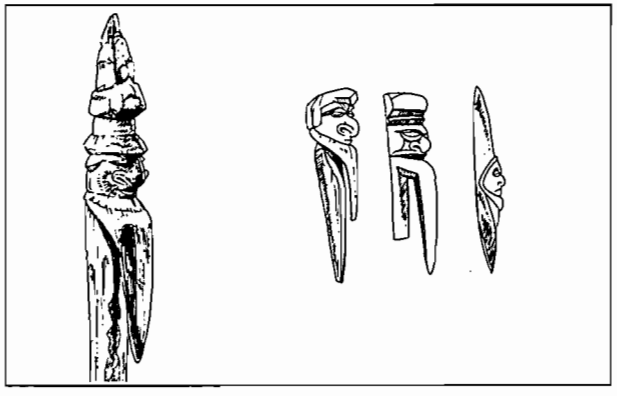

Sculptures «gardiens».

85. Leenhardt, M., «Vocabulaire et grammaire de la langue houaïlou», *Travaux et mémoires de l'Institut d'ethnologie* (Paris), X, 1935, p. 62, qui donne aussi «*boesio* : étagère pour les armes», p. 61.

86. Leenhardt, M., *Do Kamo, la personne et le mythe dans le monde mélanésien*, *op. cit.*, p. 185 et «Documents néo-calédoniens», *op. cit.*, p. 256, note 2.

faites de bois liés, installés dans le haut des cases pour y disposer les réserves de richesses [85]». On a parfois appelé le *boedu*, «étagère à divination» car la tradition orale explique que les anciens s'y allongeaient afin d'y rencontrer, en rêve, l'esprit de l'ancêtre [86].

— *Le poteau central*

Les poteaux centraux de certaines cases ont été sculptés. Une photographie de Hughan (vers 1874) montre un poteau entièrement décoré et orné du visage barbu du porteur de masque. Sarasin a collecté le sommet, cette fois sculpté en ronde bosse, d'un poteau central. On peut supposer que le bas de la corbeille venait reposer sur le sommet de la coiffure du personnage.

— *Petites sculptures «gardiens»*

Il s'agit d'un ensemble de pièces sculptées de dimensions plus modestes qui sont soit fichées en terre ou dans la paille des parois, soit liées au poteau central, face à l'entrée. Dans le premier cas, elles sont plates, sculptées des deux côtés et pourvues d'une extrémité en forme de coin. Dans le second cas, elles sont longues et effilées, munies d'un resserrement en tenon en haut et en bas, de façon à faciliter leur ligature au support. La représentation est toujours celle d'un personnage barbu qui peut être le porteur de masque. Le visage est, la plupart du temps, enduit de noir.

Quatrième partie :

L'habitation traditionnelle

Chapitre 1

De la case ronde à la case rectangulaire

Par Alain Saussol

Depuis plus d'un demi-siècle, les cases rondes ont disparu — ou presque — des villages kanak, remplacées par des cases quadrangulaires imitées des constructions européennes. Ces dernières n'étaient ni plus élégantes, ni plus confortables, ni plus pratiques, dès lors que l'on ne disposait pas du mobilier adapté à ce nouveau cadre et au style de vie qu'il impliquait. Cette substitution se voulait d'abord un symbole. La case rectangulaire dont la généralisation est contemporaine de la nouvelle politique indigène des années trente et du réveil démographique mélanésien, promue au nom de l'hygiène par le pouvoir colonial, apparaît comme l'emblème de l'acculturation et de l'assimilation.

Les premières substitutions

A vrai dire, les premières substitutions semblent remonter aux toutes premières années de la colonisation mais ne concernent que des cas isolés, ainsi lors de la fondation de la Réduction de la Conception par les Pères Maristes en 1855, avec des néophytes ramenés de Balade et de Pouébo. Vinson qui visita leur village avec les préjugés du temps se montre admiratif : «Leurs villages sont mieux conçus et plus propres qu'ailleurs. Ils ont des fenêtres et ne

couchent plus sur le sol, ne font plus de feu dans la case, sinon un moment pour chasser les moustiques... Ils ont conservé leurs ajoupas (case-cuisine) qui sont aérés et bien exposés [1].» L'évocation des fenêtres montre qu'il s'agissait probablement déjà de cases rectangulaires, construites sur le conseil des missionnaires.

Dans les années qui suivirent, l'administration coloniale fit édifier, pour quelques chefs principaux que l'on voulait récompenser ou séduire, des demeures de torchis et de chaume de type européen, analogues à celles qu'occupaient alors les colons en «brousse». Mais Legrand qui mentionne ce fait ajoute qu'en général les destinataires «n'en avaient cure [2]».

En dépit de ces initiatives très limitées, il ne semble pas que le nouveau type rectangulaire se soit réellement diffusé chez les Kanak. Une incertitude entoure l'incidence sur l'habitat des opérations de cantonnement menées au cours de la décennie 1870 et autour de 1900, qui se traduisirent par l'évacuation forcée de nombreux hameaux et la constitution de gros villages de regroupement dans les nouvelles «réserves». Les implications architecturales du traumatisme ainsi infligé à la société mélanésienne n'ont jamais été étudiées et demeurent aujourd'hui à peu près ignorées. Nul doute que, privé de ses tertres, de ses autels et de son environnement familier, l'habitat, son architecture et ses sculptures symboliques ne s'en soient trouvés considérablement appauvris, même si les cases rondes ont pu survivre à la tourmente. Celles-ci en effet paraissent avoir été encore la forme largement prépondérante de l'habitat mélanésien à la fin du siècle même si quelques cases rectangulaires à véranda apparaissent, ici ou là.

Peu à peu, la technique de la case rectangulaire s'était répandue sous l'influence de la colonisation. Déjà, au XIXe siècle, dans les régions pastorales, les Mélanésiens avaient parfois été sollicités pour les sommaires abris rectangulaires qui constituaient, avec le bétail, le seul investissement réalisé sur les «stations» des colons-éleveurs. A l'époque de la colonisation Feillet (1895-1903) qui vit débarquer de France de nombreux candidats-colons s'imaginant faire fortune en plantant du café en Nouvelle-Calédonie, l'administration fit souvent construire par les Mélanésiens les cases (rectangulaires) destinées à l'installation des nouveaux arrivants. Au début du XXe siècle, avec l'implantation de la mission protestante sur la Grande Terre, les pasteurs, pour faciliter leurs tournées évangéliques, se firent construire, dans les «tribus» converties au nouveau culte, des «cases missionnaires», inspirées du modèle colonial, rectangulaires, avec murs de torchis, toit de chaume et véranda.

On ne saurait donc s'étonner de ce que la technique de la construction quadrangulaire ait été assez largement connue dans les tribus, dès avant la Grande Guerre, certains Mélanésiens commençant même à l'adopter pour leur propre usage : «Les constructions rectangulaires, souvent à véranda, sont de simples copies des maisons européennes [3]».

La nouvelle politique des années trente

En 1930, sous prétexte d'insalubrité, le Service des affaires indigènes décide le remplacement dans toutes les tribus des cases rondes par des habitations quadrangulaires réputées plus saines parce que mieux aérées. La gendarmerie reçoit l'ordre de faire appliquer la mesure. Elle s'y emploie avec ponctualité ; partout on brûle les vieilles cases et on en profite pour regrouper encore davantage l'habitat. En janvier 1932, le gouverneur Guyon justifie ces mesures par le souci «de donner à la tribu l'apparence d'un beau village rassemblé auprès de son chef» et ajoute : «Le programme a été fort bien accueilli par toute la population indigène. Les résultats obtenus en sont le meilleur témoignage [4].» En écho, le rapport pour 1933 du Service des affaires indigènes confirme la substitution : «Les petites cases rondes ont fait place à des habitations confortables avec véranda circulaire. Un jardinet fleuri leur donne un petit aspect de coquetterie dont les indigènes se montrent très fiers [5].»

On ne saurait comprendre pareille décision hors du contexte de la nouvelle politique indigène qui se

1. Vinson, E., *Eléments d'une topographie médicale de la Nouvelle-Calédonie et de l'île des Pins*, Paris, Faculté de médecine, 1858.

2. Legrand, M.A., *Au pays des Canaques, la Nouvelle-Calédonie et ses habitants en 1890*, Paris, 1893.

3. Lors de son voyage en 1911, Sarasin note surtout la disparition progressive des huttes rondes dans le sud de la Grande Terre alors qu'elles prédominent encore dans le nord, moins pénétré par l'influence européenne. Sarasin témoigne d'une assez large diffusion des cases quadrangulaires dans le sud bien avant la nouvelle politique des années trente. Contrairement à une idée généralement admise, cette dernière n'aurait donc fait qu'étendre et précipiter une évolution en cours.

4. Circulaire du gouverneur Guyon, janvier 1932, in *Etudes mélanésiennes*, n° 8, p. 113.

5. Salmon, E., *Remarques sur le régime des terres en Nouvelle-Calédonie*, Paris, 1935.

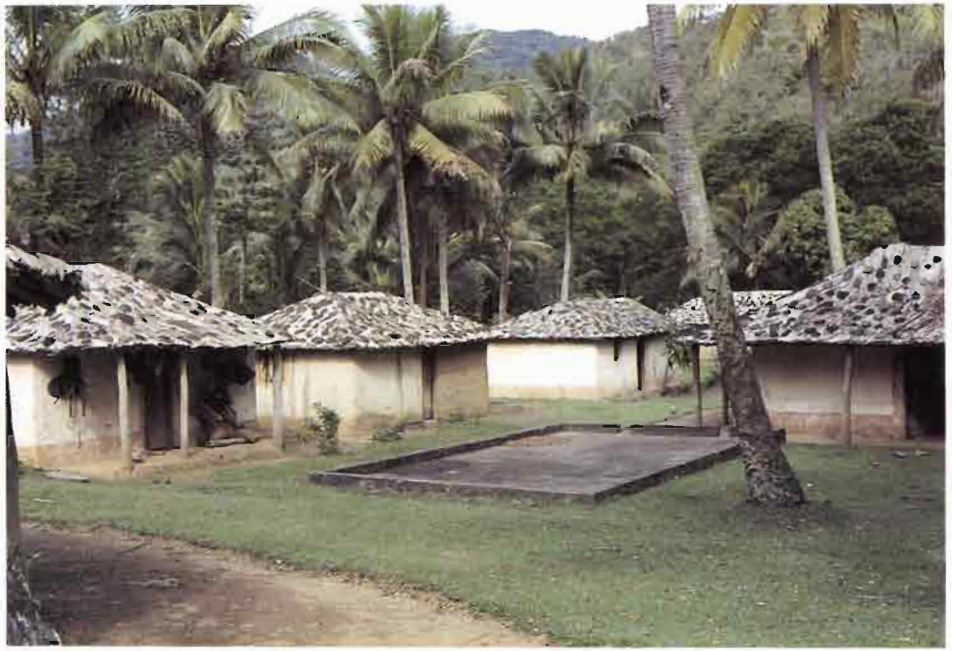

Cases modernes quadrangulaires à Tchamba (1966).

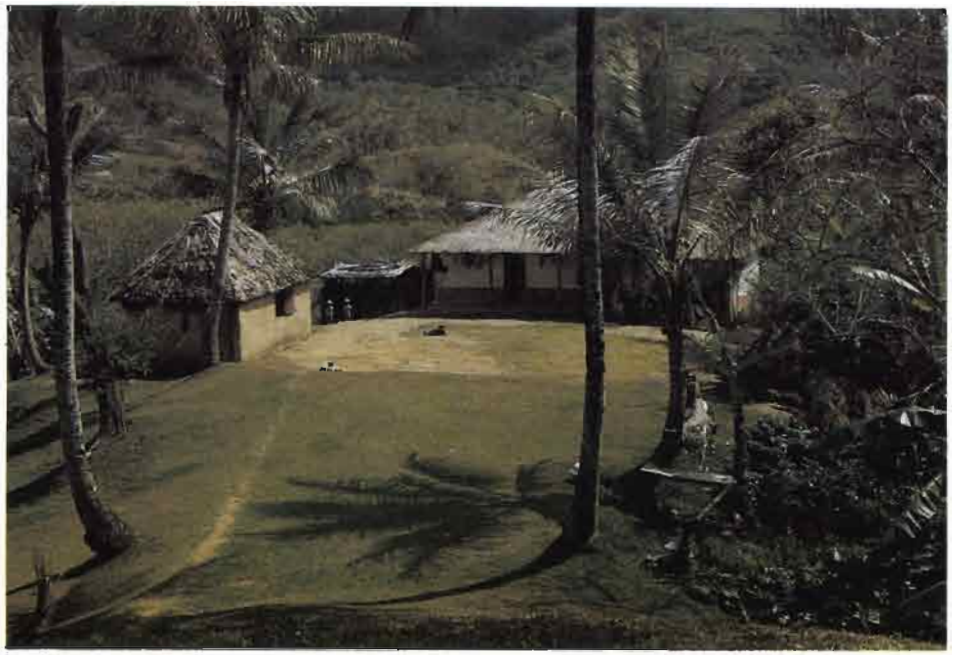

Cases quadrangulaires et réactualisation des anciennes allées à Bopope (1966).

met en place au même moment. Rappelons qu'entre 1920 et 1930, le déclin démographique mélanésien est partout enrayé et, qu'au contraire, la reprise, commencée au début de la décennie dans quelques circonscriptions, devient, en 1930, générale. Ce renouveau d'un peuple que l'on croyait voué à disparaître, réintègre de fait les exclus dans la communauté insulaire. Force est donc de leur préparer un avenir. Le choix sera vite fait : c'est l'amorce d'un processus d'intégration.

A partir de 1925, l'administration locale prend une série de mesures [6] qui préparent l'assimilation des Mélanésiens. Pour que perdure la «France australe», on fera de l'«indigène» un «citoyen noir», «deux couleurs un seul peuple», en quelque sorte [7].

L'évolution sur quelques années est telle que bientôt on évoquera les droits civiques : en 1937, le *Bulletin du Commerce* titrera une de ses rubriques : «Les indigènes auront-ils leurs droits politiques?» La réponse n'interviendra qu'après la Seconde Guerre mondiale mais, dans ces années trente qui voient, sans bruit, la Nouvelle-Calédonie prendre un virage historique aux multiples aspects culturels, fonciers, économiques, juridiques et politiques, la case rectangulaire, imposée par l'administration au nom de l'hygiène et de l'amélioration de l'habitat, est en réalité, avec le café, le signe tangible du nouveau statut social conféré au «planteur noir».

Cette nouvelle architecture reste intégrée au paysage par sa facture et ses matériaux. Les dimensions de la case rectangulaire sont variables, généralement 8 à 10 m de longueur sur 4 à 5 m de largeur. Les murs latéraux en torchis armé de gaulettes, fabriqué sur place avec l'argile des abords immédiats de la case, remuée à la pelle et pétrie aux pieds par les femmes ou les enfants, ne dépassent pas 2,5 m de hauteur. Ces murs ont le plus souvent la couleur beige ou grisâtre de la terre. En certaines régions proches des massifs serpentineux, on les recouvre d'un enduit blanc «sorte d'amiante plus ou moins décomposé en fibres courtes que l'on trouve en creusant des trous dans la terre d'altération de certains massifs serpentineux». Parfois même ils portent une décoration de couleur ocre consistant en frises à motifs géométriques courant au ras du sol, simple «badigeon d'argile rouge des mineurs [8]» obtenu à partir de la carapace latéritique des massifs de péridotites. Ces divers éléments impliquant des matériaux prélevés sur place — pisé, gaulettes, palmes de cocotier tressées, paille, écorces... — dispersés sur un gazon soigneusement entretenu, agrémenté parfois de parterres de fleurs ou de haies d'hibiscus, ombragé de cocotiers, d'araucarias ou de manguiers, avaient une belle apparence, conférant au village de cantonnement une réelle esthétique.

Toutefois, cette substitution d'habitat n'allait pas sans inconvénient. On reprocha à la case quadrangulaire son manque d'étanchéité au froid nocturne de saison fraîche qui, dans les vallées, peut descendre en fin de nuit à quelques degrés centigrades. Mal isolée, traversée de courants d'air «avec ses fenêtres et ses portes mal jointes [9]», elle s'avéra moins confortable que la vieille case ronde, enfumée mais bien close et protectrice. D'autant que les Mélanésiens ne disposaient pas des couvertures permettant de compenser ce vice de conception qui provoqua parmi eux de nombreuses pneumonies. Néanmoins cet habitat perdura jusqu'à l'époque actuelle.

La modernisation contemporaine

Aujourd'hui les cases quadrangulaires de torchis et de paille disparaissent comme jadis ont disparu les huttes rondes et cette mutation engagée depuis une trentaine d'années s'est accélérée au cours de la dernière décennie.

Le premier aspect de cette modernisation fut le passage à la case quadrangulaire de ciment à toiture de tôle, matériau réputé «moderne» dont la diffusion accompagne les progrès de l'insertion dans l'économie monétaire, grâce à l'extension des caféières et au développement de l'embauche extérieure, mines ou chalandage, lors des années soixante. S'y ajouta la formation technique de maçons et de charpentiers mélanésiens dans les centres d'apprentissage tel celui de Do Néva créé dès les années cinquante.

Le ciment, c'est le prestige de la maison «en dur», la tôle, la facilité. Une toiture de paille devait être re-

8. Avias, J., «L'évolution de l'habitat indigène en Nouvelle-Calédonie de 1843 à nos jours», *Journal de la Société des Océanistes* (Paris), n° 9, 1953, pp. 129-150.

9. *Ibid.*

6. Parmi ces mesures : création d'écoles professionnelles indigènes (1925) ; assouplissement du statut de «l'indigénat» (1929) ; affirmation de la volonté de créer une propriété privée mélanésienne en octroyant des concessions de cinq hectares aux anciens tirailleurs (mesure sans suite) ; développement de plantations indigènes de café dans les réserves, visant à convertir le paysan vivrier en petit planteur afin de lui donner un pouvoir d'achat l'intégrant à l'économie monétaire et permettant son développement (1931) ; élargissement de l'accès à la citoyenneté française pour diverses catégories d'«indigènes» et création d'un «Etat civil indigène» (1934).

7. Saussol, A., «L'héritage, essai sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie», *Journal de la Société des Océanistes* (Paris), n° 40, 1979.

faite tous les huit à dix ans, parfois moins, une réfection rendue plus difficile par la raréfaction du «dysc» et par l'exode des jeunes hors tribu. La tôle c'est l'inesthétique et l'inconfort dans la durée. L'usage de la tôle a précédé dans les «tribus» celui du ciment. Le géologue Avias qui parcourut tout le sud-ouest de la Grande Terre de 1946 à 1948, constate «l'absence d'édification en murs cimentés» qu'il impute pourtant à «des contingences d'ordre économique». Selon ce même témoin, la tôle ondulée apparaît près des routes ou des agglomérations européennes pour remplacer le chaume.

Dans un premier temps, la tôle s'insinue timidement. C'est une plaque qui bouche un trou du toit de chaume. Bientôt les plus «modernes» auront leur toiture ondulée, sonore sous l'averse, brûlante au soleil plombant de saison sèche. En quelques années celle-ci se démocratise : «Il n'est pas rare de voir près des cases anciennes l'amoncellement de tôles, premier achat pour la future demeure, qui seront utilisées dès que la vente du café ou du coprah le permettra [10].»

Le ciment est, à l'orée des années cinquante, encore rarissime et d'un prix trop élevé pour les revenus mélanésiens. A Couli (Sarraméa), la première maison édifiée avec ce matériau, en 1953, le fut avec des moellons fabriqués sur place par les écoliers sous la direction d'un grand chef «moderniste» qui était aussi le «moniteur» de la «tribu [11]». Mais à cette époque toutefois, «les maisons en dur tendent à devenir de plus en plus nombreuses dans la région de Bourail et de Houaïlou». En effet, «depuis quelques années, à l'imitation des Blancs, les autochtones édifient très souvent, sans apprentissage spécial, des maisons en ciment à couverture de tôle et qui n'ont ni cheminée ni foyer [12]». A la même époque, Laroche croit déceler «une émulation entre tribus favorisées, portant vers la construction en dur qui, d'abord entre chefs, descend ensuite entre notables ou commerçants [13]». Ce phénomène apparaît donc comme le fait d'une élite mélanésienne, d'abord l'élite politique ancienne, puis les nouvelles élites liées à la pénétration de l'économie monétaire, et s'engage au cours des années cinquante.

Mais cette façon de se distinguer des autres, d'affirmer sa réussite, heurtait l'égalitarisme du genre de vie traditionnel, suscitant envies et jalousies. D'autant qu'à cette époque des tensions apparaissent dans les réserves motivées par l'insuffisance de terres alors que les caféières sont en pleine expansion. Règlements de compte et rumeurs d'«enboucanement» courent ici ou là, avivés par les disparités croissantes qu'induit l'économie de traite. Les bâtisseurs «en dur» comptent parmi les premiers visés. Une hostilité sourde règne un peu partout contre l'ostentation individuelle de la réussite. Celle-ci ne peut être admise que partagée donc distributive. C'est ce climat qu'évoquait le pasteur Leenhardt déplorant le «grave défaut» du Mélanésien dans sa tribu qui «avec une ironie pernicieuse, tue les initiatives de ses frères, se moque de celui qui se construit une belle maison à l'européenne, ou qui se distingue en élevant son niveau de vie par une sage gestion [14].»

Depuis cette époque les pesanteurs ont évolué et les maisons «en dur» se sont multipliées dans les réserves au point de faire disparaître souvent les vieilles cases quadrangulaires de torchis et de paille reléguées parmi les vieux souvenirs. Crédits à la construction, aides à l'habitat social, lancement de programmes groupés de maisons individuelles, vulgarisation de plans de villas-types sur catalogue, ont profondément renouvelé la physionomie des villages mélanésiens où désormais le meilleur côtoie le pire. Mais dans cette européanisation hétéroclite de son habitat, le kanak d'aujourd'hui sent confusément que le «séjour paisible» de ses vieux ou ce qu'il lui en restait, perd une partie de son âme. Et l'on assiste paradoxalement, ici ou là, à une réhabilitation de la case ronde traditionnelle, la seule qui comptât.

La survie de la case ronde

Un des premiers effets du choc colonial avait été l'abandon de la construction de grandes cases rondes à haute toiture conique du fait de la complexité de la technique, de l'importance du travail pour un groupe traumatisé et amoindri ne trouvant plus l'exaltation

14. Leenhardt, R.H., «Le problème des terres en Nouvelle-Calédonie», *Annuario del Instituto de Antropologia e Historia* (Caracas), t. 7-8, 1970-1972, pp. 259-280.

10. Laroche, C., «La vie dans les tribus calédoniennes en 1954», *Journal de la Société des Océanistes* (Paris), n° 10, 1954, pp. 77-90.

11. Metais, P., «Une tribu de Nouvelle-Calédonie», *Les Cahiers d'outre-mer* (Bordeaux), n° 32, 1955, pp. 323-349.

12. *Ibid.*

13. Laroche, C., *op. cit.*

collective ni l'élan suffisant. Les années trente virent à peu près disparaître les cases rondes communes. La technique de l'habitat précolonial risquait d'en être rapidement perdue.

L'initiative du sauvetage vint du pasteur Ph. Rey-Lescure (missionnaire à Do Néva) qui suggéra au gouverneur Guyon l'érection «sur chacune des deux côtes» de l'île, d'une case ronde «représentation fidèle de ce qu'était une case du passé». Et le 7 janvier 1932, une circulaire du gouverneur aux syndics leur prescrivait de s'entendre avec les grands chefs en vue de l'édification des «cases anciennes». L'année suivante, la première de ces cases était terminée dans la réserve de Couli près de Sarraméa. En 1953, on profita du centenaire de la prise de possession de la Nouvelle-Calédonie pour en refaire certaines, désignées depuis sous le nom de «cases du centenaire».

Aujourd'hui, une tendance à la reconstruction de grandes cases se manifeste, dépassant la simple fonctionnalité pour se charger d'une connotation identitaire liée à l'affirmation de la spécificité kanak. C'est aux îles Loyauté que le phénomène apparaît avec le plus d'ampleur, là où la case ronde n'a jamais disparu. Dans ces îles plus traditionnelles, l'habitat «en dur» a pénétré plus tard que sur la Grande Terre. Par exemple, ce n'est qu'en 1965 que la première maison de tôle a fait son apparition à la tribu de Hunoj (Lifou) et ce type d'habitat ne s'est diffusé qu'à partir de 1982 grâce à l'augmentation des revenus familiaux. Il s'est accompagné d'un changement de comportement, l'édification d'une case ronde impliquant le recours à un savoir-faire local et mobilisant tout le village. Alors que la case traditionnelle était une œuvre collective, la case «en dur» sort du système d'entraide : un maçon et quelques manœuvres rétribués font l'affaire [15].

C'est dire que la case «moderne» perd toute référence emblématique au moment même ou s'affirme la revendication d'identité kanak. La conciliation des deux exigences, fonctionnelle et symbolique, tend se réaliser aujourd'hui par une dualité de l'habitat. Cette dualité, tout comme l'implantation de ces maçonneries impersonnelles, inesthétiques, parfois inconfortables mais parées d'une fausse modernité, n'est sans doute qu'un moment du long chemin de l'habitat mélanésien en Nouvelle-Calédonie. Elle traduit le double regard d'une génération tiraillée entre son héritage culturel qui lui confère son identité et l'aspiration du monde contemporain qui tend à lui inculquer d'autres valeurs souvent antinomiques. L'habitat, comme son architecture, agit en révélateur.

15. Nekoeng, J., *Les paysans kanak et leur espace à Lifou*, Grenoble, Université J. Fournier, 1990.

Chapitre 2

La case familiale à Lifou

L'observation et la description au jour le jour de la construction [16] d'une case ronde à usage familial à Lifou peut sembler hors de propos dans une étude concernant la grande case. Pourtant, la tradition de la construction des cases rondes est très vivante encore aux îles Loyauté. Les renseignements concernant la technologie de la construction permettent à la fois des comparaisons directes et des suggestions utiles quant à la reconstitution ou la compréhension de certaines techniques pratiquement disparues sur la Grande Terre.

16. Descriptif donné pour l'île de Lifou (îles Loyauté) en juin 1980 par Kai Hnahone, Api Ico, district de Lösi et Hanye Waehnye à Luccila ; observé et donné à la tribu de Traput, district de Loessi, en juillet 1979.

Grandes cases de la chefferie de Mu (Lifou).
On a conservé scrupuleusement la tradition de ces constructions dont les techniques vivent encore dans les maisons familiales.

La charpente

— *Calendrier des travaux*

Le premier jour, on collecte le bois en brousse, notamment pour le poteau central, les poteaux du tour, les chevrons et les pannes. Ce collectage implique la participation d'environ dix personnes. Ce même jour, on tresse directement sur le poteau central la corbeille et on collecte des lianes nécessaires aux ligatures et à la confection de la corbeille.

Le deuxième jour, on met en place les poteaux du tour, puis on fabrique et on met en forme au feu les trois pannes. On pose le poteau central, les chevrons, les pannes.

Le troisième jour, on collecte en brousse le bois nécessaire à la fabrication des poteaux secondaires et des gaulettes qui sont écorcées si nécessaire. On plante les poteaux secondaires autour de la case.

Le quatrième jour, on fixe les gaulettes tout en préparant, pour la pose, les chambranles sculptés.

Les cinquième et sixième jours, sont consacrés à la couverture.

— *Le poteau central (inatr)*

Il est écorcé, passé au feu au pied, et épointé à son sommet de façon à marquer un épaulement arrondi sur lequel s'appuie la base du tressage de la corbeille. Il est façonné dans le bois de buni, *pö*, ou de raporé, *trelewegeth*, abattu et a, dans ce cas, une hauteur d'environ 6 m hors sol (1 m enterré).

— *Les poteaux du tour (sine feni)*

Ce sont les poteaux principaux du tour, compte tenu de la faible dimension de la case «familiale». Ils sont taillés à mi-bois à leur sommet afin de recevoir la panne sablière et ce, sur une longueur dépassant légèrement le diamètre de la panne [17].

— *Les poteaux secondaires du tour (ta ne fini)*

Dans les petites cases, ils sont faits du prolongement au sol des contre-lattes. Ecorcés soigneusement, ils sont épointés et plantés en terre. On les attache en haut sur la ceinture en les laissant dépasser pour faciliter la ligature. Tout est ensuite coupé à la bonne longueur lorsque débute la couverture. Il faut compter environ soixante poteaux. Pour lier les poteaux sur la ceinture on choisit plutôt la liane *jel* (*Derris trifoliata*) car elle est très souple ; elle doit être néanmoins passée au feu.

— *La panne sablière (wangöningön)*

Constituée de plusieurs arceaux liés bout à bout, quatre dans ce cas, elle est façonnée au feu. Les morceaux de bois [18] sont maintenus en forme au-dessus d'un feu par des piquets ou des arbres faisant office de cales. On pose deux arceaux au-dessus de la porte et deux autres au fond de la case. Liés entre eux avec la liane *xuluhnep*, ils sont très solidement amarrés à chacun des poteaux avec cette même liane : une mauvaise ligature ici met en jeu la solidité de l'édifice en son entier.

— *Les autres pannes*

La deuxième panne [19] en partant du bas se nomme *hna thipi i tepolo* («là où le diable se pend»). La troisième est *hleu hleu* («tristesse, mélancolie, nostalgie»). La quatrième est nommée *mau* ou *géné hmenu* («à la manière de hmenu»). Dans ce cas *géné hmenu* est bien une panne posée à l'extérieur des chevrons et *mau* n'est que le nom de la liane qui sert à confectionner au sommet de la charpente un petit cerclage sur et sous les chevrons : il servira à retenir les contre-lattes afin d'éviter qu'ils ne se relèvent et qu'ils ne tombent. Ces deux cercles s'appellent alors *otru* et sont façonnés de la même manière que la panne sablière.

— *Les chevrons (jo)*

Il y en a quatorze. Ces grandes perches [20], bien droites et toujours écorcées, prennent appui sur la panne sablière à toucher chacun des poteaux du tour. Quatre d'entre elles, *jo eatr*, se rejoignent, appuyées au passage sur la corbeille et le poteau central. L'idée donnée par *eatr* est celle de but atteint : «droit au but». Les autres chevrons rejoignent, juxtaposés et ajustés côte à côte, les quatre *jo eatr* : le premier prend appui au milieu du linteau de la porte, le deuxième lui fait face et les deux autres leur sont perpendiculaires. Ils sont donc solidement fixés sur la panne sablière par une liane qui prend dans la même amarre les chevrons et le haut des poteaux. Les chevrons sont calés par les poteaux et maintenus par la panne sablière. Leur fixation est améliorée par un mi-bois en bout qui vient simplement s'appuyer sur la panne. Toutefois, si le calage est meilleur, ce mi-bois peut provoquer une rupture et n'est jamais utilisé dans les grandes cases.

— *La corbeille (imulal)*

Elle est tressée soit directement sur le poteau central en place grâce à l'échafaudage qui servira à poser

19. Toutes les pannes sont désignées par le terme *hmejez* (nom de l'arbre abattu), mais chacune des quatre est nommée.

20. Les bois choisis pour ces pièces sont assez variés, mais ils doivent être rectilignes. Golip blanc, *xaj* (*Schefflera golip*), bois rose, *sö* (*Aglaia elaeagnoidea*), pin colonnaire, *göti* (*Araucaria columnaris*).

17. On prend pour cela les essences suivantes : buni, *pö* (*Mimusops pancheri*), raporé, *trelewegeth* (*Mimusops elengi*), gaïac, *hmû* (*Acacia spirorbis*).

18. Les bois réservés à cet emploi sont *trakala* (*Celtis conferta*), *hnë* (*Podonephelium homei*), *hmejez* (*Maba fasciculosa*).

les chevrons, soit à terre sur le poteau ou sur un gabarit. A Lifou, on utilise la liane *xuluhnep* exclusivement car c'est la plus solide. Toutefois elle devient rare et ne se trouve qu'en forêt. Ici aussi on la torsade pour décoller la peau et ainsi améliorer sa souplesse. A propos de la pratique actuelle introduisant des clous et du fil de fer dans la construction, chacun souligne que les premiers en rouillant (*xoj*, «merde») agrandissent le trou et lâchent, alors que le second n'a aucune des qualités de souplesse requises dans ce type de construction. Les cases se détériorent plus rapidement.

La corbeille laisse dépasser légèrement le haut du poteau central de façon à ce que les chevrons puissent le toucher. Dans le cas où la case n'a pas de faîtage de paille, on laisse dépasser le sommet du poteau plus largement : en cas de vent ou de cyclone on pourra y attacher des feuilles de cocotier qui, par leur poids, retiendront la paille de couverture.

— *Les contre-lattes (ta ne fini)*

A Traput, les contre-lattes étaient réparties par trois ou quatre entre chaque chevron, soit un total d'environ soixante perchettes. Elles sont toutes écorcées et épointées vers le haut. A cette extrémité on les insère entre les deux cerclages (*otrü*). Les bois sont choisis parmi ceux, de moindre section, récoltés pour les chevrons. De même longueur que les chevrons, les contre-lattes ont un diamètre légèrement inférieur, environ 4 cm. Toutes les contre-lattes sont fixées par des lianes [21].

— *Les gaulettes (fini)*

Ce sont toutes des baguettes d'environ 2,50 m de longueur pour un diamètre de 1,5 cm qui sont disposées horizontalement tout autour, de bas en haut, de la charpente. L'écartement varie de 8 à 12 cm.

Pour former la paroi de la case, on commence le travail par le côté droit, face à la porte. Les premières gaulettes, épointées, sont glissées entre le chambranle, mis en place avant cette opération, et le poteau. Elles sont ainsi solidement coincées et serrées par ce chambranle, lui-même amarré en haut à la panne sablière.

Eléments de la charpente (Lifou).
1. *jo*
2. *wangöningon*
3. *sine feni*
4. *tane fini*
5. *tane fini*
6. *fini*
7. *traitr*
8. *trainenëz*

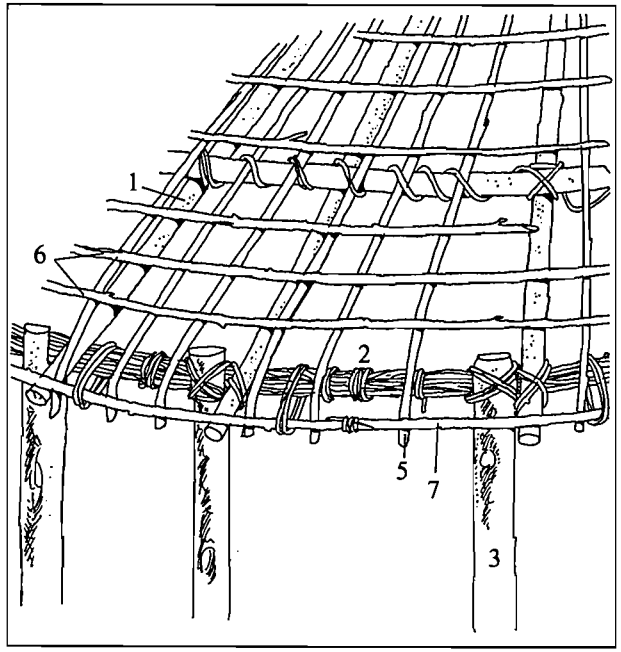

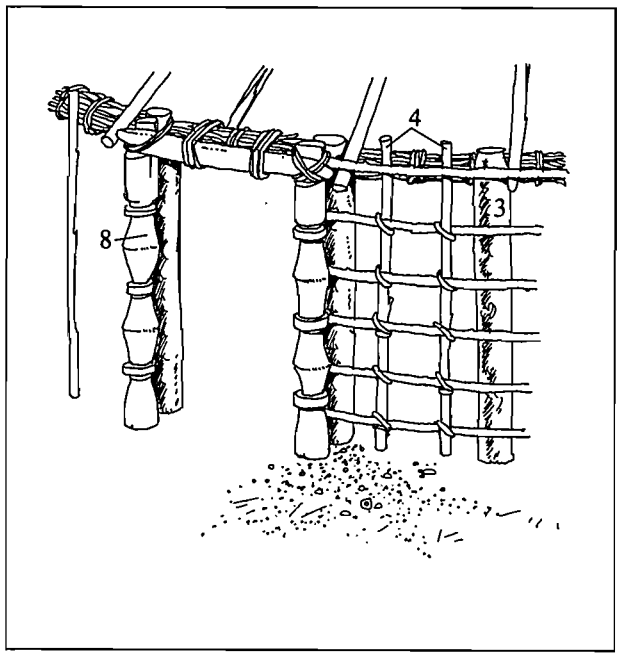

21. Pomme-liane, *tim* (*Passiflora suberosa*), haricot géant, *gem* (*Mucuna gigantea*), *jel* (*Derris uliginosa*), *canehmez* (*Tylophora affine tapeinogyne*). On choisira éventuellement la liane *wahana* ; elle n'est pas aussi solide que les autres mais elle a une bonne tenue si elle est exposée à la fumée. C'est pourquoi on s'en servira plutôt pour le sommet de la case toujours bien enveloppé par la fumée du foyer.

La corbeille et les chevrons principaux au sommet du poteau central (Lifou, 1979).

Détail de charpente, chevrons principaux et chevrons secondaires.

Les gaulettes du toit partent du bas pour remonter presque jusqu'au sommet. On laisse le sommet sans gaulettes car les chevrons et les contre-lattes se rejoignant ne rendent pas nécessaire leur présence. Toutes les gaulettes sont maintenues par un serrage commun à de nombreuses constructions en liane *tim*, souple et verte pour la toiture, et *jel*, plus souple et passée au feu pour la paroi. Il faut toujours considérer que les matériaux les plus protégés sont ceux qui seront exposés à la fumée du foyer. Donc, dans cette construction, on n'écorce pas, ou en tout cas avec moins de soins, les gaulettes et chevrons de la toiture. En revanche, on utilisera des gaulettes écorcées et des lianes très solides et sensibles aux attaques des insectes pour les parois de la case.

Les gaulettes de la paroi sont appelées *fini ne go ipië*. Le bois le plus recherché pour ce travail est le *sö* ; c'est pourquoi les gaulettes de la paroi peuvent être désignées comme *fekene sö*. Pour l'écorcer, mieux qu'avec le couteau, on fend une gaulette plus grosse en Y et on passe, en un mouvement de va-et-vient, les tiges dans cette fourche.

Dans les grandes cases, les gaulettes sont attachées avec beaucoup de soin. Elles présentent dans la répétition de leurs ligatures un ensemble de motifs qui sont dénommés et connus comme tels. Un exemple particulièrement élaboré est réalisé sur la double paroi intérieure de la case de la Grande Chefferie à Mu où on a utilisé le roseau-liane *wenek* éclaté qui maintient, serrées les unes contre les autres, des gaulettes horizontales de teinte claire sur lesquelles la couleur brun sombre du roseau sec dessine des chevrons.

— *Cerclage (traitr)*

Fixés au bout des chevrons sur tout le pourtour de la charpente, les gaulettes forment un cerclage sur lequel les poteaux secondaires viennent s'amarrer. Par ailleurs, ce cerclage permet aux contre-lattes de venir se glisser et ainsi se caler en force entre lui-même et la panne sablière. Une pente satisfaisante pour la couverture et un coude bien fini est ainsi obtenu. C'est ce qui permet la couverture sans solution de continuité caractéristique des cases des îles Loyauté.

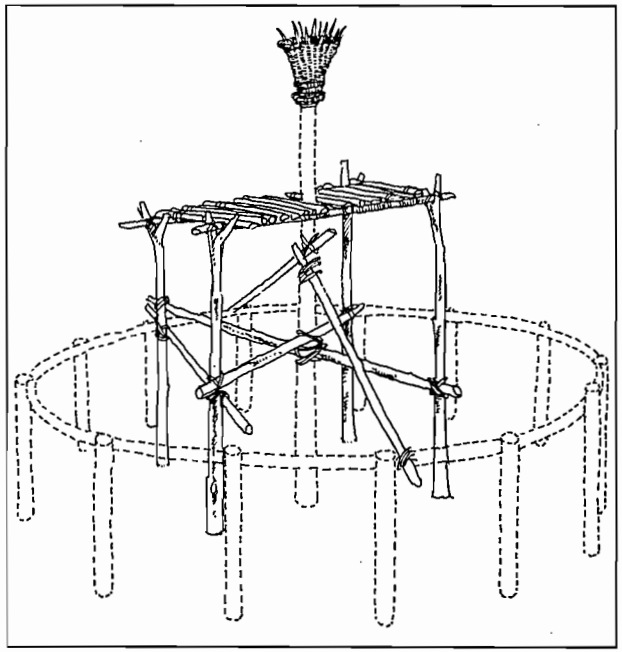

Echafaudage intérieur lors de la construction d'une case familiale.

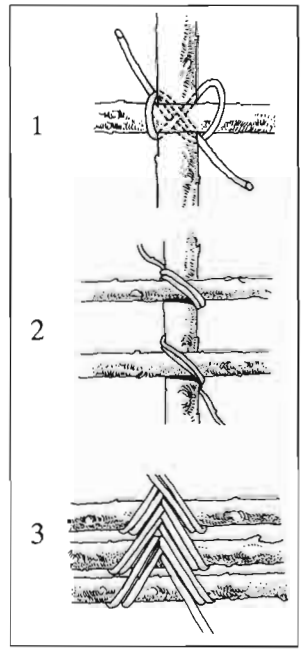

Exemples de ligatures de gaulettes.
1. Nouage.
2. Nouage rapide.
3. Nouage avec roseau wenek.

Mise en place du linteau et des chambranles (Traput, Lifou, 1979).

Chaque pièce de bois est fixée par liane à l'extrémité des chevrons dépassant à peine de la panne sablière. Il vont rejeter la paille à l'extérieur et faciliter ainsi la finition du raccordement entre la paroi et la toiture.

— *Les chambranles (trainenëz)*

Deux pièces de bois sculptées d'un motif géométrique sont liées aux poteaux. Le pied est enterré et l'extrémité supérieure, taillée à mi-bois vers l'extérieur, reçoit et supporte le linteau. L'autre ouverture est réalisée de cette manière mais les chambranles n'y sont jamais sculptés.

— *Les linteaux*

Ils sont posés et liés aux chambranles avec la liane *xuluhnep* qui les maintient également par le milieu à la panne sablière.

La couverture

L'ensemble technique impliqué dans la couverture de la case ronde aux îles Loyauté diffère de celui de la Grande Terre en ce que l'on utilise le même matériau de bas en haut. En ce cas, les parois sont traitées de la même manière que le toit. L'inexistence de la flèche faîtière aboutit à la fabrication d'un faîtage particulier aux îles. Toutefois, les techniques de ligature et de fixation des matériaux sont assez semblables et renseignent plus clairement sur celles qui devaient être utilisées sur la Grande Terre.

— *Les matériaux*

Le matériau de base est la feuille de cocotier sèche *drohnu* dont les folioles sont détachées et mises en bottes d'un diamètre d'environ 15 cm. Elles doivent rester suffisamment légères pour pouvoir être lancées aux couvreurs au cours du travail. On compte environ 2000 bottes pour une case de 6 m de diamètre. Les bottes *uke drohnu* sont confectionnées dans les cocoteraies puis transportées au lieu du travail. C'est un matériau qui peut être stocké. Pour les lier, on utilise une foliole de cocotier verte assouplie au feu. Elles sont disposées par tas tout autour de la case.

On collecte aussi la paille *jez* (*Imperata cylindrica*), arrachée avec ses racines. Elle sert à la confection des dessus des deux ouvertures et du faîtage. Certaines cases sont entièrement couvertes ainsi, racines de *jez* à l'extérieur. Il faut environ 3000 bottes pour une case de 6 m de diamètre. La paille a une durée de plus de dix ans, si elle a été préparée avec soin.

La collecte et le travail de mise en bottes des matériaux de couverture sont assurés par les femmes et le transport. Le travail est réparti selon l'âge et la force : les vieilles et les femmes «en voie de famille» font les bottes ou gardent les enfants à la tribu ; les plus jeunes collectent les feuilles, arrachent la paille et l'acheminement sur le lieu de construction.

Les liens *jëu*, qui permettent le serrage des gaulettes *hatre* sur les bottes, sont tirés de la nervure centrale *inatragelë* de la feuille de cocotier verte. Le

Bottes de folioles de cocotier (uke drohnu) destinées à la couverture.

Pose des bottes de folioles de cocotier.

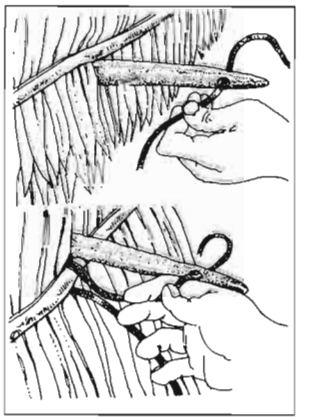

Nouage avec l'aiguille à couvrir.

cœur, très cassant, est retiré ; seule la fibre externe de la partie plate de la nervure est décollée : on en fait des rubans de 1 à 2 cm de largeur assouplis au feu. Le paquet *itraijë* ainsi constitué est noué puis attaché à la ceinture des couvreurs.

— *Le montage*

La couverture se réalise de bas en haut. La première rangée de bottes est légèrement enfouie dans une petite tranchée qui court tout autour de la case. Partant du bas, de chaque côté de la porte, elle fait ainsi un premier tour et ajoute ensuite une rangée de bottes par tour. Cette première rangée est constituée de paquets doublés ; on l'appelle *aidro* («ce qui nourrit la terre»). Cette rangée *aidro* qui doit assurer une bonne protection, est montée jusqu'aux trois gaulettes non écorcées du bas de la paroi.

La botte *uke drohnu* est étalée contre les gaulettes, puis coincée et serrée par la gaulette extérieure *hatre*. Le serrage s'obtient en rapprochant les deux gaulettes grâce à un lien *jëu* passé à travers la paroi avec l'aiguille *cili* tenue par un homme à l'intérieur de la case. En effet, ayant sous les yeux toute la structure, il choisit les distances auxquelles doivent être passés les liens. L'endroit de la ligature étant déterminé, invité par l'homme qui couvre (à l'extérieur) et qui lui crie *tro pi* («sors»), il enfonce son aiguille dans l'épaisseur des bottes de feuilles. Le couvreur passe le lien dans le chas de l'aiguille et crie *paate* («entre»). L'aiguille tire le lien vers l'intérieur de la case, lui fait enserrer la gaulette par le dessus et le ressort vers le couvreur qui fait le nœud. Pour assurer un serrage maximum, le couvreur tire le lien en frappant en même temps la gaulette tout auprès du nœud avec un lourd marteau de bois. La solidité du lien *jëu* et l'élasticité des feuilles tassées assurant un serrage extrêmement efficace.

On continue ainsi à disposer les bottes ; dès qu'elles sont tenues par la gaulette, on coupe le lien *otren* et on étale le bout de la botte ainsi libérée sur la gaulette de la rangée supérieure. Les bottes se chevauchent ainsi d'un tiers à chaque rangée, la botte supérieure cachant la gaulette qui serre la rangée in-

férieure. On obtient ainsi une couverture absolument homogène de bas en haut.

Dès que les couvreurs ont atteint la rupture de pente du toit, ils doivent particulièrement soigner le façonnage de cet angle. Ils utilisent deux gaulettes au lieu d'une seule pour appliquer la rangée qui fait l'angle sur la pente du toit. Ils doivent poser les linteaux de paille qui assureront un bon écoulement de l'eau au-dessus des deux ouvertures. Ces linteaux sont toujours confectionnés en paille *jez* tassée dont les bottes sont serrées par un châssis de gaulettes. Ils sont préparés à part et ajustés sur la charpente que l'on a, à cet endroit, recouverte d'une natte. Dès que la paille est fixée sur le treillis, on enlève les gaulettes qui retenaient les pailles. On peut, dès lors, continuer à couvrir, les feuilles *drohnu* venant recouvrir les linteaux de paille qui, les relevant, formeront gouttière.

Lorsque la hauteur ne permet plus le travail au sol, on élève l'échafaudage extérieur, utilisant pour cela les anciennes pannes de la case précédente qui sont, soit soutenues par des fourches, soit suspendues au sommet de la charpente.

— *La confection du faîtage*

A Traput, le faîtage *iwèneminy* («le chapeau») a été tressé par le plus vieux de la tribu. Il a préparé cinq bottes de paille arrachée avec ses racines, en prenant soin de la choisir très longue (environ 1 m). Par ailleurs il a mis de côté sept petites bottes de cette même paille (diamètre environ 3 cm).

Les cinq paquets sont posés à terre, racines coupées et haut de tige vers le haut, reposant les uns contre les autres en faisceau. En y insérant les petits paquets un à un, le vieux tresse, au quart supérieur, l'extrémité des pailles. Quand le tressage a atteint l'extrémité des pailles, il taille les bouts de paille qui, rabattus pendant le travail, dépassent. Ce tressage doit être aussi serré que la disposition des fruits du pandanus *wene miny*. Le faîtage terminé est hissé au sommet de la case, préalablement recouvert par des nattes de pandanus qui augmenteront l'étanchéité. On le dépose sur le léger dépassement du poteau central au-dessus de la corbeille. Les pailles sont bien étalées autour du sommet sur la dernière rangée de

Case familiale à Lifou, Traput, 1979.

Construction de la case, à Traput, Lifou, 1979.

Pose de la couverture au passage de la paroi à la pente du toit. Au-dessus de la porte on a disposé une vieille natte avant de poser les bottes de folioles de cocotier. Les chambranles sont en place pour serrer les gaulettes contre les poteaux du tour.

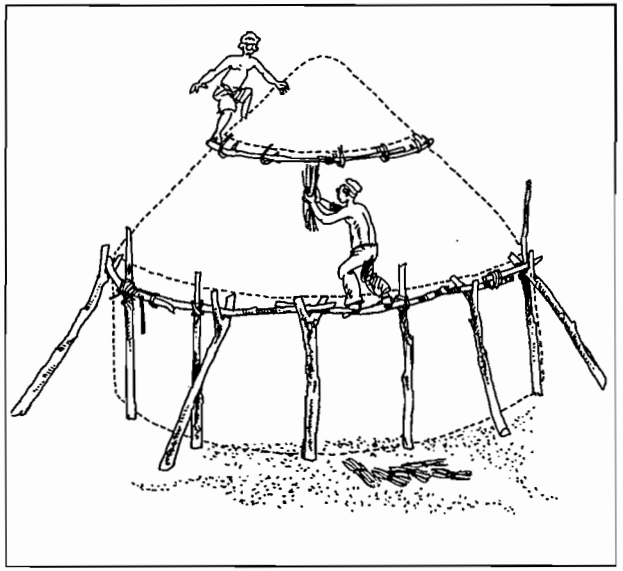

L'échafaudage permettant d'accéder au toit pour couvrir.

feuilles de cocotier, puis maintenues par un cerclage (qui reste visible) en liane *jeni* (*Maesa novo-caledonica*) dite liane «à eau».

Un faîtage est souvent confectionné sur un objet ou une pièce de bois ayant la taille du haut du poteau central et formant gabarit. Ce faîtage ne comporte pas de tressage complet et laisse le passage au bout du poteau central qui dépassera du haut de la case d'environ 50 cm : c'est à cette extrémité que l'on accrochera les grandes feuilles de cocotier qui protégeront la couverture des vents trop violents.

Le passage de la couverture de la paroi à la pente du toit.

1. Gaulettes.
2. Gaulettes extérieures, masquées lors de la finition.
3. Linteau.
4. Chambranles.

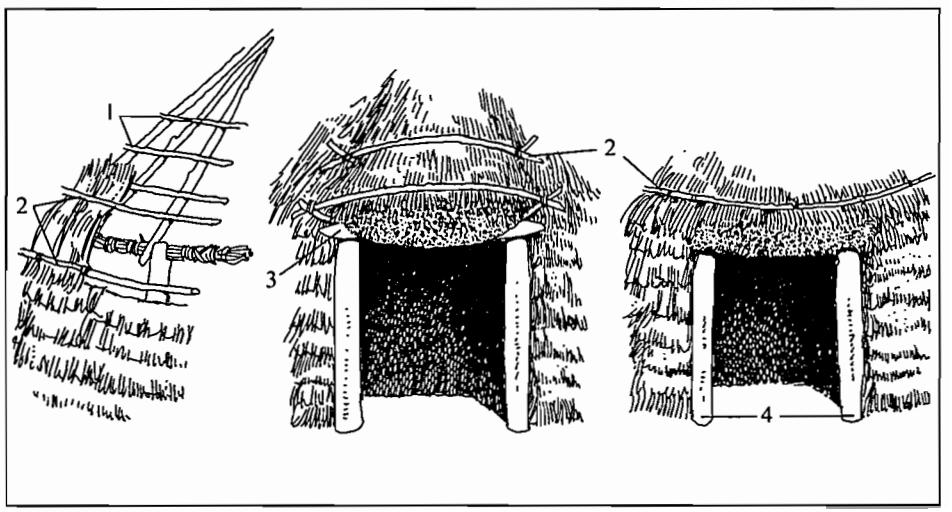

Case ronde à Lifou.

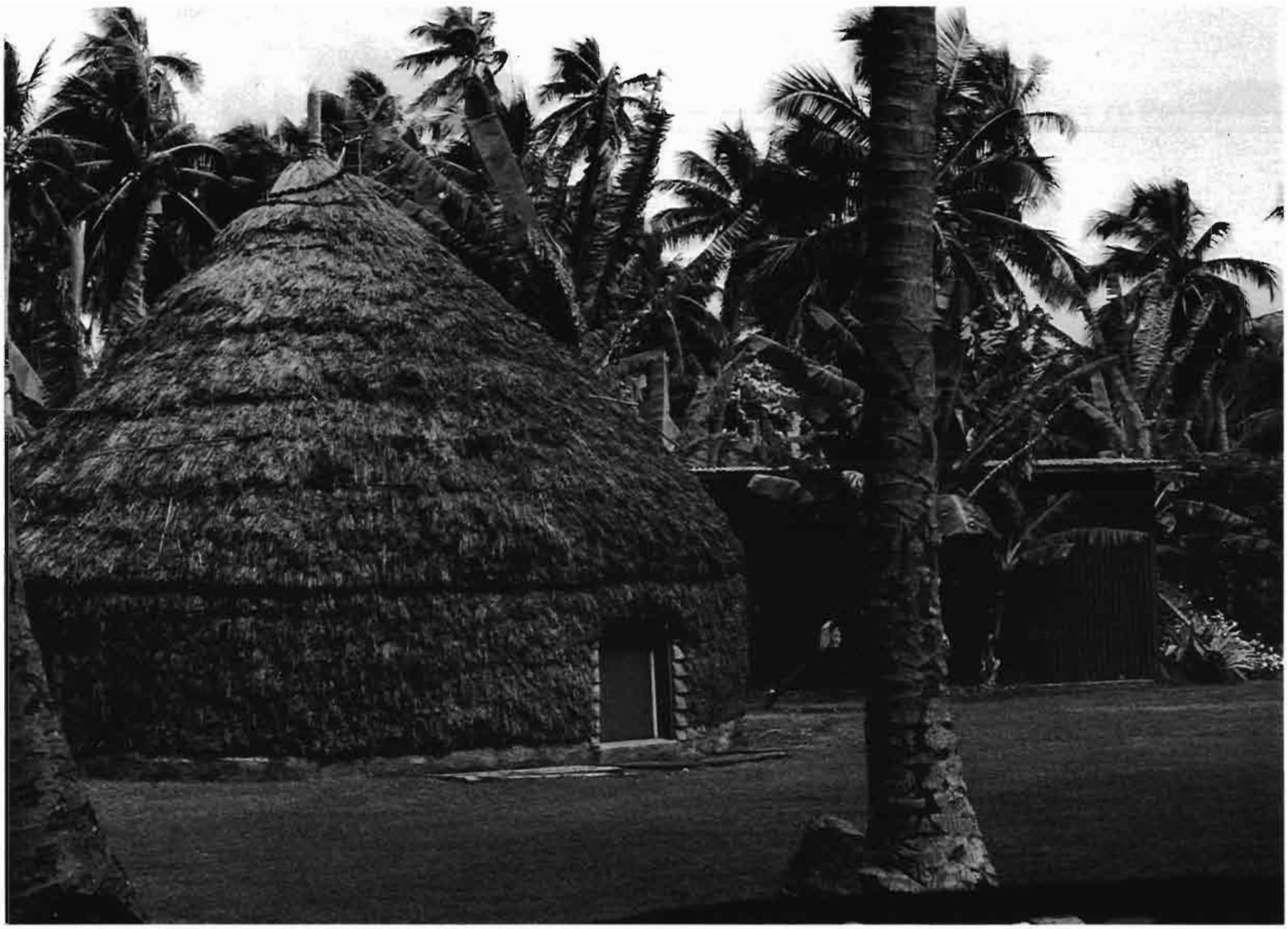

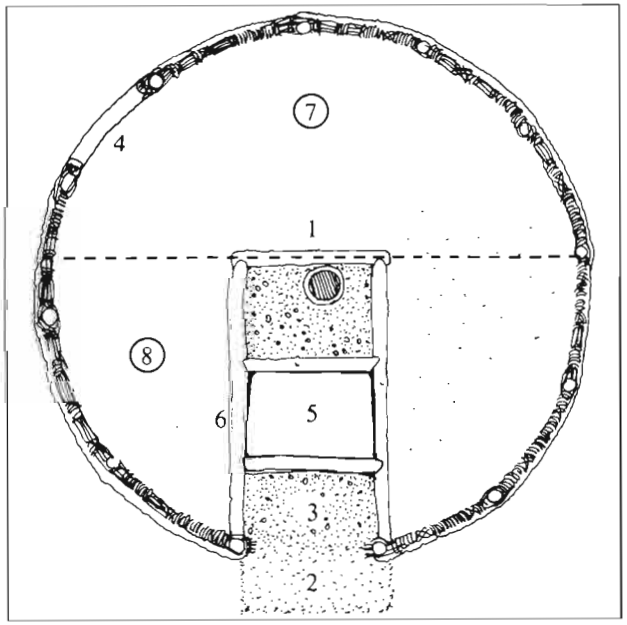

Plan d'une case familiale.
1. Poteau central.
2. Porte (*qehnelö*).
3. Seuil.
4. Fenêtre (*mamala*) ou autre porte
5. Foyer (*hnaeë*).
6. Traverses délimitant le foyer (*öli*).
7. *hnexöt*.
8. *sehne*.

22. Si ces informations ont été collectées à Lifou (îles Loyauté), elles s'appliquent tout aussi bien aux aménagements réalisés sur la Grande Terre.

Natte de pandanus et lanières de pandanus prêtes au tressage.

23. Il arrive que lors des grands cyclones, les chevrons des vieilles cases tombent. Le cadre du fumoir protège alors les habitants et les vieux conseillent toujours de construire un fumoir.

— *L'aménagement intérieur*

L'intérieur de la case est aménagé simplement, mis à part les élément sculptés de l'architecture, le travail consiste en la mise en place du foyer [22]. Le foyer *hnaëe* est placé entre le poteau central et l'entrée *qene qëhnelö*. La protection est assurée par un ensemble de poutres de bois qui forment le foyer, seuil et «table» au pied du poteau ; les deux poutres principales (*öli*) s'alignent sur les poteaux de l'entrée et vont jusqu'à l'arrière du poteau central. Le caisson, formé par les bois, autour du poteau central et au seuil, est rempli de corail et de sable de corail ; il est désormais le plus souvent cimenté.

L'espace de la case est réparti en deux moitiés. Celle du devant, *sehnë*, de chaque côté du foyer, est la place des parents (à droite du foyer) et des invités ou des grands parents (à gauche du foyer). Celle de l'arrière, *hnexöt*, est réservée aux enfants. On donne, de toute manière, le *sehnë* de droite comme le plus valorisé.

Le sol, en terre battue, est recouvert d'une couche de feuilles de cocotier sèches *drohnu*, appelées en ce cas *hna haö*, d'une seconde couche de nattes de feuilles de cocotier tressées *behno* et d'une dernière protection faite de plusieurs nattes de pandanus *ixöe* très finement tressées, toutes produites par les femmes.

A mi-hauteur, au-dessus du foyer, on place le fumoir *inëpékö*. Deux barres prennent appui sur la panne *ina thipi i tepolo* et rejoignent une traverse fixée sur le poteau central. On appelle aussi cette installation *itea ne hao* («support de la poussière»). Elles supportent un clayonnage qui sert aussi bien de fumoir que d'étagère [23].

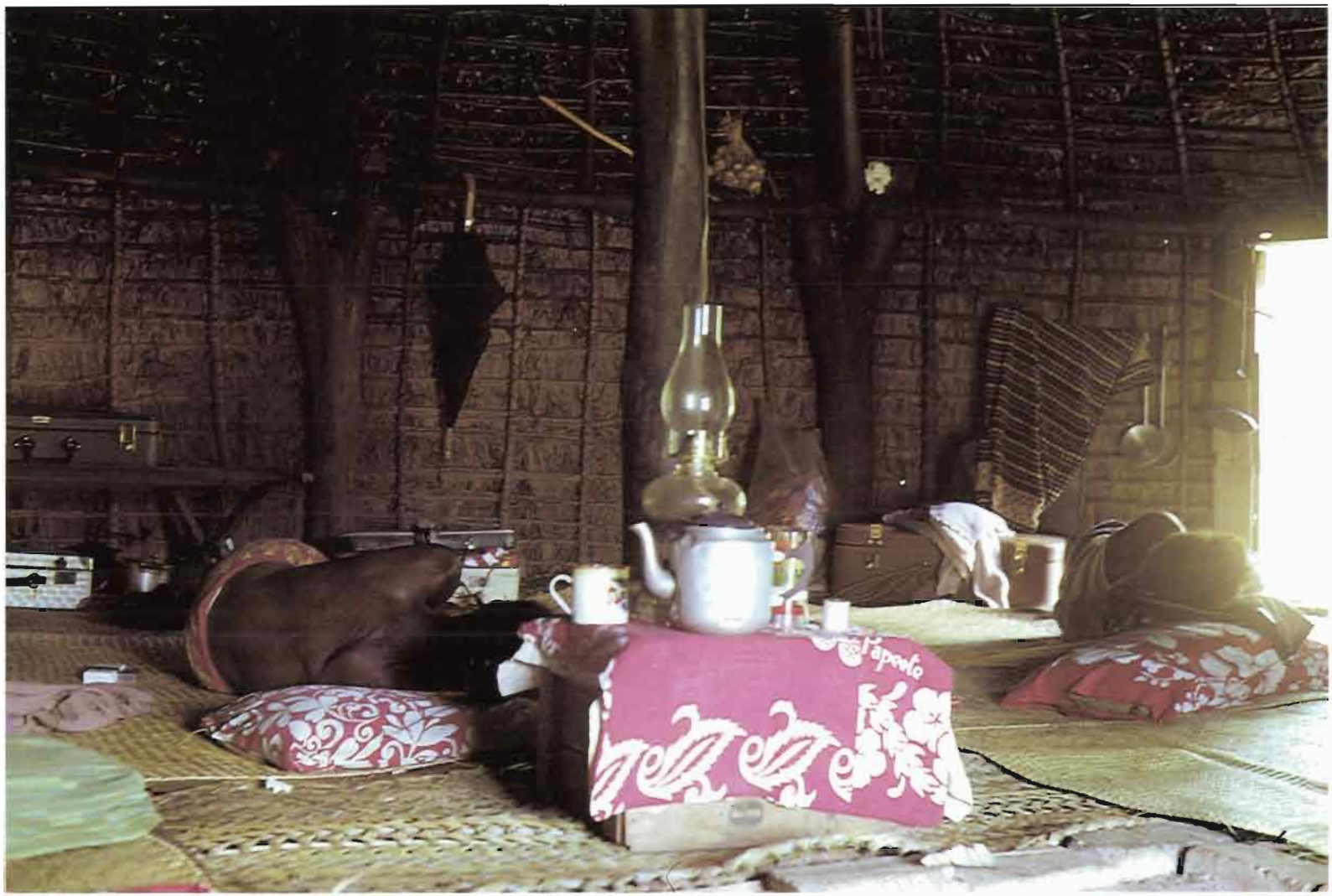

Intérieur d'une case.

On couche à terre tandis que les valises contenant les vêtements sont placées sur un lit faisant fonction d'étagère. Ces étagères constituées autrefois de plusieurs perches, pouvaient être complétées par des paniers suspendus dans la charpente.

Chapitre 3

Autres types de maisons

Coexistant avec les cases rondes et voisines de la grande case, quelques formes d'abris et de cases différentes complètent l'espace habité du hameau. Elles sont, soit la pérennisation de formes anciennes, soit des solutions adaptées voire des innovations influencées par les Européens ou les autres cultures du Pacifique. Elles balisent ainsi l'évolution globale de l'habitat kanak depuis deux siècles.

La case oblongue

Il existait des maisons ovales plus ou moins allongées. Sarasin, en 1911, en signale de 40 à 60 m de long, citant Opigez [24]. Il en photographie une à Tchambouenne (nord) [25]. Elles avaient des fonctions diverses (abri provisoire pour une fête, cuisine, maison pour les femmes et les enfants, atelier), et n'étaient jamais placées en haut de l'allée. Elles pouvaient être construites sur un tertre ou à même le sol. On observe les traces au sol d'anciens villages constitués de cases rondes et de cases oblongues à rebord et à foyers de pierre.

Une description fondée sur les souvenirs d'un constructeur, Fwêêdi Tchillet, a pu être recueillie à Werap en 1984 : «C'est la maison des femmes, elles dorment dedans. Le nom de cette case est *nga cainya*. Elles dorment dedans, elles font la cuisine dedans, quand elles ont fini de faire la cuisine, elles

24. Administrateur colonial à la fin du XIXe siècle. Sarasin, F., *Ethnologie der Neu-Caledonier und Loyalty*, «Atlas», Munich, 1929, p. 133.

25. *Ibid.*, p. 46, fig. 16.

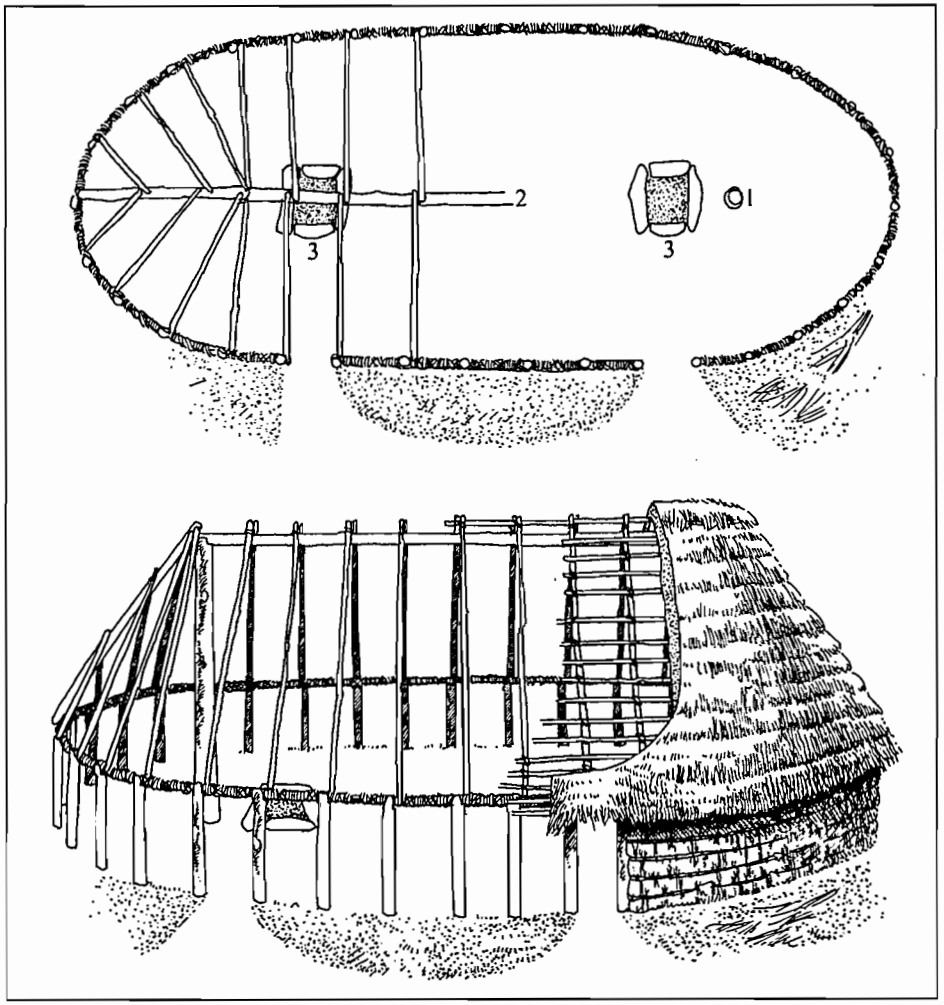

Plan et ossature d'une case oblongue.
1. Poteaux principaux.
2. Poutres faîtières.
3. Foyer.
Ces constructions reprennent les caractéristiques des cases rondes.

nous appellent, nous les hommes, comme aujourd'hui. Nous rentrons dans la case pour nous asseoir et pour manger. Nous mangeons et son nom c'est ça : *nga cainya*. Quant à nous, les hommes, notre case est *nga xayuk* et cette case *nga xayuk* est notre case à nous les hommes. Et après, quand les hommes ont fini de manger, ils retournent dans leur case et y dorment et se racontent des histoires (légendes et contes). Quand on veut parler de cérémonies coutumières, nous repartons dans les cases rondes *duu nga*. On rentre dans cette case et on discute. Les femmes restent dans leur case ; on ne reste jamais ensemble. Ce n'est pas comme aujourd'hui où nous restons ensemble, hommes et femmes, vieux et chefs. Avant, les femmes restaient dans cette case, parce que c'est leur case. Dans ce genre de case, il n'y avait pas de fenêtre ; la fumée passe à travers l'espace, entre la panne sablière et le haut du mur *dawenn*. Il y a plusieurs foyers quand la case est grande. Habituellement, il y a deux foyers. L'autre foyer c'est pour faire la cuisine. Ils étaient bordés avec des pierres *hyenn yaak*.»

Ce type de maison a été construit sur la Grande Terre jusqu'assez récemment avec des dimensions plus modestes et avec un mur en torchis, comme par exemple au village de Camba. Elles perdurent en revanche à l'île des Pins avec des matériaux végétaux. Elles illustrent dans ce cas une tradition ancienne selon laquelle les guerriers étaient abrités dans des maisons longues de grandes dimensions. On peut voir encore au lieu dit Pwé Wadje (île des Pins) des poteaux restés en place (d'un diamètre de 40 cm), vestiges d'une construction d'au moins 20 m de longueur.

Maison oblongue à l'île des Pins (1984).

Maison oblongue, détail de la charpente.

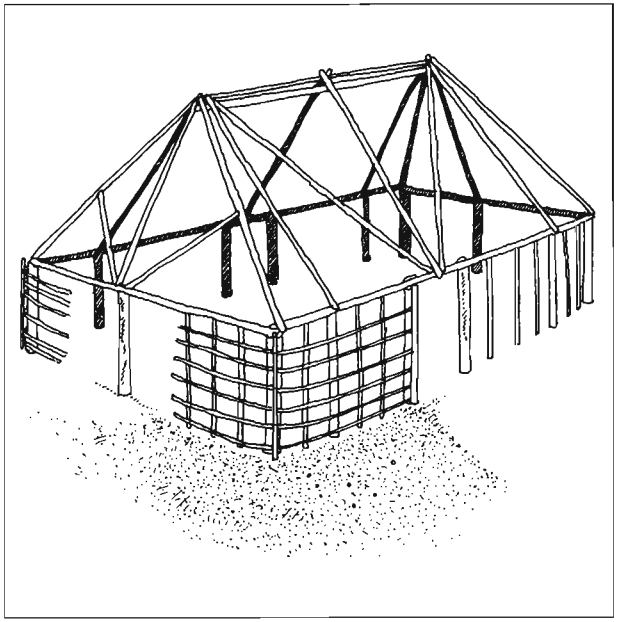

Charpente de maison rectangulaire (Tiga, 1984).

Maison rectangulaire à Tiga (1984).

La case rectangulaire

On observe à Maré et à Tiga (îles Loyauté) des cases d'habitation rectangulaires. Elles se rapprochaient d'une tradition établie au sud de la Grande Terre, à l'île des Pins, aux îles Loyauté et, plus largement, en Polynésie. En langue de Lifou, Maurice Leenhardt donne *thiaea* pour désigner ces maisons et précise : «introduit par les Samoas». La description d'une maison de ce type a été établie en 1984 à Tiga, à partir des constructions habitées ou en ruines. C'est la maison familiale *umathaet*.

La construction, à Tiga, est très largement déterminée par la rareté du bois. La végétation du plateau est riche mais le faible développement des arbres ne permet pas de se procurer des pièces de bois suffisamment longues. Toutes les maisons, de construction inspirée par cette tradition samoane, sont petites, rectangulaires et recouvertes de paille ou de folioles de cocotier, de bas en haut, sans interruption, au niveau du bas de la pente du toit. Elles rejoignent, dans cette solution technique, leurs cousines et voisines des îles Loyauté [26].

— *Les poteaux principaux*

On plante d'abord les poteaux des quatre coins de la maison *dohn kona* ; à partir d'eux on place les deux portes et les autres poteaux. Leur sommet est taillé à mi-bois tourné vers l'intérieur de la construction. Ils sont faits en *hmû* (gaïac) ou *trelewegeth* (raporé). Le mi-bois reçoit la panne sablière, *wagonigön*, qui est placée à 1,40 m du sol.

— *Poutre faîtière et chevrons*

La poutre faîtière *geup* est supportée provisoirement par deux poteaux, le temps qu'elle soit maintenue par tous les liens de la charpente, sa fonction principale étant de solidariser tous les amarrages des chevrons de la toiture. On pose alors les chevrons *dohn uma* du dessus de la porte, ceux des deux extrémités de la poutre faîtière, les quatre coins, les quatre intermédiaires et les jambes de force. Ces dernières ne sont pas nécessaires dans la construction avec nouages de lianes, car le clayonnage très serré est

26. Les langues employées dans les nomenclatures sont le nengone et le drehu, respectivement langues de Maré et de Lifou. On se reportera au descriptif de la case de Traput (Lifou) pour avoir les identifications des essences des bois utilisés.

suffisant. Seule l'utilisation des clous les rend indispensables car l'ensemble de la structure peut jouer aisément et, par exemple, se coucher sur le côté (quelques exemples observés).

— *Les gaulettes*

On place les piquets intermédiaires *tane fini* autour de la case et les petits chevrons sur les traverses de la toiture ; chacun correspondant à un des piquets intermédiaires *tane fini*.

Les gaulettes *fini* sont posées horizontalement tous les 8 à 10 cm à partir des portes. Elles sont liées aux *tane fini* sur toute la charpente. Elles sont cintrées aux quatre angles de la maison et maintenues ainsi par un piquet extérieur. De la même manière, un poteau applique leur extrémité épointée contre les chambranles des portes.

Ces gaulettes sont taillées dans des baguettes non écorcées de 2 à 3 m de long pour un pouce de diamètre, en *sö*, *xetr*, *hnë*, *weg* ou mimosa.

— *La couverture*

Elle se compose de paille *jez* (ou en folioles de feuilles de cocotier *dohnu*), arrachée pour conserver une partie de la racine. On secoue la terre et on confectionne des bottes de la grosseur d'un bras. La paille est serrée contre les gaulettes *fini* par une autre, extérieure *hatre* retenue par un lien passé avec une aiguille *cili* qu'un couvreur manie de l'intérieur de la maison.

On commence en posant une première rangée de paille en bas de chaque côté de la porte. Cette première rangée, dite *xetraïdo* («rangée pour la terre») est légèrement enfouie et constituée de pailles plus longues que pour le reste de la couverture.

— *Le faîtage*

Il est simple et consiste à poser une dernière rangée de paille longue, racines vers le bas, de chaque côté du faîte, à les croiser sur le côté opposé et à les maintenir par une gaulette parallèle à la poutre faîtière.

Quand il est plus élaboré, c'est un tressage de paille *tji tji* réalisé au sol autour d'une gaulette ; deux

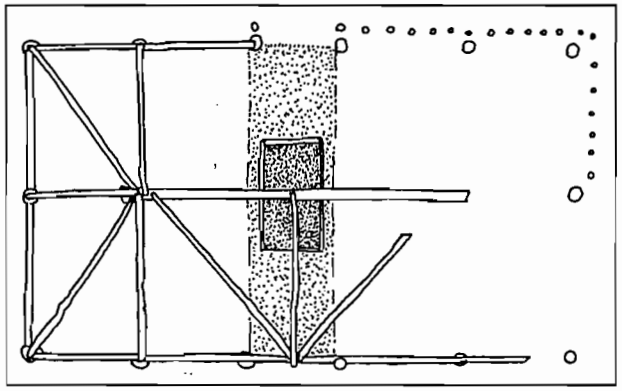

Implantation des poteaux (Tiga, 1984).

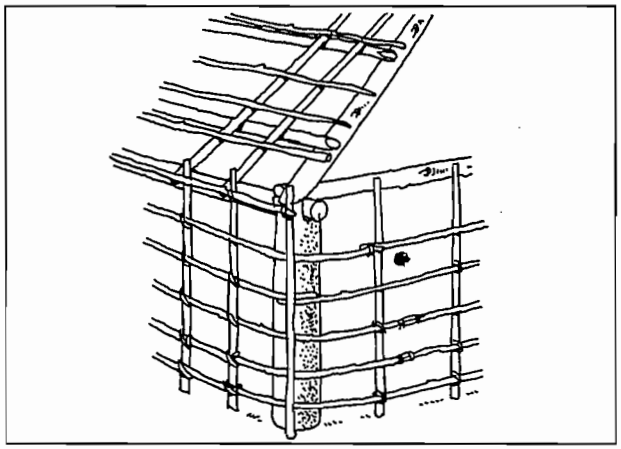

Poteau d'angle et accrochage de la charpente.

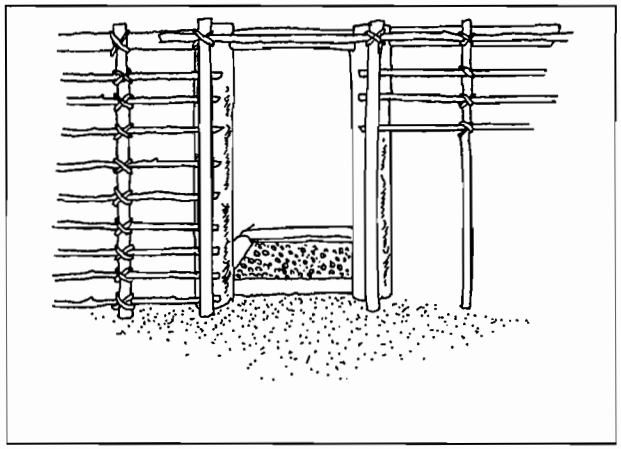

Disposition des pièces formant la porte.

Construction d'une case rectangulaire à soubassement de béton (Maré, 1985).

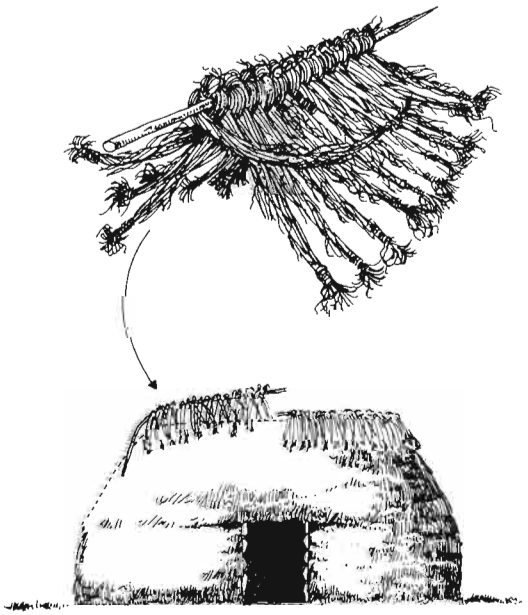

Faîtage en paille tressée et mise en place sur une toiture de maison rectangulaire.

pièces sont ainsi piquées aux extrémités du faîte et rejointes au centre. Ce type de faîtage est commun aux îles Loyauté ; la paille est répartie de chaque côté de la tresse, racines vers le bas et ainsi posée sur le faîte.

— *Aménagement intérieur*

La maison est toujours partagée en deux selon l'axe des deux portes opposées. Entre ces portes on installe le foyer, délimité par des poutres allant de porte à porte. Les seuils, maintenant cimentés, étaient autrefois composés d'un lit de gravier de coraux. Le sol de la maison est recouvert d'une première couche de paille, puis de nattes tressées *behno* avec des feuilles de cocotier, et enfin de nattes de pandanus. On suspend des paniers aux coins de la maison pour y ranger le linge.

— *Utilisation*

C'est la maison pour dormir et discuter. Le feu est de faible intensité, mais toujours entretenu. Il contribue, par les dépôts de suie, à conserver la charpente. Une des deux portes est obturée (nattes ou volets) selon la direction du vent. Pour dormir on dirige la tête vers le foyer ; chacun étant allongé parallèlement à la longueur : d'un côté les garçons et les filles, de l'autre les parents et les tout petits.

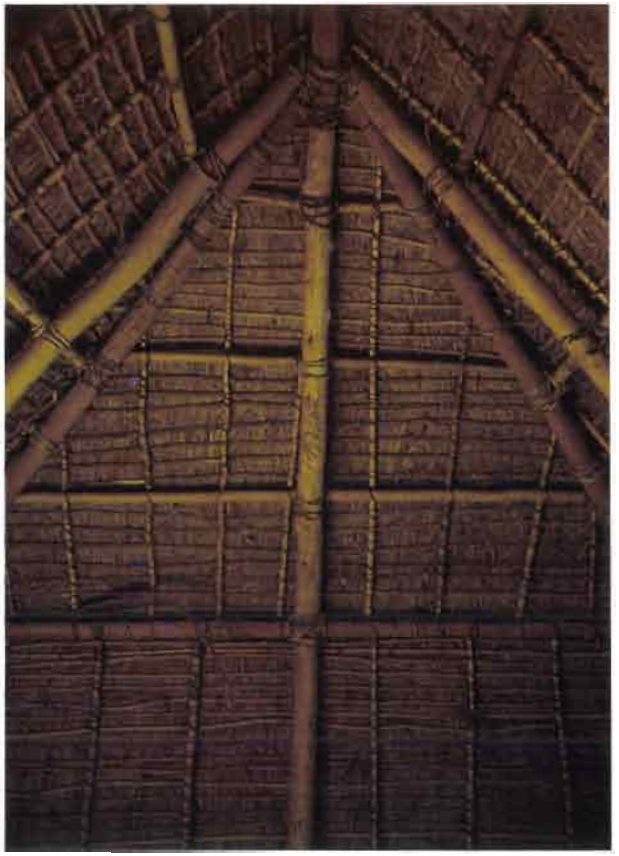

Intérieur de case rectangulaire.
Structure de la charpente latérale.

Evolution des types de maisons rectangulaires.

1. Maison constituée d'éléments végétaux : couverture en écorces de niaouli retenue par des pierres et un serrage de chevrons extérieurs ; murs de paille.

2. Maison à murs de torchis en lattes de bambous ; couverture en écorces de niaouli.

3. Maison à murs de torchis sur soubassement de pierres sèches ; couverture de paille.

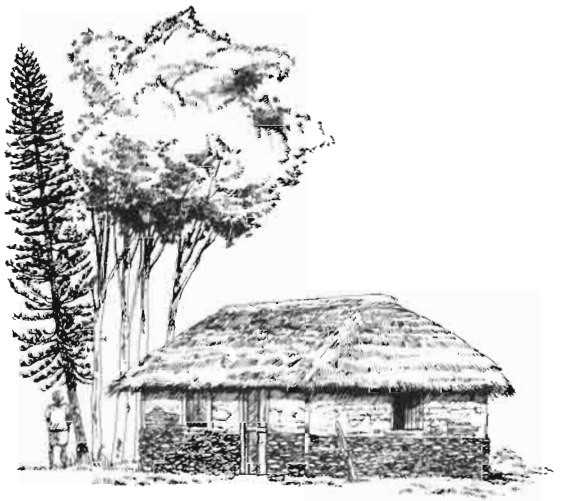

Une «case-atelier», d'après un document photographique d'Allan Hughan, 1874.

La case atelier à la fin du XIXe siècle

Certains documents représentent des cases dont un des pans du toit dépasse le faîtage, ménageant un espace par où la fumée s'échappe sans doute plus commodément. Ils n'établissent pas que les bâtiments soient à coup sûr rectangulaires ou oblongs. Le plus ancien, photographié en 1874 par Hughan, semble rectangulaire, le pan arrière dépasse très largement mais la façade est fermée. Un autre document, dû à Sarasin [27], montre une case à pans inégaux mais de forme nettement oblongue à façade ouverte. Il s'agit, selon Sarasin, de la case-atelier. Dans son dictionnaire, Maurice Leenhardt décrit un bâtiment de même allure au mot *moako* : «Case rectangulaire avec toit à deux pentes dont l'une, au faîtage, dépasse l'autre en auvent. Ouverte sur un côté, la case est une manière de studio où hommes et femmes peuvent se rencontrer et deviser [28].» Cette forme est particulièrement intéressante ; elle semble fondée sur une tradition préeuropéenne. Or ce mode de charpentage est assez proche de certaines solutions polynésiennes pour que son existence permette d'élaborer quelques hypothèses sur l'histoire de sa diffusion dans l'Océan Pacifique.

27. Sarasin, F., *La Nouvelle-Calédonie et les Iles Loyalty*, Bâle, 1917, p. 171, fig. 94.

28. Leenhardt, M., *Vocabulaire et grammaire de la langue houaïlou*, Paris, Institut d'ethnologie, 1935.

Case ouverte sur le devant à Méoué (Canala).
(Photographie de Fritz Sarasin, 1911).

Détail d'un bambou gravé, daté de Houaïlou, 1894.

Ce bambou gravé offre une représentation rare d'un hameau avec ses cases rondes familiales sans sculptures, sa grande case avec chambranles et flèche faîtière et surtout ses «cases-ateliers», à toiture dissymétrique où un pan dépasse l'autre afin de laisser s'échapper la fumée. Ces abris rectangulaires ne sont pratiquement jamais représentés. Le dessinateur a même esquissé un croquis de charpente. (Museum d'Histoire Naturelle de Grenoble n° M.763).

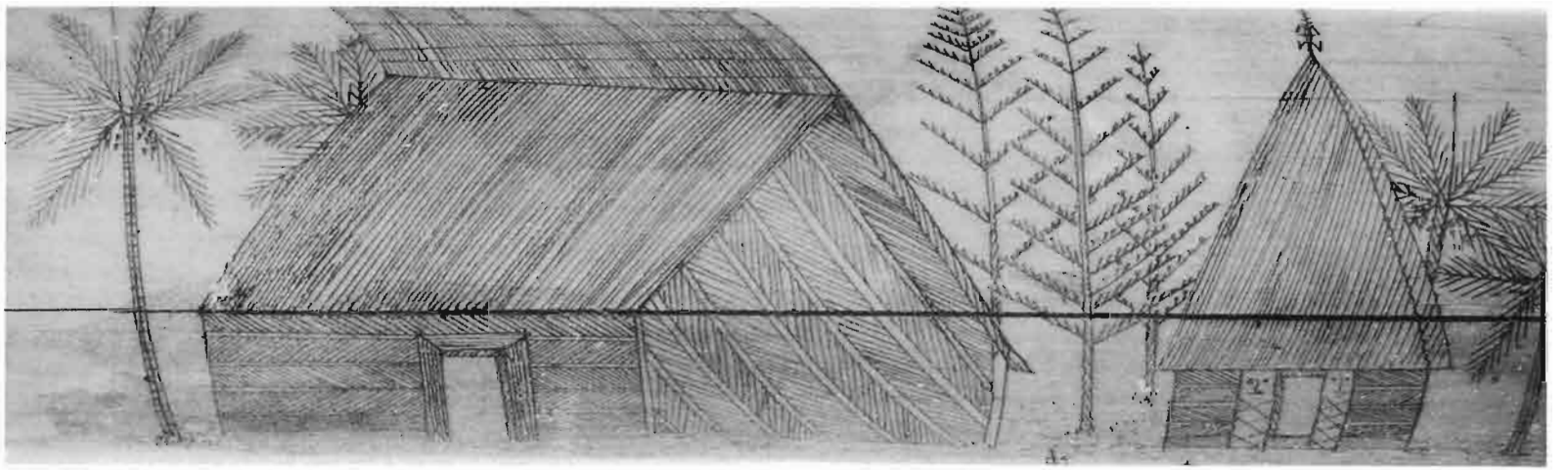

« Case canaque à Canala », photographie de Allan Hughan, 1874.

(Album Dubain, fonds Bouge, Musée des Beaux-Arts de Chartres).

Chapitre 4

Actualité de l'habitat kanak

Au village

Au village, plusieurs formes de maisons vont cohabiter : maisons rondes et maison rectangulaires ; maisons en matériaux traditionnels et maisons en matériaux modernes. Partout sur la Grande Terre on va trouver les solutions techniques inspirées par les hygiénistes du siècle dernier. L'offensive contre les cases rondes a été extrêmement rapide : jugées insalubres par les Européens, manquant de ventilation, enfumées, elles furent remplacées peu à peu par des maisons construites sur un plan rectangulaire avec murs surhaussés, sol en terre battue, fenêtres et véranda sur un côté. Blocs de corail, pierre, torchis et matériaux traditionnels entraient dans leur constitution ; ciment et tôles, dès leur apparition, ont remplacé ces matériaux. Le plan est resté semblable.

— *Dormir*

Si les formes et les matériaux de construction changent, la destination des bâtiments est la même : on retrouve comme autrefois les trois fonctions essentielles (dormir, manger, cuisiner) auxquelles sont affectés des espaces spécialisés. Ainsi, près de Maré, on a réparti dans l'espace enclos d'un muret de blocs de corail (*pa kac*, «le parc»), deux maisons pour dormi (*meïco*, maison ronde en végétaux, *ma thaeth*, maisons rectangulaire en tôle), une maison pour vivre avec salle fermée et véranda abritant la table,

Maison rectangulaire

Couverture en folioles de cocotier. Les matériaux de la paroi sont maintenus par des croisillons de bambou (Ouvéa, 1984).

Case ronde traditionnelle

Complément de la maison en matériaux modernes (Lifou, 1990).

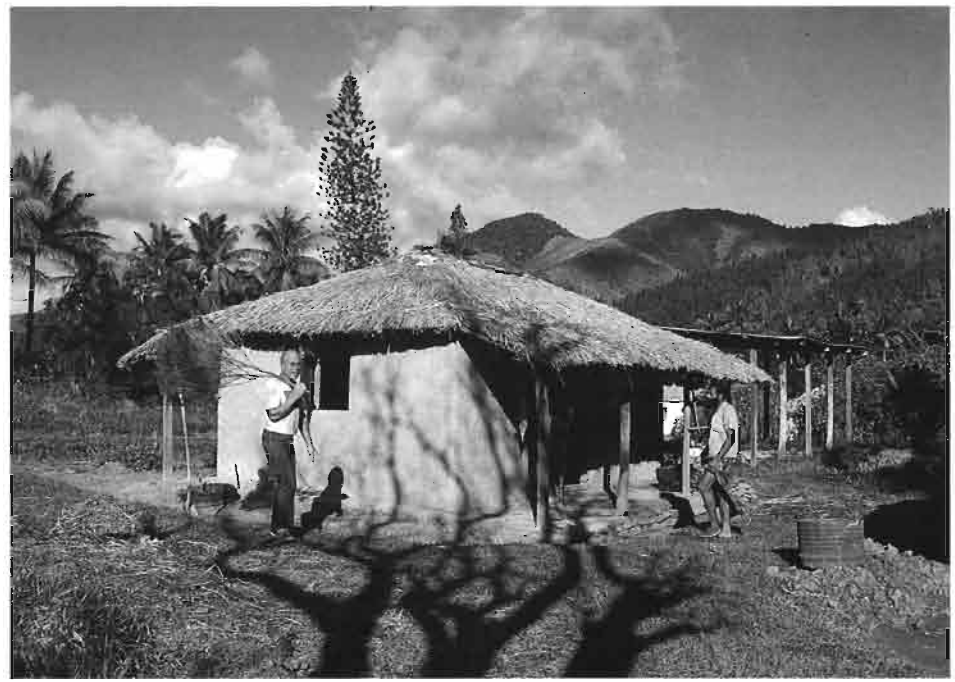

Maison en torchis à véranda.

Village de Camba, 1985.

puis, à l'écart, la cuisine (abri de tôle). Dans ce cas, la maison ronde est de construction récente ; composée de matériaux traditionnels, elle reprend les manières d'habiter d'autrefois avec des nattes sur un sol aéré en sable de corail et garni de folioles de feuilles de cocotier. Elles entourent le foyer dont l'entretien constant assure en fait la bonne conservation des bois de la charpente. Partout aux îles Loyauté, où l'on a jamais cessé de construire des cases rondes, et de plus en plus sur la Grande Terre, on constate la cohabitation des formes contemporaines et de la petite case ronde traditionnelle. Marque d'attachement à la coutume, il est rare de voir construire une villa très contemporaine sans qu'elle ne soit accompagnée de la case ronde de la tradition. La distinction entre la maison pour dormir en dur et la maison en matériaux traditionnels tient justement dans la présence de ce foyer. La maison en dur est dite «maison noire» à Maré, car on ne peut y faire du feu, ce qui non seulement prive de l'ambiance particulière de ces cases chaudes et dont l'épaisseur des herbes de la couverture gomme tous les bruits extérieurs, mais également ce qui modifie les habitudes d'occupation de l'espace engendrées par ce foyer central (répartition des dormeurs par exemple).

— *Cuisiner*

En toutes régions, la cuisine est normalement à l'écart des lieux «pour dormir». Elle peut se résumer à un abri pour les feux de cuisson. Elle prend souvent l'allure d'un espace plus vaste où se côtoient les feux au sol et la cuisinière à gaz. Ce lieu est essentiellement féminin : souvent les femmes y prendront leur repas collectivement en étalant au sol quelques nattes. Il est complété par une annexe extérieure consistant en quelques claies permettant d'entreposer la vaisselle et les produits (fruits, tubercules...) destinés à la consommation immédiate. Un peu plus à l'écart, on trouvera la place du four : il s'agit du four kanak, espace dégagé au sol, légèrement creusé, où l'on opère la cuisson à l'étouffé sous un tas de pierres préalablement chauffées, le tout étant recouvert de terre. Les pierres sont conservées entre chaque utilisation.

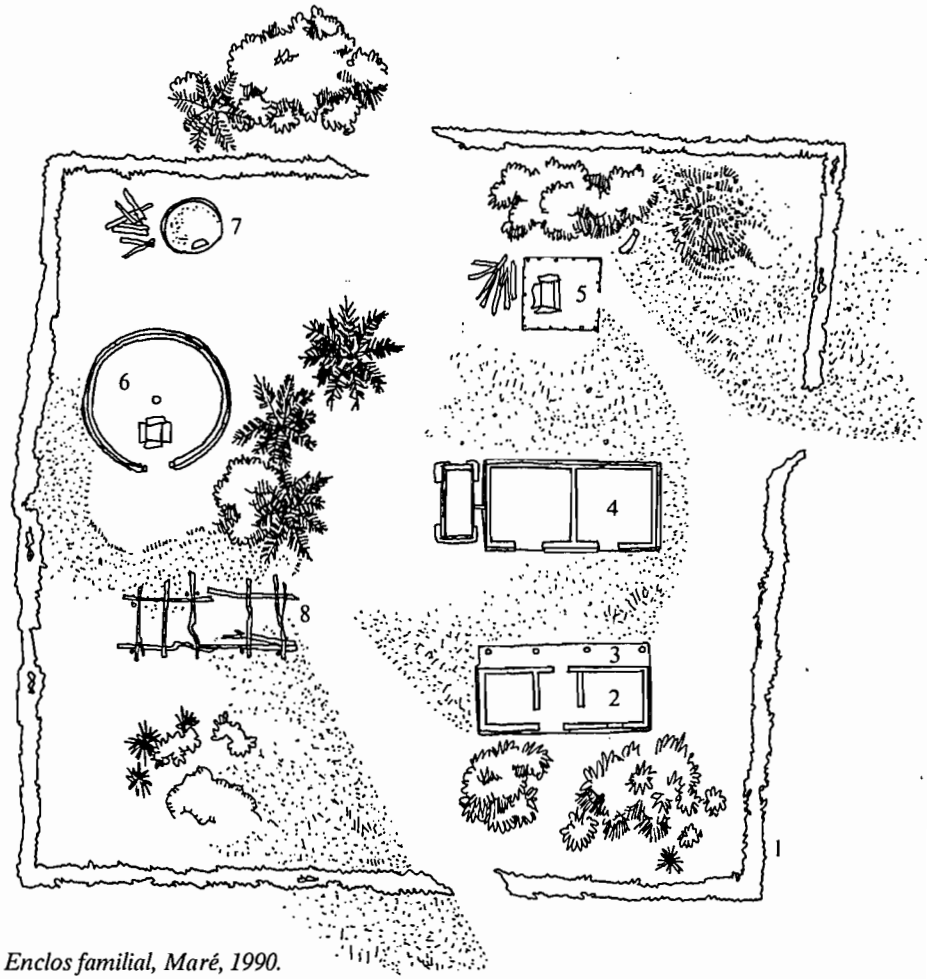

Enclos familial, Maré, 1990.

1. Muret de blocs de corail (1 m 20).
2. Maison en amont pour dormir.
3. Véranda pour déjeuner.
4. Autre maison en tôles pour dormir.
5. Cuisine (abri).
6. Case ronde traditionnelle pour dormir.
7. Emplacement du four (cuisson à l'étouffé).
8. Abri provisoire pour les fêtes.

Abri-cuisine construit.

Toujours extérieure, la cuisine est souvent constituée d'un abri pour les foyers et d'étagères improvisées (séchoirs à vaisselle, support à produits des jardins ou de la pêche). Le treillage ajouré laisse passer la fumée des foyers (Lifou, 1979).

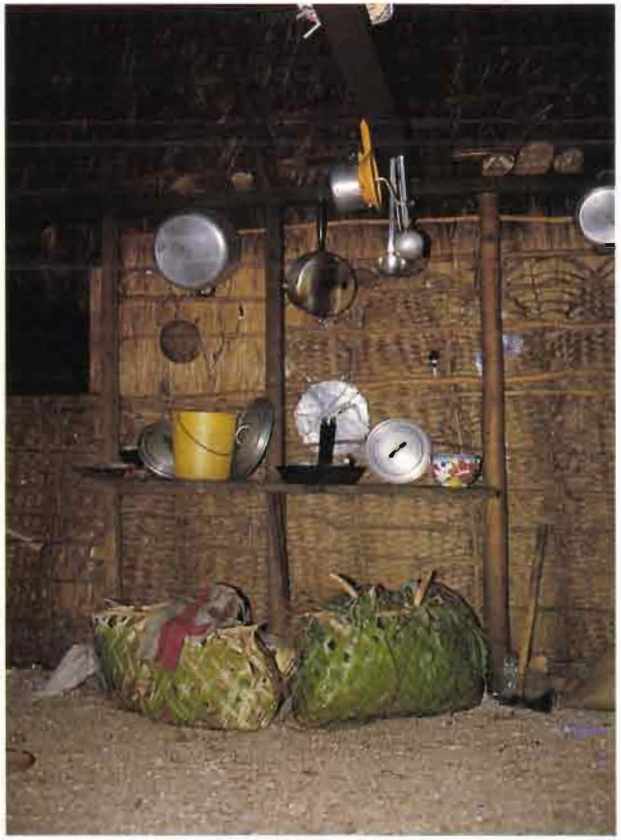

Case-cuisine fermée.

La charpente et son treillage permettent le rangement de nombreux objets domestiques.

— *Vivre le jour*

Dans les maisons en dur, on trouve désormais assez souvent un espace «salon» meublé à l'européenne (tables, chaises, canapé, télévision...). Elles sont prolongées d'une terrasse véranda où sont installées tables et bancs destinés à prendre les repas quotidiens. C'est là que l'on reçoit l'hôte de passage, c'est le lieu du thé ou du café.

Ensemble d'habitations rondes et rectangulaires à Maré.

Evolution d'un emplacement d'habitations

Cet espace a été observé à Tendo, dans la vallée de la Hienghène. D'abord espace de cultures (tarodières) il a été investi comme lieu de regroupement de plusieurs lignées rassemblées autour de l'implantation d'un temple protestant (fin XIXe, début XXe siècle) dans le contexte plus général de la politique de délimitation et de cantonnement.

La vallée est étroite et encaissée : le fond est occupé par une rivière installée contre le flanc gauche de la montagne. Les espaces à peu près plats, laissés entre le bas de la pente en rive droite et la rivière, sont occupés par les villages et quelques cultures de proximité. Les autres cultures sont rejetées sur les pentes quand elles ne sont pas trop accentuées. Des terres agricoles plus vastes et plus aisées à exploiter ont été nouvellement récupérées (réforme foncière) en aval. Les réattributions ont d'ailleurs provoqué des déplacements d'habitat. Les habitations sont réparties sur une aire gazonnée de 90 m de long sur 30 m de large, en légère pente du pied de la montagne à la piste puis à la rivière.

L'exemple cité permet d'observer les modifications d'affectation des fonctions, des abris, cases et maisons en fonction de l'évolution et de l'histoire familiales. Même sur un espace assez bouleversé et peu classique par rapport à la tradition des allées, certaines règles sont respectées. Ainsi celle qui consiste à ce que le grand-père, quand il abandonne ses fonctions de chef de lignée au profit de son aîné, quitte la case centrale du haut de l'allée centrale. Si une case ronde est abandonnée à la suite du décès d'un chef de lignée, l'espace laissé vacant durant une génération est réinvesti par le petit-fils. On constate aussi la survivance de l'existence conjointe (case ou maisons) de deux abris, l'un destiné à la vie familiale (père, mère, enfants en bas âge) et l'autre, à usage personnel du père (chef de lignage) comme autrefois la case des richesses : on y entreposait les monnaies, dons, objets magiques... Elle est vécue ainsi dans cet espace : le père de famille peut y dormir seul ou la mettre à disposition d'hôtes de passage.

Groupement d'habitations familiales à Tendo, vallée de la Hienghène (1990).

1 — 2 — 3

1. Le fils aîné d'ego (20 ans en 1990) se construit un kiosque octogonal pour habiter seul sur l'emplacement de la case ronde que son grand-père a laissée en 1930 pour aller en —2—.

2. Tertre d'ancienne case ronde (vestiges de pierres) ; plus grande que —1—; elle est construite en 1930 pour le chef (père d'ego). Abandonnée en 1970 quand il s'installe en —1—. Reconstruite en 1970 pour ego qui l'abandonne en 1987 pour aller en —5—. Elle est détruite en 1989.

3. Tertre d'ancienne case ronde (vestiges de pierres) ; construite en 1970 pour abriter le père d'ego lorsqu'il lui transmet ses pouvoirs. Ego s'installe alors en —2—. Elle disparaît en 1987.

Ces trois cases pour dormir ont été occupées par le grand-père d'ego (le plus ancien emplacement étant —1—). Le petit-fils suit rigoureusement la tradition en réoccupant le tertre le plus ancien de son grand-père (il y a identité entre grand-père et petit fils).

4 — 5 — 6 — 7 — 8 — 13 — 14

Cet ensemble est habité par la famille de l'aîné (ego).

4. Ego se construit une maison en ciment et en tôle pour lui-même (elle correspond à ce qu'était autrefois la «maison des richesses», case où l'aîné entreposait les objets prestigieux du groupe : monnaies, nattes, armes, etc. ; il pouvait également y dormir).

5. Maison en ciment, couverte en tôle, construite en 1982 sur l'emplacement d'une maison rectangulaire en torchis qui servait de cuisine (1964-1982). La maison —5— est depuis une maison pour dormir (femme et enfants d'ego).

6. Cet emplacement était occupé par une case pour dormir (même que —4—), ronde, en paille (1964-1980) ; elle devient un abri à cuisine pour —5— en 1980. Détruite en 1989, l'emplacement reste utilisé pour entreposer le bois et servir de cuisine annexe à la cuisine —8— (—16—).

7. Maison en torchis (4 m sur 2 m) à couverture végétale. Maison construite en 1967. Maison à dormir pour les femmes et les enfants. Même fonction actuelle pour dépanner en —5—.

8. Abri léger et à murs de feuilles de cocotier. Sert de cuisine / salle à manger à la famille d'ego (construit en 1988). On y entrepose les matériaux (pailles, écorces de niaouli) destinés à la réfection des toitures.

14. Etagère destinée au séchage et à l'entreposage de la vaisselle (près d'une prise d'eau au ruisseau).

9 — 10 — 11 —

Ensemble occupé par la famille du cadet d'ego.

9. Ancien emplacement de case ronde (4 m de diamètre) qui a servi de maison pour dormir au cadet d'ego de 1986 (date de sa dernière rénovation) à 1990. Toujours ronde, en chaume, un peu négligée, elle sert d'abri pour dormir à l'occasion, aux gens de passage et aux grands fils.

10. Emplacement d'une maison en torchis pour dormir, construite vers 1950 ; elle est détruite en 1960. Le cadet y dort avec sa famille. Elle avait une petite annexe destinée à faire la cuisine. En 1985 elle est reconstruite en tôle et a l'unique fonction de cuisine avec son étagère à vaisselle (—14—) et un foyer de plein air annexe (—16—).

11. Ancien emplacement de case ronde en chaume, rénovée en 1960 et habitée jusqu'en 1970 par le cousin d'ego. Détruite, on y bâtit une maison en ciment et tôle (1984). Elle est habitée en 1987 par le cadet d'ego et sa famille (maison pour dormir).

12. Puits.

13. Reste d'emplacement d'une tarodière beaucoup plus importante qui occupait autrefois tout cet espace. Elle est alimentée par une prise d'eau au ruisseau principal.

14. Etagère à vaisselle.

15. Emplacement de la cuisine des cases —1—2—3—, abandonnée en 1930.

16. Foyer de plein air.

17. Plate-forme à séchage du café.

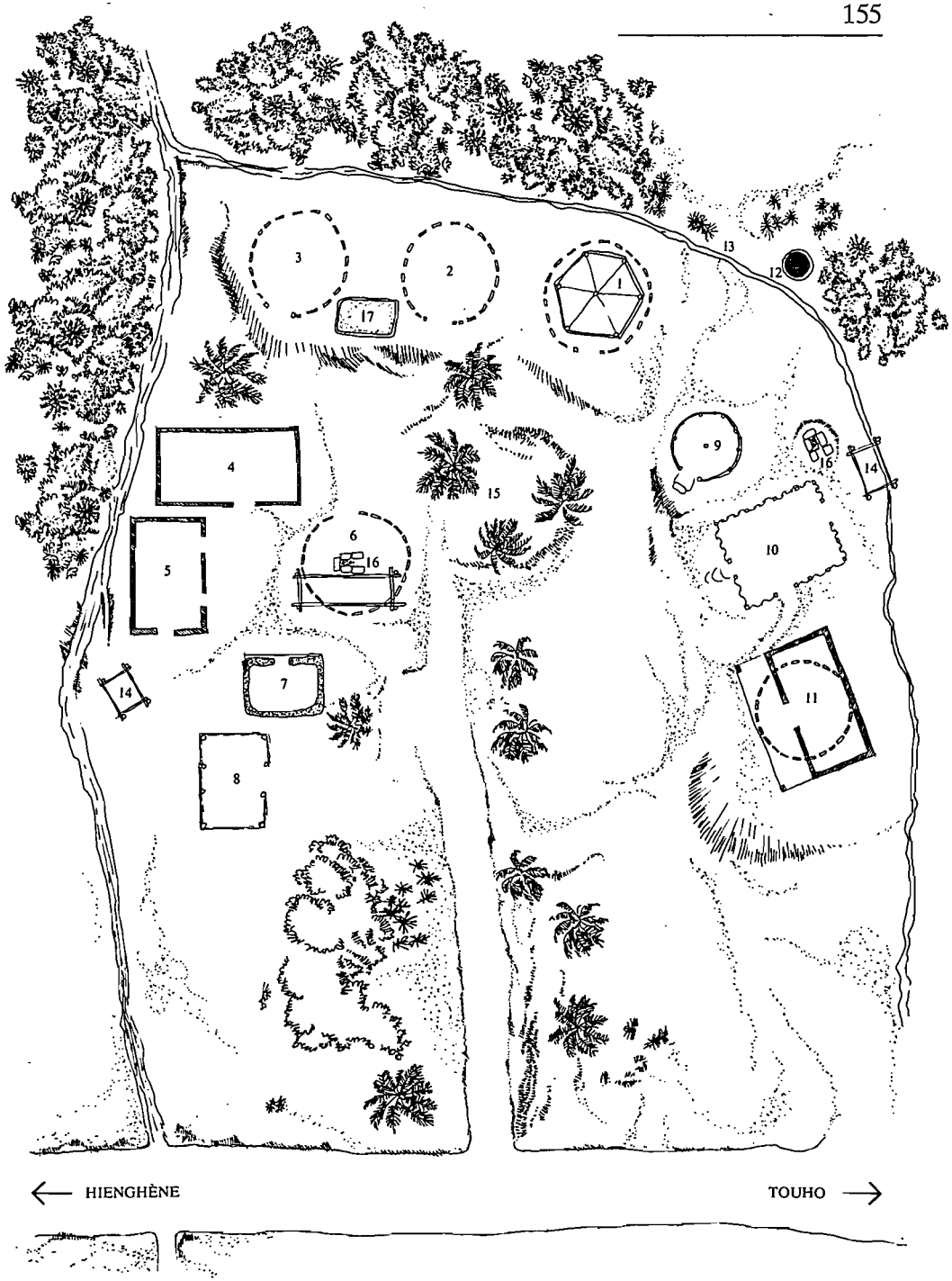
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
HIENGHÈNE
TOUHO

A la ville

Cette architecture traditionnelle s'inclut bien sûr dans un ensemble de comportements sociaux qui déterminent son utilisation. Ainsi, un certain nombre d'habitudes vont régler la manière dont chacun devra se déplacer dans l'espace de façon à respecter la bienséance : éviter absolument de passer dans le dos de quelqu'un, de se mettre en position supérieure devant un aîné, de se trouver isolé avec une personne que l'on doit éviter (frères et sœurs, neveux et tante...). Toutes ces pratiques ne posent aucun problème particulier au village. En revanche tout cela devient difficile dans les appartements, souvent petits, occupés par des familles à Nouméa. L'absence de porte, l'étroitesse des couloirs et des portes intérieures, le rapport de hauteur entre nattes posées au sol et tables, provoquent des situations de gêne encore difficilement vécues. L'homme jeune, habitué à ce type d'espace, peut résumer ainsi ces problèmes : «On rase les murs, tout le monde est gêné, et je suis moi-même amené parfois à déjeuner seul dans la cour de façon à ne pas mettre en situation inconfortable des gens des générations précédentes.»

Que les comportements individuels soient contrariés par une architecture urbaine et un mobilier conçus pour et par des personnes étrangères à la culture kanak et plus largement océanienne, n'est pas surprenant. Plus gravement, car ces problèmes auraient pu être pris en compte par n'importe quelle administration attentive, les besoins collectifs sont ignorés. L'allée centrale manque cruellement quand les mariages doivent se réfugier sur des terrains vagues afin d'y établir, sans trop de protestations des habitants du quartier, les abris, les cuisines et les fours (cuisson à l'étouffé des pierres chaudes) nécessaires à leur bon déroulement. Les végétaux indispensables à la construction, au décor et à la cuisine doivent être collectés assez loin en brousse. Pourtant, seuls les mariages donnent à chacun les occasions de rencontres, de retrouvailles exceptionnelles qui font vivre les familles, les groupes et les lignages. Ils sont la manifestation vivante d'une société vivante dont les déracinés de Nouméa ont le plus urgent besoin.

Bibliographie

Avias, J., «L'évolution de l'habitat indigène en Nouvelle-Calédonie de 1843 à nos jours», *Journal de la Société des Océanistes* (Paris), t. IX, n° 9, 1953, pp. 129-150.

Barrau, J., *L'agriculture vivrière autochtone de Nouvelle-Calédonie*, Nouméa, Commission du Pacifique sud, document technique n° 87, 1956.

Bensa, A., «Références spatiales et organisation sociale dans le centre-nord de la Grande Terre et itinéraire des clans», in *Atlas de la Nouvelle-Calédonie et dépendances*, Paris, ORSTOM, 1981, pl. 18.

Bensa, A., et Rivierre, J.C., *Les chemins de l'alliance, l'organisation sociale et ses représentations en Nouvelle-Calédonie, (région de Touho, aire linguistique cèhuni)*, Paris, Selaf, 1982.

Bernard, A., *L'archipel de la Nouvelle-Calédonie*, Paris, 1895.

Blin, C., *Voyage en Océanie*, Le Mans, 1881.

Boulay, R., *Sculptures kanak*, Nouméa, Office culturel scientifique et technique canaque, 1984, porte-folio.

Boulay, R., «La Grande Case, célébration de la société kanak» et «De Cook à Picasso, histoire des objets et des collections», in *De jade et de nacre, patrimoine artistique kanak*, Paris, Réunion des Musées nationaux, 1990, pp. 102- 127 et pp. 207-238.

Bourgarel, A., *Notes ethnographiques sur la Nouvelle-Calédonie et dépendances*, Paris, 1865.

Bourgey, A., «Excursion faite en 1863 le long de la côte orientale de la Nouvelle-Calédonie par le Capitaine Guillain», *Nouvelles annales des voyages* (Paris), 1864, t. 4, pp. 129-164.

Brugger, M., «Der Polynesiche Kultureinfluss auf Neu-Kaledonien und die Loyalty Inselm», *Acta Tropica*, n° 1, 1944, pp. 120-134.

Cook, J., *Voyage dans l'Hémisphère austral et autour du monde, fait sur les vaisseaux du Roi, l'Aventure et la Resolution en 1772, 1773, 1774 et 1775*, Paris, 1778, 4 vol.

Cotteau (Ed.), *En Océanie, voyage autour du monde en 365 jours*, Paris, 1895.

Delord, P., *Mon voyage d'enquête en Nouvelle-Calédonie, août-septembre 1899*, Paris, 1901.

De Vaux, L., «Les Canaques de Nouvelle-Calédonie», *Revue d'ethnographie* (Paris), t. 2, 1883, pp. 327-354.

Doumenge, J.P., *Du terroir à la ville, les Mélanésiens et leurs espaces en Nouvelle-Calédonie*, Paris, CNRS, 1982.

Dubois, M.J., *Gens de Maré*, Paris, Anthropos, 1984.

Durand, J., «Chez les Ouébias, en Nouvelle-Calédonie», *Le Tour du monde* (Paris), t. 6, 1900, pp. 493-516.

Foley, M., «Sur les habitations et les mœurs des Néo-Calédoniens», *Bulletin de la Société d'anthropolgie de Paris* (Paris), t. 2, 1879, pp. 604-606.

Freminville, de, *Nouvelle relation du voyage à la recherche de La Pérouse*, Brest, 1838.

Garanger, J., «Herminettes lithiques océaniennes, éléments de typologie», *Journal de la Société des Océanistes* (Paris), t. 28, n° 36, 1972, pp. 253-274.

Garnier, J., *Voyage autour du monde, la Nouvelle-Calédonie (côte orientale)*, Paris, 1871.

Girieud, J., Herrenschmidt, H., *La Nouvelle-Calédonie*, Rouen, 1898.

Glaumont, G., «Usages, mœurs et coutumes des Néo-Calédoniens», *Revue d'ethnographie* (Paris), t. 6, 1887, pp. 336-342.

Glaumont, G., *Etude sur les us, mœurs, coutumes funérailles des Néo-Calédoniens*, Nouméa, 1888.

Glaumont, G., «Usages, mœurs et coutumes des Néo-Calédoniens», *Revue d'ethnographie* (Paris), t. VII, 1889, pp. 73-141.

Godey, C., *Tablettes d'un ancien fonctionnaire de la Nouvelle-Calédonie*, Paris, 1886, 2 vol.

Guiart, J., «L'art autochtone de Nouvelle-Calédonie», *Etudes mélanésiennes* (Nouméa), 1953.

Guiart, J., *Inventaire sociologique de la région de langue paicî*, Nouméa, Institut français d'Océanie, 1956, multig.

Guiart, J., «Structure de la chefferie en Mélanésie du sud», *Travaux et mémoires de l'Institut d'ethnologie* (Paris), LXVI, 1963.

Guiart, J., «Mythologie du masque en Nouvelle-Calédonie», *Journal de la Société des Océanistes* (Paris), 1966, n° 18.

Haudricourt, A.G., Ozanne-Rivierre, F., *Dictionnaire thématique des langues de la région de Hienghène (Nouvelle-Calédonie)*, Paris, Selaf, 1981.

Hadfield, E., *Among the Natives of the Loyalty Group*, Londres, 1920.

Kasarherou, E., *Essai de photo-interprétation appliquée à la Nouvelle-Calédonie*, Paris, Institut d'Art et d'Archéologie, 1983, multig.

La Billardière, J., *Relation du voyage à la recherche de La Pérouse*, Paris, 1800.

Lafferière, J., «Voyage aux îles Tonga-Tabou, Wallis et Futuna, à la Nouvelle-Calédonie», *Annales maritimes et coloniales* (Paris), t. 4, 1845.

La Hautière, U. de, *Souvenirs de la Nouvelle-Calédonie*, Paris, 1869.

Lambert, P., *Mœurs et superstitions des Néo-Calédoniens*, Nouméa, 1900.

Le Chartier, H., *La Nouvelle-Calédonie et les Nouvelles Hébrides*, Paris, 1885.

Leconte, F., *Mémoires pittoresques d'un officier de marine*, Brest, 1851, pp. 495-518.

Leenhardt, M., «Notes d'ethnologie néo-calédonienne», *Travaux et mémoires de l'Institut d'ethnologie* (Paris), VIII, 1930.

Leenhardt, M., *L'habitation indigène dans les possessions françaises*, Paris, 1931.

Leenhardt, M., «Documents néo-calédoniens», *Travaux et mémoires de l'Institut d'ethnologie* (Paris), IX, 1932.

Leenhardt, M., «Vocabulaire et grammaire de la langue houaïlou», *Travaux et mémoires de l'Institut d'ethnologie* (Paris), X, 1935.

Leenhardt, M., *Gens de la Grande Terre*, Paris, Gallimard, 1937.

Leenhardt, M., *Langues et dialectes de l'Austro-Mélanésie*, Paris, 1946.

Leenhardt, M., *Do Kamo, la personne et le mythe dans le monde mélanésien*, Paris, Gallimard, 1947.

Legrand, M.A., *La Nouvelle-Calédonie et ses habitants*, Paris, 1893.

Lemire, C., *Voyage à pied en Nouvelle-Calédonie et description des Nouvelles Hébrides*, Paris, 1884.

Lenormand, M.H., «Vocabulaire des noms de plantes médicinales et alimentaires utilisées par les Mélanésiens de Lifou (Iles Loyauté)», *Journal d'agriculture tropicale* (Paris), vol. XV, 1968.

Leroi-Gourhan, A., *Milieu et technique*, Paris, Albin Michel, 1954.

Leroi-Gourhan, A., *L'homme et la matière*, Paris, Albin Michel, 1971.

Lobsiger-Dellenbach, M. et G., «Architecture de Nouvelle-Calédonie (gravures sur bambou)», *Festschrift Alfred Bühler*, Basel, Pharos-Verlag Hansrudolf Schwabe, 1965.

Luquet, G.H., «L'art néo-calédonien», *Travaux et Mémoires de l'Institut d'ethnologie* (Paris), II, 1926.

Mangin, A., *Voyage à la Nouvelle-Calédonie*, Paris, Delagrave, 1883.

Mangematin, L., «La réfection de la case du grand chef Sihazé», *Bulletin de la Société d'Etudes historiques de la Nouvelle-Calédonie* (Nouméa), n° 32, 1977.

Mayet, H., *Mœurs et coutumes des indigènes*, Nouméa, 1929.

Moncelon, L., «Réponse au questionnaire de la Société d'anthropologie», *Bulletin de la Société d'anthropologie* (Paris), t. 9, 1886.

Monin, J., Frimigacci, D., «Code pour désigner les sites archéologiques de la Nouvelle-Calédonie et dépendances», *Journal de la Société des Océanistes* (Paris), n° 66-67, t. XXXVI, 1980.

Moyse-Faurie, C., Nechero-Joredie, M.A., *Dictionnaire Xârâcùù-Français (Nouvelle-Calédonie)*, Nouméa, 1986.

O'Reilly, P., «Bibliographie de la Nouvelle-Calédonie», *Journal de la Société des Océanistes* (Paris), n° 4, 1955.

O'Reilly, P., *Photographies de Nouvelle-Calédonie*, Paris, Nouvelles Editions Latines, 1978.

Ozannes-Rivierre, F., Tein, P., *Textes nemi (Nouvelle-Calédonie)*, Paris, Selaf, 1979.

Patouillet, J., *Trois ans en Nouvelle-Calédonie*, Paris, 1873.

Pigeard, C., «Voyage dans l'Océanie centrale sur la corvette française "Le Bucéphale"», *Les Nouvelles annales des voyages* (Paris), t. 3, 1847.

Piroutet, M., «En Nouvelle-Calédonie», *L'Anthropologie* (Paris), t. 20, 1909.

Rivierre, J.C., «La nomenclature des coquillages dans la langue de Touho», *Journal de la Société des océanistes* (Paris), n° 39, t. XXIX, 1973.

Rivierre, J.C., *Dictionnaire Paicî-Français*, Paris, Selaf, 1983.

Rivierre, J.C., Ozanne-Rivierre, F., Moyse-Faurie, C., *Mythes et contes de la Grande Terre et des Iles Loyauté (Nouvelle-Calédonie)*, Paris, LACITO, 1980.

Rochas, V. de, *La Nouvelle-Calédonie et ses habitants*, Paris, 1862.

Sam Drile, L., *Lexique Lifou-Français*, Nouméa, 1980.

Sarasin, F., *La Nouvelle-Calédonie et les Iles Loyalty, souvenirs de voyage d'un naturaliste*, Bâle, 1917.

Sarasin, F., *Ethnologie der Neu-Caledonier und Loyalty*, Munich, 1929.

Sarlin, P., *Bois et forêts de la Nouvelle-Calédonie*, Nogent-sur-Marne, 1954.

Saussol, A., «L'héritage, essai sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie», *Journal de la Société des Océanistes* (Paris), n° 40, 1979.

Sebert, H., Pancher, J.A., *Notice sur les bois de la Nouvelle-Calédonie*, Paris, 1874.

Tischner, H., *Die Verbreitung der Hausformen in Ozeanien*, Leipzig, 1934.

Tjibaou, J.M., «Recherche d'identité mélanésienne et société traditionnelle», *Journal de la Société des océanistes* (Paris), n° 53, t. XXXII, 1976.

Verguet, L., *Histoire de la première mission catholique au vicariat de Mélanésie*, Carcassonne, 1854.

Vieillard, E., et Deplanche, E., «Essais sur la Nouvelle-Calédonie», *Revue maritime et coloniale* (Paris), t. 6 et 7, 1862-1863.

Vincent, J.B., *Les Canaques de la Nouvelle-Calédonie, esquisse ethnographique*, Paris, 1895.

Atlas de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, Paris, ORSTOM, 1981.

Lexique des espèces végétales citées concernant l'architecture

Seules les espèces identifiées (au moins partiellement) sont rassemblées ici. Les dénominations vernaculaires retenues (quelquefois utilisées dans d'autres aires linguistiques) sont signalées par les initiales: [P]: Païci; [F]: Fwaï; [D]: Drehu.

Agavacées

Taetsia fruticosa (L.) A. Chev.
[P]: *wâjiti*; [F]: *khûdi*; [Ajié]: *diro*.
cordyline, plante symbolique.

Araucariacées

Agathis lanceolata Lindley ex. Warburg
[P]: *jëu*; [F]: *dayu*
kaori, bois de construction.
Araucaria columnaris (Forster) Hooker (= A cooki r.Br.)
[P]: *waapwii*; [F]: *hwaahwê*
pin colonnaire, bois de construction et plante symbolique

Asclepiadacées

Tylophora tapeinogyne Schlecht
[D]: *canehmez*
liane.

Casuarinacées

Casuarina collina
[P]: *cédawa*; [F]: *hwahwiik*
bois de fer, construction.

Clusiacées (ex. Guttifères)

Calophyllum caledonicum (ou *montanum*) Vieill (ex. Planch. & Triana)
[P]: *pia*; [F]: *pis*
tamanou de montagne, bois de construction, utilisé en sculpture.
Montrouziera cauliflora Planch. & Triana
[P]: *á*; [F]: *hup*; [D]: *pô*; [Aje]: *u*
houp, bois de construction, utilisé en sculpture.

Cunoniacées

Geissois balansae Brongn & Gris (ou *racemosa* Labill.)
[P]: *mô*; [F]: *mak*
faux tamanou, bois de construction.

Dilleniacées

Tetracera scandens Merr.
[P]: *kièpwaa*; [F]: *wâ mia*
liane rouge, construction et traînage.

Ebénacées

Maba buxifolia Pers.
[D]: *xetr*
bois de construction.
Maba fasciculosa F.V. Müll.
[D]: *hmejez*
bois de construction.

Elaeocarpacées

Elaeocarpus angustifolius Blume.
[P]: *kurörö*; [F]: *thalo*
cerisier bleu, bois de construction.

Euphorbiacées

Aleurites moluccana (L.) Willd.
[P]: *tâi*; [F]: *jem*
bancoulier, les noix sont utilisées comme colorant.

Flagellariacées

Flagellaria neocaledonica Schltr.
[D]: *wenek*
roseau-liane, lien.

Graminées

Cymbopogon refractus (R. Br.) A. Cam
[P]: *päbë*; [F]: *thoodo*
paille, fait les couvertures racines au dehors.
Eleusine indica (L.) Gaertn.
[P]: *jinû*; [F]: *nyuun wâng*
paille, pour le sol de la case.
Imperata cylindrica (L.) Beauv.
[P]: *ara môtö*; [F]: *yaat*; [D]: *jez*
paille de couverture ordinaire.
Lepturus repens (G. Forst.) R. Br.
[P]: *nûrûga*
herbe tapissant les allées.
Miscanthus floridulus (Labill.) Warb. (= *M. japonicus* Anders.)
[P]: *èù* ou *watü*; [F]: *huuda*
roseau, utilisé en charpente.
Themeda gigantea Hack
[F]: *huk*
paille pour les couvertures à racines dehors.

Hernandiacées

Hernandia cordigera Vieill.
[P]: *pinä*; [F]: *ce yilek*; [D]: *metreuen*
bois bleu de forêt, bois de construction.

Labiées

Plectranthus parviflorus Henck.
[P]: *puwâro wâro*; [F]: *hmamuulim*
planté, plante symbolique.

Liliacées

Smilax sp.
[P]: *wiri nû*; [F]: *daac*
lianes.

Loganiacées

Fagraea schlechteri Gilg. et Ben.
[P]: *mâdùgö*; [F]: *guec*; [D]: *poc*
bois pétrole; bois de construction.

Malvacées

Hibiscus tiliaceus L.
[P]: *bwao*; [F]: *pook*
bourao, bois; techniques de traînage et liens.

Meliacées

Aglaia elaeagnoidea (Juss). Bentham
[D]: *sö*; [F]: *hyehyawak*.
bois rose; bois de construction.

Mimosacées

Acacia spirorbis Labill.
[P]: *mêê*; [F]: *hmeck*; [D]: *hmû*
gaiac; bois de construction.
Leucaena leucocephala (Lam.) de Wit
[P]: *koo*; [F]: koolékuc
faux mimosa; bois de construction.

Moracées

Ficus sp.
[P]: *bwe*; [F]: *thilic*
banians.
Pseudomorus brunoniana Bur.
[P]: *iwè*; [F]: *dihuut*
liane; traînage et construction.

Myrsinacées

Maesa novo-caledonica Mez.
[P]: *citu*; [D]: *jeni*; [F]: *hyelu*
liane; construction.

Myrtacées

Melaleuca leucadendron L.
[P]: *itëu*; [F]: *hyoonik*
niaouli; bois et écorce (dite «peau de niaouli»).

Nepenthacées

Nephentes vieillardii Hook. f.
[Xaracûû]: *kwâchöö*
liane; construction.

Olacacées

Apodytes clusiifolia (Baillon) Villiers (= *Anisomallon clusiaefolium* Baill.)
[P]: *köka*
bois de construction.

Pandanacées

Pandanus sp.
[P]: *tè*; [F]: *that*
pandanus, cultivé pour faires les nattes.

Papilionacées

Derris trifoliata Lour. (= *D. uliginosa* Benth.)
[P]: *dù-wië*; [D]: *jel*; [F]: *jiralik*
liane.

Passifloracées

Passiflora suberosa L.
[D]: *tim*; [F]: *ca wâk*
pomme liane; liane.

Pipéracées

Piper austro-caledonicum Dc.
[P]: *wamô*; [F]: *duun o thep*
liane.

Rubiacées

Morinda forsteri Scem.
[D]: *xuluhnep*; [F]: *thiva é nuk*
liane.

Sapindacées

Dodonaea viscosa (L.) Jacq.
[D]: *weg*; [F]: *cé hmwet*
bois de construction.
Podonephelium homei Radlk.
[D]: *hnë*
faux chêne tigré; bois de construction.

Sapotacées

Mimusops pancheri Baillon; *Manilkara dissecta* (L) Dub.
[D]: *pö*
buni; bois de construction.
Mimusops parvifolia R. Br.
[D]: *trelewegeth*
raporé; bois de construction.

Ulmacées

Celtis conferta Planch.
[D]: *trakala*
bois de construction.

Vitacées (= Ampélidacées)

Cissus glaucoramea Planch.
[D]: *wahana*
liane

Violacées

Agation pancheri Brongn.
[F]: *hmek*
liane.

Lexique des termes d'architecture

Cet aide-mémoire rassemble les items qui constituent le canevas d'une enquête sur l'architecture. Les descriptions concernent essentiellement les cases rondes, mais certains éléments particuliers aux autres types de constructions sont également évoqués.

Les termes sont, dans la plupart des cas, donnés pour les langues paicî, xârâcùù, fwaï et nemi.

	Paicî	Xârâcùù	Fwaï	Nemi
LE SOUBASSEMENT DE LA CONSTRUCTION				
sol préparé (terre battue, corail...)	au ta au ru wâ		bwa hwen nga	bwa ween nga
tertre de case ronde	au ru wâ	mêmwâädö	gun nga	gun nga
tertre de case ronde (vestige)	béré wâ	mê kèmè	pin nga	pin nga
muret de pierres	au bâ bèèpi wâ	pûinûâ naa görö igè	baan nga	baan nga
ouverture dans le tertre, bordé d'un muret et aboutissant à la porte (cases rondes)		mê nyîdè		
LES ÉLÉMENTS DE LA CHARPENTE				
poteau central de la case ronde	ö	döö mwâ	sêduut	cneduut
poteaux principaux du tour	ârâ wâ	kûâ mwâ	hon nga	hon nga
poteaux secondaires du tour	nêêdëpëre ârâ wâ	hêbè	the dawec	ceen dalip
panne sablière (première ceinture)	câbëù	bwaö	pagarhêk	phwa bwanic
autres ceintures	pwambwé		wâ le jien	wâ le jien
corbeille et constituants	putu	soasî	nae manik	maè-dé
chevrons principaux	itea	mô	ceen nga	ceen nga
chevrons (maisons rectangulaires)	itea		ceen nga le warhon	ceen nga le faxon
chevrons secondaires	itea	kwâbè	ceen wâvic	ceen dalip
gaulettes horizontales intérieures	urupwarä	nyâäkwâä	wâvic	dalip
gaulette de lisière (soulever première rangée de paille)	urupwarä o cöö gotu			
lattes extérieures	urupwarä tara awâ	chöö	hyabec	hyabek
poutre faîtière des maisons longues	duru wâ		duun gan nga	duun bwan nga

poteaux soutenant la poutre faîtière (2 ou 3)	ö		sêduut	cneduut
traverse faîtière à chaque extrémité de la poutre faîtière	itea na uru wâ		ceen nga o bare nga	ceen nga o bare nga
poteaux des quatre coins (maisons rectangulaires)	arawâ na uru wâ		khüdi	thingudi
poteaux principaux intermédiaires (maisons rectangulaires)	nêêdëpëre ârâ wâ		hon nga le varhon	hon nga le faxon
poinçon (consolide la poutre faîtière ou permet d'enlever le poteau central)			mwîîn nga	wîîn nga
poutre posée sur la panne sablière servant d'entrait	au ciwere ö		gan guc	bwan guc
LA COUVERTURE				
chaume ordinaire (nom de la paille)	môtö	kwéré	yaat	yaat
couverture racines dehors	wërë-mêrê	bwârawê	huk	huk
rebord du toit (première rangée de paille)	coo kärä wâ	chee mwâ	doon nga	dooric
faîtage de paille (dernière rangée) ordinaire	bupi wâ	buru	hmek panua	hmek panua
joint d'étanchéité au pied du faîtage	cöö cûû môtö		dova gumen	dova gumen
faîtage de paille (dernière rangée) tressé	wara membu		fidu	phidu
faîtage de paille tressée des cases longues	wara membu	kurumé rè pè	fidu	phidu
flèche faîtière sculptée	upwârâ görö wâ	bwaa mwâ	hup	hup
faîtage à l'oiseau	déa tuu		manik	manik
LA PORTE				
chambranle sculpté	jöpwö	jopö	jovo	jovo
chambranle non sculpté	o pa nêmîrî	xäba pichöo		ba to bilé-jaé mhek
linteau sculpté	pweretu		gavaé hwan nga	gavaé hwan nga
linteau non sculpté	görö pôrôwâ		gan hwan nga	bwan hwan nga
poteau intérieur de la porte	apwöpwara pôrôwâ		vhiré hwan nga	firé hwan nga
seuil sculpté	a aro	katara	thabhoap	thabhoap
pierre pour poser le pied avant le seuil	atü au cö			wé tapoa
pierre au-dessus du seuil (à l'intérieur)	atü töö wé			
planche barrant la porte (amovible)	töö wé	kiwé		
perches de chaque côté de la porte	upwârâ au pwijuru		daare ceek	daare ceek

LE FOYER				
foyer de la case pour dormir	nädë	nêxatè	kaa vhai iaak	kavé fai iaak
pierres longues du foyer	céé ré dë	xenö	gan dap	bwan dap
pierres rondes des coins du foyer	nâ ûrû në dë			ka nga yu
barres de bois limitant le foyer	céé ré dë		theen yaak	theenaak
pierres soutenant la marmite (ou barres de fer)	göödë		kanhêk	kanhêk
fumoir (dans la cuisine)	au wërë		kae man	kaa man
AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS				
planche sculptée d'étage intérieur (rêves divinatoires)	[n'existe pas]	aaté	[n'existe pas]	
traverses à fonction d'étagère (ou plateforme)	au maî mûkûrû		padang	padang
étagères tressées (suspendues dans les cases)	nä pé		pha lawé	fha lawé
lit	au puu upwârâ		pac	pac
oreiller	para pû	bwaxûnêî	gan hûûn	gan hnûûn
nattes fines	arautö	döxöu	duu khâm	duu tkhâm
litière	cëù rù wâ		the ve nga	the ve nga
OUTILLAGE				
aiguille à couvrir	dü	cherè	jiido	jiido
maillet à couvrir	ö chöö jiuru		ba tabi paé hmek	

Le présent ouvrage
constitue le cinquième volume
de la Collection
Architectures traditionnelles.

Il a été réalisé
en Times romain corps dix,
d'après une maquette de
l'Atelier Graphithèses.

Achevé d'imprimer
le 20 octobre 1990
sur les presses de
l'Imprimerie Laballery
à Clamecy
pour le compte des
Editions Parenthèses
à Marseille.

Dépôt légal : octobre 1990.
Numéro d'imprimeur : 009085

Première édition,
trois mille exemplaires.

Collection Architectures traditionnelles *aux Editions Parenthèses*

Série monographies :

NORD CAMEROUN,
MONTAGNES ET HAUTES TERRES
LES PYGMÉES D'AFRIQUE CENTRALE
LE BURUNDI
PORTO-NOVO, VILLE D'AFRIQUE NOIRE

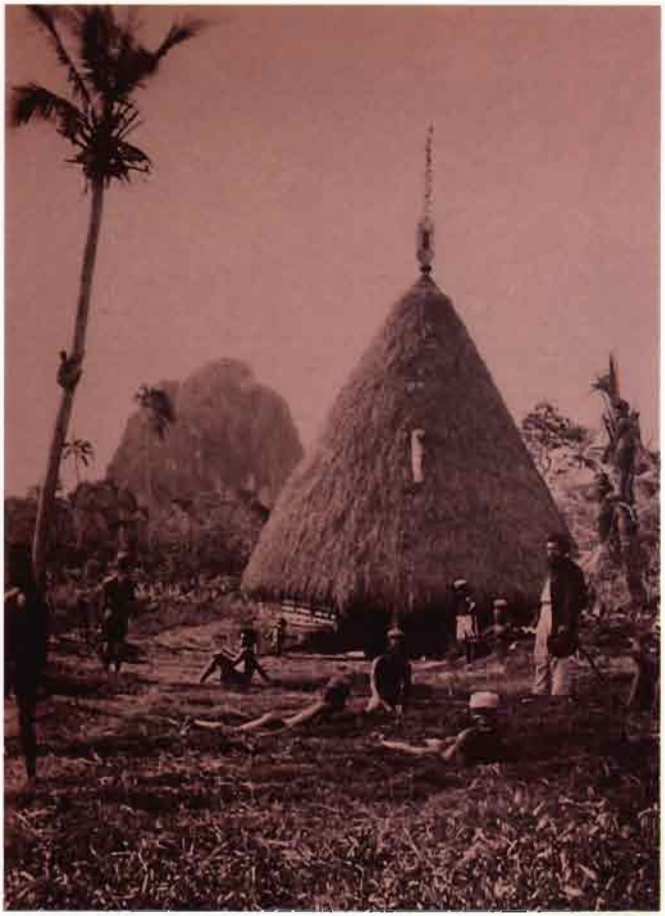

-A.D.C.K.-

ORSTOM
INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT EN COOPÉRATION

9 782863 640623

ISBN : 2-86364-062-3 240 F